

ERRATA

Les mots corrigés sont dans les parenthèses.

- Page 10, 13e ligne: *l'hermitage* (l'ermitage).
Page 41, dernière ligne: protection *déclaré* (. . . déclarée).
Page 49, dernier alinéa: avoir *couru* (. . . parcouru).
Page 50, le chiffre (1) à la dernière ligne de la page doit être plus haut, après 9485 communiant. (1).
Page 53, 1ère ligne du dernier alinéa: *d'aller* (aller).
Page 74, au milieu: Un Bouchard vivait en F. . . en 1945 (945).
Page 114, 4ème ligne: éducation *religieuses* (. . . religieuse).
Page 135, alinéa 3e: le vieil orgue *est donné* (. . . orgue, donné).
Page 193, alinéa 2e: *chantent* (chante).
Page 257, 6e ligne: . . . *obtint* (obtient).
Page 290, au bas: . . . soldats de *Montréal* (. . . Montcalm).
Page 292, alinéa 2e: *l'officier* (un officier).
Même page, même alinéa: honneurs *dues* (. . . dus).
Page 293, 2e ligne: la lettre (*a*) doit-êtré devant Dorell.
Page 293, 5e ligne: pas de chiffre (1).
Page 297, à la fin: . . . *précipitament* (précipitamment).
Page 302, au bas: les témoignages *son* (sont).
Page 304, 9e ligne: pas de virgule après influence indue.
Page 313, dernier alinéa: comme chambre de réserve qu'on ouvrait qu'aux parents ou amis en visite. Elle servait aussi etc. . .
Page 314, alinéa 2e: *foire deul* (faire. . .).
Page 314, alinéa 5e: tous *les* (tous les royalistes . . . ces.).
Page 315, au grand alinéa: . . . et *sortir* (descendre).
Page 329, alinéa 2e: relations *de*. . . (. . . avec).
Page 332, première ligne, 4e alinéa: *quil* (qu'il).
Page 335, 8e ligne: curé *Casgrain* (curé Compain).
Page 335, alinéa 3e: *commençat* (commençât).
Page 335, dernière ligne: connu *de* (connu que).

DÉDICACE

A Monseigneur J.-B. Boivin, p.d.,

A ma fille, Mme Ernest Trotier,

A mes parents et amis,

A tous les paroissiens qui contribuent au bien-être
de la paroisse.

Impression et distribution sous le patronage du Conseil 3233
des Chevaliers de Colomb de la Baie Saint-Paul.



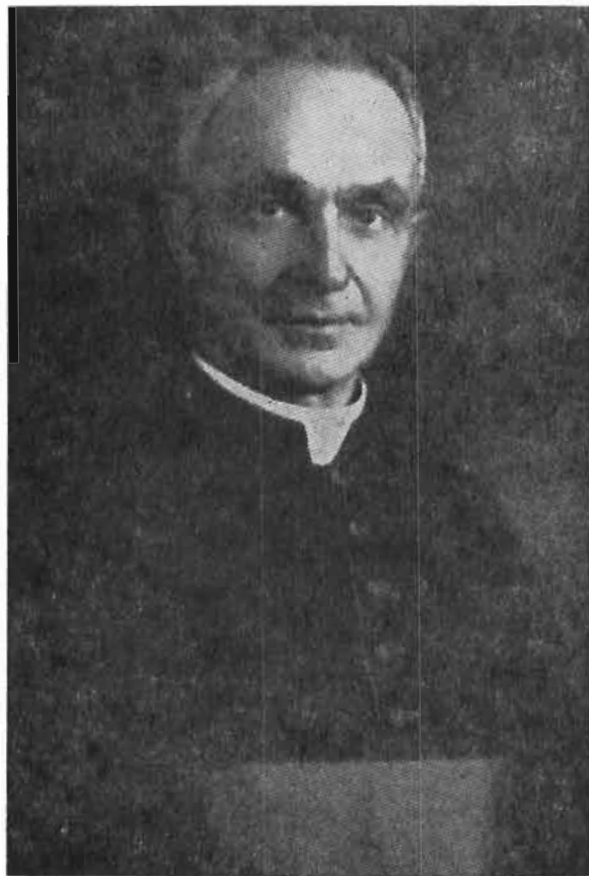
MONSEIGNEUR DE LAVAL

Premier évêque du Canada.

Fondateur de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de la Baie Saint-Paul.



SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR ROY
Archevêque de Québec et Primat de l'Église canadienne.



MONSEIGNEUR JEAN-BAPTISTE BOIVIN, p.d.
Curé de la paroisse



L'ÉGLISE DE LA BAIE SAINT-PAUL
construite de 1908 à 1911

UNE VIEILLE PAROISSE DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRE.
LA PLUS ANCIENNE DEPUIS LE CAP TOURMENTE
JUSQU'AU LABRADOR.

SAINT-PIERRE et SAINT-PAUL
de
LA BAIE SAINT-PAUL

Par

NÉRÉE TREMBLAY
Ex-professeur à l'École Normale Laval.

Ouvrage orné des portraits de Monseigneur de Laval,
premier évêque du Canada, de Son Excellence Monseigneur
Maurice Roy, archevêque de Québec et Primat de l'Église ca-
nadienne, de Mgr Jean-Baptiste Boivin, p.d., curé de cette
paroisse, et d'une dizaine de vignettes.

DU MÊME AUTEUR :

Abécé par l'Image et la méthode naturelle :
l'idée, le mot, le son ou la lettre.

Première édition :—
L'Imprimerie Moderne, Montréal.

Deuxième édition :—
Langlais & Fils, Libraires Editeurs, Québec.

Connaissances usuelles:

d'après l'ancien programme des écoles primaires.

1ère édition de 5000

5 autres éditions de 10,000 chaque.

Editées par Langlais & Fils, Libraires-Editeurs.
Imprimées par l'Imprimerie Laflamme, Québec.

Monographie de la paroisse de Saint-Hilarion.

Charrier & Dugal Ltée,
Imprimeurs-Lithographes, Québec.

Aujourd'hui pour demain.

Charrier & Dugal.

PREFACE

Au sortir de la majestueuse église de Baie Saint-Paul, un matin de novembre 1951, la conversation s'engage entre le curé de la paroisse et un vieux professeur à sa retraite :

—Monsieur Tremblay, vous avez écrit, en 1948, une belle monographie de votre petite patrie, Saint-Hilarion; vous devriez nous donner maintenant l'histoire de la Baie Saint-Paul.

—Y pensez-vous, monsieur le chanoine? J'ai quatre-vingt-cinq ans: ce n'est plus l'âge de planter, mais celui de récolter.

—Justement, mon cher ami, vous récolterez dans votre belle mémoire toute une moisson de souvenirs.

—Il ne s'agit pas que de souvenirs: une histoire vraie et complète demande beaucoup de recherches.

—Les archives du presbytère vous sont ouvertes, monsieur Tremblay.

—Pourquoi ne l'écrivez-vous pas, vous, monsieur le curé, l'histoire de la Baie Saint-Paul? Vous la connaissez mieux que moi.

—Il faut être libre de son temps, monsieur Tremblay. Impossible de mener à bien une besogne sérieuse quand on est accaparé par une autre. Vous, maintenant, vous êtes maître de votre temps.

—Il y a un autre point de vue, monsieur le curé: ça coûte très cher d'imprimer, j'en ai l'expérience.

—Monsieur Tremblay, s'il convient d'être prudent, la foi s'impose à quiconque veut produire quelque chose. Qui ne risque . . . Commencez et l'on devra trouver le moyen de l'imprimer.

Et monsieur Nérée Tremblay accepta le risque. Il mit à sa nouvelle besogne les qualités de sérieux, d'objectivité, d'ordre, que ses cinquante-cinq ans de professorat avaient développés chez lui.

Treize semaines à la Baie Saint-Paul lui permirent de dépouiller les archives paroissiales, municipales, scolaires et certaines archives privées, comme celles des Petites Soeurs Franciscaines, dont la communauté est presque identifiée avec la Baie, des Soeurs de la Congrégation N.-D., du couvent de la Baie Saint-Paul, Puis ce fut le tour des archives judiciaires de La Malbaie et de Québec, des archives générales de la province, de la collection des livres et des journaux canadiens à la Législature, enfin des précieux cartons privés que le Séminaire de Québec ouvre avec tant de bienveillance aux chercheurs.

Grâce aux pièces qu'il a trouvées ici et là, monsieur Tremblay a pu corriger, préciser ou confirmer la tradition orale et ses propres souvenirs. Aussi *L'HISTOIRE DE LA BAIE SAINT-PAUL*, qu'il nous présente, offre-t-elle, sans en afficher l'apparat, la garantie d'une oeuvre scientifique.

* * *

Elle est de plus un témoignage en faveur de la valeur foncière de notre classe professorale.

Elève d'une école rurale, à la Baie, de 1881 à 1883, formé à l'enseignement par notre Ecole normale Laval — aujourd'hui centenaire — que dirigeaient alors le futur cardinal Bégin, (1883-1886), lancé dans la carrière à Saint-Joseph-de-Beauce, où il succédait victorieusement à un professeur . . . défait (1886-1889), enrichi d'expériences à Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie (1890-1892), à Saint-Romuald (1892-1894), à Chicoutimi (1894-1896), à Saint-Roch-des-Aulnaies (1886-1898) monsieur Tremblay était promu, en 1898, professeur des futurs professeurs à son Ecole Normale, où, durant quarante-trois ans, il enseigna particulièrement la littérature et la pédagogie dans les cours élémentaire et supérieur.

Une oeuvre écrite nous reste de cette période capitale : *LES CONNAISSANCES USUELLES DANS LE PROGRAMME DES ECOLES PRIMAIRES* (1900).

Membre adjoint pendant vingt ans du Comité catholique de l'Instruction publique, cet éducateur consciencieux nous a également livré, dans un petit ouvrage édité en 1950, *AU-*

JOURD'HUI POUR DEMAIN, ses profondes convictions chrétiennes et patriotiques, en même temps que sa manière pédagogique directe et franche.

Agé de quatre-vingt-dix ans le 10 mai 1956, monsieur Nérée Tremblay nous donne la preuve que le travail ne tue pas la vie mais l'entretient. Un travail constant et discipliné; un travail réglé par la raison — qui, nous l'oublions trop, a son rôle à jouer dans l'organisation d'une vie.

Transplanté jeune de la campagne à la ville, vite étiolé par de longues heures en chambre close, menacé même d'épuisement prématuré, ce rural volontaire et racé songea que l'union du labeur manuel et du travail intellectuel sauverait sa santé et sa carrière. Encouragé par une de ces épouses "dépareillées" dont l'éloge n'est plus à faire, il s'acheta une terre à Sainte-Foy, y consacra les heures matinales et vespérales, s'imposa un régime alimentaire adapté, bref dompta sa nature comme on dompte et maîtrise un cheval rétif.

La vie a changé depuis soixante-quinze ans, oui, mais pas les lois de la vie ni celles de la grâce. La verte et féconde vieillesse de l'auteur de cette monographie est pour nous une leçon, autant que les événements qu'il raconte. Elle illustre, par un cas-type, la force d'âme que nous révélerait, à plusieurs exemplaires, l'entrée dans l'intimité de beaucoup de nos professeurs laïcs.

L'auteur dote la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul d'un monument impérissable, et rend un bel hommage à son fondateur, Mgr de Laval.

La foi de monsieur Tremblay en la parole de son curé a été récompensée.

Non seulement il a pu terminer son long travail, mais le risque véritable qu'il avait accepté d'encourir a été substantiellement endossé par des gens de bien — les Chevaliers de Colomb de la Baie-Saint-Paul. Ils ont compris qu'une entreprise destinée à nourrir l'esprit et le cœur d'une population méritait évidemment leur total appui, autant qu'une distribution de vivres ou de vêtements.

Cela aussi est un exemple à imiter.

Que l'auteur de l'HISTOIRE DE LA BAIE-SAINT-PAUL, que le pasteur qui l'a suscitée, les hommes généreux qui l'ont financée et tous ceux qui l'achèteront soient assurés de l'admiration des sociétés historiques canadiennes, éducatrices, elles aussi, à leur façon.

ADRIEN POULIOT. S. J.,
président de la
Société historique de Québec.

Collège des Jésuites,
Québec,
le 19 avril 1956.

AVANT-PROPOS

“ Les Canadiens français, a dit un historien, sont les aînés de la race française dans l'Amérique du nord.” Il est également vrai que les premiers habitants de la Baie Saint-Paul sont les aînés de tous les habitants de la vaste région formée des comtés Charlevoix, Saguenay, Chicoutimi et Lac Saint-Jean.

Entreprendre d'écrire l'histoire, aussi complète que possible, de la grande paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de la Baie Saint-Paul, c'est une entreprise qui aurait dû échoir à un plus jeune que moi. Mais les instantes sollicitations de Mgr J.-B. Boivin, p.d., curé de cette paroisse, ont eu raison de ma résistance pourtant fortement motivée par l'âge.

Ce n'est certainement pas par ce que je croyais ma “plume mieux taillée” que celle de M. Trudelle, ancien curé de cette paroisse, qui avait écrit avant de la quitter : “Je souhaite qu'une plume mieux taillée que la mienne écrive l'histoire complète de cette belle et intéressante paroisse.”

Il est vraiment regrettable qu'une vieille plume rouillée ait osé l'entreprendre!

J'avoue avec plaisir que la petite histoire écrite par lui m'a servi, et bien davantage les nombreuses notes que ce vigilant et prudent curé a laissées et qui enrichissent les archives de la fabrique.

De bonnes âmes timides diront ou penseront : Pourquoi rapporter les faits malheureux dans la conduite de quelques paroissiens?

Les événements publics appartiennent à l'histoire.

“L'histoire doit avoir une autre fin que celle d'ériger un monument à la vanité régionale, ou de réveiller le déplaisir de ceux dont quelques-uns de leurs ancêtres ou parents qui ont laissé des taches dans leur vie. Au reste, “n'avons-nous pas les

défauts de nos qualités: opiniâtres, chicaniers, mais au fond, bon cœur et serviables (1)."

Si au moins, diront d'aucuns, l'on avait omis les noms des coupables. — Ceux qui ont fauté gravement sont peu nombreux et leurs noms sont encore sur les lèvres d'un certain nombre des contemporains. D'ailleurs, la génération actuelle n'aura pas à se demander : qui a bien pu commettre de telles fautes ?

La vérité a ses droits et le passé doit éclairer le présent et l'avenir. Il est bon de mettre en garde contre les dangers de s'écarter de la voie de l'honneur suivie par tout bon chrétien ami de l'ordre et de la paix. Personne ne doit rougir des écarts de conduite d'un parent ou ami sur lequel il n'a aucune responsabilité.

Pourquoi, dira un autre, gonfler le volume de tant de listes de noms? — Cette histoire est écrite pour tous les paroissiens, illustrés comme lettrés. Parfois le moindre détail joue le rôle d'un lien qui attache à la petite patrie, et même par ricochet à la grande.

En lisant les noms des maires, A rencontre le nom d'un parent qui a exercé le rôle de premier magistrat dans la paroisse; B tombera sur le nom de son grand père qui a été conseiller; C apprendra qu'un de ses oncles a été marguillier et commissaire d'écoles. D lira avec un certain plaisir que sa grand'mère a enseigné dans sa paroisse. . . Ah! voilà certes une classe qui mérite bien d'être citée, celle des éducateurs et éducatrices de l'enfance !

On parlera avec intérêt des habitants de 1762 et de ceux de cent ans plus tard.

Si par hasard quelqu'un osait affirmer que Mgr de La-Val occupé trop d'espace dans l'Histoire de la Baie Saint-Paul, il se trouvera des lecteurs pour répondre qu'on ne peut trop insister sur une vie aussi exemplaire que la sienne. Depuis son enfance jusqu'à la fin de sa vieillesse, aucun acte ne dément la vie de ce modèle.

(1) Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens français.

Pour tout le monde, que de leçons à tirer de cette vie de piété, de calme, de réflexion et de jugement toujours sûr !

Son inlassable dévouement pour répandre la religion ne lui fit pas négliger le temporel: il a devancé de près de deux siècles l'établissement des écoles d'agriculture en ce pays, par la fondation, au dix-septième siècle, d'une école d'agriculture au Petit Cap (Saint-Joachim). Quelle prévoyance! Il a devancé de plus de deux siècles la fondation des écoles techniques, en ajoutant à son école d'agriculture l'apprentissage des métiers indispensables aux colons.

L'auteur de ces lignes a cru nécessaire de consacrer une quarantaine de pages à une vie aussi exemplaire. Il regrette de n'avoir pu tracer un portrait plus fidèle du premier pionnier de la Baie Saint-Paul.

Il me reste l'agréable devoir de remercier les autorités religieuses et civiles pour le bon accueil reçu de tous: d'abord Mgr. J.-B. Boivin, p.d., curé de cette paroisse, m'a ouvert toutes grandes les portes de la voûte, et de son salon (pour me servir du bureau); les secrétaires des Commissions scolaires et des Conseils Municipaux m'ont donné libre accès aux registres dont ils ont la garde. Merci pareillement aux citoyens consultés sur certains renseignements.

Paroissiens de la Baie Saint-Paul, l'Histoire de votre paroisse est lancée; puissiez-vous l'accueillir malgré ses défauts! Sachez que, telle qu'elle est, elle m'a coûté quatre ans de travail.

NÉRÉE TREMBLAY,
ex-professeur.

INTRODUCTION

Pourquoi une introduction? son contenu ne pourrait-il pas s'inclure dans l'avant-propos? Oui, dans les cas ordinaires, non, dans l'histoire de la Baie Saint-Paul, où des légendes, fausses en partie ou du moins fort exagérées, s'étaient accréditées même hors des limites de la région. On disait que la paroisse de la Baie Saint-Paul était difficile à conduire; qu'on y buvait plus qu'ailleurs: qu'on ne se faisait pas scrupule dans la paroisse et tout particulièrement dans le village . . . de traîner en cour le curé; qu'une certaine maladie avait sévi dans la paroisse, bref, c'était une paroisse mal famée . . .

M. le curé Charles Trudelle, en arrivant ici en 1856, s'aperçut qu'il y avait une part de vérité dans la première affirmation. Comme il fallait des réparations urgentes à l'église et la construction d'un presbytère, il se heurta contre l'hostilité de quelques paroissiens (1). Il comprit vite que dans ces occasions-là, il suffit d'un esprit frondeur, doublé d'un "bagouillard", pour rendre hésitants les gens bien disposés. D'ailleurs, certains paroissiens, sans être absolument opposés aux travaux demandés, se croyaient obligés de se montrer "hommes", comme on dit, et non pas des enfants prêts à accepter sans discussion tous les projets . . .

Enfin M. le curé les comprit et en obtint tout ce qu'il voulut.

Ce qui a donné cours à la deuxième affirmation, c'est la position géographique de la Baie Saint-Paul et le mode de vie des villageois, à cette époque. Ces derniers étaient pour la plupart des navigateurs et des hommes de chantiers. Les goélettes de la Baie Saint-Paul et de l'Île-aux-Coudres approvisionnaient les paroisses riveraines du whisky des Îles Saint-Pierre et Miquelon, qui se vendait une piastre et demie le gallon. D'autre part, ce qui favorisait l'usage des boissons spi-

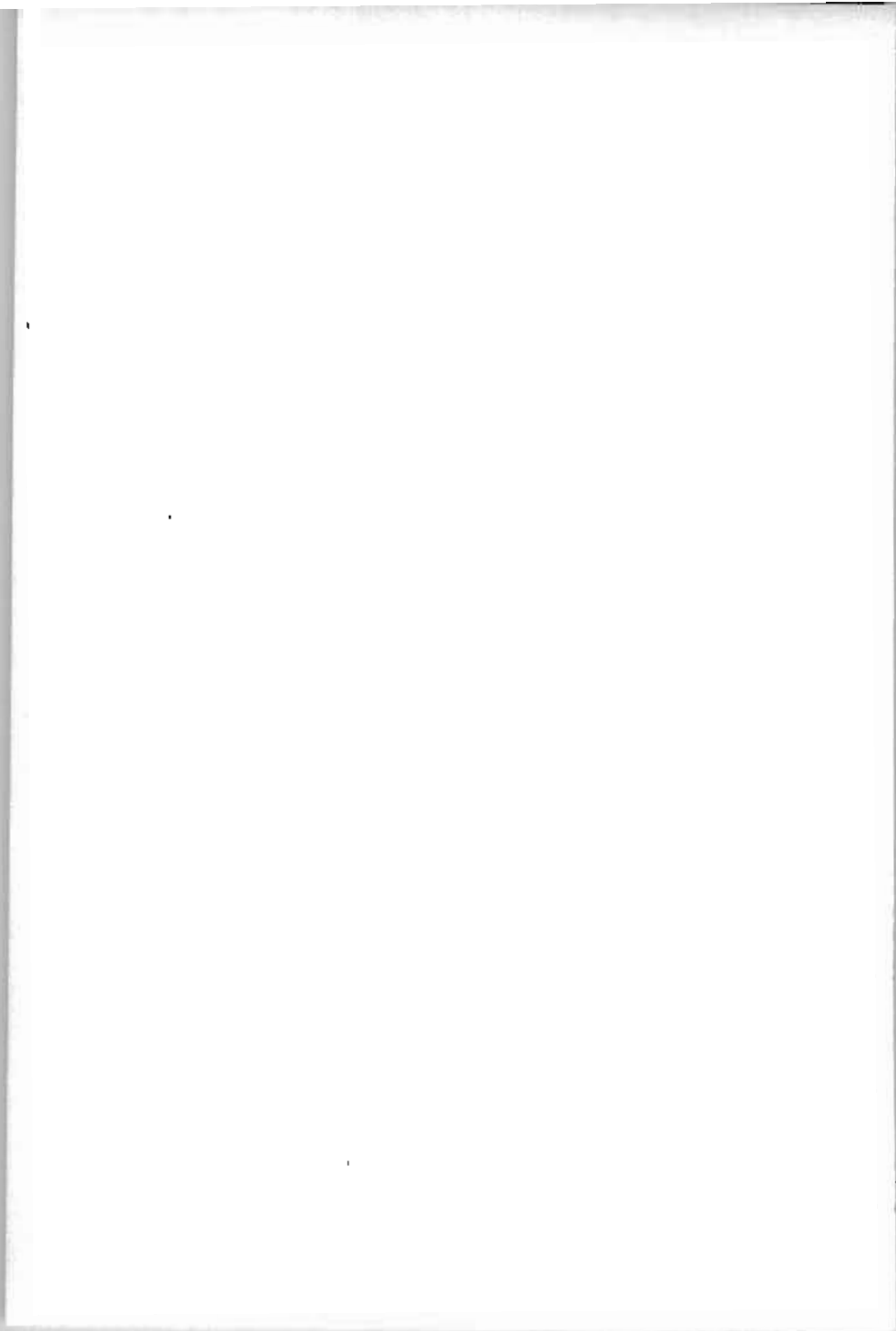
(1) A la page de M. Chs Trudelle, curé de 1856 à 1864.

ritueuses, c'était plus la position géographique du village que le commerce des goélettes. En hiver, la Baie Saint-Paul était le seul débouché de toute l'immense région comprise entre le Cap Tourmente et le Labrador. Le chemin des Caps, longtemps pauvre chemin de fortune, a été avant le chemin de fer Québec, Charlevoix et Saguenay, la seule voie de communication . . . Promeneurs, commerçants et autres, sortant de Saint-Joachim, s'engageaient dans un parcours de plus de vingt-cinq milles presque tout en pleine forêt. Par les froids d'hiver, imprudent le voyageur non muni d'un "flasque". Il se trouvait alors heureux de "tomber" au pied des côtes de Saint-Antoine et d'arriver au village de la Baie Saint-Paul. . . Parfois, les hôtels (peu nombreux en ce temps-là) ne suffisaient pas à l'accommodation de tous les voyageurs. Les derniers arrivés se répandaient dans les familles privées.

Quant à la troisième accusation, on doit la limiter à un seul individu sans scrupule. Au reste, comme une "hirondelle ne fait pas le printemps", un coupable ne peut incriminer toute une paroisse (1). Pour ce qui est de la quatrième, on comprend facilement que sa situation géographique l'exposait à bien des dangers. Par ailleurs, le penchant de certaines gens, et de paroisses aussi, de rapporter un événement malheureux — surtout une maladie étrange — a tôt fait de répandre la nouvelle avec un certain plaisir . . . à peine voilé. Tant il y a qu'on parlait dans tout le diocèse et même ailleurs de cette maladie comme si elle était particulière à la Baie Saint-Paul (2).

(1) *A lire au chap. 20e des procès*

(2) *Détails à la page . . . "Mal de la B. St-Paul, chap. 18.*



CHAPITRE PREMIER

La Baie Saint-Paul s'ouvre par l'industrie du goudron.—L'intendant Talon fonde de grandes espérances sur les mines.—Un ingénieur français fait des recherches.—Talon écrit au ministre Colbert que le succès est certain, s'il trouve du salpêtre et du soufre.—Arrangement avec Pitoïn et Després, goudronneurs.—L'exploitation des pins de la région pour la marine française.—Un Nommé Noël passe l'hiver à la Baie avec vingt hommes pour couper des pins.—Pitoïn et Després négligent la facture du goudre pour traiter avec les sauvages.—Ils défrichent et cultivent une partie des belles terres entre le Bras du Nord-Ouest et celui du Sud-Ouest.—Protestation de l'évêque.—Procédures à Québec et à Paris.—Requête de l'abbé Dudouyt.—Jugement de l'intendant au nom du roi.—Pitoïn et Després condamnés à quitter le pays.—Un autre personnage s'empare des terres cultivées.—Protestations.—Un acte en bonne forme délivre la seigneurie de cet accapareur.

LA PAROISSE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE LA BAIE SAINT-PAUL

Il n'est pas rare aujourd'hui et même depuis longtemps de voir naître des paroisses sous le signe de l'industrie. Mais il en était bien autrement au dix-septième siècle. Cependant, c'est ce qui est arrivé à la paroisse foncièrement agricole de Saint-Pierre et Saint-Paul.

“La fabrication du goudron et l'exploitation des pins pour la marine française constituent le premier établissement de la Baie. Toutefois on ne s'étonnera pas de ce début, en apprenant que le génie industriel de l'Intendant Talon en est le promoteur, du moins en ce qui concerne le goudron. Il n'épargnera rien pour mettre en valeur les ressources du pays au profit de la France.” M. l'abbé H. Provost.

Talon fondait de grandes espérances sur cette région montagneuse et bouleversée par le tremblement de terre de 1663. On dit que des minerais de fer ont été découverts en 1666. par M. de la Tesserie, ingénieur français, employé à des recherches minéralogiques et géologiques (1). Talon en parle dans son rapport au ministre Colbert. Il y revient l'année suivante dans les termes suivants: "J'estime que si la découverte qu'on a faite dans le pays d'un terrain qui se trouve bouleversé par les tremblements de terre et mélangé de salpêtre répond à nos espérances, on pourra fournir de poudre non seulement le Canada, mais encore en donner au dehors, pourvu que nous trouvions le soufre".(2)

Les mines de salpêtre et de soufre (3) n'ont existé jusqu'à présent que dans l'imagination, de même que celles d'argent et de plomb qu'on a prétendu avoir découvertes et dont des cartes du dix-huitième siècle présentent des indications de veines de plomb et d'argent. Et la mine de fer n'a pas été exploitée dans ce temps-là et. . . pas encore aujourd'hui.

Dès son arrivée en 1665, Talon s'occupe de l'industrie du goudron, selon le désir de Colbert pour affranchir la France du besoin de l'importer de l'étranger. Il écrit au ministre :

"Comme il se trouve ici quantité de pins et de sapins on peut espérer de ceux-cy du bré, de la résine et de l'encens, et de ceux-là du goldron. Je commencerai au printemps prochain à faire des essais des uns et des autres, et puis j'aurai l'honneur de vous marquer l'effet de mes épreuves". (3)

Tout ne marcha pas selon les désirs de Talon. Ce ne fut qu'à la fin de novembre 1670 qu'il put assurer Colbert que le sieur Arnolf Alix, faiseur de goudron, était établi pour son hivernement avec le nombre d'ouvriers demandé, qu'il a déjà quinze cents pieds d'arbres d'écorcés et que, sans sortir de ce

(1) *Bulletin des Recherches historiques*, II, P. 77.

(2) *Rapport de l'archiviste pour l'année 1930-1931*, p. 55.

On n'a pas découvert de soufre à l'état solide, mais il y en a sous forme de liquide, tout près du moulin du Ruisseau Michel; deux jets sourdent à quelques pieds de distance, sur la propriété de M. J.-B. Gauthier. Nous les avons vus, ainsi que la source d'eau salée à quelques pas plus à l'est.

(3) *Ibid.* p. 84 lettre du 27 oct. 1667.

lieu, il pouvait trouver de la matière pour travailler trente ans durant.

Voilà l'entreprise lancée. Dès l'année suivante (1) l'intendant, dans son rapport au roi, écrit: "Le goldron réussit pour la qualité: j'envoie pour épreuve un baril à la Rochelle et un à Dieppe qui sera employé suivant l'ordre qu'en recevra mon secrétaire, le Maître entrepreneur le dit aussi bon qu'aucun autre tiré des païs estrangers, il trouve de la disposition à faire du bré (brai) et de la résine. Il a six mil pieds d'arbres escorchez qui meurissent en attendant le temps propre à la distillation. Peut-être que Sa Majesté sera surprise d'apprendre que cet homme accompagné de beaucoup d'autres que je luy ay donné n'ayant extraict que huit barils de goldron. Mais elle cessera de l'estre apprenant que pour faire de cette matière il ne s'est servy que de vieux troncs et de souches d'arbres secs, (2) l'arbre vert ne resserrant son humeur et son suc au dedans que lorsque dépouillé de son escorce, il ne peut plus le pousser au dehors et l'envoyer à sa chevelure pour nourrir ses rameaux. Pourquoy il faut commencer par les escorcher et les laisser meurir durant un ou deux ans."

Le succès de cette épreuve persuada M. de Talon que le Canada peut produire du goudron et du brai. A cette fin, il veut employer son maître goudronneur à instruire des colons et des soldats établis en ce pays, sur la manière de les fabriquer. "Ainsi, les colons fourniront un produit nécessaire à la patrie et recevront en échange des denrées dont ils auront besoin."

"D'après le recensement des paroisses de la Nouvelle-France en 1712, la Baie Saint-Paul était le seul endroit où se fabriquait du goudron. Vers 1730, on en fabriquait à la Remy, au Cap Martin, au Cap-aux-Corbeaux. Cette fabrication se continua jusqu'en 1745."

(1) *Rapport de l'archiviste de la province, 1930-1936, pp. 159.*

(2) *On avait commencé plusieurs années auparavant à couper de gros pins et des moyens pour la mâturation des vaisseaux du roi. Ces souches-là ont secrété de la gomme.*

EXPLOITATION DES PINS

L'exploitation des pins de cette région s'avéra plus profitable aux colons et plus importante pour la France que la fabrication du goudron. Pendant que les souches secrètent de la gomme, on expédie en France les troncs propres à la mâture des vaisseaux du roi. Il y avait dans la région, à la Baie Saint-Paul, aux Eboulements et à la Malbaie, des pins rouges de 30 à 35 pouces de diamètre et de 70 à 75 pieds de longueur propres à faire des mâts pour les plus gros navires de la marine française.

Le ministre de la marine envoie un charpentier pour s'assurer de la valeur de ces pins. Il engage des marchands de la Rochelle à s'occuper de moulins pour scier planches, madriers et autres pièces nécessaires à la construction des vaisseaux. Ces commerçants s'associent à François Hazeur, marchand de Québec, et dépensent de fortes sommes à la construction de moulins à scie à la Malbaie et à la Baie Saint-Paul. Les colons travaillent à la coupe du bois, font les chemins pour l'approcher aux moulins.

Le 2 novembre 1693, le sieur Noël partait de Québec avec 20 hommes pour aller hiverner à la Baie Saint-Paul, à 5 lieues dans les terres pour y préparer une cinquantaine de mâts et sept à huit milliers d'espars. L'entreprise des mâtures était une aubaine pour les habitants du district . . . Ils y trouvaient une occupation dans une saison où ils chômaient ordinairement . . . (1)

Tout ce qui précède concerne le début du premier établissement de la Baie Saint-Paul, mais en prévision des conséquences à venir de cet établissement, il est nécessaire de connaître les arrangements intervenus entre l'actif promoteur et les fabriquant. Arnolf Alix est ici pour enseigner la technique de la fabrication du goudron et non pour le fabriquer lui-même.

(1) *Notes prises d'une causerie par M. E. Trotier, donnée aux paroissiens de la Baie Saint-Paul en 1948, lors de l'organisation des fêtes du 250^e anniversaire de la 1^{ère} église en 1698.*

Le greffe du notaire Romain Becquet, à la date du 25 août 1672, nous renseigne. C'est une convention entre Talon et les nommés Léonard Pitoin et Pierre Després, concernant l'exploitation d'une goudronnerie à la Baie Saint-Paul.

Le généreux intendant leur a concédé "quatre-vingts arpents de terre au delà de la Petite Rivière en tirant vers le lieu de la Baie Saint-Paul" . . . à condition de fournir chacun pendant huit ans neuf barils de goudron au profit du roi.

Talon est rappelé en France en 1672; mais en officier consciencieux, il veut assurer la fabrication du goudron avant de partir. Et comme la concession qu'il a faite à Pitoin et Després n'est pas signée par le gouverneur, il leur en fait une autre par deux actes distincts sous seing privé et un marché devant le notaire Becquet. (1)

Pitoin et Després (devenu plus tard Dupré) ne se gênent pas de négliger leur contrat de goudron pour faire la traite avec les sauvages; et pour assurer leur subsistance, ils entreprennent de défricher et de cultiver les plus belles terres de la Baie Saint-Paul. Le comte de Frontenac, se laissant prendre à leur jeu, accorde sur billet, le 3 octobre 1623, à chacun et à un autre compagnon, Bernard Gontier, trois arpents au confluent du gouffre et du Bras du Sud-Ouest. (2)

Protestation contre les concessions de Talon et de Frontenac.

Les transactions ci-dessus provoquent des réclamations, des protestations de l'évêque contre les prétendus propriétaires. Par une première requête à l'intendant, M. l'abbé Dudouyt demande, au nom de l'évêque, que Pitoin et Dupré ne sèment que sur les terres dont ils ont un permis de Talon. L'intendant fait droit à la demande . . . Les accapareurs font des instances auprès de l'intendant et même du roi, encouragés qu'ils sont secrètement par Frontenac.

M. Dudouyt de son côté poursuit au nom de l'évêque les prétendus propriétaires jusqu'en France . . . Il s'en suit des

(1) Copie de la concession est aux archives du Séminaire de Québec: Séminaire 28, no 1.

(2) Archives du séminaire.

procédures judiciaires longues et coûteuses. Finalement le roi s'en remet au jugement de l'intendant. M. Duchesneau, tout en spécifiant certaines précisions qu'il veut voir formulées dans le jugement de son intendant.

Bien que nous ayons en main la requête et le jugement, documents fort longs et trop fastidieux pour les lecteurs, nous nous contenterons d'en rapporter que les traits essentiels à la lumière de l'affaire Talon, Pitoïn et Dupré.

Jugement résumé de l'intendant

“Nous, Jacques Duchesneau, chevalier . . . intendant de la milice, police et finance en Canada, Acadie, Terre-neuve et autres pays de l'Amérique septentrionale . . . vu la requête de M. Dudouyt, procureur de Monsieur l'évêque de Québec, et après nous être transporté sur les lieux et avoir examiné les titres (énumérés tout au long), nous déclarons : 1° que l'évêque est propriétaire indiscutable des terres en question . . . que le travail de Pitoïn et Dupré ne peut porter préjudice aux droits de l'évêque qui est sur le point de faire un établissement en la Baie Saint-Paul . . . que les dépenses occasionnées par cet établissement lui seraient onéreuses et inutiles si l'on démembrait cette partie qui est la plus considérable . . . que Pitoïn et Dupré ne travaillaient que dans leur propre intérêt . . . que Talon devenant intendant n'avait pas reçu du roi le pouvoir de concéder toutes les terres inoccupées . . . que d'après les offres faites par M. Dudouyt au nom de l'évêque, au cas où le jugement décréterait le maintient de la facture du goudron à la Baie Saint-Paul, l'évêque fera exécuter le traité des Pitoïn et Dupré plutôt que de souffrir la perte d'un bien qu'il (l'évêque) a payé bien cher et qui est d'après lui “une des principales parties de la Seigneurie de Beaupré,” qu'on ne peut lui ôter sans nuire aux intérêts du roi . . .” Bref, Pitoïn et Dupré sont condamnés à quitter les lieux, si non, ils y seront forcés par la loi, mais auparavant, ils devront être remboursés des dépenses faites tant pour défrichement de terre, construction de bâtiments et cabanes que pour préparation de pins d'après les rapports d'experts nommés à cette fin.

La sentence ordonne à l'abbé Dudouyt, au nom de l'évêque, de continuer la facture du goudron au profit du roi suivant les charges et clauses du contrat, dont il sera tenu de passer un autre contrat au nom du roi. . . L'évêque devra réparer à ses frais la maison et le fourneau de la goudronnerie et faire conduire jusqu'au bord du fleuve les barils de goudron devant être fournis chaque année, et en un lieu commode où ils puissent être transportés au lieu que le roi désirera (1)''.

Enfin, après de longues et coûteuses procédures, l'affaire se termina à Larochelle, le 9 juillet 1679, par un acte d'acquiescement de Léonard Pitoïn, qui était à l'article de la mort, et une ratification par Pierre Dupré, à Québec, le 27 octobre 1679 (2).

L'évêque parvint à se libérer de la goudronnerie en la transportant avec ses charges et profits à Philippe Gaultier de Comporté qui, lui aussi, finit par s'en départir grâce aux fonctions auxquelles il fut nommé: prévôt des maréchaux et membre du Conseil Souverain, 13 mai 1676.

Quant à ces deux personnages, Pitoïn et Dupré, toute l'affaire ne fut parfaitement close pour le séminaire, que par l'acte collationné par le notaire Pageot, le 22 janvier 1691 (3).

D'après ce jugement, Mgr rentrait dans tous ses droits mais avec d'onéreuses obligations.

SAINT-AUBIN (5)

Après le règlement de l'affaire contre Pitoïn et son compagnon, le seigneur rencontre un autre personnage, installé à la Baie Saint-Paul, sans autorisation, et travaillant même avant eux et sur les mêmes terres dont ils détenaient un semblant de permis. Il est fait mention de cet étrange colon par les arbitres chargés le 15 octobre 1676, d'après le jugement

(1) *Jugement rendu le 29 mars 1676.*

(2) *Archives du Séminaire, no 2.*

(3) *Ibidem, no 15.*

(4) *Ibid. no 16.*

de l'intendant, lors de l'estimation du défrichement des trois arpents. Ils portèrent l'évaluation à 280 livres pour les trois arpents, moins 60 livres pour l'abattage du bois par le nouveau venu (1).

"Etrange carrière que celle de ce nouveau personnage, le premier "colon" de la Baie Saint-Paul. Il signait très bien, preuve d'une certaine instruction, et son nom même "Jean Serreau Escuyer Sieur de Saint-Aubin", comme il se faisait appeler dans un acte du notaire Becquet le 4 juillet 1672, laissait flâner quelque odeur de vieille noblesse. Ce n'était pas un nouveau venu au Canada. Il était déjà dans le pays le 7 avril 1664, date où il faisait baptiser un enfant à Château-Richer. En 1665, il obtenait une concession à l'Argentigny, sur l'Île d'Orléans, et l'on peut croire que ce fut là sa première résidence. La même année, en juillet, il était appréhendé pour le meurtre du Suisse Jean Terme. Mais il obtint du Roi lui-même des "lettres de rémission, pardon et abolition qu'il présenta au Conseil Souverain, sur quoi ce dernier, le 14 février 1667, l'a rétabli dans sa bonne fame et réputation tout ainsy qu'il estait auparavant la mort de Terme" . . . "lequel (Saint-Aubin) néanmoins le Conseil condamne à donner, par forme d'aumône, dix livres à l'hôpital de cette ville de Québec et dix livres entre les mains d'un prestre pour estre icelles dix livres employées à dire une messe pour le repos de l'âme du défunt." (2)

"Heureux crime, serions-nous portés à dire, qui fait condamner le meurtrier à prier pour sa victime! C'est plus doux que la potence ou la chaise électrique.

"Un peu plus tard, St-Aubin écopait d'une autre sentence du Conseil Souverain, pour avoir traité des boissons avec les sauvages. Oui, en 1667, il se faisait expulser par Mme d'Aillebout d'un terrain dont il s'était emparé à l'Argentenay.

"Meurtrier, contrebandier, squatter, cet homme avait vraiment trop de qualifications pour demeurer en plein pays ci-

(1) *Archives du Séminaire*, no 9.

(2) *Jugement et délibération du Conseil Souverain*, I, u. 381.

vilisé. Au deumeurant, il semble que ses finances soient devenues plutôt basses avec le temps. Le 4 juillet 1672, il vend à Jean Anory ce qui lui reste de propriété à l'Argentanay, et envisage la perspective d'un départ prochain "pour habiter à la Cadye ou à la Baie Saint-Paul." (1)

Les carnets sociaux du temps ne nous disent pas la date du déménagement ni de ces deux endroits lequel fut élu comme domicile. Mais un document cité plus haut nous fait trouver l'individu à la Baie Saint-Paul, à l'automne de 1676, avec indice qu'il y est déjà depuis quelques années et qu'il a commencé de travailler d'abord sous la conduite des sieurs Pitoin et Després, ce qui n'a rien que de très vraisemblable, puisque ces derniers avaient besoin de main-d'oeuvre pour le goudron qu'ils entreprenaient de fabriquer précisément en cet automne de 1672.

"Mais, avec la dépression que subit cette industrie, il fallait trouver un autre moyen de subsistance. Et voici à nouveau notre héros qui devient squatter, de concert avec Pitoin et Dupré, mais à cette nuance près, que ces derniers s'étaient procuré subrepticement un semblant de titre. L'abbé Dudouyt n'eut pas à déployer avec lui autant de ténacité, à user d'autant de procédures judiciaires. St-Aubin essaya bien de s'échapper, comme il paraît nettement dans une lettre de l'abbé Dudouyt à Mgr de Laval, écrite de Paris au début de 1677 (3). Mais, officiellement, l'affaire se solda en toute sérénité, dans le bureau du notaire Becquet, par une vente en bonne et due forme, le 3 septembre 1676. Ce document mériterait d'être cité en entier, tant pour son intérêt intrinsèque que pour son importance dans l'histoire du lieu." (4)

(1) *Greffe du notaire Becquet. Récit par M. l'abbé H. Provost, sous-ré-
gistraire du Séminaire*

(2) *Archives du Séminaire, Carton, Lettres no 48.2e, p. 9.*

(3) *Ibidem, Carton Baie Saint-Paul, No. 385.*

CHAPITRE DEUXIÈME

Premier propriétaire de la Seigneurie de Beaupré. Cheffaut de la Renardière.—Le premier colon de la Petite Rivière, appelé à la Baie.—Un an après, Noël Simard.—Ensuite Pierre Tremblay.—Monseigneur de Laval premier pionnier de la Baie Saint-Paul.—Il descendait de l'ancienne noblesse des Montmorency, et, du côté maternel, il tenait de la noblesse des Laval.—Encore jeune, il tendait à la perfection.—Douleur de perdre son père, ses deux frères aînés.—Abandon de ses études pour gérer la succession.—Il retourna au collège.—Ordonné prêtre à 25 ans d'âge.—Avant l'interruption de ses études, il avait été nommé archidiacre d'Evreux.—Son nom proposé comme évêque missionnaire au Tonkin.—Il entre à l'hermitage de Caen pour se préparer dans la prière à ses fonctions.—Question d'un évêque à Québec.—Nommé vicaire apostolique du Canada.—Opposition de l'archevêque de Rouen.—Difficultés de toutes sortes.—À l'hermitage de Caen, il attend, il s'en remet à la Providence.—Il est nommé vicaire apostolique au Canada.

Revenons à la véritable histoire de la Baie Saint-Paul, dont nous a fort éloigné le règlement de l'affaire épineuse entre Mgr de Laval, Talon, Pitoin, Després et Saint-Aubin.

Les terres de cette grande et magnifique baie appartenaient à la Couronne de France jusqu'au 15 janvier 1636, alors que la "Compagnie de la Nouvelle-France" concéda, par acte passé à Paris, à noble homme Antoine Cheffaut de la Renardière, avocat de Paris et secrétaire de la Compagnie des Cent Associés, l'immense étendue depuis les bornes de Sieur Giffard en descendant le fleuve jusqu'à la rivière du Gouffre, sur 6 lieues dans les terres. Cette immense étendue prit le nom de seigneurie de Beaupré. Auparavant, la première partie se nommait Seigneurie de Montmorency.

Dès le mois de février le propriétaire en partagea la possession avec quatre amis: Fouquet, Jacques de Castillon, Jean Rosée et Jacques Duhamel; chacun devenant propriétaire d'une partie de la seigneurie qu'ils vendent par huitième ou par quart au cours des années 1636 à 1658.

En février 1662, Mgr de Laval achète de Jean Fortin un huitième de la seigneurie; le 14 d'août 1664, il se porte acquéreur d'un quart, par l'entremise de Charles Aubert de la Chenaye Bazin; de deux autres propriétaires il achète un huitième et un quart; enfin, de Cheffaut lui-même et de dame veuve Georges Berruy, il acquiert les deux derniers huitièmes en 1668.

Voilà donc Mgr de Laval seul propriétaire de toute la seigneurie de Beaupré. (1)

Le 22 mars 1674, la Compagnie des Indes Occidentales fait remise à Mgr de Laval—cette année-là il est véritablement évêque de Québec: auparavant il n'était qu'évêque de Pétrée et vicaire apostolique de la Nouvelle-France, — des droits par lui dus pour le fief et seigneurie de la Côte de Beaupré.

A cette exemption de toutes redevances obligatoires pour les autres concessionnaires, s'ajoutent les avantages suivants:

En 1683, par acte du Gouverneur et de l'Intendant, le Seigneur de Beaupré devient le seul propriétaire des grèves sur toute l'étendue d'eau devant toutes les terres lui appartenant. Le 10 juillet de la même année, le Sieur Lefebvre de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, "fait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de chasser ni pêcher sur la seigneurie du Cap Tourmente, — seigneurie de Beaupré dont le Cap Tourmente fait partie."

La possession de la Seigneurie de Beaupré ne s'étend qu'aux terres de la rive droite de la rivière du Gouffre; les terres de la rive gauche ont été concédées en 1682, par le gouverneur de la Barre, à Pierre Després, devenu Dupré (2), sous le nom de

(1) *Archives du Séminaire.*

(2) *Associé de Pitoin, et dénommé Pierre Després, qui a eu la bonne fortune d'obtenir une telle concession.*

Seigneurie de la Rivière du Gouffre. Et les terres sur la rive droite appartiennent à Mgr de Laval au même titre que la Côte de Beaupré, et celle de Saint-François-Xavier (Petite Rivière).

Pendant que Mgr de Laval et son procureur, l'abbé Doudouyt, travaillent à démêler l'écheveau des complications de l'affaire Talon, Pitoin, Dupré et St-Aubin, l'évêque ne perd point de vue la Baie Saint-Paul qu'il veut coloniser à tout prix par de véritables colons, la Baie qu'il a déjà déclarée comme "la principale partie de la Seigneurie de Beaupré." Comme il est maintenant le maître absolu de toute les terres comprises dans la Seigneurie de Beaupré, il s'occupera, lui ou le séminaire, de la Baie Saint-Paul, à commencer par le domaine de St-Aubin, (nom sous lequel on l'a longtemps désigné).

Cette ferme se trouvait au nord-ouest du terrain de l'église et s'étendait jusqu'à la rive sud du Bras du Nord-Ouest, (1) ayant son front sur la rivière du Gouffre et sa profondeur la côte du fond à l'ouest.

Pour exploiter cette ferme, il est tout naturel que Monseigneur pense à l'habitant le plus près, Claude Bouchard qu'il a dirigé lui-même à la côte Saint-François-Xavier, en lui concédait le même jour qu'il achetait sa deuxième terre, (28 mai 1675) 12 arpents de front sur une lieue et demie de profondeur. Claude, d'après le bail, ne devait venir occuper la ferme qu'au printemps 1677, mais il préféra passer l'hiver à la Baie Saint-Paul.

Dès l'automne de 1676, Claude Bouchard se trouve avec sa famille sur la ferme du Séminaire à la Baie Saint-Paul, où il travaillera pour le compte du seigneur selon les conditions stipulées dans un bail.

Au printemps de 1678, Noël Simard est appelé à exploiter les terres défrichées, moins la partie affermée à Claude Bouchard.

(1) Après l'établissement de la maison de commerce érigée sur le bord de ce cours d'eau, vers 1870, par M. Narcisse Gariépy, on le nommait Bras Gariépy.

cadastre
1^{re}
terre

Durant ces deux années, on voit toujours Noël Simard et ses enfants, son voisin et souvent son compagnon de travail, Claude Bouchard et ses fils. Tous les deux font du défrichage et de l'élevage. Aidés de leurs garçons, ils équarrirent du bois et scièrent des planches pour le séminaire, travaillent à la charpente et à la maçonnerie de certaines constructions. (1) Ils font la chasse et la pêche (surtout la pêche au saumon). Ils ont des ouvriers à nourrir, hommes de métier pour les entreprises du séminaire, ou hommes de peine qui leur servent de domestiques et de manoeuvres, comme Ignace Gagné, Jean Paré, Olivier Gagné, Joseph Caron.

Les défrichements exécutés par Bouchard et Simard permettent au séminaire d'ouvrir une nouvelle ferme sur la riviè-re du Sorouest (2) pour Pierre Tremblay, jeune colon de la Côte de Beaupré (aujourd'hui Ange-Gardien), futur gendre de Noël Simard. Les conditions faites à ce jeune homme actif et désireux de travailler sont les mêmes qu'à Noël Simard. Pierre vint se joindre à Claude Bouchard et à Noël Simard, le 2 avril 1679. (3) M. de Maizerets, étant venu à la Baie Saint-Paul cinq mois plus tard, le 5 août, convint avec "Tremblé" (4) de lui payer pour les travaux jusqu'à ce jour les sommes suivantes: 600 livres pour avoir tiré le bois de la grange, fait les chemins, charroyé la pierre et le sable, scié de la planche, défriché et autres travaux. Il devra achever de nettoyer et d'essoucher la place où il fait son jardin.

LE PREMIER PIONNIER DE LA BAIE SAINT-PAUL

En parlant des pionniers, Claude Bouchard, Noël Simard et Pierre Tremblay, en analysant les circonstances et les interventions qui les ont faits les premiers habitants stables de la région, on convient facilement que le tout premier pionnier, c'est Mgr de Laval. On dira peut-être: "Il n'a pas manié la

(1) Consulter la page des Moulins, chapitre 17.

(2) Archives du Séminaire, M. l'abbé H. Provost, sous-archiviste.

(3) Bail passé le 1^{er} décembre 1678, par le notaire Becquet.

(4) Tremblay, d'après le dictionnaire de Mgr Tanguay a été d'abord orthographié Tremblé.

hache ni le pioche." C'est vrai, mais d'autre part, il a déblayé la voie à l'établissement durable de la vaste région s'étendant du Cap Tourmente à la Côte Nord. C'était le travail le plus difficile et le plus important dans les circonstances: débarrasser la Baie Saint-Paul des gens venus ici pour une toute autre fin que celle de fonder un établissement durable.

Nous l'avons vu . . . quelles démarches . . . quels sacrifices d'argent . . . que de déboires dans ce travail! C'est lui, Mgr de Laval, l'homme aux grandes visées, infatigable apôtre, qui l'a entrepris et mené à bonne fin.

Toute la population de cet immense domaine et plus particulièrement celle de la Baie Saint-Paul conviendront de l'opportunité d'étudier, au moins sommairement, les obstacles autrement difficiles que ceux rencontrés jusqu'ici. Les hostilités qu'il eut à combattre venaient de personnages autrement influents que Pitoin, Dupré et Saint-Aubin. Gouverneurs, intendants, officiers, employés de la colonie, marchands, tous voulaient le commerce libre de l'eau de vie avec les sauvages, sans s'occuper des dommages qu'ils causaient à ces malheureux devenus incontrôlables par l'usage des boissons fortes.

NAISSANCE DE MGR DE LAVAL

"François Montmorency de Laval, plus généralement connu sous le nom de François de Laval, est né au Château de Montigny-sur-Avre, dans le diocèse de Chartres, le 30 avril 1622. Il appartenait à l'une des plus illustres maisons de France, celle des Montmorency. Rien de plus glorieux que l'origine de cette famille. Elle se rattache directement à la maison des Montmorency qui a donné tant de grands hommes à l'Eglise et à la France, qui s'est alliée à presque toutes les familles souveraines de l'Europe et dont l'origine se perd dans la nuit des temps . . . (1)

(1) M. l'abbé Charles-Auguste Gosselin (*historien de Mgr de Laval*) vol. I p. 57.

L'ANCIENNETÉ DE LA MAISON DES
MONTMORENCY

Le premier des grands du royaume de France qui reçut le baptême des mains de saint Remi, avec Clovis, était un Montmorency; et voilà pourquoi la famille avait adopté pour cri de guerre et pour devise: "Dieu ayde au premier baron chrétien." Elle fut toujours fidèle à ce cri de guerre et porta d'une main ferme le drapeau de l'honneur. (1)

"La maison des Montmorency, dit M. de la Colombière, (2) est plus ancienne dans la monarchie que la religion chrétienne. Ce nom était connu, il était même familier dans les Gaules avant qu'on y prêchât Jésus-Christ, peut-être même avant qu'il vint au monde. Cette maison est grande par tant d'endroits et brille depuis si longtemps, que ce ne serait pas un médiocre embarras que de vouloir mesurer sa grandeur. Mais quoique de toutes parts elle jette un éclat qui éblouit, elle a un caractère d'autant plus précieux qu'il engage à la piété, et qu'il doit être respecté jusqu'à la fin des siècles dans tous les lieux éclairés de la lumière de l'Évangile. C'est que le premier seigneur, le premier baron français qui a embrassé le christianisme, a été un Montmorency. Le premier baron de l'ancienne France a été un Montmorency; il est d'un bon augure qu'un Montmorency ait été le premier évêque de la Nouvelle-France.

"Du côté maternel, la naissance de François de Laval était aussi très noble. Hugues de Laval, Seigneur de Montigny, père de François, avait épousé en 1617, Michelle de Péricard, fille de Nicolas de Péricard, seigneur de Saint-Etienne, en Normandie. La famille de Péricard était de noblesse de robe. Un grand nombre d'évêques appartenaient à cette illustre famille: l'un d'eux, François de Péricard, cousin germain de la mère de Mgr de Laval, occupait précisément le siège d'Evreux, vers l'époque de la naissance de ce dernier.

(1) *M. Auguste Gosselin, vol. 1, p. 7.*

(2) *Joseph Séré de la Colombière, frère du P. de la Colombière, dont le nom est intimement attaché à celui de la B. Marguerite-Marie et à la dévotion du SacréCoeur.*

François de Laval fut baptisé sous le nom de François-Xavier, le nom du grand apôtre des Indes, qui venait d'être canonisé cette même année (1622), par le Pape Grégoire XV. C'était de bon augure pour celui qui devait être l'apôtre du Canada, et faire revivre sur ce vaste théâtre de l'Amérique du Nord les vertus des premiers pasteurs de l'Eglise." (1)

Mgr de Laval eut toujours une grande dévotion pour son glorieux patron. Au témoignage de la vénérable M. de l'Incarnation, il célébrait sa fête avec une grande piété; il voulut même que saint François-Xavier fût honoré au Canada, comme le second patron du pays. Il avait aussi beaucoup de dévotion pour le patriarcat des franciscains, saint François d'Assise, dont il choisit le jour de sa fête, le 4 octobre, pour recevoir la consécration épiscopale.

François de Laval passa ses années d'enfance, tantôt chez l'évêque d'Evreux, tantôt et plus souvent à la maison paternelle et au collège de La Flèche, où ses parents l'envoyèrent à l'âge de 9 ans, le destinant à l'état ecclésiastique. C'est là qu'il apprit à vénérer et à aimer les admirables prêtres de la Compagnie de Jésus, dont il devait plus tard partager les labeurs et les mérites dans la Nouvelle-France. Son zèle et son affection pour les pères Jésuites débordèrent un jour de son cœur en traits de flammes, et il s'écria, dans un moment d'épanchement et d'admiration:

"Dieu seul qui sonde les cœurs et les reins, et qui pénètre jusqu'au fond de mon âme, sait combien j'ai d'obligation à votre Compagnie, qui m'a réchauffé dans son sein, lorsque j'étais enfant, qui m'a nourri de sa doctrine salutaire dans ma jeunesse, et qui depuis lors n'a cessé de m'encourager et de me diriger. . . Je sais qu'il m'est impossible de rendre de dignes actions de grâces à des hommes qui m'ont appris à aimer Dieu et ont été mes guides dans la voie du salut et des vertus chrétiennes. . ."

Il commença dès ses plus tendres années l'étude de la perfection", a dit de lui la Soeur Juchereau de Saint-Ignace.

(1) Gosselin, vol. I.

L'abbé de Blancpignon nous assure qu'il était déjà au collège un modèle de piété et qu'il n'avait pas de plus grand bonheur que de s'approcher très souvent de la sainte eucharistie. Bien que jeune encore (9 ans), (1) on le trouva digne de recevoir la tonsure. De ce fait il entra dans l'état ecclésiastique.

PREMIÈRE PEINE À CET ADOLESCENT

A l'âge de 14 ans, il eut la douleur de perdre son père, âgé seulement de quarante-six ans. Il eut le bonheur de conserver sa mère plus longtemps: elle mourut en novembre 1659, peu de temps après le départ de son fils pour le Canada."

Il était encore au collège et n'avait que quinze ans, lorsque l'évêque d'Evreux le nomma chanoine (2) de sa cathédrale. Par ce geste, l'évêque voulait venir en aide à son parent et lui permettre de continuer ses études: le canonicat accordait des revenus dont François avait besoin dans le moment. Par suite de la mort à la guerre de ses deux frères aînés en 1644 et 1645, il devenait l'héritier du nom et du patrimoine de sa famille. Situation perplexe qui lui occasionna ses premiers déboires.

Renoncera-t-il à sa vocation pour profiter des avantages offerts par un beau nom, un brillant avenir, le cortège des honneurs et des plaisirs assurés aux nobles seigneurs? Situation encore compliquée par les instances de sa mère, qui le supplie en larmes, de renoncer à l'état ecclésiastique pour soutenir la gloire militaire des Laval.

PREMIER DÉBOIRE

La tentation est sérieuse pour le jeune homme, et elle le deviendra davantage lorsque l'évêque d'Evreux appuiera les sollicitations de la mère. Il le pria de renoncer à son canonicat et à l'état ecclésiastique, en l'assurant que Dieu le veut dans

(1) *A cette époque, il était permis à des écoliers de haut lignage de recevoir à cet âge de semblables honneurs ecclésiastiques. M. Gosselin, I.J.*

(2) *Ibidem.*

le monde. Situation difficile, dont le rare bon sens qui le servira toute sa vie lui permit de sortir: il interrompera ses études durant le temps nécessaire à la gestion des affaires de la maison, sans renoncer à la vocation à laquelle il s'est voué corps et âme, non, jamais . . .

Il prend congé de ses vénérables supérieurs et s'en vient à Montigny, où ses talents ont bientôt fait de mettre ordre aux affaires de sa famille: Dieu bénit ses travaux . . . sa vocation aussi, car l'évêque d'Evreux, frappé d'une maladie qui l'emporta l'année suivante (1656), déclare à son parent, le regret de l'avoir incité à renoncer à l'état ecclésiastique; il le supplie maintenant d'y retourner et de suivre la voix de Dieu. Et la mère ne peut s'opposer au vœu de son cousin et protecteur Mgr de Péricard.

François est au comble de la joie de retourner à Paris pour continuer ses études théologiques.

François de Laval pourra donc combler ses vœux: recevoir le sacerdoce. Les supérieurs, ses camarades aussi ne sont pas moins joyeux que lui, de le voir revenir au collège de Clermont.

Il fut ordonné prêtre à Paris, le 23 septembre 1647, à l'âge de 25 ans. Il savait que Mgr de Péricard, avant de mourir, l'avait nommé, comme il avait fait en 1637 avant de l'engager à renoncer à l'état ecclésiastique, chanoine et archidiacre de l'Eglise d'Evreux. Avant d'exercer ces fonctions, il se hâte de prendre sa licence en droit canon. D'ailleurs il était considéré comme très savant. L'évêque de Bayeux lui rend le témoignage suivant: "Il était licencié en droit canon à l'université de Paris. Il était, ajoute-t-il, versé dans les lettres tant sacrées que profanes, et jouissait d'une rare aptitude pour inculquer au peuple les vérités de la religion et les préceptes de la foi catholique." Au témoignage des évêques et des prêtres qui le connaissaient, "sa piété et sa dévotion étaient ravissantes."

L'archidiacre était, à cette époque, le principal ministre de l'évêque pour toutes les fonctions extérieures et même intérieures: voir à l'ordre des offices; présenter les clercs à l'or-

dination, présider à l'installation des curés, pourvoir à l'ornement des églises et aux réparations, aux revenus des ecclésiastiques; veiller à la correction des moeurs, avertir l'évêque des désordres et être le promoteur pour en poursuivre la réparation. L'archidiacre avait tant à faire qu'on l'appelait *l'oeil et la main* de l'évêque. Il avait le regard sur tout ce qui concerne le culte, le divin et le temporel, les revenus et les dépenses dont on devait lui rendre un compte exact. Il devait voir aux abus et aux remèdes à y apporter.

Au témoignage de ses contemporains, il exerça les fonctions d'archidiacre (1) avec une exactitude et une dignité qui lui firent le plus grand honneur."

"Malgré le travail considérable qu'il avait à exécuter au cours des visites de près de 160 paroisses, il se trouvait à l'étroit dans l'archevêché d'Evreux . . . Son âme d'apôtre désirait un champ plus vaste où tout est à faire. Ce désir devait se réaliser lorsque son nom fut proposé avec deux autres comme évêques dans les missions du Tonkin et de la Cochinchine. L'opposition du Portugal et la mort du pape, au commencement de l'année 1655, firent retarder la nomination. Il était à Rome depuis quinze mois, prêt à partir, lorsque l'affaire fut remise à plus tard.

"Heureusement pour le Canada que l'abbé de Laval ne partit point pour le Tonkin. La Providence le réservait pour notre pays."

Il était encore à Rome quand il renonça à l'archidiaconat d'Evreux. Il revint à Paris, et voulant se sanctifier et se rendre plus digne de Dieu, qu'il désire servir de toute son âme, il entre à l'ermitage de Caen, où M. de Bernières, trésorier de la ville, s'était bâti une maison, où des laïcs comme lui et des prêtres se livraient à la méditation, à la prière, au soin des malades et au secours des pauvres . . . Les récréations se passaient à l'hôpital pour y servir les pensionnaires, faire leurs lits et panser leurs plaies.

(1) Il exerça la fonction d'archidiacre pendant plus de 7 ans. 1646-1653.

"Quel suave parfum s'élève de cet ermitage de Caen ! Quelle lumière éclatante jaillit de ce foyer de zèle ! Cette poignée de chrétiens héroïques qui sont allés se réfugier sous la houlette de M. de Bernières, c'est un détachement de la petite armée que la Providence vient opposer aux gros bataillons du jansénisme. De concert avec les fils de saint Ignace, de saint Vincent de Paul, de M. Olier et du P. Eudes, ils combattirent de toutes leurs forces et enrayèrent cette funeste doctrine." — Gosselin, vol. I.

"Ne dirait-on pas que la Providence le poussât à l'ermitage pour le préparer par le dévouement et l'esprit de sacrifice à sa future mission au Canada?"

Son historien, M. de Latour, a dit : "Il se plaisait à panser les plaies les plus dégoûtantes, rendre les plus bas services par mortification, semblable à celle de son patron Saint François-Xavier . . . On l'a vu faire, ajoute-t-il, de longs pèlerinages à pied, sans argent, mendiant son pain, et cacher à dessin son nom, afin de ne rien perdre de la confusion, du mépris et des mauvais traitements ordinaires dans ces occasions et qui ne lui furent pas épargnées. Il s'en félicitait comme les apôtres et remerciait Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour."

Quelles admirables leçons il reçut à l'ermitage ! Parmi les conseils de M. de Bernières on relève les suivants : "Soyez toujours content, même au milieu des revers ; ne cherchant que Dieu, vous le trouverez partout. Attachez-vous à Dieu, plus encore qu'à l'oeuvre de Dieu, et vous trouverez la paix du coeur."

CHAPITRE TROISIÈME

Question d'un évêque au Canada.—On ne s'entend pas à ce sujet.—Plusieurs noms suggérés.—Difficultés entre la cour du roi et Rome.—Le roi veut un évêque sous la direction de l'archevêché de Rouen.—Discussions interminables sur le choix.—Enfin l'abbé François de Laval de Montigny est nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France.—Il choisit le 4 octobre, fête de Saint-François d'Assise pour être consacré.—Il choisit le consécrateur et les assistants.—Encore des difficultés suscitées par l'archevêque de Rouen.—Le jeune abbé attend dans le calme et la prière, à l'ermitage de Caen.—Des laïcs, des religieux, des prêtres se rencontraient dans ce lieu de prières.—Consécration à l'abbaye de Saint-Germain des Prés par le nonce apostolique.—L'archevêque de Paris se croit offensé, le roi aussi.—Le calme se rétablit.—Lettre du roi et ordonnance.—Départ de l'évêque pour le Canada.—Arrêt à Percé.—Arrivée à Québec.—La population à sa rencontre.—Monseigneur s'attire tous les coeurs.—Une calamité.—Troubles causés par l'abbé de Queylus.

PREMIER ÉVÊQUE AU CANADA

On parlait depuis longtemps du besoin d'un évêque pour diriger l'enseignement religieux au Canada. Les associés de la Compagnie de Montréal avaient fait des démarches en ce sens avant 1643, auprès du clergé de France.

Le Cardinal Mazarin abondait tellement en cette idée qu'il promit même de faire au nouvel évêque une pension annuelle de onze cents écus sur ses propres bénéfices. Un tel début suscita des obstacles . . . Il y en eut : les Jésuites, la supérieure des Ursulines et d'autres personnes trouvaient le pays non encore assez développé pour avoir un évêque. Le

roi aussi voulait un évêque, mais un évêque sous la juridiction de l'archevêque de Rouen.

Le Saint Siège ne pouvait se départir de sa juridiction sur la Nouvelle-France.

"Discussions presque interminables sur le choix du nouvel évêque . . . Plusieurs noms furent proposés . . . Enfin, en avril 1658, vu le grand nombre de suffrages, et surtout celui de la reine mère en faveur de l'abbé de Montigny, la Propagande proposa à l'approbation du Souverain Pontife la nomination de l'abbé François de Laval de Montigny comme vicaire apostolique, avec le titre d'évêque "*in partibus*", (évêque de Pétrée) pour le royaume du Canada dans l'Amérique septentrionale (1)

Le choix remplissait si bien les conditions que Marie de l'Incarnation s'écria dans une de ses lettres: "Que l'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont pas les hommes qui l'ont choisi." (2)

L'abbé François de Laval de Montigny se prépare à être consacré vicaire apostolique du Canada. Il va se retremper à l'ermitage de Caen. Il en revint décidé de choisir le 4 octobre jour de la fête de saint François d'Assise pour le jour de la consécration. Il demande à son parent, l'évêque de Bayeux, de bien vouloir remplir la fonction de consécrateur, et deux autres évêques pour l'assister. La demande est acceptée. Mais il rencontre encore un obstacle (il y en a toujours sur son chemin): l'archevêque de Rouen ne peut comprendre que "le Saint Siège ait laissé suspendre sa bonne foi en nommant un vicaire apostolique dans son diocèse . . . Parce qu'il avait, à

(1) *Décret de la Sacré Congrégation de la Propaganda, 11 avril 1658, Décret approuvé deux jours plus tard par le Souverain Pontife. Gosselin, vol. I, p. 179.*

(2) *Latour, historien de Mgr de Laval, 57^e lettre.*

(3) *L'abbé Auguste Gosselin, vol. I, p. 128.*

la demande du roi, envoyé quelques prêtres à Québec, il prétendait exercer la juridiction sur la Nouvelle-France. Il saisit de cette question tous les évêques de France . . . Les trois qui avaient acquiescé à la demande de Mgr de Laval se retirent . . . Le parlement de Rouen, à l'instigation de l'archevêque, émet un décret obligeant Mgr de Laval de communiquer ses bulles à la Cour et lui défend de les mettre à exécution avant d'avoir reçu les lettres patentes en la forme accoutumée. Ce décret lui fut signifié le 3 octobre 1658.

Tant d'obstacles auraient pu abattre le courage d'un homme moins trempé que Mgr de Laval . . . Retiré à l'ermitage de Caen, il attend dans le calme et la prière la volonté de la Providence.

Mgr de Laval, appelé à l'appostolat et aux luttes héroïques du nouveau monde, destiné à une étonnante vie d'abnégation et d'épreuves de toutes sortes, avait besoin de mourir complètement à lui-même, de détruire en lui jusqu'aux derniers germes de l'esprit du monde, pour ne garder que l'esprit intérieur de Jésus-Christ; il avait besoin de devenir un homme de Dieu dans toute l'acceptation du mot (1).

La Providence, qui le destinait à une si sublime mission, voulut qu'il allât s'y préparer à l'une des plus grandes écoles de sainteté existant alors, comme celle de M. de Bernières.

C'est chose merveilleuse que le grand réveil de piété et d'esprit religieux qui se fit en France dans la première moitié du XVII^e siècle. Dans toutes les classes de la société, depuis les plus humbles jusqu'aux plus nobles, depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches, il y eut comme une sainte émulation à faire le bien, à pratiquer les bonnes oeuvres, à secourir les misérables, à fonder toutes sortes d'institutions de charité, d'éducation ou autres et, ce qui est encore mieux, à se sanctifier soi-même. (2)

(1) *Gosselin, Vol. I, p. 74.*

(2) *Ibidem, Vol. I, p. 75.*

Admirable époque où l'on vit éclore à la fois tant de saints personnages, les Vincent de Paul, les Olier, les Eudes, les de Laval et une foule d'autres. A

LA DUCHESSE D'AIGUILLON, FONDATRICE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

On a dit de cette noble femme. "qu'aucune oeuvre de son siècle ne lui avait été étrangère. Elle dépensait à faire le bien son immense fortune, et son exemple était imité par un grand nombre d'autres personnes de condition."

ENCORE DES DÉBOIRES

Dans le calme et la prière à Caen, Mgr de Laval attend que l'archevêque de Rouen et le parlement de cette ville se fassent à l'idée que Rome a parlé. Il ne fut point déçu: le nonce, le représentant du pape, le consacra au faubourg Saint-Germain, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le 8 décembre 1658, fête de l'Immaculée Conception de Marie, à l'égard de laquelle il avait une dévotion toute particulière.

Un fait remarquable, c'est la consécration épiscopale de Monseigneur le jour de l'Immaculée Conception, le même

A—Chez ces grandes âmes (personnes nommées plus haut) le respect humain était inconnu. On tenait à honneur d'être vertueux, chrétien, fervent catholique, dévoué à la défense de la religion . . . assistance assidue à l'église. A cette époque on vit de hauts personnages, comme le baron de Renty, protecteur actif et généreux pour l'Eglise du Canada —; Henri de Lévis (vice-roi de la Nouv.-France (1625), embrassa plus tard l'état ecclésiastique, chanoine de N.-Dame de Paris; le duc de Ventadour et pair de France; M. de Sillery, qui a donné son nom à un village près de Québec, son nom (Noël Brûlard) commandeur de Sillery; et bien d'autres quitter le monde, même à un âge avancé, renoncer à leur dignité et aux honneurs. Véritables éclosions de bonnes oeuvres et de sociétés religieuses . . . (le soleil de la foi et la rosée de la piété). Faits remarquables de cette époque, c'est de voir un nombre considérable de laïques arrivés à une sainteté tellement éminente, que des ecclésiastiques ne craignent pas d'aller se mettre sous leur conduite, pour avancer de plus en plus dans la perfection.

jour que fut signée la charte royale de l'Université Laval et qui est le couronnement de son oeuvre. (1)

L'abbé de Montigny avait atteint sa trente-septième année lorsqu'il fut déclaré vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Mais les déboires ne cessent pas . . . L'orage gronde toujours. Et cette fois, c'est dans le plus haut du firmament religieux et politique de la France: l'Archevêque de Paris se croit offensé du fait que la consécration a eu lieu dans la ville épiscopale sans sa permission . . . Et le parlement de Paris se prononce en ce sens prétendant que le pape ne pouvait nommer aucun évêque en France sans l'agrément du roi (2) . . . Et, sur le conseil de l'archevêque de Rouen, le parlement de cette ville émet un décret renouvelant celui du 3 octobre défendant au vicaire apostolique d'exercer aucune fonction épiscopale en la Nouvelle-France, et priant les officiers de l'en empêcher.

CONSENTEMENT DU ROI

Enfin, le calme revenu pour quelque temps du moins, le roi, comprenant que le pape ne considérait pas le Canada assez développé pour lui donner un évêque, consent à la création d'un vicariat apostolique au lieu d'un évêché: mais il termine l'ordonnance de la manière suivante: "Il nous plaît que le Sieur de Laval soit reconnu par tous nos sujets dans les dites provinces pour faire les fonctions épiscopales, sans préjudices des droits de la juridiction ordinaire, et cela en attendant l'érection d'un évêché dont le titulaire sera suffragant de l'archevêque de Rouen, du consentement irrévocable duquel nous avons accepté la dite disposition de notre Saint-Père le Pape: car tel est notre bon plaisir." (3)

La reine, qui assistait au conseil, remarqua bien, comme aussi le nonce et le cardinal Mazarin, que certains mots de l'ordonnance portaient atteinte à l'autorité du pape, écrit

(1) *Gosselin I*, p. 78.

(2) *Ibid. vol. I*, p. 128.

(3) *Lettre du roi au Saint-Siège, Gosselin. vol. I. pp. 132 et 133.*

une longue lettre à M. D'Argenson, le priant d'accueillir le vicaire apostolique avec toute la dignité qu'il mérite, de le secourir dans toutes ses fonctions, et de faire passer en France les personnes qui s'y opposeraient. "Je prie Dieu, M. D'Argenson, que le vicaire apostolique, vous ait en sa sainte et digne garde . . ." (1)

Après avoir prêté serment au roi, Monseigneur se prépare à partir pour remplir sa belle carrière ouverte à son dévouement. Avant de partir pour le Canada, il alla visiter sa mère qu'il voyait pour la dernière fois.

DÉPART DE MGR DE LAVAL POUR LA NOUVELLE FRANCE

Muni de tous les documents, Monseigneur de Laval part de Paris pour la Rochelle, où il doit prendre le premier vaisseau pour Québec. Le Père Jérôme Lalemant n'étant pas arrivé, Monseigneur dut passer la semaine sainte à Larochelle, attendant le départ du deuxième vaisseau, le jour de Pâques (13 avril 1659). La traversée fut longue et orageuse, si on en juge par le premier vaisseau parti plusieurs jours avant celui de Monseigneur et qui n'arriva que le 7 septembre à Québec (cinq mois en mer).

"Il partait pauvre. Mgr de Laval, pour un pays où il y avait énormément à faire. Il s'était départi de son héritage en faveur de son frère Jean-Louis de Laval. Il ne pouvait compter que sur la fondation de mille livres assurée par la reine. Au dire de M. de Latour, ses amis lui auraient fait un petit revenu de mille livres. "Il s'en trouvait trop, ajoute son historien, puisqu'il donna cette rente au Séminaire, ne comptant que sur les fonds de la Providence (2).

Arrivée de Mgr de Laval à Percé avec ses compagnons le 16 mai 1659. La Gaspésie eut l'honneur d'accueillir le premier vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Il y avait de belles missions établies par les jésuites à Percé, le centre de ces mis-

(1) *Archives de l'archevêché de Québec, consultées par l'abbé Gosselin, vol. 1, pp. 134, 135.*

(2) *L'abbé Auguste Gosselin, vol. 1, p. 143.*

sions. L'évêque y passa quatre jours. C'est là qu'il exerça ses premières fonctions épiscopales en confirmant 140 personnes tant françaises que sauvages. (1)

ARRIVÉE DE MONSEIGNEUR DE LAVAL À QUÉBEC

Le vaisseau accosta le soir du 17 juin, le débarquement eut lieu le lendemain matin. Toute la ville en branle : le clergé, le gouverneur, les officiers, les chefs sauvages, les employés, le peuple sans distinction, tout le monde descend la côte pour accueillir son premier pasteur. Mgr, revêtu de ses habits pontificaux, portant mitre et crosse, fit descendre sur cette foule les premières bénédictions épiscopales. "Il paraissait, dit le P. Lalemant, comme un ange du paradis, et avec tant de majesté que nos Canadiens et les Sauvages ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne . . . (2)

Le prélat eut bientôt l'occasion de manifester son affection à l'égard des sauvages. Un enfant huron venait de naître, il voulut le tenir lui-même sur les fonds baptismaux, afin de donner une idée de l'importance du baptême. Peu après il apprend qu'un homme est très malade et qu'on va lui administrer les derniers sacrements, il accourt vers le malade pour lui donner les premiers soins de son ministère. A la grande surprise des personnes présentes, on voit l'évêque prosterné à terre auprès du moribond sale, dégoûtant, et qui sentait la pourriture, lui prodiguer tous les services possibles, et lui laver de ses propres mains les endroits où se donnent les onctions saintes. (3)

LETTRE DE MONSEIGNEUR AU SOUVERAIN PONTIFE

Monseigneur écrivait au Souverain Pontife le 20 octobre 1659. "Je ne puis vous dire la paix et la consolation de mon

(1) *Les Français se composaient de pêcheurs, chasseurs et commerçants.*

(2) *Relations des Jésuites, 1659.*

(3) *Les sauvages se couchent, s'assoient et mangent sur des nattes étendues sur la terre battue.*

coeur de me voir dans un lieu où je suis assuré que la sainte volonté de Dieu me veut, et où je suis en l'attente du moment précieux de lui sacrifier ma vie pour le salut des âmes qui ont été depuis tant d'années l'objet de mon amour." (1)

Plusieurs années avant de partir pour le Canada, il avouait "s'être senti porté par des mouvements secrets d'aller plutôt en un pays sauvage et rigoureux comme la Nouvelle-France, que dans un autre plus commode et plus civilisé . . ." (2)

Après avoir connu le travail à faire ici pour le salut des sauvages, il se dit: "Fasse le ciel que je me fasse tout à tous et que je les gagne tous à Jésus-Christ!"

Il éprouva une grande joie de voir à ses pieds, dans une cérémonie de confirmation à l'Hôtel-Dieu, 100 sauvages agenouillés à ses pieds. Tous chantaient des cantiques en leur langue. A cette occasion, il baptisa un huron âgé de 50 ans. Dans le banquet (x) qui clôtura la fête, ce pauvre enfant des bois qui avait réussi à s'échapper des mains des Iroquois, fit un discours pour engager l'évêque, s'il voulait la paix, à détruire ces terribles ennemis qui avaient anéanti la nation huronne.

Par ses discours, Mgr de Laval s'attirait tous les coeurs. "C'est une consolation pour tout le pays, écrit Marie de l'Incarnation, de posséder un évêque dont les qualités personnelles sont rares et extraordinaires . . . En un mot, dit-elle, sa vie est si exemplaire qu'il tient tout le monde en vénération." (Lette historique, 57ième).

Le Père Lalemant écrit: "Le Canada ne pourra reconnaître ses immenses obligations à l'égard de notre incomparable reine qui a su combler tous ses bienfaits par le plus précieux

(1) *L'abbé Aug. Gosselin, t. I, p. 159.*

(2) *Ibid. t. I, p. 136.*

(x) *Pour attirer les sauvages, "il faut frapper leur sens par tous les moyens légitimes: fêtes brillantes et festins abondants. Chez eux, ce n'est pas l'intelligence qui est développée, c'est la sensibilité et l'instinct. Leurs plus grands festins se composent de graisse et d'huile. "Pour les hurons, le chien était un mets recherché".*

de tous, en lui procurant un tel pasteur . . ." (Relations des Jésuites, 1659).

La soeur Duchesneau, hospitalière, loue les Jésuites d'avoir doté le pays d'un si digne pasteur . . ." (Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec).

A son tour, M. D'Argenson ne peut, dit-il, assez louer le zèle et la piété de M. de Pétrée . . ." (Archives de la Province de Québec. Correspondance de M. D'Argenson, gouverneur).

M. Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, écrivait : "Nous avons un évêque dont le zèle et la vertu sont au-delà de tout ce qu'on peut dire (1)".

Enfin, la soeur Morin de l'Hôtel-Dieu de Montréal, parlant de l'évêque de Pétrée, l'appelle "un grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique (2)".

UNE CALAMITÉ

Une grande peine allait affliger le vicaire apostolique. Le vaisseau, parti quelques jours avant le sien, n'arriva à Québec que le 7 septembre avec 200 personnes atteintes de fièvres pourprées et pestilentielles; huit moururent en mer et un grand nombre après leur arrivée. Monseigneur donna un bel exemple de dévouement; il se multiplia auprès des malades, comme il avait fait à Caen et dans les hôpitaux. Le Père DeQuen (3), qui était allé au devant du navire, comme c'était l'habitude, prit le mal et en mourut.

L'autorité du vicaire apostolique équivaut à celle d'évêque, si non de droit propre, mais par délégation du Souverain Pontife. Il a tous les pouvoirs: législatif, judiciaire et coercitif sur les personnes, et pouvoir administratif sur les biens de l'Eglise (4). Malgré tous ces pouvoirs, Mgr de Laval constate de l'hésitation de la part d'un certain groupe qui discute

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, 1663.

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*.

(3) C'est lui, le P. DeQuen qui, en remontant la rivière Saguenay, découvrit le Lac St-Jean, que les Sauvages appelaient Pacouagami (1652). Le deuxième centenaire fut fêté en 1952 à Desbiens.

(4) Zibelli, *Uc*; (l'abbé Gosselin t. I, pp. 177, 178)

ses titres . . . On disait: "Notre prélat n'est pas ici sous le titre d'évêque de Québec, mais sous le nom étranger d'évêque de Pétrée, ce qui fait parler bien du monde. (1)"

Malgré ces hésitations et les reticences d'un certain groupe de laïcs, l'autorité de Mgr de Pétrée, vicaire apostolique au Canada, fut reconnue dans tout le pays. Mais cette disposition ne dura pas longtemps. (2)

. *L'Archevêque de Rouen se croyait évêque du Canada*

Avant la nomination du vicaire apostolique, la juridiction de l'archevêque de Rouen était reconnue par des laïcs, des religieux et religieuses. Comme cette ville était un grand port de mer et le siège d'un archevêché, les émigrés, avant de s'embarquer pour le Canada, allaient saluer leur archevêque et recevoir ses encouragements et sa bénédiction. Le roi même avait de temps à autre prié l'archevêque d'envoyer des prêtres au Canada. Pour tous ces faits, l'archevêque croyait avoir juridiction sur le pays. En 1657, il avait nommé l'abbé de Queylus son grand vicaire à Montréal.

En apprenant l'arrivée du vicaire apostolique, l'abbé de Queylus descend à Québec, voit Mgr de Laval et se montre assez bien disposé, prêt à retourner en France. Mais deux lettres apportées par le vaisseau "Saint-André" le fit changer de dessein, "il leva le masque", dit le P. Jérôme Lalemant.

L'Archevêque de Rouen s'appuyant sur deux lettres du roi, tout particulièrement sur celle du 11 mai (avant l'arrivée de Mgr de Laval à Gaspé) qui permettait à M. de Queylus de continuer les fonctions de vicaire général sans préjudice à la juridiction du vicaire apostolique.

A ce sujet, il y a de tristes pages à lire dans le journal des Jésuites, septembre 1659, et dans l'Histoire de la colonie par M. Faillon. (3)

(1) *Marie de l'Incarnation*, 57^e lettre. (Gosselin, t. I, p. 183)

(2) M. Faillon, "Histoire de la colonie française," t. II, p. 339.

(3) *Ibid.* t. II, pps. 339, 340, 341.

Le roi met le vicaire apostolique dans une situation embarrassante, pour ne pas dire angoissante: deux juridictions dans cette Eglise naissante: quelle confusion y règnerait!

"Heureusement pour l'Eglise du Canada et pour Mgr de Laval, le roi écrit le 14 mai une longue lettre à M. D'Argenson le priant, comme il avait fait précédemment, d'appuyer de tout son pouvoir, le vicaire apostolique dans l'exercice de ses fonctions . . . Le roi dit au gouverneur: "Si les vicaires du sieur archevêque de Rouen voulaient s'ingérer de faire fonction de juridiction, vous aurez à les en empêcher . . . Je sais bien qu'on veut engager mon autorité; et sous le prétexte de la maintenir, on essaie de donner atteinte à celle du pape . . ." Il termine ainsi sa lettre: "Ce que vous avez à faire se réduit à maintenir le dit sieur évêque en la pleine fonction de sa charge. Mais je désire que vous ménagiez en sorte les choses, que les vicaires du sieur archevêque aient sujet de se louer de votre conduite." (1)

L'abbé de Queylus se soumit aux ordres et, avant de s'embarquer pour la France, "il se contenta, dit M. D'Argenson, de s'expliquer avec M. de Pétrée . . . (2)"

DÉBOIRES CROISSANTS

Tout n'est pas fini, Monseigneur le sait, avec cet abbé, encouragé par les associés de la Compagnie de Montréal, et poussé par l'archevêque de Rouen. Aussi, il n'est pas surpris d'apprendre, le 3 août 1661, que l'abbé de Queylus débarquait d'une chaloupe à Québec. Il était parti de France malgré la défense du roi par une lettre datée du 27 février 1660. (3) Cette lettre fut suivie d'une autre à M. D'Argenson, gouverneur du Canada, pour l'informer de cette défense et le prier de maintenir l'autorité religieuse du vicaire apostolique."

(1) *Archevêché de Québec* (Gosselin, t. I, pp. 186 et 187.)

(2) *Lettre de M. D'Argenson*, 21 oct. 1659.

(3) *Gosselin*, t. I, p. 194.

Mgr de Laval avait eu le pressentiment de la trame ourdie en France contre lui: il avait écrit en juin 1660, aux cardinaux de la Propagande de ne favoriser en quoi que ce soit les prétentions de l'archevêque de Rouen. Il avait enjoint à tous les ecclésiastiques du Canada de ne reconnaître que sa juridiction . . . et il leur ordonna de signer ce règlement. Tous signèrent (1).

Hélas! toutes les tracasseries ne sont pas finies pour Mgr de Laval . . . Les associés de Montréal se remuent pour faire revenir l'abbé de Queylus, qu'ils savent habile. Ils le députent à Rome, où, grâce au support du cardinal Bagnie, il obtient les bulles de telle façon que l'Archevêque de Rouen, se croyant l'Ordinaire du Canada, écrit à Mgr de Laval le déléguant pour mettre en possession de la cure de Montréal M. Dequeylus. Celui-ci part de France malgré la défense du roi et, de crainte que le vaisseau n'apporte une nouvelle contraire à son dessein, il déparque à Percé, et pour arriver plus vite à Québec il prend une chaloupe . . . Débarqué à Québec, il court montrer ses bulles à Monseigneur. Mais comme elles ne sont pas signées par le pape, l'évêque lui défend de partir de Québec.

Il rappelle au gouverneur les ordres du roi et le supplie de l'aider à faire reconnaître son autorité. M. D'Argenson vient rencontrer l'évêque pour lui dire qu'il ne peut rien faire pour lui en cette circonstance.

Se voyant sans appui Monseigneur recourt au moyen disponible: il menace l'abbé de le suspendre de l'office du sacerdoce..

Défiant les menaces, l'abbé part en canot furtivement pendant la nuit pour Montréal. Mgr de Laval lui écrit pour lui annoncer qu'il est interdit.

A tous ces tracas s'ajoutent les désordres causés par la vente des boissons aux sauvages.

(1) *Gosselin, vol. I, p. 194.*

CHAPITRE QUATRIÈME

Affliction de l'évêque.—La Mère Marie de l'Incarnation. L'évêque écrit au pape.—Il raconte les massacres des iroquois.—D'Avaugour n'a que 100 hommes contre 2400 iroquois.— Craintes des habitants.—Latour représente au roi la situation.—Boucher est député en France.—Le vaisseau est quatre mois en mer.—Découragement des habitants.—On propose d'abandonner la colonie.—Monseigneur décide d'aller exposer lui-même la situation.—Longue et pénible traversée du retour.—Scorbut à bord, huguenots grossiers.—Le roi rappelle M. D'Avaugour.—Choix de M. de Mézy.—Ce dernier devient le plus grand ennemi de l'évêque.—Il veut l'intimider.—De Mézy se réconcilie.—Préjugés de Talon contre l'évêque et les Jésuites.—Il loue d'abord le clergé, puis il veut remplacer les Jésuites par des Récollets.—Lettre du roi à l'évêque.—Deuxième voyage de l'évêque.—Talon est la cause de tout le trouble.—Il passe en France et amène avec lui six récollets.—L'érection de Québec en évêché.—Troubles causés à l'évêque.—M. Dudouyt défend le clergé auprès de Colbert.

Ces désordres affligeaient le cœur de Mgr de Laval: "Les âmes! les âmes! n'est-ce pas ce qu'il faut sauver avant tout?" s'était écrié ce noble émule des fils de saint Ignace". (1)

"Il a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied", dit Marie de l'Incarnation. Ces boissons perdent tous ces pauvres gens: hommes, femmes, garçons et filles; car chacun est maître dans sa cabane quand il s'agit de manger et boire: ils sont pris tout aussitôt et deviennent comme furieux. Ils courent, les uns avec des épés et autres armes, et font fuir tout le monde; soit de jour, soit de nuit, ils courent par

(1) *Gosselin*, vol. I, p. 282.

Québec sans que personne les puisse empêcher. Il s'en suit des meurtres, des violences, des brutalités monstrueuses et inouïes . . . ”

CHAGRINS ET CRAINTES DE L'ÉVÊQUE

À son arrivée, Monseigneur trouva le pays en larmes et aux abois: Il écrit au pape: “La conduite des iroquois empêche beaucoup de nos sauvages chrétiens les plus éloignés de venir jusqu'à nous . . . Leurs hostilités continuelles infectent tout et nous ferment pour ainsi dire tout accès à plusieurs nations où la foi n'a pu encore pénétrer. Néanmoins, ajoute-t-il, nos missionnaires, infatigables pour le salut des âmes, à l'exemple de saint Paul, courent vers ces nations par toutes les voies qui leur sont ouvertes, au risque de rencontrer toute espèce d'obstacles et de croix, et même une mort imminente.” (1)

MASSACRES DES IROQUOIS

Les iroquois, en 1659, firent prisonniers plusieurs Français près de Trois-Rivières et menaçaient de se rendre à Québec. En 1660, même frayeur et de plus grandes encore . . . On parlait de 1200 iroquois qui avaient leur rendez-vous à la roche Percée, à Montréal, et allaient fondre sur Québec. Cette nouvelle jeta l'alarme: on savait le triste sort de Dollard et de ses compagnons.

En 1661, les iroquois firent prisonniers ou massacrèrent plus de 100 Français à partir de Montréal jusqu'au Cap Tourmente, la dernière habitation française . . . Triste situation de la colonie, par suite de l'incurie de la Compagnie des Cent Associés, qui était cependant obligée par sa chartre de subvenir à ses besoins et de la défendre.

(1) *Relation de 1660.*

M. D'Argenson n'avait que 100 hommes à opposer aux 2400 iroquois féroces et sanguinaires. L'expédition que le gouverneur entreprit contre eux n'eut d'autre effet que de les exaspérer davantage. Ces féroces ennemis allaient par petits groupes ravager les campagnes: "On n'osait ni semer, ni récolter, ni sortir de la maison sans être bien escorté." (Latour p. 54). Ces ennemis irréductibles résolurent d'exterminer tous les Français comme ils avaient fait de la race huronne.

M. de Latour, chargé de représenter au roi la situation de la colonie, fit un portrait saisissant des désordres causés par le trafic des boissons avec les sauvages . . . "Une fois ivres, ils se battent, s'arrachent les oreilles . . . Il n'y a peut-être pas de pire image que l'enfer . . . S'il est difficile, ajoute-t-il, d'expliquer ces excès, il est aussi malaisé de comprendre jusqu'où va la cupidité, la mauvaise foi, la friponnerie de ceux qui leur distribuent ces boissons. Combien de crimes découlent de la même source? Dans ces terres éloignées il n'y a plus de barrière qu'on ne force ni de faiblesse dont on abuse . . . On n'écoute que les passions brutales dont un verre d'eau de vie facilite tous les attentats."

M. Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, avait été député en France pour s'occuper des intérêts de la colonie. Il revenait avec l'officier Dumont et ses 200 soldats. Le vaisseau, parti au commencement de juillet, passa quatre mois en mer, n'arrivant à Tadoussac qu'au commencement de novembre. Le scorbut à bord enleva 150 hommes. Les autres débarquèrent à Tadoussac et remontèrent à Québec en chaudière. (1)

Pendant ces quatre longs mois, point de nouvelles de la mère patrie. . . Découragement général . . . On proposa même d'abandonner la colonie et de retourner en France . . . Protestation énergique de Monseigneur contre ce projet qui nous eût anéantis comme peuple.

(1) *Gosselin, vol. I, p. 321.*

*Décision de Monseigneur d'aller à Paris pour
défendre la colonie. (1)*

Admirons le courage et l'intrépidité de ce grand homme. Depuis trois ans il n'avait pu faire ses visites pastorales ni aucune fonction de son ministère qu'au milieu des dangers de mort sans cesse renaissants de la part des iroquois. Il lutte avec énergie contre l'eau de vie. Ce n'est qu'à force de fermeté, de prudence et d'habileté qu'il réussit à faire reconnaître son autorité. Sans cesse il lui fallait résister aux exigences et au mauvais vouloir des autorités civiles. Le pays abandonné d'une manière déplorable par la compagnie des Cent Associés; et pour comble de malheur elle venait d'envoyer un agent qui y avait soulevé des tempêtes contre l'administration civile. (2) Rien de tout cela n'a pu décourager notre prélat. Il met tout en Dieu ses espérances et entrevoit du côté de la mère patrie l'aurore de meilleurs jours.

Il part pour la France: "Allez, ange tutilaire de la Nouvelle-France, s'écrit M. de la Colombière, allez au-delà des mers ménager ses intérêts, représenter ses besoins, donner des ouvertures pour y remédier. (3)

Motifs de ce voyage: 1° faire appuyer sa conduite au sujet de l'eau de vie qui l'avait obligé d'excommunier tous les vendeurs et ceux qui les encourageaient; 2° rétablir la tranquillité si violemment troublée par les procédés de Dumesnil; 3° affermir son autorité trop souvent contestée par le pouvoir civil; 4° éliminer la compagnie des Cent-Associés et faire entrer le roi dans ses droits sur le Canada, et voir une administration sage et vigoureuse et puissante s'établir dans le Canada . . ."

Il sentait le besoin de faire ériger le plus tôt possible l'évêché de Québec. Il voyait la nécessité d'augmenter son clergé et de lui assurer un revenu, et de mettre cette Eglise en état de se suffire à elle-même.

(1) *Gosselin, vol. I, pp. 323.*

(2) *Cet officier haut gradé, grand avocat, avait découvert tant d'erreurs et d'irrégularités dans l'administration civile que le peuple en fut effrayé.*

(3) *Paroles dans l'éloge funèbre par M. de la Colombière.*

L'ACCUEIL DU ROI À MONSEIGNEUR

"L'Evêque, dit Marie de l'Incarnation, a eu bien du démêlé en France au sujet des boissons que l'on donnait aux sauvages, et qui ont pensé perdre entièrement cette nouvelle Eglise (1)". Mais il parla au roi avec tant de zèle apostolique, qu'il finit par être écouté, et qu'il obtint tout ce qu'il demanda. Le commerce des boissons fut absolument défendu. Il eut le bonheur de voir la droiture de ses intentions reconnues. (2)

LONGUE ET PÉNIBLE TRAVERSÉE DU RETOUR

Parti au milieu de juillet 1662, il revint à la fin d'octobre. "La traversée du retour fut longue et orageuse, écrit Mgr de Laval: elle dura près de quatre mois. On eut beaucoup à souffrir sous tous les rapports. Le vaisseau portait quantité de troupes et beaucoup de familles envoyées par le roi pour peupler le Canada. Plusieurs des soldats étaient huguenots, la plupart libertins; ils causèrent beaucoup d'ennuis à l'évêque. Le scorbut éclata à bord: plus de 60 personnes succombèrent pendant la traversée, et il en mourut presque autant à Québec. Les ecclésiastiques ne pouvaient suffire à les instruire, les consoler et leur administrer les derniers sacrements. M. de Maizerets, prêtre que Monseigneur amenait avec lui fut malade à l'extrémité; il dut sa guérison à un voeu qu'on fit pour lui à saint Ignace et à saint François-Xavier."

Mgr de Laval fut le premier à l'oeuvre. Aguerri contre les maladies par les fréquentes visites qu'il avait faites autrefois dans les hôpitaux de la ville de Caen et à l'Hôtel-Dieu de Québec, il déploya à bord du vaisseau une admirable charité. "Il distribua les emplois à son petit clergé, dit M. de Latour, se réservant le plus pénible. Quoique incommodé par de fréquents vomissements, il était sans cesse auprès des malades, les exhortait, les consolait, les soulageait et leur rendait toutes sortes de services. Il en revenait souvent couvert de vermines;

(1) *Lettre historique*, 67^e (Gosselin t. I, p. 351).

(2) *Latour*, p. 83.

plus d'une fois on craignit qu'il ne contractât ce mal contagieux."

Il avait fait en partant, moins pour lui que pour les siens, une provision de volaille, de liqueurs, de confitures et autres douceurs; c'était l'usage dans une longue traversée. Il distribuait le tout aux malades.

RAPPEL DE M. D'AVAUGOUR

Le roi, apprenant que le gouverneur encourageait le trafic des boissons avec les sauvages, le rappelle en France, et prie Monseigneur de choisir lui-même son successeur. Le choix tombe sur M. de Mézy que l'évêque avait connu à l'Ermitage de Caen, fondé par M. de Bernières, où des religieux et des laïcs allaient se retremper dans la prière, la pénitence, le soin des malades et des infirmes.

M. de Mézy doit sa position à l'influence de Mgr de Laval; ses dettes payées à même le trésor royal; tout ce qui s'opposait à sa nomination est oublié par la Cour. Cependant, en dépit des preuves de la sincère amitié qu'il a reçue de Mgr de Laval, il devient son plus grand ennemi. Il encourage sourdement le trafic des boissons enivrantes avec les sauvages; il chasse du Conseil Souverain trois des membres parce qu'ils avaient été nommés par Monseigneur.

L'évêque avait été l'instigateur, le fondateur du Conseil Souverain. C'est à sa demande qu'un édit royal créa ce conseil. C'est lui l'évêque qui en nommait le président dans la personne du gouverneur, les membres et les officiers. (1)

Le Conseil ayant tous les pouvoirs judiciaires et exécutifs, renouvela l'ordonnance royale du 7 mars 1657, défendant de traiter des boissons enivrantes avec les sauvages sous peine d'une amende de 300 francs et, en cas de récidive, du fouet ou du bannissement. L'ordonnance fut bien exécutée pendant à peine une année. Le Conseil se relâchant de sa sévérité, les désordres recommencèrent avec fureur.

(1) *Gosselin*, t. 1, p. 127 à 170.

EMPORTEMENT DE M. DE MÉSY

L'orage ne fit pas perdre à l'évêque son calme habituel. Par contre M. de Mézy, au cours d'une conversation avec l'évêque, lui lança au visage la clef qu'on lui avait donnée pour entrer à son gré au séminaire, et l'accabla des plus grossières injures . . . Il en vint, dit Latour, à des extrémités peu croyables selon nos moeurs. Il crut l'intimider par des menaces et un appareil de guerre.

On pensa qu'il avait le dessein d'attenter à sa vie, quand un jour, à la tête de ses gardes et de la garnison du Fort, il investit l'église et la maison attenante où logeait l'évêque. Celui-ci, sans s'étonner, sans s'émouvoir, après avoir fait sa prière et le sacrifice de sa vie au pied de l'autel, paraît à la porte de l'église, devant le gouverneur et sa petite armée. . .

On crut qu'il avait donné l'ordre de le saisir ou de tirer sur l'évêque . . . mais tous les soldats, de concert, au lieu de faire aucune insulte, défilèrent devant lui et lui firent chacun en passant le salut des armes, qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux. Le gouverneur confus se retira. (1)

Tombé gravement malade en février 1665, de Mézy rentre en lui-même et se rappelle ses beaux jours de prières à l'ermitage de Caen . . . Il se fait transporter à l'Hôtel-Dieu pour être sous les soins des religieuses. Il se réconcilie avec l'évêque et le prie de bien vouloir entendre sa confession . . . Il meurt le 6 mai 1665, dans les bras de Mgr de Laval, qu'il avait persécuté. (2)

Les rapports contre l'évêque et le clergé n'ont pas altéré la confiance du roi à leur égard. Dès le 19 novembre 1663, alors que M. D'Avaugour a porté toutes plaintes à la Cour, le roi écrit à l'évêque lui annonçant qu'il avait nommé M. de Tracy son lieutenant général en Amérique. Il exhorte Mgr de Laval à reconnaître le dit Sieur de Tracy en sa qualité, et de concourir avec lui en tout ce qui regarde le service du roi.

(1) *Latour*, p. 120.

(2) *L'abbé Gosselin*, vol. I, p. 450.

Colbert, de son côté, écrit aussi à Mgr que "Sa Majesté a décidé d'envoyer un bon régiment d'infanterie pour ruiner entièrement les iroquois, qu'il a ordonné à M. de Tracy de conférer avec vous sur les moyens de réussir promptement. (1)

En dépit des accusations de M. de Mézy, ajoutées à celles de M. D'Avaugour, le roi écrit: "M. l'évêque, j'ai reçu toutes les lettres et vu les avis que vous me donnez; je n'attendais pas moins de votre zèle pour l'exaltation de la foi, et de votre affection au bien de mon service . . ." et la lettre continue sur le même ton, louant le travail et l'apostolat de notre évêque. (2)

A son tour, Colbert écrit en la même année pour louer le zèle de Mgr de Laval, zèle déployé malgré la maladie et les infirmités qui l'assaillent . . . Il lui envoie, par ordre du roi, six mille livres dont il disposera pour le mieux, ainsi qu'il en jugera . . . Après avoir souligné les mérites de cet infatigable apôtre, qui doit parcourir de grandes distances dans l'exercice de son saint ministère, il dit: "Je n'ajouterai rien à cette expression qui est bien sincère, de peur de blesser la modestie qui vous est si naturelle".

Un tel éloge venant de si haut réduit à néant les accusations de ses détracteurs. On voit en quel estime toute la Cour tenait Monseigneur pour son zèle apostolique et son intérêt aux affaires de l'Etat.

*Mgr de Laval ne trouve pas en l'intendant M. de Talon,
un ami de l'ordre et de la paix.*

M. de Talon, en venant au Canada (1665), apportait avec lui beaucoup de préjugés contre l'évêque et les jésuites qu'on lui avait représentés comme des ambitieux, cherchant à étendre leur autorité sur le temporel. "On ne saurait croire, dit Marie de l'Incarnation, combien il s'est trouvé de calomnieux contre notre prélat et contre les Jésuites . . . On a écrit des lettres diffamatoires qui sont allées jusqu'au roi. . ." (3)

(1) *Gosselin, t. I, p. 480.*

(2) *L'abbé A. Gosselin, t. I, p. 455.*

(3) *Lettre 103e, Gosselin, t. II, p. 79.*

Les premiers rapports de l'intendant Talon furent favorables au clergé. "Sa Majesté, lui écrivait Colbert (1) au mois d'avril 1666, est fort contente d'apprendre, et par M. de Tracy et par vous, que l'évêque de Pétrée et les Jésuites n'ont pour but de leur dessein que l'avancement du christianisme dans le pays."

Mais Talon, dès l'année suivante, séduit par les avantages du commerce de l'eau de vie avec les sauvages, tient un langage insinuant. Dans un mémoire adressé au ministre, il convient que leur conduite peut servir de modèle; il ajoute: "Mais comme ceux qui composent cette colonie ne sont pas tous d'égale force, ni de vertu pareille et n'ont pas les mêmes dispositions au bien, quelques-uns tombent facilement dans leur disgrâce pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre leur sentiment, ne pas s'abandonner à leur conduite qu'ils étendent jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat."

Pour remédier à ces empiètements, il suggérait de rappeler en France plusieurs Jésuites et de les remplacer par des ecclésiastiques qui ne "contraignent et ne gênent pas les consciences." (2)

M. de Talon passa en France en 1667 et ramena avec lui, en 1670, six récollets qui, dans son idée et celle de Colbert, devaient servir de contrepoids aux jésuites. Les récollets vinrent sur l'initiative des autorités politiques et nullement sur celle de l'évêque. "Plus nous aurons de récollets, écrivait Talon à Colbert, mieux sera contrebalancée l'autorité trop enracinée des autres." (3)

"L'idée qui présida à l'envoi des récollets au Canada fut donc une idée hostile à Mgr de Laval et aux Jésuites, et la protection déclarée de Talon en leur faveur augmentait les alarmes de l'évêque."

(1) Colbert, un des plus grands ministres de la France, l'homme de confiance du Roi Louis XIV.

(2) Parkman, *The Old Regime in Canada*, p. 432.

(3) Gosselin, t. II, p. 81.

LETTRE DU ROI À MGR DE LAVAL

L'année suivante de l'arrivée des Récollets, Monseigneur reçut du roi une lettre, le priant de les bien accueillir, de leur donner l'autorisation d'administrer les sacrements à tous ceux qui auraient recours à eux. De plus, il pria l'évêque de les aider à se mettre en possession des terres qu'ils ont ci-devant possédées en Canada . . . Ces Pères, écrit le roi, peuvent être d'une grande utilité pour la consolation spirituelle de mes sujets et pour le soulagement de vos ecclésiastiques au dit pays. Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez au R. P. Allard, provincial, et aux quatre religieux qu'il amène avec lui, d'administrer les sacrements à tous ceux qui auront recours à eux, et qu'au surplus vous les aiderez de votre autorité, afin qu'ils puissent se remettre en possession de tout ce qui leur appartient au dit pays, à quoi je suis persuadé que vous donnerez volontiers les mains par la connaissance que vous avez du soulagement que mes sujets en retireront. (1)'

Le prélat leur fit bon accueil; il leur fournit pendant plus d'un an, la nourriture et les meubles bien qu'ils ne fussent point venus à sa demande. Il leur facilita la récupération de leur terre de 106 arpents le long de la rivière Saint-Charles, qu'ils possédaient lors de leur séjour ici de 1616 à 1632. Il leur confia d'abord quatre missions: les Trois-Rivières, l'Île Percée, la rivière Saint-Jean et le Fort Frontenac. Ces Pères furent surpris; ils ne cessaient de louer la bonté de Monseigneur à leur égard. Ils avouaient ingénument qu'ils étaient venus pour se "battre avec le clergé"; ils ne pouvaient comprendre qu'on eût pour eux tant de bontés (2).

Après le départ de Talon (1672), Frontenac se fit leur protecteur . . . Le roi confirma les récollets dans leurs ancienne possession. Forts de cette protection, ils appuyèrent le gouverneur dans les questions de la dîme et de la traite de l'eau de

(1) *Gosselin, t. II, p. 82.*

(2) *Ibid. p. 83.*

vie. Sans se soucier de l'évêque, ils allaient de côté et d'autre confesser et prêcher, sur le simple désir du gouverneur. (1)

Les idées de Frontenac triomphaient contre l'évêque et les Jésuites, grâce à l'appui des récollets. Au sujet de leur conduite, voici ce que le sage et dévoué Dudouyt écrit de Paris à son évêque:

"Un des principaux et des mieux intentionnés (des Récollets) dit hier que le mal était qu'on ne convenait pas du principe qui consiste en ce que l'évêque et les Jésuites défendent l'eau de vie pour *en traiter seuls* . . . Ces bons Pères sont si bien affermis dans cette impression que, quelque chose qu'on leur puisse dire au contraire, ils n'en reviennent pas: et cela se publie non seulement parmi eux, mais, le croyant de la sorte, ils le disent au dehors et à la cour; et M. de Frontenac le publie en France et au Canada, comme le font ceux qui entrent dans ses sentiments; vous pouvez juger quel effet tout cela peut avoir. (2)"

DEUXIÈME VOYAGE DE L'ÉVÊQUE EN FRANCE

Les tracasseries de toutes sortes, décidèrent Monseigneur d'aller défendre la colonie auprès du roi. Il part le 2 novembre 1671, pour presser l'érection d'un évêché, et de ce fait affermir son autorité auprès des officiers et de tous les employés. Il lui fallait aussi obtenir du secours. La raison principale, c'était d'asseoir l'autorité ecclésiastique contestée par l'autorité civile. L'habileté et la diplomatie du vicaire apostolique obtient ce qu'il demande . . .

La bulle d'érection de l'évêché de Québec fut signée par Clément X le premier octobre 1674. Le roi ayant renoncé au droit qu'il avait sur les concordats, le pape lui accordait le droit de nomination à l'évêché de Québec et des pouvoirs plus étendus qu'auparavant. Tout cela dû à l'édit royal de 1675 (2) Une ordonnance du Conseil Souverain, autorisée par

(1) Gosselin, vol. II, p. 84.

(2) *Ibidem*, vol. II, p. 91, 92.

l'édit royal enregistré en 1676, accordait à tous les parents qui avaient 10 enfants et plus de vivants une rente annuelle de trois cents livres, plus vingt livres aux filles et aux garçons le jour de leurs noces. (1)

Monseigneur de Laval revient avec le titre d'évêque de la Nouvelle-France. Auparavant, il n'était qu'évêque de Pétrée et vicaire apostolique. Encore que ces titres lui conféraient tous les droits et les obligations d'un évêque, les adversaires et les trafiquants contestaient ses prérogatives.

FRONTENAC REMPLACE TALON AUPRÈS DES RÉCOLLETS ET DES TRAFICANTS

Le gouverneur, M. de Frontenac, accusait l'évêque et le clergé d'être la cause de tous les désordres en la Nouvelle-France en voulant tout gouverner: "Pour eux tous les moyens sont bons: ils ont des espions partout, jusque dans ma maison: ils ont les plus belles terres et trafiquent avec les Anglais de la Nouvelle Angleterre. (2)"

Il est évident que le gouverneur, M. de Frontenac cherchait à voiler le commerce qu'il entretenait avec les sauvages et les Anglais malgré les ordonnances. Et pour se donner du crédit auprès de la Cour, il fit arrêter et passer en France M. Perrot, gouverneur de Montréal, qui faisait fortune à l'aide d'un comptoir sur l'île qui porte son nom. . . (3)

Pour comprendre les chagrins causés à Monseigneur par Talon, Frontenac et les récollets, il faut lire les chapitres 6 et 7 de l'histoire de Mgr de Laval par M. Gosselin.

Pouvons-nous nous faire une juste idée de l'affliction de notre évêque, quand les magistrats, les gouverneurs, les employés de la colonie encouragent le trafic des boissons enivrantes, quand ils ne le pratiquent pas eux-mêmes?

(1) *La lettre contenant cet édit, à p. 166, t. II, Gosselin.*
Le gouvernement Mercier accorda un lot de terre à toute famille de 12 enfants vivants. Quelques années plus tard le lot fut remplacé par un octroi de 50 dollars, quelques années après, plus rien du tout.

(2) *L'abbé Aug. Gosselin, t. II, p. 186.*

(3) *Ibid. p. 187.*

L'abbé Dudouyt défend la cause de l'évêque et la situation de la colonie devant la Cour. De ce fidèle et dévoué procureur de Mgr de Laval, M. de Latour a peint les qualités et les vertus de ce défenseur des intérêts du Canada. Il nous le montre si ferme dans ses convictions religieuses, qu'un jour où il était tombé gravement malade à l'ermitage de Caen, il refusa de recevoir la communion du prêtre qu'on lui avait envoyé et qui était accusé de jansénisme. On fut obligé d'envoyer un autre prêtre, tant ce bon abbé avait en horreur cette funeste doctrine. Dieu récompensa sa foi énergique en lui rendant la santé.

Un mois après l'audience que M. Dudouyt avait obtenue de Colbert en avril 1677, le ministre l'appela.

M. L'ABBÉ DUDOUYT RENCONTRE DE NOUVEAU LE MINISTRE

M. Dudouyt décrit les désordres causés par la traite des boissons enivrantes avec les sauvages. Il représente au ministre qu'il y va de l'intérêt et de l'avenir du christianisme en Amérique. "La traite des boissons, dit-il, se pratique sans aucun frein, sans aucune restriction. Et vous pouvez, Excellence, apporter de la modération dans ce trafic . . .!"

On peut juger du ton de la réponse dans les lignes suivantes: "Vous êtes des gens intraitables, vous voulez sans cesse vous mêler de ce qui ne vous regarde pas. Parce que vous vivez loin du Soleil (2), vous pensez échapper à son influence; vous ne cherchez qu'à entreprendre sur l'autorité du roi, sous prétexte qu'il est loin de vous. De quoi vous mêlez-vous donc? Que ne bornez-vous votre action à prêcher, à exhorter au bien, à administrer les sacrements (3)?" — Nous nous mêlons de ce qui regarde notre ministère, répond M. Dudouyt. . . "Voici la *Résolution* (4) de six professeurs de la Sorbonne qui

(1) *Lettre de M. Dudouyt à Mgr, 1674. Gosselin vol. II, p. 181.*

(2) *Le SOLEIL, c'était le roi; le pauvre clergé du Canada portait hommage à cet astre! M. Auguste Gosselin. t. II, p. 183.*

(3) *Colbert voulait reléguer le clergé à la Sacristie*

(4) *Voir ce document à la fin de ce volume, p. 683.*

prouve que nous n'avons pas outrepassé les limites de nos attributions dans la lutte entreprise contre le trafic des boissons enivrantes."

Est-il certain que les propos de Colbert reflétassent les sentiments du roi, qui avait toujours témoigné une grande confiance en Mgr de Laval et qui la lui a toujours manifestée malgré les accusations calomnieuses de Frontenac contre le clergé du Canada? Mais Colbert était d'autant plus facilement influençable qu'il existait à cette époque, à la Cour de France, "une tendance à abaisser l'autorité de l'Église, à humilier le pape et les évêques et à préparer la glorification suprême de l'État (1)

Dans une autre audience accordée à M. l'abbé Dudouyt, le ministre causa d'un meilleur ton: il s'était vu refuser l'absolution à Paris comme Frontenac à Québec, pour avoir encouragé la traite de l'eau de vie avec les sauvages.

Cette fois Colbert loua le zèle du clergé . . . "Vous voudriez détruire les vices jusque dans la racine, en bons missionnaires . . . Vous visez à la perfection . . . Vous allez trop loin . . . il faut tolérer un peu . . ." M. Dudouyt a beau lui démontrer les excès innombrables de l'ivrognerie chez les sauvages, le ministre répond qu'on exagère d'après les renseignements qu'il a reçus de Talon . . .

"Talon, répond M. Dudouyt au ministre, est la cause de tout le trouble où nous sommes pour avoir fait lever par le Conseil Souverain, à la veille de son départ pour la France, toutes les défenses qui, depuis 30 ans, s'opposaient à la vente désordonnée des boissons enivrantes aux sauvages . . . Il eut l'habileté de se faire donner une lettre du Conseil le déclarant parfaitement renseigné sur toutes les affaires de la colonie et s'en remettant à lui pour faire la lumière sur toutes les affaires intéressant la Cour. (2)

(1) *Gosselin, t. II, p. 187. 2e alinéa.*

(2) *Ibid., vol. 2, p. 194. . . Les Anglais partageaient l'avis des missionnaires sur les dangers de l'eau de vie. Le colonel Dongan, gouverneur de New-York, défendit de donner à boire de l'eau de vie aux sauvages, à Orange, sous peine du fouet et de 1000 francs d'amende. Gosselin, vol. 2, p. 193.*

Les désordres augmentèrent d'une façon alarmante . . . à tel point que tous les membres du Conseil qui avaient signé l'arrêt (excepté Mgr de Laval et M. de Tilly) furent obligés de renouveler les défenses formulées en 1667 et renouvelées l'année suivante.

Talon, muni de la lettre du Conseil Souverain, représenta au puissant ministre que Mgr de Laval, les Jésuites et tous les ecclésiastiques du Canada étaient des ambitieux, avides du pouvoir et dangereux pour l'autorité civile . . . (1)

Talon demanda à Colbert de diminuer l'exportation des boissons au Canada. (C'était pour encourager les brasseries qu'il avait établies à Québec, au pied de la côte du Palais.)

(1) *Gosselin, t. II, p. 197.*

CHAPITRE CINQUIÈME

Souffrances de l'évêque.—Pas de visites en 1677.—Il les reprend l'année suivante.—Troisième voyage en France à cause des désordres.—En 1680, par acte passé à Paris, il donne tous ses biens au Séminaire.—Activité de l'évêque dans ses visites.—Des centaines de lieues en canot.—Peu de chemins, peu de chevaux l'obligent parfois à voyager à pied, l'hiver en raquettes.—Pour les mêmes motifs que dans les trois voyages précédents, il entreprend le quatrième.—Le voyant souffrant et infirme, la cour ne veut pas le laisser retourner en Nouvelle-France.—Rien ne peut le retenir.—Joie des Canadiens au retour de leur premier évêque.—Avant de partir, il apprend la nomination de son successeur.—Il s'en remet toujours en la Providence.—Malgré les accusations contre lui, il a la confiance du roi.—Deux affaires difficiles réglées, alors qu'il était jeune prêtre, lui avaient gagné cette confiance.—On savait aussi à la Cour, le travail accompli pendant qu'il était archidiacre d'Evreux.—Les oeuvres de l'évêque au Canada.—Missions établies.—Eglises bâties.—Il pensa à tout: Ecole d'agriculture, de métiers.—Sa grande piété.—Chagrins de l'évêque: l'incendie de la Basse Ville.—Massacre de Lachine.—Incendie du petit et du grand séminaire.

SOUFFRANCES DE MONSEIGNEUR

Malade, l'évêque endura de grandes souffrances durant l'hiver 1677. Pas de visite cette année-là. Sa lettre à son ami Boudon à Paris en est une preuve: "J'ai été incommodé et retenu à la chambre tout l'hiver, de fluxions et autres incommodités. L'on m'a fait un cautère, mais il ne produit pas grand effet." Cependant, il se rétablit suffisamment pour visiter son diocèse en 1678, et faire son troisième voyage en France pour représenter lui-même les désordres et les besoins de la colonie, et se défendre des accusations. En mai 1678, il

avait posé la première pierre du grand séminaire, (1) qu'il dédia à la sainte Famille.

A l'automne de 1678, onze paroisses étaient érigées. "Dans la plupart de ces paroisses, écrivait Monseigneur, les habitants n'ont pas voulu se conformer à la décision de la conférence pour la nourriture et l'entretien de leurs pasteurs. N'importe, continua-t-il, j'ai envoyé mes missionnaires hiverner chez eux, m'obligeant à leur fournir ce qui leur serait nécessaire. D'autres paroisses ne pourront être assistées que par voie de mission; je leur envoie tout ce que je peux avec les secours reçus de France."

C'était l'évêque ou le séminaire qui suppléait à l'insuffisance de la dîme. On sait que le gouverneur appuyé par les Récollets avait obtenu l'ordonnance de 1679 établissant la dîme au vingt-sixième minot au lieu du treizième.

Le 12 avril 1680, pendant qu'il était encore à Paris, Monseigneur fit un acte par lequel il donnait tout ce qu'il avait au Séminaire.

LA GRANDE ANNÉE PASTORALE DE 1681

Après la visite des communautés religieuses, il entreprend celle de tout son vaste diocèse. Il la fit en dépit de ses 60 ans d'âge, avec un enthousiasme, un courage et une activité capables d'étonner bien des jeunes. Et avec les moyens de transport les plus primitifs, en canot d'écorce, et sans prendre une journée de repos.

Après avoir confirmé à Québec le 6 mai, il est déjà à Lotbinière le premier juin. Il a visité 14 paroisses soit à l'est ou à l'ouest du fleuve Saint-Laurent, et il est déjà à Montréal le 19, après avoir couru plus de 60 lieues en 19 jours. Le 19 juillet il était à Deschambault, ayant visité 9 paroisses ou missions. Le 29 juillet il était rendu au Cap-aux-Oies, à plus de 20 lieues en bas de Québec. Il n'y avait là ainsi qu'à l'île

(1) Les ecclésiastiques y entrèrent en 1681. Ils étaient entrés au petit en 1677. On continua d'y travailler jusqu'en 1698. Le Père Charlevoix écrivait qu'en 1720, le grand Séminaire n'était pas encore fini.

aux Grues que quelques familles. Le lendemain, au Cap-Saint-Ignace, et le 31 à la Rivière du Sud (Saint-Thomas). Nulle part de chapelle ni de presbytère. Le premier août il était à la Durantaie (Saint-Michel), le 9 à Beaumont, le 10 à Saint-Joseph de la Pointe Lévis.

Parti de Montréal le 10 juillet, il avait fait 100 lieues pour visiter une quinzaine de missions disséminées sur les deux rives du fleuve.

Depuis le Cap-Saint-Ignace jusqu'à Montréal il parcourut plus de 200 lieues, aller et retour, en canot d'écorce, sans relâche pendant les grandes chaleurs de l'été, ramant souvent lui-même pour soulager un rameur fatigué; on couchait alors comme on pouvait, parfois à la belle étoile ou dans quelque misérable hutte. Il fallait souvent se contenter d'un morceau de pain. Comme le pays était encore couvert de forêts en 1683 (seulement 25127 arpents de défrichés dans tout le pays), peu de chemins d'ouverts: on voyageait peu en voiture: il n'y avait que 56 chevaux. On communiquait par eau de paroisse en paroisse le long des rives du fleuve Saint-Laurent. Il n'y avait dans tout le Canada que 10,251 âmes, dont 9,485 communiants!

"Bien des fois, écrit M. de Latour, on l'a vu partir à pied en été, en hiver en raquettes, portant sa petite chapelle sur son dos, faire une à deux lieues pour célébrer la messe ou assister un malade et revenir à jeun."

QUATRIÈME VOYAGE DE MGR DE LAVAL EN FRANCE

Pour les mêmes raisons que dans les trois voyages précédents, et même pour des motifs encore plus graves, Monseigneur sent le besoin d'aller exposer lui-même la situation de la colonie. Malgré l'âge et les incommodités dont il souffre, il n'hésite pas d'entreprendre son quatrième voyage. Il sait que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre poussent les sauvages à l'attaque des Français. . . (1)

(1) *Documents de la Nouvelle-France, t. I, p. 309.*

Son séjour en France se prolonge jusqu'en 1688. Pendant ce temps, on constate qu'il est fatigué et souffrant: on nomme son successeur, Mgr de Saint-Vallier, qui est consacré le 20 janvier 1687.

La Cour s'oppose au retour de Mgr de Laval au Canada. A cette opposition, il déclare: "Dieu me fait la grâce de regarder tout ce qui m'arrive comme un effet de sa Providence . . ." Rien ne peut le retenir. Il entre à Québec au commencement de juin. Son successeur vient assumer sa fonction d'évêque une couple de mois plus tard.

JOIE DES CANADIENS AU RETOUR DE LEUR PREMIER EVÊQUE

"Au milieu de tous les sujets d'appréhension qui pesaient sur la colonie, la population toute entière fut encouragée et réjouie par le retour de Mgr de Laval, qui revenait au Canada pour terminer sa vie parmi ses anciens diocésains. Ses vertus, ses longs et pénibles travaux dans la Nouvelle-France, son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens: ils sentaient se renouveler leur confiance en la Providence, en revoyant celui qui, avec eux et à leur tête, avait traversé bien des années d'épreuves et de misère."(1)

SUCCÈS DE MONSEIGNEUR DANS SES DEMANDES AU ROI

N'est-il pas étonnant que les accusations portées contre l'évêque par les plus hautes autorités civiles de la colonie n'aient pu contrecarrer ses demandes au roi? Elles en ont parfois retardé l'acquiescement ou modifié les réalisations, mais toujours elles étaient bien accueillies . . . Le roi, et tout particulièrement la reine se rappelaient la conduite exemplaire de l'étudiant François de Montigny Laval, et de ses oeuvres alors qu'il n'était que jeune abbé, à qui Mgr de Péricard, évêque d'Evreux, avait confié deux affaires difficiles et délicates.

(1) *L'abbé Ferland, vol. I, p. 180.*

Dans la première, il s'agissait de réformer une communauté où le relâchement s'était introduit. "Ce qui n'est que désordre dans le monde devient dans une maison religieuse un non sens et une abomination. "L'abbé François de Laval, par ses exhortations, ses exemples et sa sagesse, vainquit tous les obstacles.

"Il se servit avec tact et prudence de l'autorité spirituelle que l'évêque de Bayeux lui avait confiée; il appela même l'autorité séculière à son secours; et il fit si bien que d'une maison de trouble et de dissensions il fit une maison de paix, de piété et d'édification. (1)"

La deuxième affaire confiée à M. l'abbé de Montigny fut la défense d'un hôpital dans la ville de Caen. Les administrateurs laïcs étaient mécontents des religieuses chargées de le diriger. Ils voulaient les remplacer par des domestiques à gage (2). Projet injuste pour la communauté que l'on voulait priver de ses droits acquis, et pour les pauvres qui auraient souffert du changement à tous les points de vue. De ce projet il s'en suivit un procès entre les administrateurs et la communauté.

L'abbé de Montigny se chargea de défendre la communauté. Cause difficile; le Conseil de sa Majesté le Roi était prévenu contre les religieuses accusées de vouloir s'enrichir au dépens du public et des malades.

Le crédit que donnaient à la Cour la noblesse et la haute origine de l'abbé eut une grande influence sur l'autorité civile.

"Des princes même, dit M. de la Colombière, prévenus contre les religieuses, se déclaraient ouvertement contre elles et ôtaient aux gens de bien le courage et l'envie de soutenir

(1) *Eloge funèbre de Mgr par M. de la Colombière.*

(2) *On a là, dit Latour, le commencement de la laïcisation. "Cette idée de laïcisation se développa lentement pour aboutir, deux siècles plus tard, à la condamnation des Jésuites . . . On connaît la suite : l'expulsion des communautés religieuses, l'école neutre, etc." (suivant l'auteur de cette histoire).*

la bonne cause des servantes de Dieu calomniées et opprimées. (1)''

L'abbé de Montigny exposa la justice de la cause des religieuses, et revendiqua leurs droits. Il fit plus, dit M. de la Colombière, il déclara la guerre à leurs adversaires, il va porter le flambeau dans la nuit de l'intrigue, il tire le rideau et découvre l'intérêt sordide de la cabale; il désabuse les princes, il désille les yeux des magistrats." L'habileté de son plaidoyer sauve l'hôpital de la spoliation dont il est menacé. Dès son retour à Caen, il est nommé confesseur de la communauté qu'il avait si bien défendue. Ce succès et cette conduite à l'égard des religieuses le firent connaître avantageusement de la Cour. On savait aussi à la Cour le travail qu'il avait accompli pendant les sept années (1646-1653) comme archidiacre de l'Eglise d'Evreux, où son protecteur Mgr de Péricard l'avait nommé un an avant sa mort (1655).

LES OEUVRES DU PREMIER ÉVÊQUE AU CANADA, PEUT-ÊTRE EN TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

Depuis son ordination, il avait désiré ardemment d'aller dans un pays peuplé de sauvages, où il y eût beaucoup à faire. Sous ce rapport, son désir a été comblé: outre les nouvelles missions à établir parmi les sauvages éloignés, construire chapelles et églises, il n'y avait que onze églises dans toute la colonie française du Canada. De Québec à Tadoussac, il n'y avait que deux églises, une en pierre sur la côte de Beau-pré (Château-Richer), et la petite église de bois à Sainte-Anne. À Tadoussac, une église de pierre de 60 pieds, bâtie vers 1646 par les Jésuites, grâce aux largesses de Madame de la Peltrie et aux dons des sauvages chrétiens (2); aucune sur l'île

(1) *L'abbé Auguste Gosselin, vol. I, p. 90.*

(2) *A cette date (1646) il n' avait à Montréal qu'une humble chapelle de bois. L'église de Tadoussac serait donc la première construite en pierre au Canada, puisque celle de Québec ne fut commencée qu'en septembre 1647. (Histoire du Sagueney, p. 61, par l'Association historique du Sagueney, dont M. le chanoine Victor Tremblay est le président et le principal rédacteur).*

d'Orléans ni sur la côte sud; à Trois-Rivières, une église en bois; à Sillery, l'église des pères Jésuites; sur le coteau Sainte-Geneviève (à Québec) aujourd'hui Saint-Jean-Baptiste, une petite chapelle. Il n'y avait alors (à l'arrivée de Mgr de Laval) que trois églises un peu organisées: celle de Québec, celle de Montréal et celle de Château-Richer.

En comparant ce petit nombre à celui des églises visitées pendant la *grande années épiscopale*, on se rend compte de l'énorme travail accompli malgré les désordres et les difficultés causées par les trafiquants encouragés par l'autorité civile.

Il pensa à tout, ce grand homme: il établit une école d'agriculture au Petit Pré (Saint-Joachim): il savait que les colons venant de France étaient pour la plupart des marins, des soldats, des gens de métier et des journaliers ignorant tout de la culture du sol. Il ajouta à son école d'agriculture, l'étude et l'apprentissage des métiers de maçon, forgeron, cordonnier, couturier, sculpteur, menuisier . . .

Un prêtre, directeur de la ferme, donna en 1701 la somme de 8,000 francs pour que le séminaire mît à la ferme modèle un maître qui enseignât aux trois élèves dont il avait fondé la pension, "un commencement d'humanité", afin qu'ils devinsent propres à être maîtres d'écoles (1).

"Voilà bien, dit un analyste, la première école normale du Canada." On peut regarder ce grand évêque comme le premier instaurateur de tout le système d'instruction publique de notre pays."

LA PIÉTÉ DE MONSEIGNEUR

La piété du jeune François de Laval lui valut la tonsure à l'âge de neuf ans, et son entrée dans la Congrégation de la sainte Vierge.

Toute sa vie est empreinte de piété et d'abnégation . . .

(1) *Latour*, p. 38. *Gosselin*, t. II, p. 566.

"Il y avait dans les avis du prélat à ses missionnaires une onction vraiment admirable qui ne pouvait venir que du Ciel. Il avait puisé dans le coeur de Jésus-Christ les flammes dont le sien était embrasé (1)."

En apprenant que le feu menaçait toute la basse-ville en 1661, Monseigneur descend portant le Saint-Sacrement et suivi d'une procession. Aussitôt le vent change de direction, et la basse-ville est sauvée.

En 1690, lors du siège de Québec par Phips, Monseigneur fait accrocher l'image encadrée de la sainte Famille au clocher de la cathédrale. C'était une belle cible, l'église, mais les boulets tirés des vaisseaux de l'ennemi la respectèrent, tandis que ceux lancés du fort firent tomber dans le fleuve le pavillon anglais flottant au mât du vaisseau de l'amiral.

Deux braves marins canadiens se lancèrent à la nage et, sous une pluie de balles, apportèrent le drapeau anglais, que l'évêque fit suspendre à l'arrière de la cathédrale où il demeura jusqu'à la capitulation. L'ennemi, honteux de son insuccès, leva le siège, Québec était sauvé. . . Il était d'une piété exemplaire pour l'Eucharistie. Il passait des heures agenouillé devant le tabernacle. (2)

L'HUMILITÉ DE MGR DE LAVAL

Il avait en horreur la mise en scène et tout ce qui pouvait offenser l'humilité. Sur son lit de mort on essaya de lui arracher quelques paroles qu'on aurait pu citer dans la suite pour le grandir; afin de l'engager à parler, on lui rappela l'exemple de quelques pieux personnages: "Ils étaient des saints, se contenta-t-il de répondre, moi, je suis un pécheur."

"Il avait puisé dans le coeur de Jésus-Christ, dit M. de la Colombière, la douceur dont le sien était rempli."

Sa douceur attirait les sauvages. Sa présence exerçait sur eux une influence qu'on ne peut s'expliquer que par un don spécial et merveilleux qu'il avait reçu de la Providence. Les Sau-

(1) *Paroles de M. de la Colombière dans l'oraison funèbre.*

(2) *Le Frère Houssard, domestique de Mgr.*

vages les plus farouches et les plus barbares se sentaient subjugués et comme fascinés par le seul charme de sa présence; ils devenaient doux comme des agneaux (1)."

L'AFFECTION DE MONSIEUR POUR SES COLLABORATEURS

Une preuve éclatante de son affection, c'est le fait d'avoir apporté de France, lors de son quatrième voyage, le coeur de M. Dudouyt pour l'inhumer dans sa cathédrale, et n'être pas complètement séparé de celui qui avait été son collaborateur assidu dans la fondation de l'Eglise de Québec.

À ce fidèle et dévoué collaborateur de Mgr de Laval, nous de la Baie Saint-Paul et de toute la région devons garder un souvenir impérissable pour avoir si bien contribué, ici et en France, à nous débarrasser de Pitoin, Després et Saint-Aubin.

L'ESPRIT DE MORTIFICATION DE MGR DE LAVAL

Le frère Houssard qui l'a servi pendant plus de 20 ans dans les dernières années de sa vie a écrit : "Il cherchait tous les jours, dit-il, les moyens qu'il pouvait imaginer pour se procurer des douleurs et des souffrances; comme par exemple, de porter le silice et de le quitter tous les 3 soirs en cachette, de peur que je ne le visse en pensant le cautère qu'il avait au bras. Sur ses dernières années, comme il ne pouvait agir, il le portait jour et nuit, et avait grand soin que je ne le visse pas. Quand il était déchiré, il le raccommodait lui-même, et avait toujours pour cela du fil et des aiguilles; s'il s'y engendrait de la vermine, il le lavait lui-même dans de l'eau chaude, et tout cela en cachette. (2)"

Et que de détails dans la lettre du frère Houssard! "Toute sa vie, ajoute le frère, il pratiqua la pauvreté, la pénitence et la mortification; toute sa vie n'était qu'un jeûne continu,

(1) *M. A. Gosselin, t. I. 639.*

(2) *Ibid. t. II. pp. 604 et 605.*

car il ne déjeunait point, et ne prenait tous les soirs que la valeur d'une légère collation . . . Il était pauvre en habits, en tout. . . Pendant 20 ans il n'a eu que deux soutanes d'hiver. . . Toutes ses aumônes, il les employait en oeuvres pieuses . . . En un mot, il n'y avait personne au Séminaire plus pauvre que lui . . ."

Quelles pratiques de mortification par Monseigneur à l'ermitage de Caen, alors qu'il n'était encore que jeune abbé!

LA FORCE MORALE DE MGR DE LAVAL

"La qualité maîtresse de son âme, c'était sa force morale; non pas cette force aveugle, voisine de l'opiniâtreté qui ne procède que par entêtement et par caprice, mais cette force éclairée, sage et réfléchie qui suppose un esprit parfaitement sûr de ce qu'il faut faire et ne recule devant aucun obstacle pour arriver à son but. Ni le respect humain, ni la crainte des dangers, ni les menaces des puissants de la terre ne pouvaient l'empêcher de faire son devoir, quand il s'agissait de s'opposer à une injustice ou à quelque abus préjudiciable au salut des âmes. On le voit bien dans ses rapports avec quelques-uns des gouverneurs de ce pays."

"Quoique, par ses lumières supérieures, dit Latour, par son expérience, ses travaux, ses vertus, sa naissance, sa dignité, il fût un oracle dont tout le clergé respectait les vues; jamais personne ne s'est plus défié de lui-même, ni n'a demandé avec plus d'humilité, ni suivi avec plus de docilité les avis de ses inférieurs et de ses disciples . . . C'était moins un supérieur qu'un confrère, qui ne cherchait le bien qu'en vue du bien même . . . Jamais évêque, dit Latour, n'a plus aimé son clergé, ni n'en a été plus tendrement aimé. C'était un vénérable père. Sa force morale doublait sa force physique; comment comprendre autrement qu'il ait pu affronter tant d'obstacles et endurer des souffrances aussi douloureuses et pratiquer des mortifications aussi sévères?"

CHAGRINS DE MONSEIGNEUR PENDANT
SA VIEILLESSE

L'INCENDIE DE LA BASSE VILLE

En 1682, deux ans avant son quatrième voyage en France, toute la Basse Ville fut réduite en cendres. "La Colonie, en cette triste nuit du cinq août, perdit plus de richesses que le Canada en possédait alors, écrivait l'historien de Monseigneur. Tous les magasins étaient remplis de provisions de toutes sortes."

Le massacre du village Lachine dans l'Île de Montréal, en 1689. "Dans cette lugubre tragédie, plus de 200 personnes perdirent la vie de la main des iroquois, au milieu des souffrances les plus atroces: des enfants rôtis sur des cendres chaudes, des femmes empalées . . . 90 personnes emmenées, brûlées et immolées à la vengeance des iroquois, ou plutôt à "celle de Dieu qui se servait des iroquois comme ministres de sa justice, parce que cette paroisse de Lachine avait été le théâtre le plus fameux de l'ivrognerie des sauvages (1)".

Retraite temporaire de Monseigneur à Saint-Joachim, par suite de différence d'opinion avec son successeur, relativement au séminaire.

L'incendie du petit séminaire en 1701 et de celui du grand en 1705 pesèrent lourdement sur son cœur de père et fondateur.

Il avait repris un peu de vigueur l'année suivante. Ce qui lui permit d'officier pontificalement le jour de Pâques: son successeur était prisonnier en Angleterre . . . A peine parti de France, le vaisseau du roi, la "Seine" qui le ramenait à Québec, fut pris par un vaisseau anglais après un combat de dix heures et toué en Angleterre, où Mgr de Saint-Valier fut retenu prisonnier durant cinq ans. Le navire portait une cargaison évaluée à un million de francs. Lourde perte pour la colonie!

(1) *Ferland, tome II, p. 185.*

CHAPITRE SIXIÈME

DÉCÈS DE MGR DA LAVAL

Décès de Mgr de Laval, le 6 mai 1708, âgé de 86 ans.— Son corps fut exposé durant trois jours dans la cathédrale.— Tout le monde faisait toucher à son corps des objets de dévotion.—À la demande des communautés, les restes mortels y furent portés en procession.—Inhumation dans le caveau de la cathédrale.—Funérailles des plus grandioses.—Secondes funérailles en 1878.—La précieuse dépouille fut exposée durant huit jours.— La foule voulait la voir comme en 1708, on promena ses restes dans toutes les églises de la ville. Ces funérailles furent encore plus grandioses que les premières.—Faits merveilleux constatés comme en 1708.—Les premiers enregistrés par M. Glandelet ont été perdus.—Ouverture du procès Ordinaire en vue de la béatification.

Dans l'été de 1707, une douloureuse maladie faillit le ravir à l'affection de ses enfants. Le 6 mai de l'année suivante, à 7 heures du matin il rendait son âme à Dieu, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge.

"Nous avons eu la consolation, dit le Père Charlevoix, en recueillant ses derniers soupirs, de voir terminer par une sainte mort une vie toute consacrée aux plus pénibles travaux de l'apostolat."

"La nouvelle de sa mort se répandit bientôt dans toute la ville; et l'on vit accourir une foule innombrable auprès de sa dépouille. Tout le monde voulait contempler une dernière fois les traits du père bien-aimé. On l'entourait en pleurant; on s'empressait avec avidité de faire toucher aux restes mortels des chapelets, des médailles ou autres objets de dévotion. Le corps demeura trois jours exposé dans la cathédrale, et la foule qui se pressait dans l'église était si considérable qu'on

entendait des enfants s'écrier "Laissez-nous donc approcher; laissez-nous voir le saint!"

Toutes les églises et chapelles de la ville réclamèrent avec instance la faveur insigne de recevoir la dépouille de leur père . . . Son corps revêtu des habits pontificaux fut transporté par le clergé en procession suivie d'une grande foule . . .

FUNÉRAILLES DE MONSEIGNEUR

Ses funérailles furent une véritable apothéose. Après la messe solennelle chantée à la cathédrale, M. de Glandelet, vicaire général et doyen du chapitre, prononça un bref éloge du grand disparu. Le 4 juin, vingt jours après la première, une seconde messe solennelle fut chantée, et M. de la Colombière fit l'éloge funèbre du prélat."

Lui, qui avait formellement manifesté le désir d'être inhumé dans son séminaire, il le fut dans le caveau de la cathédrale: la chapelle du séminaire n'étant pas encore terminée.

SECONDES FUNÉRAILLES DE MGR DE LAVAL EN 1878, PRÈS DE DEUX CENTS ANS APRÈS LES PREMIÈRES

Elles furent occasionnées par l'exhumation de son cercueil de plomb, dans les caveaux de la cathédrale en 1877, alors qu'on fut obligé de remplacer les poutres soutenant le plancher de l'église.

"En attendant qu'un service solennel fut chanté à la cathédrale, ses ossements furent transportés à l'université, recouverts de cire blanche, assujetés avec des rubans violets et déposés sur un coussin de soie de même couleur. On leur destinait un magnifique cercueil de verre, qui devait être plus tard dans deux autres tombes, l'une de plomb et l'autre en chêne.

"La précieuse dépouille fut pendant huit jours exposée dans la chapelle du séminaire pour permettre aux fidèles d'aller prier auprès des restes vénérés du premier évêque de ce pays.

"Pendant ces huit jours, les fidèles accoururent en foule à la chapelle du séminaire. Comme en 1708, on s'approchait du cercueil pour y prier et faire toucher des objets de piété . . . "On eût dit que chacun voulait emporter chez soi comme un parfum des vertus du fondateur de notre Eglise, dit une chronique, comme un précieux talisman contre les épreuves et les douleurs de chaque jour. Que d'affligés sont venus ici avec confiance verser leurs larmes et leurs prières! Que de malades sont venus implorer une guérison longtemps attendue! "Espérons que leurs soupirs sont montés vers le ciel. Mgr de Laval a toujours aimé le peuple canadien, et ce n'est pas au sein de la gloire qu'il nous oubliera (1)".

Plus de 80 couronnes furent déposées sur la tombe du saint évêque, de la part de plusieurs diocèses étrangers, des différentes communautés religieuses, de plusieurs paroisses ou comtés, de plusieurs associations religieuses et civiles et d'un grand nombre des citoyens les plus distingués, entre autres le Lieutenant-Gouverneur de la Province."

Le convoi funèbre, parti du Séminaire, se rendit d'abord aux Ursulines, puis chez les RR. PP. Jésuites, chez les Rédemptoristes de Saint-Patrice, enfin à l'Hôtel-Dieu. Un *libera* fut chanté à chacune des églises. A l'Hôtel-Dieu, il le fut par l'évêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, représentant de ces vastes contrées de l'Ouest, dont les indigènes furent évangélisés par les missionnaires de Mgr de Laval.

"Rien de plus grandiose, dit une chronique. Qu'on se figure près de deux mille élèves en costume, avec couronnes, étendards et drapeaux, plus de deux cents prêtres en habit de choeur, huit archevêques et évêques en chapes et mitres, le cercueil venant à la suite du brillant cortège, puis vingt-cinq professeurs de l'université Laval richement drapés de leur costume de soie et d'hermine. Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, représentant notre gracieuse souveraine, les ministres, les juges, les sénateurs, les députés d'Ottawa et de Québec, les derniers descendants de la nation huronne, ces

(1) "L'Abeille", vol. XI, p. 120.

chrétiens fervents qui pleurèrent amèrement la perte de *l'homme de la grande affaire*, les députations des avocats, des notaires et des médecins, les officiers des différentes sociétés canadiennes et irlandaises, puis une foule du peuple immense et recueillie attendant avec respect le passage et la bénédiction d'un pasteur fidèle qui visite ses enfants.

Comme en 1708, plusieurs faits merveilleux furent attribués à l'intercession du saint prélat (1). Quelques-uns ont même été constatés d'une manière juridique; ils sont consignés dans le procès préliminaire de la cause, portée à Rome en vue de sa béatification et canonisation.

Il est regrettable qu'une relation enregistrée par M. Glandelet des merveilles opérées au tombeau de Mgr de Laval en 1708, ait été perdue.

"Emue par la confiance populaire qui conduisait à Mgr de Laval tant d'âmes chrétiennes, et touchée par les merveilles attribuées à son intercession, l'Eglise commença en 1878 les démarches en vue d'obtenir du Souverain Pontife les honneurs de la béatification et de la canonisation du fondateur de l'Eglise canadienne. Le 9 octobre 1878, l'archevêque, Mgr E.-A. Taschereau ouvrit le Procès Ordinaire sur la vie, les vertus et les miracles attribués à Mgr de Laval; le 23 août 1890, le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites signait le décret de l'introduction de la cause . . . Depuis cette date, malgré des retards incontrôlables, la cause de Mgr de Laval a suivi son cours régulier."

Actuellement, depuis un an, M. l'abbé Georges-E. Demers est à Rome et s'occupe de la cause.

Depuis 1878, les restes vénérés de Mgr de Laval reposaient sous le maître autel de la chapelle du séminaire de Québec. Depuis 1951, ils reposent dans un tombeau creusé sous une dalle de granit, dans une chapelle funéraire ornée de marbre et de mosaïques dorées que ses fils du séminaire ont élevée à

(1) "*L'Abeille*", vol. XI, p. 120.

sa mémoire. C'est dans cette magnifique chapelle que ses enfants reconnaissants conservent pieusement son cœur. Pour y entrer, il faut passer par la chapelle de la communauté. Elle est du côté de l'Évangile.

Le centre de dévotion de Mgr de Laval, c'était l'Eucharistie, et son culte à Marie était le complément nécessaire à sa dévotion eucharistique. "Que d'heures il passait chaque jour en contemplation devant le tabernacle!" nous dit le frère Houssart.

RECONNAISSANCE À L'ÉGARD DE MGR DE LAVAL

A nous de la Baie Saint-Paul de prier pour l'avancement de la cause de Monseigneur de Laval. La gratitude nous en fait un devoir sacré. Pour fonder cette paroisse, il n'a reculé devant aucun sacrifice . . .

L'obligation de prier pour la béatification de notre premier évêque s'étend à toute la région de Charlevoix. Saguenay et Lac Saint-Jean et à tous les Canadiens français, à tous les catholiques du pays. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un regard sur la vie de cet infatigable apôtre. De l'enfance à la mort, sa vie est tissée de chagrins, de peines, de douleurs croissant avec les fonctions que ses talents et ses vertus l'appelaient à remplir.

Après ce regard sur sa vie, on se demande comment il a pu survivre à tant d'épreuves et parvenir à une longue vieillesse? La réponse se trouve dans sa piété, soutenue par les pénitences qu'il s'imposait. Les douleurs les plus cruelles pour cette âme d'apôtre n'étaient pas tant causées par les accusations perfides de ses détracteurs que par les obstacles s'opposant à la conversion des sauvages. En ces moments d'épreuve, il levait les yeux au ciel ou vers le tabernacle en soupirant: "Les âmes! les âmes à sauver!"

Prions les apôtres Saint-Pierre (1) et saint-Paul que Monseigneur a donnés pour patrons à la paroisse. Prions aussi les saints Martyrs canadiens dont nous avons le précieux avantage de contempler les bustes groupés sur un même socle dans notre église. Tous ont été martyrisés quelques années avant l'arrivée de Mgr de Laval.

Ne nous laissons pas décourager par les retards dans la cause de béatification de notre premier évêque. Les desseins de Dieu sont insondables; de grands saints n'ont été canonisés qu'après plusieurs siècles comme les Saints Martyrs canadiens, tandis que d'autres sont montés sur les autels après un seul. Il y en a même qui ont reçu ce grand honneur après quelques mois de leur décès.

Ne prêtons pas l'oreille aux accusations portées contre notre saint évêque, comme nous avons eu la douleur d'entendre personnellement un homme, pourtant cultivé, nous dire: "Mgr de Laval ne sera jamais canonisé: il a donné dans le jansénisme." — Très mal renseigné vous êtes mon ami, avons-nous répondu. Sa conduite prouve tout le contraire. Toujours soumis au pape et à la doctrine de l'Eglise. Dans toutes les épreuves et les difficultés qu'il a rencontrées, il acceptait tout avec calme, s'en remettant toujours à la Providence, en attendant dans la prière la suite des événements. Vous ignorez sans doute, avons-nous ajouté, ce que son historien (Gosselin) a répondu à cette accusation (page 20).

"Monseigneur de Laval janséniste? lui qui avec les Ignace de Loyola, les Vincent de Paul, les Bernières, les Olier, les Eudes formaient le petit bataillon qui a combattu cette funeste doctrine contre le gros bataillon des jansénistes."

À ce sujet nous devons nous en tenir au jugement du tribunal ecclésiastique canadien qui a préparé la cause de la béa-

(1) *Après la résurrection de Jésus-Christ, Saint Pierre, devenu chef de l'Eglise, prêcha la doctrine du Christ, et dès sa première prédication un grand nombre furent baptisés et trois mille se joignirent à l'Eglise. Saint Paul, persécuteur des chrétiens, devint, après sa conversion miraculeuse, le plus grand convertisseur des gentils. Saint Pierre et Saint Paul furent unis dans la persécution, unis dans la mort, unis dans la prière et la liturgie.*

tification avant de la soumettre à Rome. Ce jugement exonère notre grand évêque de cette accusation comme des autres.

Pour nous convaincre des mérites de Monseigneur de Laval, lisons avec foi et amour ce qu'ont dit de lui les plus hautes autorités de l'Eglise.

MONSEIGNEUR DE LAVAL

"Riche de toutes les grâces dont le ciel l'avait comblé, il rendit le dernier soupir en l'année 1708, âgé de plus de quatre-vingt ans, et laissant après lui la réputation d'un grand Saint."

Décret de la S. Congrégation des Rites pour l'introduction de la cause de canonisation de Mgr de Laval, 24 septembre 1890.

"Monseigneur de Laval a fait revivre au dix-septième siècle, sur notre terre d'Amérique, les héroïques vertus des temps apostoliques; et l'histoire devra écrire son nom sur la liste des précurseurs élus de Dieu, qui tracent à travers le monde les sillons lumineux par où passent l'Évangile et la civilisation."

Lettre de Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, Projet d'un monument à Mgr de Laval, 15 avril 1904.

"Monseigneur de Laval illustra par tant et de si grands bienfaits son long pontificat qu'il fut en quelque sorte le créateur et l'ouvrier de presque toute cette gloire dont brillent encore aujourd'hui l'Eglise et la patrie canadienne."

Lettre de Sa Sainteté Pie X à l'épiscopat canadien, 31 mars 1908.

"De l'Atlantique au Pacifique, de l'Océan glacial au Golfe du Mexique la croix s'est promenée triomphante, et elle dessine aujourd'hui partout sur ces horizons infinis le signe salutaire de l'espérance. Plus de cent houlettes se sont ajoutées à la houlette de Laval, jalonnant ces routes glorieuses par où l'Évangile et la civilisation sont allés à la conquête de tout un continent, et gardant à la foi, à l'Eglise et au Christ, les peuples nouveaux entrés au bercail."

Mgr P.-E. Roy, auxiliaire de Québec, à la messe, au monument Laval, 23 juin 1908.

CROISADE DE PRIÈRES

Le 25 juillet 1942, dans une lettre collective, les archevêques et évêques de la province de Québec ont prescrit une croisade de prière en faveur de la béatification et de la canonisation des Fondateurs de l'Église du Canada. (1)

"Parmi ces fondateurs, Mgr de Laval occupe une place de choix. Il a été le premier pasteur de l'Église de Québec, mère de toutes les Églises de notre pays. Il a prié, lutté souffert pour la placer sur des bases inébranlables, et il a su mettre chez nous une telle sève de vie religieuse que, deux siècles et demi plus tard, Pie XI dira: "l'Église du Canada est un des joyaux de la chrétienté."

"Prenons une part très active à cette croisade de prières, et recommandons-nous avec confiance à Mgr de Laval.

Il y a de très graves problèmes à résoudre dans tous les domaines, et bien des dangers nous menacent.

Pour la gloire de Dieu, pour le bien et l'honneur de l'Église canadienne et de notre cher pays, obtenons par nos prières les faveurs et les miracles nécessaires à la béatification et à la canonisation de ce grand serviteur de Dieu."

(1) *Organisée par le Séminaire.*



LE VÉNÉRABLE
FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL
Premier Evêque de Québec

Fondateur du Séminaire de Québec

Fondateur de la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul
de la Baie Saint-Paul.

PRIÈRE POUR LA BÉATIFICATION ET LA
CANONISATION DE MGR DE LAVAL

Seigneur Jésus, c'est avec une grande confiance que nous recourons à l'intercession de votre fidèle serviteur François de Montmorency-Laval, dont la vie fut si admirable. En considération de ses mérites, accordez-nous la faveur que nous vous demandons, afin que nous puissions témoigner de son crédit auprès de Vous dans le ciel et contribuer ainsi à sa glorification sur la terre. Ainsi soit-il.

Coeur Immaculé de Marie, obtenez-nous du coeur de votre divin Fils, la grâce que nous vous demandons : la glorification sur cette terre du grand serviteur de Dieu, Monseigneur de Laval.

Saint Pie X, qui avez reconnu et affirmé pendant votre pontificat, les mérites de Mgr de Laval, obtenez-nous la béatification et la canonisation de ce grand serviteur de Dieu.

Pater . . . Ave . . . Gloria . . .

Avec permission de l'Ordinaire.

*Prière de signaler toute faveur obtenue à M. le Supérieur,
Petit Séminaire de Québec ou au curé de la paroisse.*

CHAPITRE SEPTIÈME

Claude Bouchard — Noël Simard — Pierre Tremblay

Claude Bouchard, premier colon à la Petite Rivière et premier fermier à la Baie Saint-Paul.—Etabli d'abord à l'Ange-Gardien, il achète deux terres au Petit-Pré, qu'il vend à Mgr de Laval.—À la Petite Rivière, puis à la Baie Saint-Paul.—Agé et infirme à 73 ans, il cède tous ses biens à sa femme.—Il est mort chez un de ses fils à St-Antoine de la Baie Saint-Paul.—Service funèbre à l'église de la Baie, inhumation à la Petite Rivière.—Les Bouchard du Perche descendent d'une famille ancienne, alliée aux Montmorency, en 945.—Arrivée de Noël Simard avec son père, Pierre en 1657.—Noël, maçon comme son père.—Etabli à Sainte-Anne, il vint à la Baie St-Paul en 1678, suivant un bail de cinq ans.—Auparavant, il avait une terre à la Petite Rivière.—Des descendants de Noël Simard, dit le Lambret, nés à la Baie Saint-Paul, on en compte de toutes les professions: des Monseigneurs, des juges, des industriels de grande renommée à Sorel: Joseph, Edouard et leurs enfants.—Pierre Tremblay, né en 1626, et venu au pays vers 1650, s'établit sur la côte de Beaupré, puis à la Petite-Rivière.—Appelé à la Baie en 1679.—Nombreux sont les descendants de Pierre dans tout le pays.—Le premier, Pierre, n'a pas résidé à la Baie.Son fils Pierre est devenu seigneur des Eboulements en 1710.—Un des fils du deuxième Pierre bâtit le manoir seigneurial.—En France, le Père Capucin, Joseph du Tremblay fut anobli pour service rendu à l'Etat. Il fut conseiller du Cardinal Richelieu (ministre de Louis XIII).

CLAUDE BOUCHARD, PREMIER COLON
À LA BAIE SAINT-PAUL

Au commencement de la petite histoire de la Baie-Saint-Paul par M. l'abbé Charles Trudelle, l'auteur a écrit : "Un

mémoire nous fait connaître les détails suivants : "La Baie Saint-Paul est la première terre habitée que l'on rencontre du côté nord en venant de France, elle est enfoncée sur une lieue dans les terres, distante de Québec de 15 lieues et de 7 du Cap Tourmante. Les chemins sont très difficiles et dangereux: il y a 3 familles et 31 âmes; on y dit la messe dans une chapelle domestique."

M. Trudelle ajoute : "Ces trois familles de la Baie Saint-Paul étaient celles de Noël Simard de Sainte-Anne, marié à Marie-Madeleine Racine de Château Richer, de Pierre Tremblay, marié à Marie-Madeleine Simard, et de Pierre Dupré, marié à Catherine Caron, aussi de Sainte-Anne de Beaupré. Cette dernière famille de Dupré n'a pas laissé de descendants dans la paroisse, tandis que les familles Simard et Tremblay, également nombreuses, forment près d'un tiers de la population actuelle.

"Qui de ces trois habitants, continue M. Trudelle, arriva le premier dans la paroisse et en quelle année, c'est ce qui n'a pu encore être constaté et ce qui, au reste, peut demeurer inconnu, sans que la postérité ait à le regretter beaucoup. . . "

Dans l'histoire d'une paroisse composée, pendant plus de deux siècles (au temps de M. Trudelle) presque uniquement de cultivateurs, il est bon de connaître le premier qui a foulé de son pied le sol qu'il a labouré, semencé et qui a moissonné la première gerbe de blé.

Le premier, c'est, à n'en pas douter, Claude Bouchard, de qui Mgr de Laval acheta les deux terres qu'il possédait à Beaupré, et qu'il (Monseigneur) a dirigé à la côte Saint-François-Xavier (Petite Rivière) en 1675, et qu'il a appelé le premier à la Baie Saint-Paul.

La preuve en est fournie par les archives du Séminaire.

LES PIONNIERS

Claude Bouchard — Noël Simard — Pierre Tremblay

Claude Bouchard, tailleur, baptisé en 1626, fils de Jacques et de Nicole Bouchard de Saint-Côme-le-Verd au Perche, vint s'établir au Canada en 1650.

Saint-Côme-le-Verd existe encore sous le même nom. C'est une petite commune du département de la Sarthe. Elle compte 1500 habitants, on s'y rend par le chemin de fer du Mans à Mamers (1).

A son arrivée à Québec, Claude Bouchard prend une terre de cinq arpents de largeur sur une lieue et demie de profondeur, sur la côte de Beaupré (Ange-Gardien). Il signe un contrat l'obligeant à payer "cents sols en argent et deux chapons vifs ou 20 sols pour chacun d'iceux, plus cinq sols de sens portant lots et rentes saisines et amendes selon la coutume de Paris."

On appelait Claude Bouchard "Le Petit Claude" parce qu'il était court. Mais s'il était petit par la taille, il était grand par le courage: il ne craignit pas de troquer les ciseaux du tailleur pour la hache du défricheur.

Trois ans après son établissement, il songe à épouser Louise Gasnier, fille de Louis Gasnier, arrivé au pays depuis une dizaine d'années. Louis était aussi originaire du Perche. Le contrat de mariage est signé le 30 novembre 1663, devant le notaire Aubert, mais il faut attendre au 25 mai pour la bénédiction nuptiale: Louise n'aura douze ans révolus que ce jour-là.

Claude et son épouse n'occupent que durant trois ans la première terre: ils la vendent pour en affermer une autre dans les environs par un bail de six ans. Ils s'y installent. Claude s'acquitte de toutes ses redevances envers ses créanciers; mais à l'expiration du bail, il achète une terre de trois arpents de front sur la côte de Beaupré, au Petit Pré (Saint-Joachim). Pensant toujours à l'établissement de ses enfants, il se trouve trop à l'étroit: il achète la terre de son voisin, Nicolas Manière décidé de retourner en France. Le contrat se passe devant le notaire royal, Maître Audouart, le 22 septembre

(1) Un autre Bouchard est venu au pays, Jean Bouchard dit Dorval, fils de Claude, chirurgien, et de Marie de Montigny Lengrin, hameau d'Orval, en Picardie, mort à la guerre de Hollande en 1678. (Frère Eloi-Gérard, mariste, *Recueil de Généalogies*). Le Frère tient ce renseignement d'un descendant de cette famille, qui est agronome et demeure à Ste-Famille, l. d'Orléans).

1663. En plus de tous les droits seigneuriaux, l'acheteur payera deux cent vingt livres tournois (1) payables en deux versements, le premier de 100 livres dans huit jours, le second le 24 juin de l'année suivante.

Cette acquisition endetta la famille au delà de toute possibilité de payer. Après quelques années d'une telle situation, il cherche un endroit où il sera plus libre; plusieurs de ses enfants sont en état de l'aider. A cette époque, Claude Bouchard a quatre garçons: Jacques (2), François (3), Antoine et Louis, cinq filles: Marguerite, Louise, Angélique, Rosalie et Geneviève.

Fatigué des dettes il songe à vendre ses terres: il consulte Mgr de Laval. Celui-ci en achète une le 8 février 1673, par acte devant le notaire Romain Becquet. Deux ans plus tard, le 28 mai, il achète la seconde par devant le même notaire.

Le même jour, M. Dudouyt, au nom de Monseigneur, concède à Claude une terre à la Côte Saint-François-Xavier. Dans l'acte de vente de sa seconde terre, Claude avait réservé la récolte de la semence de ce printemps-là et le droit de l'engranger. Il passa la plus grande partie de l'été sur sa nouvelle terre avec ses fils, pour construire maison et dépendances. . .

En ce temps-là, la Petite Rivière offrait un très grand avantage aux colons, grâce aux prairies naturelles de près d'un demi mille de la côte au fleuve. Ils n'avaient pas à défricher pour s'installer et commencer de cultiver. Que reste-t-il aujourd'hui? Ce que le flux de la mer n'a pas encore grugé. . . Il y a une centaine d'années, les habitants voyaient encore les fondations de la première église, bâtie plus à l'est de la seconde (4). Quelques terres ont encore deux à trois arpents de la grève à la côte. Elles vont en diminuant jusqu'à une perche et rien.

(1) Monnaie frappée à Tour.

(2) Jacques s'est noyé à l'âge de 9 ans, d'après Tanguay.

(3) François a été capitaine de milice.

(4) Notes de M. le curé Charles Trudelle.

Tour imprimée
à la mer
en 1668
ou avant?

Claude Bouchard fut le premier colon à la Côte Saint-François-Xavier. Il y était avec sa famille lorsque Mgr de Laval l'appela à la Baie Saint-Paul en 1676, pour cultiver la ferme de Saint-Aubin. Dans le bail avec le Séminaire, Claude ne devait s'installer sur cette terre qu'au printemps de 1677, mais comme il préférait passer l'hiver à la Baie Saint-Paul plutôt qu'à la Côte St-François-Xavier, le Séminaire lui paya 12 francs pour le transport de ses animaux au Petit Pré.

Il se faisait des travaux de construction sur la ferme puisque dans le livre de compte, le *Grand livre*, on lit que le Séminaire a payé à Claude, pour 21 journées de travail avec les charpentiers, 21 francs: (1) pour 35 livres de beurre fourni aux charpentiers et goudronneurs, 17 francs et dix sols. (On avait donc repris la confection du goudron), pour travaux faits pendant l'hiver de 1778, trois cents francs par accord avec M. de Maizerets (2).

Claude Bouchard a passé la plus grande partie de sa vie à la Petite Rivière, à l'endroit appelé Cap Maillard. (3) Il y possédait avec ses fils et son gendre René de la Voye (aujourd'hui Lavoie) plus de 53 arpents de front sur une lieue et demie de profondeur. (4)

Agé de 73 ans, infirme et incapable de travailler, il fit son testament en faveur de sa femme, lui conseillant de consulter Mgr de Laval avant de faire le partage de ses biens à ses enfants. L'acte est fait à la Côte Saint-François-Xavier, le 29 septembre 1678, en présence de M. Jean-Baptiste Buisson, prêtre et de Jacques Fortin, cultivateur.

(1) En ce temps-là le franc valait environ 20 sous (cents). C'est loin du salaire d'aujourd'hui. A présent le franc ne vaut qu'environ 4 sous.

(2) Recherches de M. l'abbé H. Provost, sous-archiviste du séminaire.

(3) Ce nom vient du Père Maillard, s. j., missionnaire au Cap Breton, que les sauvages du lieu, les micmaques, vénéraient. "En 1845, écrit l'abbé Lapointe, j'ai servi la messe qu'ils célébraient tous les ans à sa mémoire, à la mission Sainte-Anne sur le Lac Bras d'Or, au milieu du Cap Breton." Lettre de l'abbé Epiphane Lapointe à son ami l'abbé Henri Casgrain.

(4) D'après les plans de l'arpenteur royal Ignace Plamondon, tracés en 1735 et 1755. Archives du Séminaire.

Claude est décédé le 25 novembre 1699 à la Baie Saint-Paul. Le service sur son corps eut lieu dans l'église de cette paroisse, il fut inhumé à la Petite Rivière. Plusieurs de ses enfants étaient établis dans le rang Saint-Antoine. Son fils Antoine est mort dans le bois où il s'était réfugié avec les habitants du village de la Baie Saint-Paul en 1759, lors de l'approche des Anglais.

Des enfants de Claude Bouchard, plusieurs s'allièrent à ceux de Noël Simard et de Pierre Tremblay son compatriote du Perche. Coïncidence à laquelle ils ont dû penser tous les deux : ils sont nés en 1626, et venus ensemble au pays en 1650. Claude épousa en 1653 une fille de son pays, Pierre, une de Sainte-Anne de Beaupré, un an après.

Un Bouchard, en France, s'était allié à la famille des Montmorency, à la 9e ou 10e génération. (1) Un Bouchard vivait en France en 1945. (1)

C'est un Bouchard qui a continué la lignée des Montmorency. (2)

NOËL SIMARD

Noël Simard, dit Lombrette (3), baptisé en 1636, fils de Pierre Simard et de Suzanne Durand de Beauvoyer, évêché d'Angoulême dans l'Angoumois.

Noël apprit le métier de son père, un maître maçon. Encore jeune, Noël se sentit attiré vers la Nouvelle-France. Ayant déclaré ses intentions à son père, celui-ci l'approuve et décide de partir avec lui malgré sa femme et sa fille qui préférèrent demeurer en France.

Au cours de l'été 1657, voilà les maçons exerçant leur métier à Sainte-Anne de Beaupré. Pierre (4), fils de laboureur,

(1) *Tableau de la généalogie des Montmorency, à la fin du volume II de l'abbé Gosselin.*

(2) *Ibidem.....*

(3) *La dernière syllabe de Lombrette vient du mot brette, longue épée. Bretteur, spadassin, homme qui cherche à se battre à l'épée. Un verbe a été formé de ce nom, bretter, et veut dire de quelqu'un : qu'est-ce que tu brettes ici? Pour, qui cherches-tu ici? que fais-tu?*

(4) *Pierre portait le surnom de Lombrette.*

ne tarde pas à s'acheter une terre, et Noël lui déclare son intention d'épouser Madeleine Racine, fille d'Etienne et de Marguerite Martin, de Château-Richer.

Le jour du contrat de mariage par devant le notaire Audouart, le 15 novembre 1661, Pierre cède son bien à son fils. Voilà Noël et Madeleine établis sur une terre. Mais comme Noël, actif et entreprenant et bien secondé par son épouse, désire acheter la terre de Gibouin, son voisin qui n'a pas d'enfants et veut retourner en France. Mais le prix est haut, 1500 livres . . . Il faut emprunter, et de qui? . . . Il pense à Mgr de Laval . . . Le désir d'établir ses enfants qui se succèdent presque annuellement, lui donne du courage et de la hardiesse. Il va donc avec sa femme exposer son projet à Monseigneur, qui leur prête 750 livres. (1)

On a vu qu'en 1678, Noël Simard est appelé à cultiver au compte de la Seigneurie les terres défrichées.

En 1680, il s'était fait concéder une grande terre à l'ouest du Cap Maillard. Pendant qu'il travaille à la Baie Saint-Paul, son père et ses fils cultivent la terre à Beaupré et celle à la Petite Rivière.

BAIL ENTRE NOËL SIMARD ET LE PROCUREUR DE MGR DE LAVAL

Le 29 novembre 1677, Noël Simard et l'abbé Pierre de Francheville, procureur de Monseigneur, convinrent d'un bail (2) de la teneur suivante : un bail de cinq ans à com-

(1) D'après M. l'abbé Jean-Paul Tremblay, "Nos pionniers".

(2) *Suivant ce bail, le Séminaire fournit à Simard la moitié des grains de semence, et ce dernier rendra à chaque année la moitié de la récolte et des estroits (les petits animaux) des animaux suivants fournis par le Séminaire: "deux grands boeufs (boeufs de travail), six vaches avec leurs veaux, trois taureaux, six cochons, neuf poules et un coq, dix-huit terrines et vingt-cinq bottes de foin" ... La partie de la semence fournie comprend 24 minots de blé, 4 minots d'avoine, 3 minots d'orge et 6 minots de pois. La première récolte ne donna que 85 minots de blé. Elle fut meilleure les années suivantes. Cependant Simard se vit bientôt en déficit avec le Séminaire d'une somme de 346 livres, qu'il ne parvint à combler qu'en 1683. Ce bail passé devant le notaire Romain Becquet fut signé le 2 décembre 1778. Noël ne vint à la Baie Saint-Paul qu'au printemps de 1879.*

mencer à Pâques 1678, portant sur toutes les terres en valeur "autour du bâtiment neuf qui est commencé sur ycelles", à l'exclusion de la partie affermée à Claude Bouchard.

En avril 1679, Noël doit à la Seigneurie pour avances reçues et les animaux, le tout évalué à 1870 louis. Mais lorsque le moulin à scie fonctionna il paya en planches et en madriers, en produits de la ferme, en effets aux ouvriers travaillant avec lui à la construction. Le 19 octobre 1689, d'après le livre de compte de la Seigneurie, Noël doit encore 715 louis, 9 schellings et 9 deniers (1).

Noël Simard a doté la Petite-Rivière et la Baie Saint-Paul d'une nombreuse famille, dont 8 garçons actifs et entrepreneurs, et 6 filles.

Parmi les Simards nés à la Baie Saint-Paul, on compte de nombreux prêtres parmi lesquels y a des Monseigneurs, des docteurs en philosophie et théologie, au nombre desquels nous voyons encore aujourd'hui le révérend Père Georges Simard, o.m.i., dont le 7 mai prochain marquera le 50e anniversaire de sacerdoce. Le Père G. Simard a fait ses études à l'École normale Laval et au Juvénat du Sacré-Coeur d'Ottawa. Enfin au Noviciat Oblat de Lachine en 1899, il fit profession le 2 août de l'année suivante. Le 7 mai 1905, il était ordonné prêtre à Ottawa par Mgr J.-Thomas Duhamel.

Docteur en philosophie et en théologie, le Père Simard est membre de l'Académie canadienne de St-Thomas d'Aquin, membre de la Société royale du Canada et de la Société des écrivains canadiens. Il est l'auteur de plusieurs livres en matière d'histoire et d'éducation, et de diverses brochures importantes.

On a parlé de juges dans la famille des Simard, nous avons connu tout particulièrement le magistrat Hidolla Simard qui administra la justice dans le district du Saguenay. Il allait, dans son yacht, piloté par lui-même, jusqu'à la Côte Nord.

(1) Nous en avons lu dans ce livre de compte des pages tant au débit qu'au crédit de Noël. A lire une partie de son travail à la page des Moulins.

Un autre M. Gérard Simard est juge à la Cour des Sessions de la Paix à Québec. Un Simard a été sous-ministre (voir appendice).

Dans l'industrie, la famille des Simard compte deux de ses enfants, encore relativement jeunes et devenus des industriels de grande envergure. MM. Joseph-Arthur et Joseph-Edouard, leurs frères Arsène et Ludger les secondent dans leurs entreprises gigantesques.

Au Canada, aux Etats-Unis, en France et ailleurs, on achète les produits des industries Simard de Sorel.

Dans un article de la "Patrie" intitulé "L'Empire des Simard", le journaliste, qui a visité leurs industries à Sorel, écrit : "Le nom des Simard est chez nous synonyme d'omnipotence . . . Il évoque un puissant empire industriel . . ."

Et dans la revue "Commerce", du mois d'août 1951, on dit : "Sorel Industries Ltd", ce n'est pas une usine ordinaire et vous en sortirez comme moi, comme les acheteurs américains, comme tout le monde, quoi, complètement émerveillé. Imaginez plutôt des bâtisses ayant une surface de plancher de 904,334 pieds carrés, soit plus de 20 acres (environ 25 arpents), dans lesquels sont installées des milliers de pièces de machinerie d'une infinie variété de dimensions et de capacité, où l'on peut manoeuvrer aussi bien un ressort microscopique qu'un lingot d'acier de quarante tonnes, où l'on brûle un million de gallons d'huile par année pour le chauffage, sans compter les fournaies électriques, où le bruit des marteaux-pilons et des moutons de 6 tonnes est accompagné des pétards des foreuses à pression et des ronronnements de milliers de moteurs électriques, où l'on trouve le laboratoire d'essai de métaux probablement le plus complet au Canada, une école d'apprentissage technique où près de deux mille ouvriers sont actuellement au travail, etc., etc. Il faudrait des pages et des pages pour décrire un peu ce qu'est cette formidable et fantastique réalisation, et je n'ai jamais rien vu d'aussi considérable et d'aussi complet . . .

"C'est un monument . . . un monument à l'industrialisation et à l'avenir du Canada. C'est un monument à la ténac-

cité, à l'ambition, à la persévérance d'une famille canadienne française: les Simard de Sorel qui sont pour nous les Kayser, les Rockefeller, les Ford des Etats-Unis, les Krupp d'Allemagne, les Schneider de France . . .

Si nous voulions tous réussir comme les Simard l'ont voulu, peut-être que chaque petite ville serait-elle un nouveau Sorel . . . "

Les Simard et aussi tous les lecteurs de l'Histoire de la Baie Saint-Paul désirent sans doute connaître les débuts et les auteurs d'une telle organisation.

Le 2 décembre 1888 naissait dans la famille de Joseph Simard et de Cédulie Tremblay leur premier enfant, baptisé sous le nom de Joseph-Arthur; mais il portera le nom de Joseph comme son père, le capitaine Simard.

Qui dans la région n'a pas connu le capitaine Simard? Ce navigateur se proposait bien de ne pas diriger son fils vers un métier qui ne permet de travailler que 7 mois.

Joseph fréquente l'école du village puis, son père l'envoie au Lockwell Commercial College de Québec. Muni de ce bagage d'instruction primaire et commerciale, Joseph veut gagner quelque chose. Et malgré les conseils de son père il s'engage comme "purser" dans un des bureaux de la compagnie Richelieu Ontario, où il ne sera pas longtemps; les avis de son père le font réfléchir. Il débarque à Sorel. Pourquoi là plutôt qu'ailleurs? On dirait que sa bonne Etoile l'y a conduit . . . N'y avait-il pas fait la connaissance de Mlle Rose-Blanche Pontbriand?

Voilà Joseph Simard livré à ses seules ressources à Sorel. Il s'adresse aux autorités de la ville et sollicite un emploi comme comptable. Après examen, il est accepté au salaire de \$30 par mois. Grâce à son travail et à sa conduite exemplaire, il est promu à l'usine d'éclairage de la cité. Son salaire annuel est de \$1,000. Il se marie avec la fille de M. Arthur Pontbriand, alors président de *Sorel Light Heat and Power Co*, et de *Sorel Mechanical Shops*.

Les élections municipales ont lieu, et l'administration change de mains et remplace tous les employés . . . Joseph ne se

*père
de Joseph*

décourage pas: il a trop d'énergie pour se laisser abattre . . . Il aurait pu probablement trouver de l'emploi dans les industries que préside son beau-père, mais il veut faire sa vie par lui-même. Il s'associe à un nommé Lunan, de Sorel qui s'occupe d'installations électriques et qui vend des automobiles.

Au cours d'un voyage, il remarque sur le fleuve une drague inutilisée. Il trouve le propriétaire et achète la drague. Le récit de cette transaction fait rire ses amis, et d'un rire empreint de septicisme. "Je me lance, dit-il, dans les opérations de dragage . . ." Il obtint un contrat de la St-Maurice Paper Co, du Cap-de-la-Madeleine. Enhardi par ce succès, il s'associe avec deux hommes d'affaires pour organiser les chantiers Manseau, où l'on réparera et construira des navires.

A cette époque, vers 1917, le gouvernement possédait des chantiers maritimes à Sorel. Mais à chaque changement de gouvernement, c'était un chambardement dans l'administration, et le travail s'en ressentait . . . Simard a l'envie d'acheter ces chantiers-là. Il approche les autorités et la transaction s'opère. C'est ainsi que, de succès en succès, les industries de Sorel sont devenues ce qui en est dit plus haut (1).

Constamment obsédé d'augmenter ses connaissances, il va en Europe visiter les industries et profiter de leurs expériences. Il fait connaissance de Schneider, magnat de l'industrie en France. Il l'invite à venir avec lui à Sorel.

M. Joseph a été bien secondé par ses frères, et tout particulièrement par J.-Edouard. Celui-ci est né en 1896. Il eut des débuts modestes comme son frère. Voici ce que la revue "Commerce" dit d'Edouard :

Après des études chez les Frères Maristes, au village de la Baie Saint-Paul et chez M. Thomas Otis, il s'établit à Sorel, où il compléta ses études au Mont St-Bernard.

En 1914, J.-Edouard débute dans la vie active comme comptable chez un négociant de Sorel. Deux ans après, il commença son apprentissage d'électricien. En peu de temps, il est entrepreneur électricien. Ses talents lui permettent de

(1) D'après la chronique de la "Patrie", citée plus haut.

monter si rapidement qu'en 1924, il est le président de la compagnie de navigation Richelieu Limitée, et trois ans plus tard, il devient directeur-gérant des Chantiers *Manseau Limitée* à Sorel. Lors de la réorganisation de Marine Industries Ltd. en 1937, il est directeur de deux des grands ateliers. C'est sous sa direction que fut construit aux *Chantiers Manseau*, le premier et le plus grand vaisseau en aluminium entièrement soudé. . . Mentionner tous les postes qu'a occupés et occupe encore M. Edouard, il faudrait écrire des pages . . . La Cité de Sorel et St-Joseph lui doivent l'établissement de deux industries importantes: Canadian Celanese Ltd et Quebec Iron and Titanium Corporation, par l'acquisition de terrain en 1939, en vue de développements industriels futurs.

Comme son frère Joseph, Edouard a voyagé en Europe pour obtenir des contrats . . . Il fait partie de toutes les organisations, soit comme président ou directeur . . . Président honoraire de toutes les Chambres de Commerce de la province de Québec, membre du Conseil économique de la province; l'Université Laval l'honore en lui décernant le titre de Docteur en Sciences Commerciales "Honoris Causa". Et lui et ses frères et leurs enfants sont modestes, et travaillent tous en harmonie comme un seul tout (1). Quel bel exemple d'énergie et d'initiative ils donnent à nos jeunes gens de leur petite patrie, la Baie Saint-Paul, et à leurs compatriotes de toute la province de Québec!

LUTTE D'UNE VOCATION RELIGIEUSE CONTRE LA FAIBLESSE PHYSIQUE

Cette lutte fut engagée par une adolescente obligée d'interrompre ses études primaires . . . Elle entre dans un couvent, en sort après trois ans. On l'admet dans un autre d'où elle sort pour les mêmes motifs. Enfin, elle entre comme servante au presbytère de sa paroisse natale . . . A 33 ans d'âge elle fonde un institut . . . Suivons-la dans la poursuite de son rêve.

(1) *D'après la revue Commerce.*

Cette adolescente, c'est Françoise Simard, née (1861) à Saint-Alphonse, au fond de la Baie des Ha! Ha!, baptisée à Saint-Alexis (Saint-Alphonse n'avait pas encore d'église et encore loin de se voir ajouter "de Bagotville"). Son père, Hypolite Simard, originaire de la Baie Saint-Paul, sa mère Dosithee Simard, native de Saint-Urbain, étaient les heureux parents de 13 enfants.

Françoise n'avait que 13 ans lorsque ses parents la retirèrent de l'école à cause de sa faiblesse. Elle dut attendre 10 ans avant d'entrer au Couvent du Bon Pasteur à Québec, où elle ne demeura que trois ans. Peu de temps après, elle est admise chez les Soeurs Grises de Montréal. De là encore, en dépit de sa volonté, elle est forcée de sortir pour le même motif. Enfin, en désespoir de cause, elle s'engage comme ménagère de M. le curé Beaudet, à Saint-Alphonse, Baie de Ha! Ha!

En 1880, M. Beaudet étant appelé à la cure de la Baie Saint-Paul, sa ménagère le suivit et le servit pendant huit ans. Après la mort subite du curé, elle demeura encore deux ans à la Baie Saint-Paul pour régler les affaires de son protecteur: il lui avait légué une rente viagère.

Pendant son séjour dans cette paroisse, elle eut l'occasion de faire part de ses déboires à un Père Oblat, qui lui donna une image de N.-D. du Bon Conseil, en lui disant: "Cette image vous dirigera".

Partant de cette paroisse, elle alla demeurer chez sa soeur Olymbe, mariée à Cléoph Brassard, forgeron à Sainte-Anne de Chicoutimi. Dans l'intervalle, Mgr Labrecque, informé des intentions et des vertus de Françoise Simard, lui écrivit une longue lettre, dans l'espérance de l'avoir comme directrice de l'institut qu'il voulait fonder.

Elle répondit qu'elle se croyait indigne d'une telle fonction, mais sur les instances de l'Evêque, elle alla discuter avec lui de cette affaire. Le consentement est donné et le jour de l'entrée fixé. Mais ce jour-là il ventait furieusement: elle craignit encore de voir s'évanouir ses espérances. Monseigneur, de son perron, surveillait les mouvements de la chaloupe et priait.

Enfin la chaloupe prit terre, et Françoise toute joyeuse entra à l'évêché, dont le deuxième étage devait servir de berceau temporaire à la Congrégation de N.-D. du Bon Conseil en 1894. Ce jour-là, Mademoiselle Françoise Simard voit son rêve réalisé au delà de ses espérances, elle qui voulait être religieuse est devenue fondatrice et directrice d'une communauté en formation. En 1937 elle rendait sa belle âme à Dieu (1)

PIERRE TREMBLAY

Pierre Tremblay, cultivateur, baptisé en 1626, fils de Gilbert et de Jeanne Coignet, à Randonnay, village situé sur l'Avre, affluent de l'Eure, évêché de Chartres, dans l'ancienne province du Perche.

Il est venu à Québec pendant le grand mouvement de colonisation entre les années 1640 à 1660. Il lui fallut attendre plusieurs années avant de s'établir sur une terre. Dans l'intervalle il travailla à gage; en 1647, il travailla pour M. Noël Duchesneau jusqu'en 1663, alors que Mgr de Laval venait d'acheter une tranche de la seigneurie de Montmorency (désignée peu après sous le nom de Seigneurie de Beaupré). Monseigneur ne tarda pas à y diriger des colons.

Pierre, marié (2) depuis l'automne 1657, à Ozanne Achon fille de Jean et d'Hélène Legourde de Saint-Pierre Avant, évêché de Larochelle, en Aunis, s'établit sur cette partie de la Côte de Beaupré, formant aujourd'hui la paroisse de l'Ange Gardien.

Pierre Tremblay est l'ancêtre de tous les Tremblay du pays. Il eut cinq garçons, Pierre, Louis, Michel, Jacques et Jean, et trois filles. Les trois premiers s'établirent à la côte Saint-François-Xavier. Jacques hérita la terre paternelle à l'Ange Gardien, Jean se noya à l'âge de 9 ans (3). Pierre, voyant ses enfants établis, retourna en France.

(1) *Renseignements de Dlle Henriette Tremblay.*

(2) *Acte de mariage signé aux registres de Notre-Dame de Québec, le 2 octobre 1657.*

(3) *Selon le Dictionnaire Tanguay.*

Pierre, second fils du premier Pierre venu de France, se maria en 1683, à Marie-Madeleine Simard, fille de Noël. Comme le beau-père avait pris une concession à la Petite Rivière, le gendre en prend une aussi, voisine de Claude Bouchard, établi à Maillard depuis le printemps 1675. Pierre occupait cette terre depuis plusieurs années quand il passa contrat avec le Séminaire. Noël et Pierre se bâtissent et s'installent à la Petite Rivière tout en travaillant à la Baie Saint-Paul pour le Séminaire.

En 1684, Pierre eut le malheur de perdre sa femme. L'enfant qu'elle mit au monde lui avait coûté la vie. Cet enfant demeura toujours à l'Ange Gardien où il décéda âgé de vingt ans. Dès l'année suivante, Pierre épousa Marie Roussin de l'Ange Gardien. De cette dernière, il eut une nombreuse famille. Enfin en cette année du second mariage, il est tenu de passer contrat avec le Séminaire, devant Pierre Duquet, notaire Royal, le 30 octobre 1685. Ce contrat lui concédait, à la Petite Rivière (1), près de Baie Saint-Paul, neuf arpents de front sur une profondeur d'une lieue et demie, avec droit de chasse et de pêche au devant et au dedans sur cette terre, joignant du côté nord-ouest Claude Bouchard et de l'autre les terres non concédées, au prix de 4 sols de cens (rente annuelle payable au seigneur). Obligation pour le preneur de faire moudre son grain au moulin banal (moulin de la seigneurie), de continuer l'établissement, d'y tenir feu et lieu, etc. . . Les paiements devant se faire à la Saint-Martin d'hiver, au manoir seigneurial. Contrat fait et signé à Québec, dans la salle du Séminaire. L'acte déclare que Pierre Tremblay occupait cette concession depuis plusieurs années. Le même jour, devant le même notaire, Michel son frère, acquiert une concession déjà occupée par lui dans la même localité.

Pierre Tremblay a prospéré à la Petite Rivière: ses finances lui permirent en 1710 d'acheter au prix de 650 louis la sei-

(1) L'endroit séparant la Petite Rivière de la Baie Saint-Paul se nomme Pointe à la Bonne Femme à l'ouest du Cap de l'Arbre, d'après le plan de l'arpenteur royal, Ignace Plamondon, en 1735.

|| gneurie des Eboulements que deux frères, Pierre et Charles de Lessard, avaient obtenue du gouverneur.

Les ordonnances du 18 mars et du 18 août 1710, de l'intendant Antoine Raudot, (1) le rendaient propriétaire de toutes les terres comprises entre la seigneurie de Pierre Dupré jusqu'à celle de la Malbaie, s'étendant sur le long du fleuve et deux lieues au nord.

E. Lavoie
Pour attirer des colons à la seigneurie et encourager ceux qui s'y étaient établis, Pierre Tremblay organisa une goudronnerie; la matière première ne manquait pas, les pins abondaient. Il administra sa seigneurie sans abandonner la Petite-Rivière, où il décéda en 1736, âgé de 76 ans. Plusieurs de ses fils résidaient aux Eboulements avec leur famille; après sa mort, sa femme, Marie Roussin, administra la seigneurie. C'est elle qui donna le terrain pour l'emplacement de l'église au bas de la côte. (2)

En 1743 la seigneurie concéda à M. Chaumont, qui exerçait les fonctions curiales aux Eboulements, une terre (3) pour laquelle il devait payer 30 sols par année pour toute rente et redevance. Après la mort de Marie Roussin, les 30 sols seront payées à la fabrique moyennant une messe à perpétuité pour son âme et celle de son mari.

|| Les fils de Pierre jouirent comme possesseurs de cette riche propriété jusqu'en 1810. L'un d'eux avait bâti le manoir seigneurial. Cette année-là Pierre de Sales Laterrière acheta toute la seigneurie. Quelques années plus tard (1822), Joseph

(1) *Cahier d'intendance no. 1, concessions en fiefs, folio 111, et cahier no D, folio 30. Dans le même cahier, folio 108, se trouve l'acte de foi et hommage de Pierre Tremblay au gouverneur, pour les terres acquises aux Eboulements de Pierre et Charles de Lessard.*

(2) *Acte de donation par le notaire Michel Lavoie, natif à la Petite Rivière et premier notaire à la Baie Saint-Paul.*

DESCRIPTION DE CETTE TERRE

Une terre bornée au sud-est au ruisseau chaud joignant la terre et seigneurie d'Ignace Gagné d'un côté et de l'autre côté du nord-est à la grosse roche qui est au nord du ruisseau des originaux sur la grève à trois arpents du bois, la plus grosse roche ordinairement appelée la roche de la mâchoire à cheval.

Tremblay obtint de la Couronne un fief de treize mille acres de terre dans le canton de Settrington (Saint-Hilarion), pour lui et 59 autres Tremblay pour la plupart nés et résidant aux Eboulements. Tous signèrent et acceptèrent les conditions. Le lendemain, 4 juin 1822, tout était vendu au notaire Maxime De Foy, de Québec, et à son frère François, marchand du même endroit (1).

Vers le temps où partit de France le fils de Gilbert Tremblay pour Québec, il y avait parmi les Tremblay du Perche des personnages importants, des seigneurs. "A Randonnay même vivait un sieur Nicolas du Tremblay, écuyer de son état, et qui exerçait l'office de secrétaire du roi (acte de sépulture 1658) et qui était seigneur de Gaillon.

"Au commencement du XVII siècle, vers 1613, commence la carrière du Père Joseph du Tremblay, capucin, politique, théologien, réformateur et fondateur d'ordres. Issu d'une haute famille de robe alliée aux Lafayette, filleul du duc d'Alençon, conseiller du roi Louis XIII et surtout principal artisan de la fortune du cardinal Richelieu. Il exerça durant 30 années une influence formidable en France et dans toute l'Europe. Son père, Jean du Tremblay, avait été membre du Parlement de Paris, et son frère Charles du Tremblay fut longtemps gouverneur de la Bastille (2).

"Le fief seigneurial se trouve non loin de Paris, dans les environs de Marly, Versailles et Rambouillet. Il existe encore une commune de près de trois mille âmes portant le nom de Tremblay; elle est située non loin de Fougères et d'Avranches, en Normandie." (3)

(1) Détails tirés du "Régistre des Colons établis au Canada", gros volume anglais, aux archives provinciales (Musée). Détails rapportés dans "Monographies de la paroisse de St-Hilarion" par Nérée Tremblay.

(2) La Bastille, forteresse construite en 1682. Elle servit de forteresse militaire, elle devint bientôt prison d'Etat, où des rois ont emprisonné arbitrairement des personnages illustres. Elle était considérée comme l'emblème de l'absolutisme royal. Elle fut détruite par le peuple de Paris, le 14 juillet 1789. Ce jour-là est devenu la fête populaire en France.

(3) Jean-Paul Tremblay, prêtre, "La Baie Saint-Paul et ses pionniers."

Parmi les prêtres originaires de cette paroisse, il y a M. le chanoine Philippe Tremblay, qui a été 18 ans curé à Saint-Hilarion et 28 à la Malbaie, où il fut promu à la dignité de chanoine. Il se retira en 1950 dans sa paroisse natale, où il décéda en décembre 1954.

M. l'abbé Jean-Paul Tremblay, professeur au séminaire de Chicoutimi, est l'auteur d'une brochure de 70 pages pour le deux cent-cinquantième anniversaire de l'érection de l'église-mère de la contrée :

LA BAIE SAINT-PAUL et ses PIONNIERS

Dans ce programme des fêtes célébrées en 1948, on reconnaît que la plupart des écritures sont de la plume de ce patriote.

CHAPITRE HUITIÈME

La fabrique—La paroisse—Les desservants—Les Curés

Les deux actes les plus anciens conservés: le premier en 1750: assemblée pour la construction d'une nouvelle église.—Le deuxième: le premier baptême.—Premier missionnaire, M. l'abbé P.-P. Gagnon et premier prêtre à passer l'hiver, à la Baie Saint-Paul en 1685.—Entre les années 1682 et 1684, des prêtres du séminaire et des pères de passage firent la mission.—Première sépulture en 1686.—Premier mariage, 1688.—Première chapelle, en 1698.

M. l'abbé Pierre-Paul Gagnon, 1685-1701.

Nommé desservant en 1686.—Les autres: les abbés Yves le Riche 1701-1706; Jacques Leblond, 1706-1715; l'abbé André Jorian, de 1715-1722.—De 1722 à 1736 plusieurs Pères récollets et pasteurs séculiers aidèrent l'abbé Antoine Lebrat jusqu'en 1736.—Les Curés: l'abbé Louis Chaumont, 1736-1771.—C'est le premier prêtre à porter le titre de curé.—L'abbé Jean-Jacques Berthiaume, desservant de 1771-1773.—L'abbé J.-A. Aide Créquy 1773-1780.—L'abbé P.-A. Gagnon 1780-1788.—L'abbé Louis Lelièvre 1780-1828. L'abbé Louis Poulín, vicaire 1828-1829.—L'abbé Decoigne 1829-1840.

LA FABRIQUE ET LA PAROISSE. —

LES DESSERVANTS — LES CURÉS

La Fabrique de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul n'a rien écrit de ses délibérations avant l'année 1788. Avant cette date, les missionnaires écrivaient sur des feuilles volantes quelconques actes importants. M. l'abbé Charles Trudelle, qui a été curé de la paroisse de 1856 - 1864, a trouvé épars dans la voûte, les deux actes suivants, les plus anciens con-

servés dans les archives. "Ils étaient écrits sur une feuille détachée probablement d'un ancien livre de comptes et de délibérations de la Fabrique, car on voit, dit M. Trudelle, sur le verso de cette feuille un commencement de recettes du Sieur Jean Otice, marguillier en office pour l'année 1750."

Voici le premier avec son orthographe négligée:

"L'an mil sept cent cinquante, le quinze du mois de mars, Nous soussigné prêtre missionnaire de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie Saint-Paul, nous avons convoqué au prône de la messe paroissiale une assemblée de paroisse pour délibérer et statuer définitivement de la construction d'une nouvelle église pour nommer et élire quatre syndics à cet effet.

À cette assemblée, à l'issue de la messe se sont trouvés les trois marguilliers savoir: Jean Otice, Joseph - Noël Simard et Etienne Garneau, les Sieurs ignace gangné, françois fortin, Gabriel Gangné, Louis Symard, françois Symard, pierre perron, jean bissonnet, jacques perron, antoine gautier, ignace dufour, Louis tremblay, Jacques symard, augustin boivin, Noël Bouchard, jacques fortin et joseph grenon, tous paroissiens et presque tous anciens marguilliers, lesquels après avoir mûrement délibéré ont nommé et élu pour syndics ignace Gangné, françois fortin officiers de milice, jean perron et Noël Symard, tous quatre les plus anciens de la paroisse qui ont été tous marguilliers et qui se sont bien acquittés de leurs charges et lesquels ont accepté très volontiers la dite charge de syndics et ont promis bien fidèlement s'en acquitter chacun en droit et pour soy car ainsi L. L. fait le même jour et an que dessus pour servir ce que de raison en présence de tous les sus-nommés dont ignace gangné, Jacques Symard, jacques péron, antoine gaultier, Noël bouchard ont signé avec nous le présent, les autres ayant déclaré ne le savoir de ce interpellé suivant l'ordonnance."

Signé, Chaumont, prêtre.

Ignace gagné père Noël Symard et Jean Paireon ne s'acquittèrent point de leur devoir, étant toujours les moins portés au travail de l'église et surtout Ignace gagné qui a été cause que la charpente de l'église a retardé d'un an à être levée tous les jeunes habitants les ont regardés comme des zérots ent os et en chiffres les ont destitués de leur charge comme en étant incapables pour plusieurs raisons, ont fait faire une assemblée de paroisse pour élire un autre syndic François Fortin s'est toujours bien acquitté de sa charge n'a pas voulu accepter la charge de syndic, Pierre Paireon l'a acceptée."

LE PREMIER BAPTÊME

Le deuxième acte enregistré à la Baie Saint-Paul c'est celui du baptême de Rosalie, fille de Noël Simard, née le 14 novembre 1680 et baptisée le 2 mai 1681, par M. Pierre-Paul Gagnon, venu faire une mission ce printemps-là. Il y revint le printemps suivant pour la même fin. Il ne résida à la Baie Saint-Paul qu'à l'automne de 1685.

Pendant les années 1683 et 1684, M. de Maizerets, M. Gauthier, chanoine et prêtre du séminaire, et le Père de Crépieul, jésuite, firent tour à tour des missions dans la colonie. Au commencement, des prêtres du séminaire agissant comme procureurs desservaient les colons quand ils venaient pour les affaires de leur seigneurie.

Le Père François de Crépieul, s.j., en revenant de sa mission chez les Montagnais en 1684, baptisa le premier enfant de Pierre Tremblay, âgé de 11 jours, dont la mère était morte la veille du baptême. Comme il n'y avait pas encore à cette époque, de cimetière, elle a dû être enterrée à Sainte-Anne, sa paroisse natale.

PREMIÈRE SÉPULTURE

La première sépulture dans l'ancien cimetière près de la ferme du Séminaire, fut celle de Jacques Dupré, enfant du

seigneur Pierre Dupré, décédé le 20 février 1686. Elle fut faite par M. Pierre-Paul Gagnon. C'était la première fois qu'un prêtre passait l'hiver dans le comté de Charlevoix.

PREMIER MISSIONNAIRE RÉSIDANT

M. L'ABBÉ PIERRE-PAUL GAGNON — 1685-1701

À l'automne de 1685, M. Gagnon fixa sa résidence à la Baie Saint-Paul. Ce poste fut considéré comme le chef-lieu d'où furent desservies les autres paroisses du comté de Charlevoix: l'Île-aux-Coudres, les Eboulements et la Malbaie, où des colons ne tardèrent pas à s'établir, de même qu'à la Petite-Rivière, "soeur aînée (1) de la Baie Saint-Paul".

M. Trudelle, dans ses souvenirs sur la Baie Saint-Paul, nomme la Petite-Rivière soeur-aînée, parce qu'elle eut des colons avant la partie dite Baie-Saint-Paul. Les prairies naturelles de cet endroit offraient plus d'avantages aux colons que les terres en bois debout. "Elle n'a été détachée de la Baie Saint-Paul que le jour où elle a établi ses registres (1680) et, à la rigueur, que le jour où elle eut un curé résidant, longtemps après l'Île-aux-Coudres, les Eboulements et la Malbaie, et après Saint-Urbain et Sainte-Agnès (2). Nous verrons plus loin qui furent les premiers colons de cette partie de la seigneurie de Beaupré.

PREMIER MARIAGE

Le premier mariage célébré dans la paroisse fut celui de Jean Alaire de la "Sainte-Famille (2), avec Françoise, fille de Noël Simard, le 28 avril 1689.

M. Trudelle, après avoir mentionné le premier mariage, écrit: "Que nous importe, dira-t-on peut-être, de savoir que le premier mariage à la Baie Saint-Paul fut celui de M. Alaire avec Mlle Simard? Peu ou point du tout probablement pour un grand nombre. Convenons cependant que tout ce qui se fait pour la première fois dans une place, les plus pe-

(1) M. Trudelle. *Archives de la Baie Saint-Paul*.

(2) *Ibid.*

tits détails des actions de ses premiers habitants intéressent toujours, et cet intérêt croît avec le temps et l'importance des lieux."

PREMIÈRE CHAPELLE

La première chapelle fut bâtie par M. Gagnon en 1698, grâce à une somme de \$900. que Mgr de Saint-Valier, successeur de Mgr de Laval, lui avait donnée. Auparavant, la messe se célébrait dans la maison d'un colon. On bâtit la première chapelle au bout d'un étang (1), sur la ferme du séminaire de Québec. (Le manoir — maison seigneuriale — n'était pas encore bâti), il fut commencé en 1715 (2) et terminé en 1718. En 1757, il fut vendu à M. Léandre Gobeil, qui le restaura tout en lui conservant sa forme primitive. Le Séminaire s'en fit construire un autre sur le terrain actuel de la fabrique, sur un lot connu sous le nom de Saint-Aubin. (3)

Les trois premiers cultivateurs stables à la Baie Saint-Paul, Claude Bouchard, Noël Simard et Pierre Tremblay, travaillèrent à la construction de la chapelle.

M. Gagnon fut nommé desservant de la Baie Saint-Paul, en 1686; il devint secrétaire de Mgr de Saint-Valier. Il demeura à la Baie Saint-Paul jusqu'en 1701. Il décéda le 6 avril 1711, âgé de 61 ans et 7 mois. Au registre de Québec, il signait "Gaignon".

M. L'ABBÉ YVES LE RICHE 1701-1706

M. Gagnon fut remplacé par M. l'abbé Yves le Riche, prêtre français arrivé au pays en juin 1701, et dès novembre il était desservant à la Baie Saint-Paul, il le fut jusqu'en 1706, année où il fut curé au Cap Saint-Ignace, et en 1712 à Saint-

(1) *Passé la gare, sur la rive du Couffre, à quelques pas du pont du chemin de fer on voit la cave de la ferme (manoir du Séminaire) et à droite du chemin, la place de l'étang.*

(2) *D'après les comptes du Séminaire aux Archives.*

(3) *D'après M. le curé Trudelle.*

Laurent de l'Île d'Orléans. A sa mort en 1755, il était chanoine à la cathédrale de Québec et supérieur de l'Hôtel-Dieu.

M. JACQUES LEBLOND — 1706 - 1715

L'abbé Jacques Leblond de la Tour, prêtre français arrivé au pays depuis mai 1670, remplaça M. le Riche. Il fut plusieurs années employé comme auxiliaire au Séminaire avant d'être desservant à la Baie-Saint-Paul. En 1714, il obtenait de l'évêque le bref d'érection canonique de la paroisse :

SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE LA
BAIE SAINT-PAUL

Enfin, le décret fait du poste de la Baie Saint-Paul la première paroisse de tout le comté et de toute la région du Saguenay.

M. le Blond était encore obligé de desservir les autres postes. Au retour d'une mission, il tomba malade et mourut le 27 juillet 1715. Il fut inhumé par M. Glandelet, dans la chapelle, près de la ferme du Séminaire. L'acte de sépulture ci-dessous fait connaître le dévouement de ce prêtre modèle.

"Le trente-et-un du mois de juillet de l'année 1715, a été inhumé, dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, Messire Jacques Leblond, prêtre et curé du dit lieu qui, par son grand zèle pour soulager les pauvres malades, étant allé à Tadoussac pour administrer plusieurs personnes à la mort, après avoir baptisé vingt petits enfants sauvages, s'en retournant à sa paroisse, a été attaqué du même mal que ses paroissiens (1), et le Seigneur, pour le récompenser de ses travaux, a permis qu'il trouvât en sa paroisse plusieurs prêtres qui lui administrèrent tous les derniers sacrements, et fortifié par "cette viande céleste", il s'est, comme il est marqué de Saint-Etienne dans les Actes des Apôtres, endormi dans le Seigneur, non pas sans beaucoup de regret de la part de ses enfants qui ont

(1) *Il ne nous dit pas de quel mal étaient pris ses paroissiens. Ne s'agit-il pas plutôt des quelques Français et des Sauvages de Tadoussac que des habitants de la Baie Saint-Paul ?*

fait paraître en cette dernière occasion qu'ils perdaient un père."

Signé: Charles de Glandelet,
doyen de la Cathédrale de Québec.

En 1772, M. Leblond fut exhumé et enterré dans l'église actuelle de la Baie Saint-Paul, par M. Berthiaume, deuxième curé de l'Île-aux-Coudres et desservant en même temps la Baie Saint-Paul. On dit que M. Le Blond était bon artisan sur bois: c'est lui qui fabriqua, vers 1703, le tabernacle actuel (1857) du maître-autel de Sainte-Anne de Beau-pré (1).

M. L'ABBÉ ANDRÉ JORIAN — 1715 - 1722

M. Jorian remplaça M. Leblond en 1715. Mgr de Saint-Valier vint installer M. l'abbé André Jorian, jeune prêtre canadien, ordonné en avril et, dès le mois d'août, il remplaçait M. Le Blond. Il desservit la paroisse jusqu'à la Saint-Michel 1722.

Ce fut une grande joie pour les premiers habitants de recevoir leur évêque pour la première fois.

Mgr de Saint-Valier confirma plus de cent-vingt personnes, parmi lesquelles plusieurs sauvages (2).

"M. Jorian, (3) dans un rapport à un fonctionnaire du roi, affirma que la Baie Saint-Paul comprend dans ses limites paroissiales toute la région qui va du Cap Tourmente à Tadoussac. Deux petites chapelles, l'une à la Malbaie et l'autre à la Petite Rivière aident au service du culte (4)".

De 1722 à 1736, plusieurs pasteurs se succédèrent dans la paroisse. Le premier, le Père Michel Brûlé, récollet, qui ne demeura qu'un an à la Baie Saint-Paul. Son premier acte fut

(1) *Archives de l'église de la Baie Saint-Paul.*

(2) *Archives de la Fabrique.*

(3) *D'autres écrivent Jorjau au lieu de Jorian.*

(4) *Archives de l'église de la Baie St-Paul.*

d'enterrer, le 20 mai 1722, le Sieur Pierre Dupré (1), premier seigneur du Gouffre à l'est.

L'abbé Jacques Lesclache le remplaça. C'était un Français né en 1670, ordonné à Québec à l'âge de 44 ans. Il administra la paroisse jusqu'en 1722. Le Père Jacques-Joseph Flament, récollet, le remplaça. L'année suivante, il retourna en France.

Le Père J.-B. Resche, récollet, desservit la paroisse jusqu'en 1731.

Cette même année arrivait M. l'abbé Antoine Abrat, prêtre français. C'est ce dernier qui ouvrit les registres de la Petite Rivière, le premier décembre 1733. M. Abrat eut un vicaire, M. l'abbé Louis Chaumont, qui le remplaça avec le titre de curé, en avril 1736.

M. L'ABBÉ LOUIS CHAUMONT — 1736 - 1771

Le premier prêtre qui a porté véritablement le titre de curé (2) de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de la Baie Saint-Paul, c'est M. l'abbé Louis Chaumont, ordonné par Mgr Dosquet, en octobre 1734, en même temps que Mgr D'Esclis et neuf autres prêtres, et déjà curé de cette paroisse. Il le sera durant 35 ans et 5 mois. En 1738, il acheva la construction de l'église de la Petite Rivière. Trois ans plus tard il ouvrit les registres de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres qu'il desservit pendant sept années. En arrivant à la Baie Saint-Paul, son premier acte fut le baptême de Jean-Bte Otis, le 19 avril 1736.

"Cet enfant devint le bis-aïeul de M. Lucien Otis, prêtre, né dans cette paroisse, le 18 octobre 1824. Il y fut vicaire de 1851-1856, année de l'arrivée de M. l'abbé Charles

(1) Il semble bien que ce sieur Pierre Dupré était l'associé de Pitoin dans l'affaire de Talon et du goudron. Il signait alors Pierre Després. Evincé de Québec, il eut la bonne fortune d'obtenir en 1687 un fief le long de la rivière du Gouffre, à l'est, dénommé Seigneurie de la Rivière du Gouffre.

(2) Avant 1736, les revenus ne permettaient pas de faire vivre les curés; tous les prêtres exerçaient les fonctions curiales comme desservants.

Trudelle. Son père, Jean-François Otis était marguillier en charge en 1750. C'est le premier marguillier dont il est fait mention dans les registres de la Fabrique (1).

"M. Chaumont bâtit l'église à l'endroit actuel, sur un terrain concédé par le séminaire en 1750. Ce terrain de treize perches en superficie, fut augmenté de cinq perches sur huit le 12 octobre 1779, et le 20 octobre 1788, le reste du terrain formant en tout sept arpents et huit perches en superficie, dont le titre fut passé par Mgr Turgeon, alors procureur du Séminaire, le 30 juillet 1827, à raison de deux sous de cens par année, somme énorme que le Séminaire n'a jamais réclamée (2)".

"Sur les dernières années de sa vie, M. Chaumont s'était persuadé qu'il était noble, quoiqu'il soit à peu près certain qu'il n'avait aucun titre de noblesse. Aussi il signait les actes tout au long Louis Chaumont de la Joannière (3). C'était, ajoute M. Trudelle, un petit tribut payé aux préjugés et aux misères du temps; mais il ne faudrait pas conclure que l'esprit de ce brave et bon curé, dont la mémoire se conserve honorée dans la paroisse, fût infatué des ridicules prétentions de noblesse française; non, bien au contraire, car il était rempli des sentiments d'une véritable humilité. La modeste habitation qu'il occupait en arrière de la salle publique actuelle (1856) d'où vient à cette dernière le nom de presbytère des habitants qu'on lui donne, et la vie vraiment pauvre qu'il menait en sont la preuve. Il en donna encore une autre preuve à sa mort: il voulut être enterré dans le cimetière des pau-

(1) Cette famille Otis est originaire du Massachusset où ce nom est bien connu et dont l'un de ses membres fut gouverneur. Le père de ce premier Otis de la Baie Saint-Paul, ou de ce premier Jean Langlais comme on dit encore quelquefois (1868), Richard Otis était établi dans le Maine où il fut pris par les sauvages et emmené captif. On croit qu'il fut massacré avec sa famille, à l'exception de ce fils Jean-Baptiste." (L'abbé Chs Trudelle, Archives de la paroisse).

(2) Archives de la paroisse.

(3) L'abbé C. Tanguay, dans "Le Clergé Canadien", a écrit Louis Chaumont de la Jannière au lieu de Joannière. M. Pierre-G. Roy, dans les "Prêtres enterrés dans le cimetière de Québec", a écrit, lui aussi: de la Jannière.

vres à l'Hôpital Général de Québec, où il s'était retiré en octobre 1770 et où il mourut le 6 novembre 1771, âgé de 74 ans."

"Les habitants se reprochèrent longtemps de n'avoir pas pris les moyens de garder et de faire vivre au milieu d'eux un curé qui n'avait vécu que pour leur bonheur." (1)

La charité de M. Chaumont n'avait pas de bornes. Il donnait tout et vivait en partie du travail de ses mains.

M. Chaumont eut la douleur de voir ses paroissiens et ceux de l'Île-aux-Coudres, fuir dans les bois à l'approche de la flotte anglaise, au printemps de 1759. Sa peine s'aggrava, lorsque une couple de mois plus tard, il vit une partie de la flotte jeter l'ancre devant la baie et des soldats débarquer et traquer les Canadiens qui s'opposaient en vain à leur débarquement. En représailles de cette opposition, les Anglais incendièrent le village.

Monsieur Chaumont était d'une grande bonté. Il traitait ses paroissiens comme ses enfants, et ne manquait pas dans les assemblées de famille, de démasquer les vicieux et les scandaleux. Personne n'osait le menacer de le poursuivre devant les tribunaux. Il agissait comme un père de famille avertissant ses enfants de ne pas fréquenter telle personne ou tel individu.

"La tradition a conservé le fait suivant : M. Chaumont avait appris, sur la fin d'une semaine, que le capitaine d'une goélette, qui était un débauché, venait d'arriver à la Baie Saint-Paul. Au prône du dimanche, il avertit la paroisse que le capitaine X . . . étant arrivé, les pères et les mères devaient soigneusement veiller sur leurs enfants . . . Le capitaine, comme c'est l'habitude chez plusieurs de cette classe en ce temps-là, ne se trouvait pas dans l'église; mais, ayant appris l'avertissement du curé, il envoya son second s'en plaindre au curé, au moment où celui-ci allait commencer les vêpres. À la fin de cet office, M. Chaumont rappela l'avertissement du matin et ajouta: "Je vous prie de vous défier également du second, qui est aussi dangereux que son capitaine. (2)"

(1) M. le curé Chs Trudelle.

(2) M. le grand vicaire Alexis Mailloux. (Hist. de l'Î aux C.)



M. L'ABBÉ JEAN JACQUES BERTHIAUME
desservant à la Baie Saint-Paul de 1771 - 1773

Mgr Briand, ne pouvant remplacer M. Chaumont immédiatement après sa mort, par suite du manque de prêtres, la paroisse fut desservie par voie de mission. M. Jean-Jacques Berthiaume, deuxième curé de l'Île-aux-Coudres, desservit la paroisse pendant deux ans.

M. L'ABBÉ JEAN-ANTOINE AIDE-CREQUY
1773 - 1780

Ce jeune prêtre canadien, ordonné le 24 octobre 1773, est déjà nommé curé de cette paroisse en novembre de la même année. Faible de santé, M. Créquy fut obligé de quitter la paroisse en juin 1780. Son amour de la peinture contribua peut-être à sa débilité. Il avait du goût; plusieurs de ses toiles, selon M. Trudelle, ornent quelques vieilles églises. Le tableau de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres, celui de Saint-

Pierre et Saint-Paul se voit encore (1866) dans l'église de la Baie Saint-Paul. M. Créquy mourut à Québec et fut inhumé dans la cathédrale.

Entre le départ de M. Créquy et l'arrivée de son successeur en octobre de la même année, voici ce qu'a remarqué un touriste de passage à la Baie Saint-Paul, au cours de cet été-là, et que *La Semaine religieuse de Québec* a publié le 8 janvier 1953 (page 304):

"On lit, dans le journal de James Thompson qui, visitant en 1780 l'église et le cimetière de la Baie Saint-Paul, fut fort surpris de voir dans ce dernier une fosse ouverte où, au fond, un cercueil sans couvercle où reposait une femme morte récemment. Un marchand de l'endroit, M. Chaperon, auquel il demanda des explications, lui dit que cette jeune femme avait été fiancée à un jeune écossais, employé du seigneur Nairn à la Malbaie, qu'elle avait voulu cacher une faute à son futur mari et s'était empoisonnée. Comme elle était morte privée des sacrements, le curé ayant refusé de chanter le service sur son corps, l'avait fait déposer dans le cimetière des enfants morts sans baptême. Et pour donner un exemple frappant à la paroisse, il avait donné l'ordre de laisser sa tombe ouverte et de ne la couvrir que quelques jours après." (Ce curé était le desservant du père Compain). (1)

M. L'ABBÉ PIERRE-PRISQUE-AMABLE GAGNON
1780 - 1788

M. Gagnon, né le 5 décembre 1751 à Château-Richer, fut curé de la Baie Saint-Paul jusqu'au mois d'août 1788. Voici ce qu'a écrit M. Trudelle de M. Gagnon:

"C'était un homme d'une rigidité de caractère peu ordinaire, de moeurs très sévères, abondant dans son propre sens, ne pouvant se plier à la volonté d'un autre, et malheureuse-

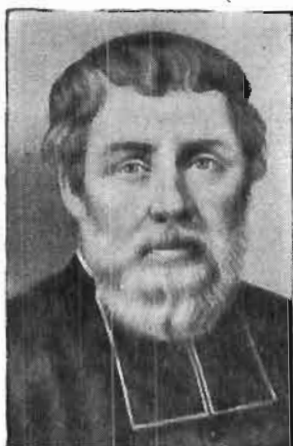
(1) Ce fut le Père Compain, missionnaire Jésuite, 1er curé de l'Île-aux-Coudres, qui enterra le Père Labrosse, s. j., le 12 avril 1782, dans la chapelle de Tadoussac.

ment tombant souvent dans des travers auxquels il tenait par conviction comme aux meilleures pensées qu'il pouvait avoir. Aussi, ne voulant pas se soumettre à ce qu'exigeait de lui Mgr Hubert, il abandonna l'administration de la cure au mois d'août 1788, et se retira dans une maison qu'il avait fait bâtir sur une jolie élévation non loin de l'église. Il y vécut en ermite jusqu'à sa mort, pendant près de cinquante-huit ans.

"J'ai visité moi-même, dit M. Trudelle, cette maison avant qu'on l'eût réparée et telle qu'elle était lorsqu'il l'habitait. Rien de plus triste; et il paraît que l'ameublement y répondait bien. Un plafond noirci par la fumée, un plancher sur lequel il avait souvent débité son bois lui-même, des cloisons qu'il avait recouvertes de coups de pinceaux, comme s'il eût voulu y peindre des oiseaux . . . quelques méchantes chaises, une table sur laquelle étaient quelques vieux bouquins . . . un pauvre grabat bien dur recouvert d'une peau de "carriole" qui n'avait plus de poils . . . voilà le logis, d'ailleurs assez vaste, où il passa près de 58 ans sans se décourager.

"Il fit la classe pendant quelques années à quelques enfants, mais son occupation ordinaire était de faire quelque ouvrage de menuiserie et des ingrédients pour remèdes, auxquels un grand nombre avaient recours et qui, dans bien des cas étaient efficaces. Sa nourriture consistait presque invariablement en un morceau de lard cuit dans une soupe aux pois, et en un morceau de pain avec beaucoup de thé. Cette soupe était si épaisse que la cuillère pouvait y demeurer enfoncée, et faite le plus souvent en quantité suffisante pour la semaine: on peut juger si, en été surtout, elle devait être *excellente*. Une vieille femme qui vivait encore lorsque je demeurais à la Baie Saint-Paul (1860) lui porta pendant trente ans cette ration. Jamais, pendant les cinquante-huit ans qu'il passa dans ce triste ermitage, il ne voulut permettre à qui que ce soit d'y passer la nuit. Il n'y eut que les derniers jours de sa courte maladie où quelques personnes se permirent d'y passer secrètement la nuit pour veiller sur les derniers soupirs de ce vieillard presque centenaire. M. Gagnon mourut le 9 juin 1849.

à l'âge de 94 ans et demi. Il fut enterré par M. le Grand-Vicaire Chauvin, alors curé de la paroisse."



M. L'ABBÉ LOUIS LELIÈVRE, 1788-1828

Le successeur de M. Gagnon fut M. Louis Lelièvre, né à Québec, le 10 décembre 1762, fils de Roger Lelièvre et de Louise Créquy, soeur de M. Créquy ancien curé de la Baie Saint-Paul. M. Lelièvre, ordonné prêtre en août 1787, remplaçait M. Gagnon en septembre 1788. Il desservit la paroisse pendant 40 ans et 3 mois.

Dans ses souvenirs de la Baie Saint-Paul, M. Trudelle déclare que le règne de M. Lelièvre "nous introduit à l'histoire contemporaine de cette paroisse".

C'est le premier curé qui a laissé des actes écrits des délibérations de la fabrique, conformément à l'ordonnance de l'évêque, Mgr Hubert.

M. LELIÈVRE A DESSERVI L'ÎLE-AUX-COUDRES

"Pendant un des hivers des premières années de son ministère, cinq hommes robustes avaient traversé de l'île à la

Baie Saint-Paul afin d'aller le chercher pour un malade. Quand ils furent sur le retour et vers le milieu de la traversée, il s'éleva un vent furieux qui les empêcha de se rendre aux battures. Les glaces et les courants les emportèrent dans le haut de la Petite Rivière, où ils passèrent une nuit de misères incroyables. Ce ne fut que le lendemain, 24 heures après leur départ de la Baie, qu'ils purent accoster le rivage de l'Île. Ils avaient eu l'imprudence de ne pas apporter de nourriture." (1)

L'église étant devenue trop petite par suite de l'accroissement de la population, M. Lelièvre proposa de la démolir et de la reconstruire plus grande; mais il eut à faire face pendant une dizaine d'années à une forte opposition de la part des habitants du haut de la paroisse (aujourd'hui Saint-Urbain). Ils voulaient l'église à une lieue plus avancée dans les terres, sur une élévation dénommée coteau Fortin. M. le curé tourna la difficulté: pour empêcher le déplacement, on décida d'allonger l'église de deux grandes chapelles latérales et d'orne l'intérieur. Et pour épargner de l'argent, M. le curé obligea chaque propriétaire de banc de faire le changement à ses frais. "Imaginons-nous le coup d'œil offert par tous ces *petits chefs-d'oeuvre* disparates. (2)"

Les travaux demandés en 1804 ne commencèrent qu'en 1814.

M. Lelièvre décéda le 21 juillet 1839, à l'âge de 76 ans et 7 mois. Il fut enterré le 29 dans le chœur de l'église, par M. Pilote, directeur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière. C'est lui, M. Lelièvre qui avait fait bâtir le presbytère qui fut démoli en 1858 pour faire place à celui construit en 1859 par M. Chs Trudelle, qui s'y installa le 7 septembre de la même année. Pendant le ministère de M. Lelièvre, la Baie Saint-Paul connut des années d'abondance. Les florissantes récoltes de blé lui avaient sans doute permis d'amasser une belle fortune; mais à cette époque on s'occupait peu de déposer les épargnes à la banque; on se contentait de coffre-

(1) *Le grand vicaire Alexis Mailloux.*

(2) *Archives de la Fabrique.*

fort ou de coffre de bois, ce qui est toujours une tentation pour les voleurs. M. le curé en fut victime plus souvent qu'à son tour: l'"équipette" (1) de son coffre a vu bien des mains crochues enlever de beaux écus. Ses œuvres de charité en souffrirent plus que lui. Cependant la paroisse lui est redevable du terrain sur lequel est bâti le couvent des Soeurs de la Congrégation.

En 1790, les paroissiens eurent le bonheur de recevoir la visite de l'évêque, Mgr Hubert: il confirma 351 personnes.

On lit dans ses prênes des observations piquantes . . . d'autres savoureuses. En voici une de cette dernière catégorie. Au cours de l'hiver, quelques cas de petite vérole ayant sévi dans la paroisse, à la fin du printemps M. le curé dit à ses paroissiens: "Mes chers amis, tâchez d'avoir la picote tous ensemble, afin que je fasse mon catéchisme tranquille."

M. Lelièvre, affaibli par l'âge et encore plus par le travail et le dévouement, reçut en 1827 l'aide de M. Louis Poulin en qualité de vicaire jusqu'en 1829, année où il fut remplacé en décembre.

M. Clément, 1er curé de la Petite Rivière, prétendait que M. le curé Lelièvre, pendant qu'il desservit cette paroisse, avait échangé le calice de la Petite Rivière contre celui de la Baie Saint-Paul. Il a travaillé pendant cinq ans pour éclaircir cet échange. Il eut recours à deux artistes-graveurs, qui ont examiné les deux calices. Il a écrit à l'évêque à ce sujet.

M. Trudelle n'en dit pas plus dans ses notes. Il semble bien que l'affaire en resta là.

(1) C'était un petit compartiment à l'intérieur du coffre spécialement destiné à recevoir les épargnes et auquel on donnait le nom d'équipette, dérivé d'équiper (pourvoir des choses nécessaires), équipette, d'après les vieux économes, était destinée à recevoir l'argent permettant de se pourvoir des choses nécessaires.



M. L'ABBÉ LOUIS POULIN
vicaire, 1828 - 1829

M. Poulin fit construire un chemin couvert allant de l'église à la sacristie. Auparavant, pour aller à la sacristie, il fallait passer par le chœur. De son temps, peut-être avant, pour élire un marguillier, on convoquait, à la fin de décembre, une assemblée publique, où l'on choisissait trois marguilliers; puis le jour de l'an, pendant la messe, après l'évangile, on procédait par scrutin à l'élection d'un quatrième marguillier. Cela se fit pour la dernière fois dans l'église, à l'élection de Charles Tremblay en 1793. L'usage d'élire un quatrième marguillier remonte à l'année 1716. (1)

(1) *L'élection d'un quatrième marguillier est un usage discrétionnaire aux fabriques.*



M. L'ABBÉ DECOIGNE — 1829 - 1840

Le successeur de M. Lelièvre fut M. Bernard-Benjamin Decoigne, né à Montréal le 25 mars 1794, ordonné le 22 août 1819, curé de Saint-Joseph de la Beauce en 1823, et à la Baie Saint-Paul le 17 septembre 1829.

Ce curé a laissé d'inoubliables souvenirs. Il était d'une grande activité: le travail et les affaires étaient son élément. Il fit bâtir le presbytère de la Petite Rivière, qui cessa d'être desservi par les curés de la Baie Saint-Paul. M. Pierre Clément, né à Terrebonne en 1788 et ordonné le 21 septembre 1816, fut le premier curé de la Petite Rivière, dernière mission attachée à la Baie Saint-Paul: l'Île-aux-Coudres, les Eboulements, la Malbaie avaient des curés depuis longtemps.

Saint-Urbain, démembrement de la Baie, eut un prêtre en octobre 1827 et son premier curé fut M. Thomas-Férousse Destroimaisons dit Picard, mort curé de Saint-François de l'Île d'Orléans.

M. Decoigne fut remarqué par l'ordre et le soin apportés dans les cérémonies du culte. Mgr Signay, en visite pastorale, lui dit que la liturgie était mieux observée ici qu'à la Cathédrale.

Pendant son ministère, la paroisse fut affligée d'une grande famine durant les années 1834, 1835 et 1836, causée par de mauvaises récoltes. On fit des processions pour obtenir la fin du fléau. Avec la permission de Monseigneur, la Fabrique emprunta du Gouvernement la somme de seize cents piastres, qui ne fut jamais réclamée.

En juin 1830, à la demande de M. Decoigne, la majorité des marguilliers décide l'ouverture d'une allée au centre de l'église. La demande en est faite à l'évêque et accordée en dépit de l'opposition au projet. Comme l'opposition est encouragée par le marguillier en charge, le curé hésite. Il écrit à l'évêque: celui-ci répond: "La majorité a le droit de faire ce travail malgré l'opposition. Un jugement de Cour permit à la Fabrique de Saint-Jean Port Joly de faire des travaux dans l'église sans l'assentiment du marguillier en charge." Le travail se fit avec lenteur et difficulté: on venait pendant la nuit remettre en place les bancs dérangés la veille . . . Les dissidents menacent le curé de procédures judiciaires . . . Le curé écrit de nouveau à l'évêque, lui exposant toute l'affaire . . . et les divisions créées entre les marguilliers et les paroissiens, et qu'il est décidé de remettre les bancs à leur ancienne place. Il reçut des autorités religieuses une longue lettre approuvant sa décision pour éviter les conséquences malheureuses d'une division entre les paroissiens.

M. le curé Decoigne était un homme d'ordre et très minutieux . . . Il voulait des chantres et des clercs bien mis. A cette fin, il avait fait un règlement dit "Règlement du chœur", dont voici quelques numéros :

No. 9: toutes les personnes du choeur porteront les cheveux courts et taillés à l'ordre et au goût de M. le curé, et *poudrés* paraillement à l'ordre du même.

No. 11: conseil aux clerics et aux chantres d'assister au catéchisme (1).

No. 12: dans ce numéro, parmi une foule de défences de peu d'importance, se trouvent celles qui rendent passible de punition comme tourner la tête de côté et d'autre . . .

No. 17: toute personne au Choeur, convaincue d'avoir été au cabaret, au bal, ou d'avoir proféré des paroles libres ou des jurements . . . de s'être battue . . . avoir commis des actes contraires à la charité, fréquenté des personnes suspectes... s'être rendue coupable d'irrévérence dans le lieu saint, etc., etc., doit être chassée du choeur. (2)

M. Decoigne était aimable et surtout très charitable pour les pauvres. Son amabilité lui valut des amis et . . . des ennemis, suivant le dicton: "ami aujourd'hui, ennemi demain." C'est ce qui arriva entre lui et son ami d'hier par la malice de ce dernier.

En décembre 1830, la femme de Roger Bouchard pria le curé de faire comprendre à son mari qu'il ne doit pas garder dans sa famille une femme suspecte. Le curé le fait venir à son presbytère et lui donne une leçon de morale que Roger semble recevoir assez bien puisqu'il invite son curé à dîner chez lui. L'abbé répond qu'il ira à condition que la favorite en question soit renvoyée. Roger parlemente, insiste . . . Le curé refuse l'invitation . . . Le paroissien se fâche et menace de se venger.

Les deux amis d'hier restent en froid durant plusieurs années. Le charitable curé, apprenant que Roger est malade, va le visiter. Roger l'accuse d'avoir nui à sa réputation. Le curé répond qu'il n'a fait que son devoir de pasteur . . . Ro-

(1) *En ce temps-là et encore longtemps après (il y a encore des vieux qui se le rappellent) le curé ou le vicaire faisait du catéchisme entre messe et vêpres.*

(2) *Archives de la fabrique....*

ger ne l'entend pas de cette façon, il se fâche et le menace de l'accuser d'actions criminelles . . . Roger passa aux actes. Il s'en suivit un procès qui causa au curé tant de peine qu'il en fit une maladie qui le conduisit encore jeune à une mort prématurée. En allant à Saint-Urbain pour visiter son voisin le curé, il arrête au moulin de la Remy, chez son ami Louis Pilote, où en causant de son affaire avec Roger (1), il tombe foudroyé.



M. L'ABBÉ PIERRE CLÉMENT
desservant de la paroisse en 1840

M. Clément, curé de la Petite Rivière, s'occupa de la sépulture de M. Décoigne, régla ses affaires et administra la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur.

(1) Lire la suite au chapitre 20e des Procès.

CHAPITRE NEUVIÈME

Le grand vicaire, Marc Chauvin 1840-1856.—*L'abbé Charles Trudelle* 1856-1864.—*L'abbé Nérée Gingras* 1864-1873.—*M. l'abbé Joseph Sirois* 1873-1880.—*M. l'abbé Pierre-Hubert Beaudet* 1880-1882. — *M. l'abbé Ambroise Fafard* 1889-1899.—*M. l'abbé Joseph Dumas* 1899-1911.—*M. l'abbé C. Richard Tremblay* 1911-13.—*Mgr Frs-Xavier Belley* 1913-1919.—*M. l'abbé Joseph Girard* 1919-1934.—*M. l'abbé Jos.-Calixte Tremblay* 1934-1940.— *M. le chanoine J.-B. Boivin, p.d.,* 1940.



M. L'ABBÉ MARC CHAUVIN
(1840 - 1856)

M. Chauvin, né à Saint-Marc, en décembre 1795, ordonné en 1819, vicaire à Varenne, curé successivement à Rimous-

ki, à Sainte-Geneviève (île de Montréal), à Sainte-Anne de la Pérade, remplaça M. Decoigne avec le titre de Vicaire Général. Sa longue expérience dans le ministère et sa grande culture le poussèrent à s'occuper de l'éducation dans la paroisse. D'ailleurs, il était question depuis longtemps de l'établissement d'un couvent pour toute la côte du Nord.

Mgr Signay avait prié M. Lelièvre de donner un terrain pour le couvent tant désiré. M. Decoigne devait s'occuper de cette affaire avec diligence, lorsque la disette qui affligea la paroisse l'empêcha de la mener à bonne fin. Cette tâche ardue fut remplie par M. Chauvin. Celui-ci eut la chance de profiter de la somme de 1732 piastres léguée par M. Lelièvre dans son testament pour l'éducation. Grâce à cette modique somme, il commença les travaux de construction, comptant sur l'aide des paroissiens. Mais, chez un certain nombre, le zèle du commencement ne se maintint pas jusqu'à la fin, laissant M. le curé à ses seuls moyens pour terminer les travaux. Une autre déconvenue l'attendait encore. Il pensait faire entrer des religieuses, une fois le premier étage terminé, et ouvrit les classes à la Saint-Michel. Il écrivit à cette fin à la supérieure de la Congrégation. Il reçut la réponse qu'elle ne consentirait pas à les laisser partir, parce que les ouvriers travaillaient encore dans le couvent.

LE COUVENT EST CONSTRUIT

Le 7 juillet 1848, la supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame écrivait à M. Chauvin: "J'ai la consolation de vous annoncer trois sœurs pour votre couvent, pleines de santé, avec la meilleure volonté possible de faire ce qui sera en leur pouvoir pour remplir le but que vous vous êtes proposé en choisissant notre petite Congrégation, pour la charger de l'instruction chrétienne de la partie la plus intéressante de votre troupeau."

Comme les parents de la paroisse manifestaient de la négligence, de l'indifférence à l'endroit du couvent, M. le curé leur donna au prône l'avis suivant :

APATHIE D'UN GRAND NOMBRE À L'ÉGARD
DU COUVENT

SEMENCE À BOUT PORTANT DE M. LE CURÉ

“Vous possédez depuis 4 ans une institution précieuse, calculée pour opérer un bien inappréciable aussi bien que durable parmi vous, puisque son effet infaillible est, en procurant à vos filles une éducation religieuses et solide tout à la fois, de leur inspirer la vertu, la décence, la réserve et des manières convenables à leur sexe, et de préparer pour l'avenir, avenir plus ou moins éloigné, des mères de familles vertueuses, d'une piété éclairée, ayant un esprit d'ordre et capables d'instruire solidement leurs familles; tels sont les fruits que doit naturellement produire l'éducation du couvent; tel était le but que se proposaient ceux qui n'ont rien épargné, ni soins, ni dépenses pour former cet établissement. Ce n'était rien moins qu'une réforme salutaire, et qui est urgente dans les moeurs de la paroisse, que je me promettais d'opérer par cette institution, et mon espérance était certainement fondée en raison; je suis encore dans la même persuasion et c'est la conviction de toutes les personnes bien pensantes. Je dirai plus, ce n'est que par ce moyen que vous aurez des familles bien élevées.

“Cependant, j'ai peine à le dire, vous vous êtes à peine aperçus de l'existence d'un tel établissement parmi vous: c'est une inconvenance inconcevable, et ce qui met le comble à l'étonnement, c'est que les mêmes personnes, au moins une partie d'entre elles, ont montré de l'opposition à cette institution; il y a là, on ne peut se le dissimuler, un manque de jugement et de piété. Cette sorte d'établissement est si hautement apprécié partout ailleurs, que le peu de cas qu'on en fait ici ne peut que dégrader la localité dans l'opinion publique.

“Quand je vous dis que ce genre d'établissement est hautement apprécié ailleurs, il ne m'est pas difficile de le prouver. Il doit suffire de vous dire qu'il est répandu dans tout le pays; que chaque année un nombre considérable de paroisses forment de nouveaux établissements et que cette année un nombre étonnant de localités demandent des religieuses. Dans

l'impossibilité de fournir des sujets pour toutes les nouvelles missions, il est tout naturel de supprimer les établissements qui ne sont pas encouragés, pour répondre aux désirs des localités plus zélées, ce n'est que juste. C'est aussi le parti qu'on a adopté. Il n'est pas raisonnable en effet de sacrifier deux ou trois religieuses pour un pensionnat de trois ou quatre élèves tel qu'a été celui-ci depuis deux ans, tandis que des établissements qui peuvent maintenir un nombreux pensionnat en seraient privés. C'est en présence de ces faits que Monseigneur l'Archevêque m'a informé que l'on va supprimer la mission des Soeurs de cette paroisse à la vacance prochaine, à moins que je ne puisse lui certifier que les choses ont changé . . ."

Dans le même avis, M. le Curé répond aux objections entendues lui-même ou qu'on lui a rapportées. Objections non fondées et pour la plupart ridicules. Chacune reçut une réponse adéquate.

Subséquentement le couvent fut plus encouragé; le nombre des élèves augmenta chaque année. La paroisse doit encore à M. Chauvin l'acquis d'une propriété pour l'école des garçons. C'était une maison à deux étages avec dépendances, jardin et verger. Elle fut ouverte par M. le curé Charles Trudelle et les commissaires d'écoles au mois d'octobre 1857. Cette école primaire supérieure — en ce temps-là — sous le nom solennel d'Académie, a fait du bien en préparant les garçons pour les grandes écoles: séminaire, collèges, écoles normales et autres.

"Que d'autres améliorations dues à ce dévoué curé! Il orna la sacristie, il fit faire une tribune pour les Soeurs et les élèves; il acheta un harmonium pour remplacer la "cérinette". Et le beau chemin de croix érigé le 1er octobre 1853 !

Et la précieuse relique de Sainte-Anne que l'église possède a comblé les vœux de tous ceux qui ne pouvaient aller à Sainte-Anne de Beaupré le jour de sa fête, à cause de la distance et des communications difficiles. Aujourd'hui, grâce à la précieuse relique, tous les paroissiens et bien des gens des paroisses voisines viennent honorer la grande thaumaturge. Cette précieuse relique consiste en une partie d'un doigt dont

une distribution avait été faite en 1844, à toutes les paroisses des diocèses de Montréal et de Québec dédiées à cette sainte (1).

Voici ce qu'a écrit M. l'abbé Charles Trudelle de M. Chauvin.

"M. Marc Chauvin était d'une grande science théologique, et ses connaissances en littérature ainsi qu'en histoire étaient plus qu'ordinaires. Il aurait brillé au premier rang des membres les plus illustres de nos meilleurs écrivains, si son incomparable modestie ne lui eut toujours persuadé qu'il était le moins capable et le moins important de tous ses confrères. Homme d'étude et de méditation, il ne se permettait jamais de récréation et prolongeait toujours jusqu'à minuit son travail et ses veilles. Malgré ses nombreuses occupations, et même dans son âge avancé, il conserva toujours un goût particulier pour la lecture des classiques, et on ne conversait pas longtemps avec lui sans reconnaître combien son esprit était orné. Ses écrits étaient toujours d'un style irréprochable, et son langage était celui d'un puriste, mais sans affectation. Tout entier à son devoir et à la desserte si difficile de cette immense paroisse de la Baie Saint-Paul, on le trouvait toujours au confessionnal ou dans son petit cabinet d'étude. Pendant les seize années qu'il a passées dans cette paroisse, il n'a été qu'une seule fois à Québec. D'une prudence et d'une réserve à toute épreuve, il ne s'est jamais laissé compromettre, et c'était toujours un mystère de connaître le fond de ses pensées: aussi quelqu'un me disait un jour que c'était l'homme le mieux qualifié pour faire un diplomate. Homme de vertu et de bon conseil, il a passé dans la paroisse faisant le bien et a pu emporter à son départ l'amour, l'estime et la vénération de tous les paroissiens, sans aucune exception, laissant

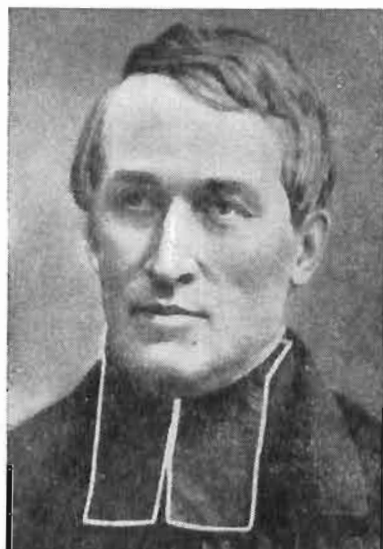
(1) *Archives de la paroisse.*

(a) *Je me rappelle les connaissances musicales "(très avancées)" d'un pèlerin d'une paroisse voisine. Après la messe, il entre chez un épicier pour s'acheter quelque chose à manger, et dit à brûle-pourpoint: "Vous en avez une musique ennuyante, vous autres. C'est sourd, c'est mieux que ça chez nous. — Qu'est-ce que vous avez? — C'est une musique qui sonne clair. — Comment l'appellez-vous? Je ne sais pas, mais ça s'étire à deux mains et ça revient. — C'est un accordéon. — Ha! oui, un accordéon."*

après lui la réputation d'un *bon prêtre* dans toute la force et l'acceptation de ce mot."

C'est sous son règne que s'établit une école de garçons, dénommée un peu solennellement Académie Saint-Joseph. Il a agrandi l'église en 1851. En 1856, il se retira à Québec, où il décéda subitement six ans plus tard, en montant la côte de la Basse-Ville. (1)

Après avoir parlé, dans ses notes laissées dans les archives, des curés qui l'ont précédé, M. Trudelle déclare en 1877, que "l'histoire de la Baie Saint-Paul se clôt avec la mort de M. Chauvin. Il est trop intéressé, dit-il, pour parler impartialement des règnes des Messieurs Trudelle (lui-même), Nérée Gingras et Joseph Sirois (le curé à cette date, en 1877), il ajouta : 'Une plume mieux taillée que la mienne pourra plus tard raconter ce qui s'est passé dans cette paroisse (2)'"



M. L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE, 1856 - 1864

(1) D'après les notes de M. l'abbé Chs Trudelle.

(2) Heureusement que je n'aie pas lu ce trait avant de commencer : ma vieille plume rouillée n'eût pas osé entreprendre une telle tâche, 77 ans après M. Trudelle.

M. Trudelle était un éducateur: il avait débuté dans l'enseignement au Séminaire de Québec, et après avoir exercé le ministère sacerdotal durant quelques années dans les Cantons de l'Est, il fut chargé de remplacer M. Chauvin, qui n'avait pas annoncé son départ ni l'arrivée de son successeur . . . et pour cause . . .

Laissons parler le nouveau curé :

"J'arrivai donc ici le 7 octobre 1856, après midi. On était alors en pleine effervescence d'élection d'un membre du Conseil législatif pour la division des Laurentides. Les deux candidats qui se disputaient ce siège étaient l'Honorable de Sales Laterrière, représentant le parti conservateur, et Sieur Adolphe Gagnon, membre du comté de Charlevoix, le parti libéral. La nomination eut lieu le samedi après mon arrivée, à la salle publique. Comme on s'y attendait, il y eut bataille . . . et bataille sérieuse: le sang coula, et je fus appelé auprès d'un blessé que le docteur pansait chez Nina Néron. C'était commencer mon ministère dans cette paroisse bien tristement, et j'avoue que cet échantillon du savoir-faire d'une partie de mes nouveaux paroissiens n'était pas bien propre à m'encourager et à me donner du ton pour m'annoncer le lendemain comme curé. Il est juste de dire cependant que, sans l'aide des fiers-à-bras venus de Québec et d'autres places, les choses auraient mieux été. Quoiqu'il en soit, je n'ai pas revu depuis ce que j'ai vu en cette triste journée; et grâce aux mesures énergiques prises par M. Laterrière, les mêmes scènes que l'on craignaient pour le jour de l'élection ne se renouvelèrent pas. Et les divisions et les haines allèrent en diminuant; et lors de l'élection suivante, M. Gagnon réunit presque toutes les voix de la paroisse."

M. le curé trouva que tout était bien réglé en ce qui concerne les cérémonies religieuses, mais quant au reste, tout était en démeure :

"Il pleuvait dans le presbytère, dit-il, comme dehors: la couverture de l'église était réduite à sa plus simple expression,

les planchers de la nef défonçaient, les bancs étaient affreux à voir . . . le chemin couvert semblait vouloir se coucher par terre . . . les dépendances, les clôtures sentaient la vétusté de bien loin . . . Il fallait donc refaire, refaire . . . et réparer, choses toujours difficiles avec le public, surtout lorsque le public est aux prises avec un curé qu'il ne connaît pas encore et qui n'est pas habitué à ces sortes d'affaires. Je venais de terminer une église à Samersset où je n'avais pu chanter la messe qu'une seule fois . . .

On s'attendait, dans la paroisse, à des réparations . . . mais en même temps on se préparait . . . à ne pas se laisser mener. Mais cette façon de penser et de parler ne s'entend pas de tous les paroissiens. Il y avait, Dieu merci, un bon nombre de citoyens bien pensants, prêts à agir."

A une première assemblée, qui eut lieu au cours de l'hiver, les habitants se montrèrent réticents . . . voulant savoir ce que le curé voulait . . . Ils consentirent enfin à commencer les travaux, mais quitte à laisser le curé les achever à ses frais . . . Pas plus de succès à la deuxième assemblée.

M. le curé se persuada qu'il fallait recourir aux procédés légaux . . . Son attitude énergique amenda l'entêtement d'un bon nombre: la majorité signa, le 22 août 1857, la requête priant l'évêque de bien vouloir autoriser la Fabrique à faire les travaux demandés . . . Le premier pas est fait, sans résoudre toutes les difficultés. Quelques-uns veulent simplement réparer le presbytère, tandis que le curé veut un presbytère neuf et construit à un autre endroit. Quand aux réparations de l'église, les marguilliers seuls pouvaient en décider. Tout l'intérieur fut réparé avec l'argent de la Fabrique, grâce à un dépôt de 250 louis au Séminaire de Québec.

Avant d'accorder son autorisation, l'évêque députa M. Augustin Beaudry, curé de la Malbaie, pour s'enquérir des réparations et constructions demandées. Suivant ce rapport, Monseigneur autorisa le renouvellement de la couverture de l'église; 2^e la construction d'un presbytère à 110 pieds plus au sud de la sacristie, un presbytère de 45 pieds par 32 pieds,

dix pieds de hauteur entre les deux planchers finis, et un exhaussement au-dessus du deuxième plancher pour qu'on y puisse faire des mansardes; 3e un hangar de 30 pieds et une étable de 25 pieds par 22; 4e on procédera à la construction du presbytère après que le plan aura été soumis et approuvé par l'évêque. Monseigneur prit les devants en faisant tracer un plan à son choix et l'adressa au curé. Ce dernier y apporta quelques changements, qu'il n'eut pas lieu de regretter plus tard, l'évêque non plus.

Le presbytère vendu à l'entrepreneur, obligea M. le curé à résider chez le notaire Clément. L'année suivante, il établit sa résidence à l'Académie, où il reçut l'évêque pendant sa visite pastorale en 1859.

A la fin de mai 1858, M. le curé eut un découragement: ennuyé des tracasseries essuyées pendant les travaux, demanda à l'évêque de bien vouloir le nommer à une autre cure, prétextant qu'il se trouve peu propre à lutter contre les déboires journaliers, à exercer un ministère fructueux dans de telles conditions . . .

Loin d'être déchargé de la cure de la Baie Saint-Paul, il doit s'occuper de la construction d'une chapelle de 45 x 33 pieds à Saint-Placide. En septembre 1859, il a pour vicaire M. Paradis. En novembre il reçoit la commission de prier, au nom de l'évêque, les paroissiens de Saint-Urbain, d'avoir à construire une église, une sacristie et un presbytère. L'année suivante, il est député à Saint-Hilarion, pour en fixer les limites et désigner les rangs devant faire partie de cette paroisse.

ÉTRANGE MARIAGE

Un jeune homme de l'Ile-aux-Coudres, résidant à la Baie Saint-Paul depuis quatre mois, fréquentait une fille de cette paroisse. Il approcha M. le curé et le supplia de les marier sans retard.

"Je ne puis vous unir, répondit M. Trudelle, sans avoir le certificat de publication du curé de l'Ile-aux-Coudres."

Le jeune homme, Sylvestre Desbiens, (c'est son nom), poussé par les parents de la fille et des malins du village, crut

avoir le droit d'exiger du curé qu'il les marie sans le certificat de publication du curé de l'Île-aux-Coudres . . . Pierriche, sobriquet de Pierre Simard, partageant cette opinion, le mariage s'organise dans l'église. . . Un parent ou un ami se substitue au prêtre pour obtenir le consentement des fiancés . . . et voilà l'étrange mariage accompli. Chez Pierriche, (1) on danse, on s'amuse comme de plus bel, sans arrière pensée . . .

L'évêque, mis au courant de ce singulier mariage, prie M. le curé de régler cette affaire scandaleuse, en voyant privément chacun des deux prétendus époux, d'obtenir qu'ils se séparent pendant quelque temps . . . de les marier, après qu'ils auront, avant la bénédiction nuptiale, déclaré publiquement se repentir et regretter le scandale donné à la paroisse . . . S'ils ne se rendent pas à ces conditions, ils seront excommuniés . . . ainsi que ceux qui les ont encouragés.

Le jeune Desbiens, appelé au presbytère, discute comme s'il se fut agi d'une marchandise ordinaire: "Pas plus de trois jours de séparation". La fille, appelée à son tour se montre moins exigeante: "elle consent à huit jours.

"Pierriche et Desbiens approchent le curé et lui déclarent que s'il ne les marie pas sans retard, ils iront voir l'évêque, et que, s'il le faut ils prendront des procédures pour avoir justice . . ."

M. le curé fut autorisé de les absoudre et de les unir sans le certificat.

Selon les ordres de l'évêque, avant la bénédiction nuptiale, Desbiens et Alexandrine Simard déclarèrent, devant les parents et les témoins, regretter leur mauvaise conduite et se repentir du scandale donné à la paroisse. Ce ne fut qu'après cette profession de foi que la messe fut célébrée pour leur obtenir miséricorde.

(1) *En 1774, un mariage semblable eut lieu en famille à Saint-Jean Port Joly. Laurent Chouinard et Claire Gagnon, veuve de François Duval, s'unirent sans prêtre. Un oncle remplaça le curé. On fit la noce, on s'amusa. L'évêque excommunia les prétendus époux, les parents et tous ceux qui avaient pris part à la noce et aux amusements. (Histoire de Saint-Jean Port Joly, page 52. par Gérard Ouellet).*

M. le curé informa l'évêque que tout s'était passé selon ses ordres. (1)

Le 25 octobre 1860, M. Trudelle bénit la chapelle de Saint-Placide, et y célébra la première messe.

Au mois suivant, il éprouva une grande joie: au cours d'une longue retraite, il eut à régler une question épineuse . . . deux personnes vivant en concubinage depuis plus de vingt ans se séparèrent aux instances de M. le curé et de leurs enfants. Isidore Jean s'était uni avec sa belle-soeur, Marie-Joseph Desaulnier, veuve de Joseph-Louis Jean.

Les enfants de la veuve et les autres avaient été bien élevés, et les parents avaient une conduite exemplaire; ils faisaient des bonnes oeuvres en bons paroissiens. Les enfants vinrent rencontrer le curé en pleurant. Ils le prièrent de demander une dispense en leur faveur . . . Le Curé les assura qu'il étudiait cette affaire, qu'il l'avait soumise à l'évêque.

Selon la réponse de l'Ordinaire, "les parents doivent promettre de se séparer jusqu'à l'arrivée de la dispense, s'il plaît au Saint-Père de l'accorder, et de ne jamais se remettre ensemble s'il la refuse."

"Enfin, déclare M. le curé, en vertu d'un rescrit spécial du Saint-Siège, en date du 17 janvier 1861, Isidore Jean put épouser sa belle-soeur et légitimer les enfants qu'elle a eus de lui; ils auront à se soumettre aux conditions imposées par le Souverain Pontife: "1e les partis resteront séparés pendant un temps laissé à la discrétion de l'Ordinaire . . . Ce sera la durée du carême; 2e pendant ce temps ils n'auront point de rapport entre eux, et se présenteront deux fois à confesse; 3e le Curé est autorisé de les entendre et de les absoudre du scandale donné à la paroisse; 4e donner une aumône à la discrétion du curé, et dispense des trois bancs." (2)

Au printemps de 1861, la crue des eaux du tumultueux Gouffre et les glaces emportèrent le troisième pont, enjambant la rivière. M. le curé Trudelle le bénit solennellement. Trois

(1) *Archives de la Fabrique.*

(2) *Archives de la Baie Saint-Paul.*

saluts donnés par la compagnie des volontaires rangés en deux lignes de chaque côté du pont, et commandés par leur sergent instructeur. M. le notaire Fortin et Mme Adolphe Gagnon, épouse du représentant du comté agissaient comme parrain et marraine; ils écrivirent sur une planchette, "Pont Saint-Pierre", salué par des hourras enthousiastes.

"Adieu donc, pauvre *bac*, s'écrivit M. Trudelle, tu nous passais si misérablement jusqu'à ce jour, que personne ne te regrettera."

Le 4 novembre 1861, l'évêque donne un vicaire à M. le curé Trudelle, dans la personne de M. l'abbé Philibert Ducroux, prêtre qui a déjà sept ans de prêtrise, professeur au collège des Maristes, pendant quatre années missionnaire, exercé à la prédication et aux fonctions du ministère. En janvier de l'année suivante, il est remplacé par M. Chouinard. M. Ducroux s'attacha toute la population par ses manières et sa prédication. Il fut regretté.

En 1862, la fabrique décida la construction d'une salle publique. Dans une assemblée précédente, elle avait résolu de ne plus faire d'inhumation dans l'église, mais à l'assemblée suivante, elle révoqua cette décision sur plaintes d'un certain nombre de paroissiens. Pour se faire enterrer dans l'église, on payait 33 schellings et 8 sols. Il était devenu de mode de s'y faire inhumer indistinctement.

Le 31 août 1864, M. le curé reçoit de l'évêque une lettre le nommant curé de Saint-François de la rivière du Sud. En apprenant cette nouvelle, des paroissiens écrivirent à l'évêque, le suppliant de leur laisser leur bon curé. Démarche inutile.

Dernières notes écrites par M. Trudelle dans le registre, renfermant tant de choses précieuses sur la Baie Saint-Paul:

"Aujourd'hui, 25 septembre, a-t-il écrit, dernier dimanche du mois, j'ai chanté la messe et les vêpres pour la dernière fois et, après la messe, on m'a présenté une adresse, lue par M. le notaire Clément, devant le presbytère . . . Grande journée d'adieux et de regrets . . . Je pars demain matin, emportant de bien doux souvenirs avec moi. Déjà sont arrivés les effets de M. Nérée Gingras, mon successeur, lui-même sera ici à la

fin de la semaine. Je le prie d'accepter mes souhaits de bonheur et un long et heureux séjour dans cette belle et grande paroisse, dont je vais m'éloigner avec chagrin, et où je laisse des amis que je n'oublierai jamais. Je le prie aussi de bien vouloir continuer à entrer ici des notes sur les principaux événements qui se passeront dans cette paroisse."

"Baie Saint-Paul, 10 hrs du soir, 25 septembre 1864."

M. l'abbé Charles Trudelle fut curé de Saint-Michel de Bellechasse. Après 6 années comme supérieur du Collège Sainte-Anne de la Pocatière, il se reposa. En 1887, il était aumônier de l'Hôpital Général.

En 1895 il célébra ses 50 années de sacerdoce. En 1896, il devint aveugle. Il décéda à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus à l'âge de 82 ans.

Outre ses souvenirs de Somerset et de la Baie Saint-Paul, il a écrit l'Histoire de Charlesbourg.



M. L'ABBÉ JOSEPH-NÉRÉE GINGRAS
(1864 - 1873)

Dès son arrivée, le 30 septembre 1864, M. Gingras met en pratique les conseils de son prédécesseur; il écrit ses impressions: "J'ai trouvé un peuple respectueux pour le prêtre. Je vois que leur coeur est une bonne terre, mais l'ennemi y a semé bien des mauvaises herbes qui étouffent le bon grain. Puisse Dieu me permettre d'en arracher quelques-unes"

Il avait pour vicaire, M. Hilaire Marceau. Dès le premier dimanche, il s'attaque à l'ivrognerie "qui règne en despote dans cette paroisse." Il faut faire, ajoute-t-il, disparaître les petites boutiques où se détaille la boisson, et faire reflourir un peu la belle société de la Croix Noire".

M. Gingras est très actif et dévoué; il ne perd pas de temps. Dès décembre, il écrit à l'évêque au sujet de la construction d'une sacristie. La demande est accordée à condition que ce soit par les revenus de la fabrique . . . Sacristie de 45 pieds par 33.

Le jubilé de l'année 1865, prêché par le R. P. Lagiss, oblat de Marie, procura une grande joie au curé: tous les paroissiens se confessèrent et communiaient, à l'exception de huit qui résistèrent . . . Presque tous les chefs de famille renouvelèrent leur promesse de tempérance. Les jeunes filles et les jeunes gens eurent aussi leur retraite." Dès novembre de la même année (1865), M. le curé bénit la sacristie. Trois ans plus tard il décida la Fabrique d'agrandir le cimetière.

En 1869, M. le vicaire Marceau est nommé curé de la Petite Rivière Saint-François; il est remplacé par M. l'abbé Jean-Baptiste Plamondon. M. le curé a le bonheur de voir la tempérance se maintenir.

L'année suivante, M. le curé a la douleur d'enregistrer trois grandes catastrophes qui ont affligé la Baie Saint-Paul, le Lac Saint-Jean et la France (1), notre mère patrie.

(1)—La France, en guerre avec la Prusse, vit l'armée allemande cerner sa capitale, où rien ne pouvait pénétrer ni en sortir. Quand tout ce qu'il y avait à manger fut consommé: bétail, chevaux, chiens, chats et rats, elle fit la paix en cédant deux provinces, l'Alsace et la Lorraine, et promettant de payer 6 milliards de francs pour avoir la paix avec son ambitieux voisin. Et la chrétienté, surtout la catholicité eut le malheur de voir

"Le 19 mai, un terrible incendie ravagea tout le Lac Saint-Jean, brûlant en douze heures, forêts, maisons, dépendances, instruments, laissant 5000 personnes sans abri, sans nourriture, sans vêtements . . ."

D'après l'"Histoire du Saguenay", par M. le chanoine Victor Tremblay, 555 familles furent complètement ruinées et près de 200 autres éprouvées. Le feu s'était déclaré sur la terre d'un Savard, à Saint-Félicien. Il se propagea "au gallop", de la tête du Lac à la Baie des Ha! Ha! (St-Alexis), 35 lieues d'étendue rasée, 7 personnes brûlées à mort, et un grand nombre souffrant de brûlures plus ou moins graves.

"Le 20 octobre de la même année, un tremblement de terre secoua presque tout le Canada. A la Baie Saint-Paul, il

Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, enlever les Etats du Vatican et même Rome, où le Saint Père fut retenu prisonnier.

A Sainte-Anne de Chicoutimi, on a longtemps parlé d'une société Gingras, qui avait tenté d'établir un groupe de colons sur les lots des rangs 7e et 8e. On disait que c'était M. Gingras, curé de la Baie Saint-Paul qui les avait dirigés. Ces jeunes hommes avaient coupé les arbres sur une profondeur d'un arpent de chaque côté du chemin sur les deux rangs. Le travail s'était arrêté au 20e lot. Ce commencement de colonisation n'eut pas de suite.

A notre regret, nous n'avons rien trouvé dans les notes de M. le Curé Gingras ou ailleurs, relativement à ce projet, si ce n'est le récit d'un vieux colon (qui ne venait pas de la Baie Saint-Paul) établi sur les lots 15e et 16e du 7e rang. Ce vieux colon, du nom de C. Lagacé, établi depuis une quinzaine d'années (1876) sur deux lots du 7e rang, nous a raconté qu'en 1894, un homme de la Baie Saint-Paul était venu voir les terrains où un groupe d'hommes de sa paroisse avaient commencé à défricher en 1872. Il était du nombre, nous dit-il. Il ajouta qu'aujourd'hui, ayant plusieurs garçons capables de l'aider, il venait voir s'il était possible de les établir ici. Il parla peu, ajouta M. Lagacé; il ne manqua pas de dire que "le 7e rang" avait trop long de savane". Il sembla peu encouragé.

M. le Curé Gingras, encouragé par l'établissement des 21 colons de la Malbaie (Charlevoix) qui ont fondé Saint-Alexis (1) sur la Baie des Ha! Ha! en 1838, et la vingtaine d'autres, encore de Charlevoix, qui ont été les premiers habitants d'Herbertville (2), dix ans plus tard, voulait garder ses jeunes gens à la terre, sa paroisse n'en avait plus de cultivable à leur offrir.

(1) Par M. l'abbé L.-Eugène Otis, Ph. L., de Chicoutimi.

(2) M. le Chanoine V. Tremblay, "Le Saguenay".

fut plus violent qu'ailleurs; l'église et le couvent souffrirent beaucoup; le couvent fut fermé pendant quinze jours; le portail de l'église tomba en partie." (Lire les détails au chapitre quinzième).

En 1871, M. Gingras s'occupa de l'agrandissement de l'église, que plusieurs voulaient bâtir en neuf; les travaux durèrent deux ans. En septembre 1873, l'évêque nomma M. Gingras curé de Saint-Gervais. Sa dernière note dans le registre, écrite le 29 septembre: "Je pars accompagné de mon vicaire depuis trois ans, emportant, lui et moi, les regrets de toute la paroisse."



M. L'ABBÉ JOSEPH SIROIS, 1873 - 1880

Le successeur de M. Gingras fut M. l'abbé Sirois. "Il arriva ici à l'âge de 32 ans, dans toute la ferveur de sa vie sacerdotale. C'était une âme d'apôtre, douée d'un organe de tribun, un coeur de feu, une foi très vive, une piété plutôt

sentimentale. Doué d'un tempérament nerveux, M. l'abbé Sirois était sensible à l'excès et d'humeur très variable . . . Esprit communicatif, il lui fallait des amis. Mais il est toujours difficile de contenter tout le monde et . . . ses amis. M. le curé fut victime de la malveillance d'un certain nombre; son coeur en ressentit de douloureuses blessures. Ce fut probablement la cause de son départ, en septembre de l'année 1880.

Il fut nommé curé de Bagotville, dans le comté de Chicoutimi; il y passa 18 années. C'est là qu'il mourut le 19 janvier 1898, après y avoir laissé le souvenir d'un prêtre dévoué et charitable." (1)

C'est sous son règne que les travaux d'agrandissement de l'église furent terminés.

M. Sirois est né à St-André de Kamouraska, le 4 avril 1841. Il fit ses études au séminaire de Québec, où il fut ordonné le 15 septembre 1867, par Mgr Baillargeon. Il fut successivement vicaire à Hébertville de 1867 à 1868, à St-Roch de Québec, de 1868 à 1870; curé de St-Tite des Caps, de 1870 à 1873, année où il fut nommé curé de la Baie Saint-Paul.

M. Sirois indisposa bon nombre de ses paroissiens dans un sermon prononcé pendant la campagne électorale de 1876. (Lire sa déclaration au chapitre 20e, p. 303).

Les vicaires du temps de M. Sirois étaient MM. les abbés Plamondon, Delagrave, Dumas, Gingras, Leclerc, Demers, Parant et Louis Savard.

M. Jean-Baptiste Plamondon, avant d'entrer au Grand Séminaire de Québec était avocat à Chicoutimi. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné en 1868. Il céda à Québec en 1900.

M. Joseph Dumas, après avoir été curé à Saint-Siméon, aux Eboulements et à la Baie Saint-Paul, est décédé à Saint-Joseph de Lévis, où il s'était retiré pour cause de maladie. Il fut successivement curé à Sainte-Fulgence, Saint-Edouard

(1) *Archives de la Fabrique (notes de M. Trudelle).*

de Lotbinière, Sainte-Claire et Château-Richer. En 1921, il se retira à Saint-Alphonse de Bagotville.

M. Napoléon Leclerc, après son départ de la Baie Saint-Paul, exerça le ministère comme curé à Iverness, à Sainte-Catherine, à Saint-Roch des Aulnaies, Beaumont, Kamouraska, où il est décédé en 1899.

M. Benjamin Demers est décédé à Québec après avoir été longtemps curé au faubourg Saint-Jean.

M. Narcisse Garant est encore aujourd'hui (1921) curé aux Eboulements.

M. Louis Savard entra dans l'ordre des Rédemptoristes (à Sainte-Anne de Beaupré) en 1883 et mourut d'apoplexie le 11 septembre 1900. (1)



M. L'ABBÉ PIERRE-HUBERT BEAUDET, 1880 - 1888

Le successeur de M. Sirois fut l'abbé Beaudet, né en 1836 à Lotbinière, ordonné prêtre à Québec le 21 septembre 1862.

(1) *Archives de la Baie Saint-Paul. Notes de M. Trudelle.*

Il avait été successivement vicaire à Chicoutimi, curé à St-Etienne de Lauzon, St-Ephrem et Tring (dans la Beauce), et curé de Bagotville. Il prit possession de la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul le premier dimanche d'octobre 1880. C'était un prêtre d'une grande affabilité et d'un commerce extrêmement facile.

Dans M. le curé Beudet s'alliait une grande charité, une bonté excessive. Des traits de ces qualités abondent dans sa vie, tel le suivant. Son fermier l'avertit un jour qu'on volait du grain dans son hangar.

—Peux-tu me trouver un homme qui consentirait à se cacher dans le hangar pour connaître les voleurs? Je le paierai généreusement". L'espion fut trouvé et ne tarda pas à surprendre un voleur. Dès le deuxième soir, vers minuit, il entend grincer la porte. Un homme s'avance vers le "carré" de la meilleure avoine; il en remplit un grand sac.

Après la messe du curé, l'espion fait son rapport, et M. le curé lui recommanda expressément de ne pas divulguer le nom du voleur, ajoutant: "Il ne faut faire dommage à personne; ce voleur a besoin de sa réputation pour gagner sa vie." Le même jour, M. Beudet mande le voleur à son presbytère, et lui dit sans détour: "Wellie, tu ferais mieux de visiter ton curé plutôt que son avoine. — Comment ça? — Je t'en prie, ne fais pas l'étonné ni le bonasse: tu as été bien vu et reconnu. Ce n'est pas la première fois que tu viens emplir ton sac. Il y a longtemps que tu fais ce jeu-là. Il faut que ça cesse. Si je le voulais, je te ferais goûter de la prison."

On racontait, dans le même temps, le tour joué par le même Wellie à l'un de ses amis de la Mare, de qui il achetait du foin et de l'avoine. Un dimanche, après la messe, à l'époque des fêtes, il met la main sur l'épaule de son ami: "Aujourd'hui, tu viens dîner chez moi. Il y a plusieurs années que je "va" manger chez toi, aujourd'hui, c'est mon tour de te recevoir à ma table.

Voilà l'invité à la table de la famille de Wellie. Après un petit coup d'appétit et la soupe, on s'attaque au plat de résistance: un beau rôti d'agneau cuit à point. "T'aperçois-tu, Jean-Baptiste, dit Wellie en souriant, que cette viande a l'odeur et le goût des agneaux de la Mare? — En voilà une idée . . . de

—Oui, M. le curé, j'en conviens; mais si je m'étais contenté de visiter mon curé, mon cheval, mon seul gagne-pain, n'aurait pas eu assez d'avoine. — Tu n'avais qu'à m'en demander, je t'en aurais donné. (1)

—Comme vous n'avez pas l'air fâché, M. le curé, vous me pardonnez mes vols, hein? — Ici, Willie, je suis dans mon presbytère et non pas au confessionnal. Tu devras confesser tes vols au tribunal de la pénitence. Le voleur remercie M. le curé et sort sans paraître décontenancé ni vraiment repentant!

M. Beudet savait manier l'arme de la plaisanterie. Peut-être en abusait-il quelquefois. Malheur à qui avait un sobriquet accolé à son nom! Il se l'entendait répéter par une voix sonore avec accompagnement d'éclats de rire. Personne ne se formalisait de cette manière d'agir du curé; on savait qu'il aimait tous ses paroisiens; on riait avec lui, même quand il fallait rire de soi! . . .

En fait de prédication, M. Beudet avait un système d'instructions suivies qui produisait d'excellents résultats, paraît-il.

Il ne visait pas à l'éloquence; il voulait surtout instruire son peuple. Pour atteindre ce but, il expliquait le *Credo*, les commandements de Dieu et de l'Eglise, etc. Quelquefois il signalait en passant un désordre, et le condamnait avec une grande énergie. Jamais, il ne faisait de sermon proprement dit. Seulement, aux jours de fête, il réservait quelques phra-

la Mare, de l'Equerre ou de la Goudronnerie, les agneaux ont le même goût. — Penses-y sérieusement, riposta en riant Willie—“Je me suis aperçu qu'on m'a volé un mouton.” A ce propos, Willie éclate de rire. — Serais-tu le voleur du mien? — Ecoute, Baptiste, je voulais te faire manger une fois du bon agneau; toi, tu manges du cochon, je n'ai jamais mangé d'autre viande chez toi; tu vends tes agneaux. C'est bon, hein! de l'agneau gras? — Baptiste ria, mais ria jaune, comme on dit, et reprit: “Je ne te conseille pas d'y retourner.”

(1) Je tiens ce fait du jeune fermier, qui a été mon camarade à l'Ecole Normale. M. le curé, reconnaissant ses talents, le fit instruire et eut la joie de le voir prêtre . . . L'abbé Elzéar Lavoie (c'est son nom), est devenu curé de Saint-Gédéon, Lac Saint-Jean, où il est mort en 1951.

ses à la fin de ses instructions pour rappeler le mystère du jour. Cette méthode nous paraît être la meilleure. M. Beaudet passait pour un pilier du confessionnal. "Il tenait ou il semblait tenir à confesser seul tout son monde, c'est un zèle qu'on dit ne pas être toujours louable . . . Le curé avait la réputation de confesser très vite" . . .

M. le curé Beaudet mourut subitement, frappé d'apoplexie foudroyante dans son confessionnal, le samedi saint, vers 5 heures p.m., le 31 mars 1888. Il était âgé de 52 ans. Il avait occupé la cure de la Baie Saint-Paul l'espace de 8 années. Son corps repose dans le sanctuaire de l'église. (1)

Plusieurs vicaires se sont succédés sous son règne : MM. les abbés J.-G. Paradis, J.-A. Tremblay, Louis Tremblay, Mathias Tremblay.

M. Paradis est décédé curé à Roberval; M. J.-A. Tremblay a consacré la plus grande partie de sa carrière dans l'enseignement au Séminaire de Chicoutimi; M. Louis Tremblay a pris sa retraite depuis plusieurs années pour cause de maladie. M. Mathias Tremblay est aujourd'hui (1889) curé de St-Urbain.

Ce dernier desservit la paroisse avec M. Aristide Magnan jusqu'à l'automne 1889, époque de la nomination du successeur de M. Beaudet, M. l'abbé Fafard. (2)

(1) *D'après les notes de M. l'abbé Chs. Trudelle.*

(2) *Ibidem.*



M. L'ABBÉ AMBROISE FAFARD. 1889 - 1899

M. Fafard, né à L'Islet, le 24 novembre 1840, fils de Joseph Fafard, marchand, et d'Angélique Fortin, fut ordonné à Québec, le 26 février 1865, par Mgr Baillargeon. Il fit ses études au Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Postes occupés : vicaire à St-Roch de Québec, 1865-66, — premier curé d'Inverness, avec desserte à Leeds, 1866-71, — au repos, 1871-72, — chapelain à la Grosse-Isle pendant l'été de 1871, — Curé de St-Urbain, Charlevoix, 1872-80, — curé d'office de la Cathédrale de Chicoutimi, 1880-1889, — en même temps supérieur du Séminaire de Chicoutimi, 1882-89, — curé de la Baie Saint-Paul, 1889-1899, — nommé vicaire forain en mai 1892. (1)

Peu de curés ont autant d'oeuvres à leur crédit. Dès son arrivée dans la paroisse, le 4 octobre, il s'occupe de l'oeuvre la plus pressante. Il remarque un nombre assez considérable

(1) M. le chanoine Frenette, "Le Clergé du diocèse de Chicoutimi".

de vieilles personnes pauvres, sans parents obligés de les soutenir. Il décide aussitôt d'organiser un asile ou hospice pour les recevoir. Dès le 28 du même mois, il achète de M. Edouard Boily, pour la somme de \$850. une maison de bois avec le terrain formant environ trois arpents en superficie, avec les dépendances pour en faire le futur hospice.

Voilà l'Hospice Sainte-Anne fondé.

M. le curé annonça au prône qu'il venait de faire l'acquisition, en son nom personnel, d'une maison pour en faire l'Hospice Sainte-Anne, qu'il met sous le patronage du Sacré-Coeur de Jésus, de Saint-Joseph et de Sainte-Anne. Il comptait sur la charité des paroissiens pour la subsistance des vieillards et des infirmes. Qui en prendra soin?

Une personne charitable, Mlle Dina Boivin, âgée de 60 ans, se charge de diriger gratuitement cette maison avec une de ses amies. Mme Dr Simard organise l'*oeuvre des pains*; des personnes charitables recueillent des articles de ménage et des provisions.

Dès le 8 novembre 1889, l'Hospice Saite-Anne ouvre ses portes pour recevoir les pauvres ou infirmes . . . Est-il croyable qu'une telle réalisation se soit accomplie dans un mois et trois jours? . . . A la fin du mois, dix déshérités de la vie sont hospitalisés et soignés par deux gardiennes bénévoles. A la demande de M. le curé, Mgr Bégin permet de dire la messe dans la chapelle de l'hospice et d'y conserver le Saint-Sacrement.

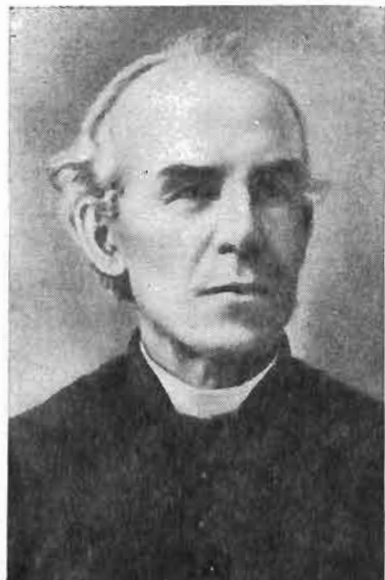
Dès l'année 1893, M. Fafard entreprend des travaux de réparation et d'agrandissement. A cette fin, il organise des quêtes de matériaux de construction. Il obtient de chaque cultivateur deux billots (billes) portés au moulin à scie . . . En quelques mois, l'hospice est rallongé de 60 pieds.

Son activité ne recule devant aucun effort: bientôt l'hospice et le village seront éclairés par l'électricité, (1) et un aqueduc alimentera la propriété des Petites Soeurs Franciscaines de Marie.

(1) Détails à la page de l'*Electricité*, chapitre 17e, page 277.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ordination de ce dévoué curé, l'hospice, le village et toute la paroisse célébrèrent ce jour par une fête solennelle, à laquelle assistèrent dix-sept prêtres du diocèse et son frère l'abbé Edouard Fafard, curé de Lauzon, Lévis.

M. Fafard rendit son âme à Dieu, le 12 août 1899, à l'âge de 58 ans, 8 mois et 18 jours, en la 35^e année de vie sacerdotale.



M. L'ABBÉ JOSEPH DUMAS, 1899 - 1911

M. Dumas est né à Saint-Joseph de Lévis, le 19 décembre 1845, fils d'Antoine Dumas et de Marie-Anne Bourget, ordonné prêtre à Québec, par Mgr Taschereau, le 21 décembre 1873.

Postes occupés: vicaire à Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, 1873-74, — à la Baie Saint Paul, 1874-75, — à la Malbaie, 1875-79, — curé de Saint-Siméon, 1879-92, — des Eboulements, 1892-99, — de la Baie Saint-Paul 1899-1911.

À peine est-il arrivé dans la paroisse, que M. Dumas constate le délabrement de l'église . . . Le rapport de M. P.-J. Jobin, inspecteur des établissements industriels et des édifices publics, établit les causes de l'insécurité de l'église: pilotis de bois pourris, murs lézardés, pierres trop courtes et mal liées, murs déplombant en dehors à cause des mauvais piliers, etc.

D'après ce rapport, le secrétaire de la province écrit, le 16 juin 1906, la lettre suivante :

Monsieur le Curé,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une ordonnance officielle, en date de ce jour, décrétant la fermeture immédiate de l'église paroissiale de la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, pour raison de sécurité publique. Veuillez m'accuser réception de ce document, et le communiquer à messieurs les marguilliers de votre paroisse.

Par ordre, Ernest Gagnon,
Secrétaire de la province.

L'église était donc fermée par ordre des autorités civiles.

Le 15 septembre de la même année, Mgr de Chicoutimi décrète la construction d'une nouvelle église et nouvelle sacristie. Le 9 février, Mgr Labrecque autorise la construction et en détermine les dimensions: 75 pieds de largeur sur 196 de longueur, mesures prises à l'intérieur . . . avec transept . . . une sacristie de 60 pieds de longueur et 40 de largeur. Ce dernier décret modifiait celui du 15 septembre 1906.



Eglise construite de 1908 - 1911.

Les paroissiens n'eurent pas l'air de craindre d'entrer dans leur église, puisque les marguilliers ne convoquèrent une assemblée des francs tenanciers que le 20 juin 1908. M. Dumas présida l'assemblée pour décider la construction et nommer les syndics : Louis Mailloux, rentier, Adélarde Boily et Jo-

seph Fortin, cultivateurs, Joseph Gariépy, marchand, Eugène Guillemette, médecin . . . En juillet 1908, bénédiction de la première pierre. Le 11 juin 1911, bénédiction de l'église.

Le carillon de trois cloches acheté par la Fabrique rendait les notes "re", "mi", "fa", et pesaient comme suit :

re	3815	lbs
mi	2690	"
fa	1875	"

8380 "

(sans le battant et la monture) à 37c la livre.

En 1903, la Fabrique avait cédé à l'Hospice Sainte-Anne toutes les sommes léguées à la Fabrique par Dame veuve Léandre Gobeil, pour grand'messes et offices funéraires, une somme de \$200, et une autre de \$300.



M. L'ABBÉ RICHARD TREMBLAY, 1911 - 1913

M. Tremblay est né aux Eboulements, le 7 décembre 1863, fils de Celse Tremblay, cardeur, et d'Adélaïde Perron, ordonné prêtre dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de St-Valier de Chicoutimi par Mgr L.-N. Bégin, le 1er mars 1890. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés : professeur et économiste au Séminaire de Chicoutimi, 1890 - 94, — curé de St-Charles Boromée, avec desserte des missions de St-Ambroise et de St-Léonard, 1894 - 1905, — de N.-D. d'Hébertville, 1905 - 11, — de la Baie Saint-Paul, 1911 - 13, — de St-Dominique de Jonquière, 1913 - 1933, où il surveilla la construction de l'église et du presbytère actuels (1945). En septembre 1922, nommé vicaire forain, et le 22 avril 1926, chanoine titulaire de la Cathédrale de Chicoutimi. En octobre 1933, il se retira d'abord à Saint-Dominique de Jonquière, en 1937 à l'Hôtel-Dieu Saint-Valier de Chicoutimi, et en mai 1941, à l'Hospice Sainte-Anne de la Baie Saint-Paul, où il est décédé le 16 février 1942. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Dominique de Jonquière, le 20 février.

A l'assemblée de la Fabrique de la Baie Saint-Paul, le 25 décembre 1911, le procès-verbal fut signé par le nouveau curé, le vieil orgue est donné à l'Hospice Ste-Anne.

En 1914, il fonda, à Jonquière, l'académie des garçons sous la direction des Frères du Sacré-Coeur. En 1916, il fonda, dans la même paroisse un couvent, sous la direction des Soeurs du Bon Pasteur. (1)

"M. le curé Charles-Richard Tremblay ne connut, à la Baie Saint-Paul, que des difficultés, lors d'une violente campagne de tempérance. Dès 1913, il quittait la paroisse". (A lire au chapitre des procès, chap. 20e, p. 307, 308, 309).

(1) *Le Clergé du diocèse de Chicoutimi, par le chanoine Frenette.*



MGR FRANÇOIS-XAVIER BELLEY, 1913 - 1919

Mgr Belley est né à Saint-Alexis de la Grande-Baie, le 19 décembre 1849, fils de Louis Belley, cultivateur, et d'Elizabeth Gaudreau, ordonné prêtre à Québec le 22 mai 1873 par Mgr Taschereau. Il fit ses études au Séminaire de Québec.

Postes occupés : Directeur du Petit Séminaire de Chicoutimi, 1875-79, — vicaire à la Cathédrale de Chicoutimi, 1878-80, — curé de Saint-Prime, 1880-90, — à Chambord, 1890-93, — curé à la Cathédrale de Chicoutimi, 1893-1907, — en même temps Vicaire général de 1894 à 1907, — nommé Prêlat Domestique le 29 novembre 1903, — curé de Saint-Félicien 1907-13, — curé de la Baie Saint-Paul, 1913-1919. Il est décédé subitement, en son presbytère, d'une attaque d'angine, le 9 octobre 1919, pendant qu'il présidait une conférence ecclésiastique des curés de l'arrondissement de la Baie Saint-Paul. Il fut inhumé sous le chœur de l'église paroissiale.

Mgr Belley fut le premier prêtre natif de la région du Saguenay. Il fut aussi le premier prêtre originaire de Saint-Alexis de la Grande-Baie. (1) Pendant que Mgr Belley a été curé à la Baie Saint-Paul, M. Louis Bouchard fit l'acquisition du Sacré-Coeur de Jésus qui orne la devanture de l'église.



M. L'ABBÉ JOSEPH GIRARD, 1919 - 1934

M. Girard est né à Saint-Urbain, le 21 février 1874, fils de Philias Girard, forgeron, et de Léa Simard. Il fut ordonné prêtre dans la Cathédrale de Chicoutimi par Mgr Labrecque, le 23 mai 1897. — Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés : vicaire à Saint-Jérôme, 1897-98, — aux Eboulements, 1899-1900, — à la Baie Saint-Paul, 1900-02, — curé de Saint-François-de-Sales, 1902-15, — de Saint-Coeur-de-Marie, 1915-1919 (où il construisit un presbytère), — de la Baie Saint-Paul, 1919-34, — nommé vicaire forain en septembre 1922, — et chanoine honoraire le 21 avril 1926. — En octobre 1934, il se retire à la Baie Saint-Paul. — Décédé en cette paroisse, le 28 juillet 1935, il fut inhumé dans le cimetière paroissial le 1er août.

(1) M. le chanoine Frenette.

"C'était un prédicateur de grande renommée et un amateur de petite histoire. Il a collectionné beaucoup d'antiquités qui, malheureusement ont été dispersées après sa mort." (1)



M. L'ABBÉ JOSEPH-CALIXTE TREMBLAY
(1934 - 1940)

M. Tremblay est né à Sainte-Anne de Chicoutimi, le 5 septembre 1877, fils de Nérée Tremblay, marchand, et de Caroline Couillard, ordonné prêtre dans l'église de Sainte-Anne par Mgr Labrecque, le 8 septembre 1901. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Postes occupés : vicaire à Sainte-Anne de Chicoutimi, 1901-02, — à N.-D. d'Hébertville, 1902-04. — En 1904, il va étudier au Collège Canadien, à Rome, 1904-07; où il reçoit ses titres de Docteur en théologie. A son retour, il enseigna le Droit canonique au Séminaire de Chicoutimi en 1907-1910, — (il remplit en même temps les fonctions d'assistant-secrétaire à l'Evêché 1907-08); il va ensuite exercer le saint ministère aux Etats-Unis, tantôt comme vicaire à N.-D. de Fall-River, 1910-13, tantôt à Manchester, de 1913 à

(1) M. F.-X. Eugène Frenette.

avril 1914. Revenu dans le diocèse, il fut d'abord vicaire à N.-D. de Roberval, d'avril à juillet 1914, — professeur au Séminaire de Chicoutimi et ass-aumônier de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, 1914-17, — Rédacteur au "Progrès du Saguenay", 1915-23, — (en même temps professeur de Théologie dogmatique au grand Séminaire, 1922-23), — curé des Eboulements, 1923-34, — (où il fait construire une nouvelle église en pierre pour remplacer l'ancienne incendiée en 1931), — de la Baie Saint-Paul de 1934 à 1940, avec le titre de vicaire forain. — Nommé chanoine honoraire le 5 juin 1936, — en septembre 1940, nommé directeur diocésain des Oeuvres de l'Action Catholique, avec résidence à l'Evêché.

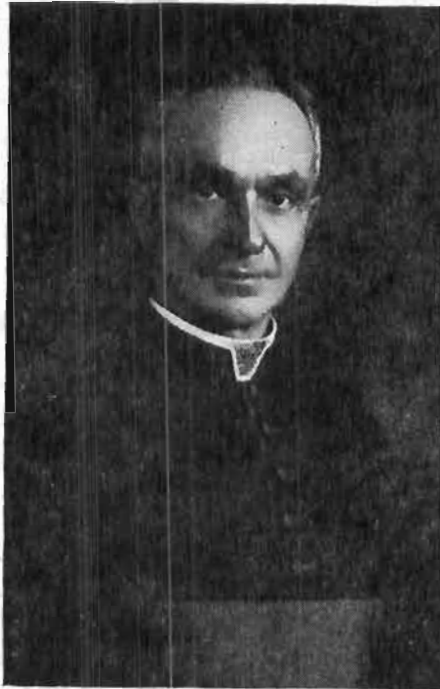
Il est l'auteur de plusieurs brochures, entr'autres "Les noces d'argent épiscopales de S. E. Mgr M. Taschereau", — "Sur le front familial", — "Autorité et famille", etc. C'était un orateur puissant.

En 1925, il fonda aux Eboulements un couvent, dont il confia la direction aux Petites Soeurs Franciscaines de Marie de la Baie Saint-Paul. (1)

M. le chanoine C. Tremblay fut le promoteur de la fondation de l'École Normale.

En 1940, le nouvel évêque de Chicoutimi, Mgr Georges Melançon, l'appela à Chicoutimi pour lui confier la double direction de l'Action Catholique et du journal diocésain, le *Progrès du Saguenay*. M. Tremblay a gardé un pied à terre à la Baie Saint-Paul et, dans le coeur de ses paroissiens, un souvenir fidèle et affectueux.

(1) M. le chanoine F.-X.-Eugène Frenette.



MGR JEAN-BAPTISTE BOIVIN, P.D., 1940

Mgr Boivin est né à Saint-Urbain de Charlevoix, le 13 juillet 1881, fils de Noël Boivin, cultivateur, et de Lucie Gagnon, ordonné prêtre dans la Cathédrale de Chicoutimi par Mgr Labrecque, le 17 mai 1908. Il fit ses études au Séminaire de Chicoutimi.

Après avoir été professeur au Séminaire de Chicoutimi de 1908 à 1914, il fut nommé vicaire à la Malbaie, 1914-16, — curé de la Pointe-au-Pic, 1916-40, où il surveilla la construction de l'église et du presbytère actuel en 1917. — Il fit aussi construire un couvent qu'il confia aux Petites Soeurs Franciscaines de Marie. En septembre 1940, il fut nommé curé de la Baie Saint-Paul avec le titre de vicaire forain. — Nommé

Chanoine honoraire, le 7 mars 1942, et Prêlat domestique en 1951. Pendant son séjour à la Pointe-au-Pic, il a fait un voyage en Europe et en Palestine.

En 1951, avant d'être promu Prêlat Domestique, Monsieur le chanoine vit sa paroisse et les dix-neuf autres du comté de Charlevoix passer du diocèse de Chicoutimi à celui de Québec, auquel il appartenait avant 1878, alors que le diocèse de Chicoutimi fut créé, ayant pour premier évêque Mgr Dominique Racine.

Le décret pontifical transférant les 20 paroisses du comté de Charlevoix au diocèse de Québec fut promulgué le premier octobre 1951.

Pendant qu'il était curé de La Pointe-au-Pic, Monseigneur Boivin eut l'insigne bonheur de recevoir l'abjuration de dix-sept protestants, et depuis qu'il est à la Baie Saint-Paul, il a reçu celle d'un protestant.

Peu de temps après son arrivée dans cette paroisse, la Fabrique, sur l'initiative de son curé, a fait l'acquisition du beau groupe des huit martyrs canadiens, sept pères jésuite et un laïc, qui tous furent torturés et massacrés par les sauvages. Ils sont représentés en livrée de missionnaires.

Depuis quelques années, Monseigneur le curé s'évertue pour acquitter la dette de l'église, construite en 1810. Au rythme de l'entrée des fonds, il en aura bientôt payé le solde. A son arrivée dans la paroisse, la dette de l'église était de \$100,000. La fabrique payait annuellement l'intérêt de cet emprunt contracté entre 1908 et 1910, à un taux de 5½ pour cent. En mai 1954, la fabrique a racheté ses obligations envers les Forestiers indépendants pour \$43,000.00. A cette fin, elle emprunta temporairement de La Caisse Populaire de la Baie Saint-Paul la somme de \$43,000.00. De mai à septembre de la même année, \$22,00.00 avaient été remboursés. Il ne restait que \$21,000.00 à payer pour libérer la fabrique.

Depuis l'arrivée de Mgr Boivin, la fabrique a fait des réparations pour \$60,000.00, lesquelles ont été payées au fur et à mesure de l'exécution des travaux à l'aide de souscriptions privées et de soirées.

ÉLECTION ET NOMS DES MARGUILLIERS
de 1878 à 1955

Les premiers actes entrés dans le livre des délibérations de la Fabrique datent de 1788. A la fin de décembre de cette année-là, elle a élu trois marguilliers; le premier janvier, pendant la messe, après l'évangile, on élit, suivant l'usage par scrutin secret, un quatrième marguillier. Cet usage remonte à 1716 et se conserve encore aujourd'hui quant au nombre quatre, mais l'élection dans l'église du quatrième marguillier cessa après 1793; M. Charles Tremblay fut le dernier élu de cette façon!"

Pendant l'année 1850, le banc d'oeuvre était occupé par M. Joseph Boivin, marguillier en charge, M. Pierre Dufour, M. Joseph Tremblay et M. Boniface Cimon. Il n'est inscrit chaque année sur la liste que le nom de celui qui est élu comme quatrième marguillier :

1851 M. Fortin Louis	" "	Simard Grégoire
1852 " Perron Edouard	1867 "	Tremblay Euloge
1853 " Lavoie Olivier	1868 "	Dufour Analet
1854 " Gauthier dit Larou- che (Jean)	1869 "	Simard Mamert
	1870 "	Dufour Alexis
1855 " Gauthier dit Larou- che (Etienne)	1871 "	Gauthier dit Larou- che (Abraham)
1856 " Gagné Etienne	1872 "	Lemieux Célestin
1857 " Boily Joseph	1873 "	Simard Maxime
1858 " Gauthier dit Larou- che (Abraham)	1874 "	Simard Octave
	1875 "	Ménard Ephrem
1859 " Tremblay Marcel	1876 "	Boivin Raymond
1860 " Côté Georges	1878 "	Tremblay Ildevert
1861 " Filion Benjamin	1879 "	Gauthier dit Larou- che J.-B.
1862 " Bouchard Célestin		
1863 " Tremblay Amboise	1880 "	Allard Dydime
1864 " Lombrette Auguste	1881 "	Simard Louis
1865 " Simard Benjamin- Jérôme	1882 "	Simard Zéphirin
	1883 "	Potvin Charles
1866 " Simard Valérie	1884 "	Côté Joseph

1885	" Boudreault Auguste	1918	" Tremblay Médéric
1886	" Tremblay Edouard	1919	" Boily Alphonse
1887	" Fortin Mars	1920	" Labbé François
1888	" Simard Auguste	1921	" Boily Roger
1889	" Larouche Louis	1922	" Tremblay Georges
1890	" Tremblay Wilfrid	1923	" Larouche Joseph
1891	" Bouchard Médéric	1924	" Lavoie Alphonse
1892	" Tremblay Napoléon	1925	" Gariépy Louis
1893	" Fortin Benjamin	1926	" Audet Jules
	" " Dufour Israël	1927	" Côté Arthur
1894	" Ménard Jérémi	1928	" Simard J. (Eustache)
1895	" Simard Téléphore	1929	" Simard David
1896	" Simard Cléus	1930	" Tremblay Joseph
1897	" Simard Eustache	1931	" Tremblay Henri
	" " Mailloux Louis	1932	" Michaud Philippe
1898	" Bouchard Jean	1933	" Mailloux Nérée
1899	" Simard Onésime	1934	" Simard Phidime
1900	" Simard Alphée	1935	" Les quatre marguilliers démissionnent. Ils sont remplacés par :
1901	" Simard J.-B.		" Simard Alfred (Zéphirin)
1902	" Côté Ferdinand		" Mailloux Arthur
1903	" Tremblay Louis		" Mailloux Dydime
1904	" Côté Alfred		" Dufour Hermel
1905	" Lavoie Anicet	1936	" Cimon Hermel
1906	" Tremblay Jos., fils	1937	" Boivin Oscar
1907	" Simard Juste	1938	" Tremblay Alfred (Geo.)
1908	" Lemieux Joseph	1939	" Sirois Joseph (Onés.)
1909	" Gagnon Philippe	1940	" Bouchard Edmond
1910	" Dufour Gédéon	1941	" Tremblay Henri
1911	" Simard Adolphe	1942	" Guay Joseph
1912	" Simard Arsène	1943	" Fortin Emile
1914	" Simard Benjamin		
1915	" Boily Adélard		
1916	" Bouchard Joseph		
1917	" Cimon Joseph		

(1) *Archives de la Fabrique*

1944	"	Simard Hidola	1950	"	Dufour Joseph
1945	"	Potvin Joseph	1951	"	Labbe Athanase
1946	"	Filion Armand	1952	"	Girard Joseph
1947	"	Simard Emile	1953	"	Girard Edouard
1948	"	Larouche Ludger	1954	"	Fortin Ladislas
	"	Tremblay Nérée	1955	"	Boily J.-Ovide
1949	"	Girard Joseph			

CHAPITRE DIXIÈME

L'acte d'érection de la paroisse en municipalité.—Pas de conseil municipal avant 1845.—Les grands-voyers.—Procès-verbal du premier chemin.—En 1762, 86 concessionnaires cultivaient à la Baie Saint-Paul, 29 à la Petite-Rivière.—Les chemins tracés de 1730 à 1745.—Conseil, premier maire et premiers conseillers.—Demande de J.-B. Wiscott, agent de la Titanized Iron Company.—En 1885, un bureau de santé.—Protestation contre l'exécution de Louis Riel en 1885.—Route nationale proposée par le Conseil municipal.—Projet de route reliant Québec à Chicoutimi.—Liste des maires, des conseillers et des secrétaires-trésoriers de la paroisse.

LA MUNICIPALITÉ ET LES CHEMINS

La municipalité de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul de la Baie Saint-Paul a été érigée en vertu de l'Acte Victoria chapitre 40, le 1er juillet 1845. Le plan en fut déposé le 2 novembre 1881. — Le cadastre de la paroisse a été mis en vigueur le 25 juillet 1882.

Donc, point de conseil municipal légalement constitué avant cette année-là. Cependant, à cette époque toutes les terres cultivables étaient concédées.

En 1762, 86 concessionnaires cultivaient à la Baie Saint-Paul, et 29 à la Petite Rivière (1).

On se demande comment les affaires civiles se réglaient sans conseil? En ce temps-là, les chemins et les ponts constituaient les principales affaires et cette charge ressortissait aux grands voyers du district de Québec. Sur requête ils allaient tracer les chemins, fixer les endroits des ponts, en déterminer les proportions, et désigner les habitants qui devaient exécuter leurs ordres. Les procès-verbaux dressés par eux faisaient loi.

(1) Recensement du Gouvernement de Québec, 1762.

Voici une copie exacte (avec ses fautes) du premier procès-verbal par le premier grand-voyer venu à la Baie Saint-Paul:

PREMIER CHEMIN TRACÉ PAR LE GRAND-VOYER
BOISCLER

"L'an mil sept cent trente, le samedi, quatrième jour du mois de novembre, nous, Jean-Gustave Lanouillier de Boiscler, conseil du Roy et grand voyer . . .

"Sur la réquisition qui nous a été faite de nous transporter au fond de la Baie Saint-Paul par Monsieur Depierre, prêtre représentant les Seigneurs de la Côte de Beaupré et des principaux habitants de la Baie Saint-Paul, étant accompagné de François Bouchard, lieutenant de milice de la dite côte, de Charles François, arpenteur de la dite seigneurie, de Michel Lavoie, Jean Bissonnet, Augustin Boivin, la veuve Simon Duchesne, Noël Simard, François Fortin et Jean Martel, tant pour eux que pour les autres habitants absents. Nous nous sommes transportés en la dite seigneurie de la Baie St-Paul pour établir un Chemin Royal sur la dite seigneurie depuis l'Eglise jusqu'à la terre de Jean Martel, qui est le dernier habitant du fond de la dite Baie St-Paul, et après avoir visité les endroits les plus commodes et les plus nécessaires pour l'utilité et après les avoir entendu en leur dire et demande, nous avons marqué le dit chemin, en retournant de l'habitation du sieur Jean Martel vers l'Eglise de la Baie St-Paul ainsi qu'il en suit savoir: que le dit Jean Martel livrera et rendra un chemin praticable de vingt-quatre pieds de large par le travers de sa terre qui a deux arpents de front distant de la rivière à Regneault de vingt-neuf pieds où nous avons planté une borne suivant la ligne que nous avons tracée jusqu'à la terre de François Fortin, François Fortin pareillement livrera et rendra un chemin praticable sur le travers de sa terre qui a quatre arpents de front suivant la dite ligne jusqu'à la terre de Noël Symard, Noël Symard pareillement livrera et entretiendra sur le travers de sa terre qui a quatre arpents de front un chemin praticable suivant la dite ligne jusqu'à la ligne de Noël Bouchard, Noël Bouchard pareillement livrera et entretiendra

un chemin praticable sur le travers de sa terre qui est en bois debout et qui a quatre arpents de large suivant la dite ligne droite que nous avons marquée et plaquée aux arbres jusqu'à la terre de Jacques Peron, Jacques Peron pareillement livrera et entretiendra un chemin praticable sur le travers de sa terre qui a quatre arpents de front dans le bois debout suivant la dite ligne droite que nous avons pareillement marquée et plaquée aux arbres jusqu'aux terres Noir concédées où nous avons planté un piquet et le dit Jacques Péron fera le pont nécessaire qui doit être fait à une cavée qui est sur la dite terre.

Les Seigneurs livreront et feront entretenir un chemin de vingt-quatre pieds de large le long du coteau de la dite rivière Aregneault et feront aussi faire les ponts nécessaires sur les cavées qui se trouvent dans les dites terres jusqu'à celle de Jean Bissonnet. Jean Bissonnet pareillement livrera un chemin praticable jusqu'à la dite rivière Aregneault où il faudra ponter et d'autant qu'outre le dit chemin traverse la terre du dit Bissonnet, qu'il passe encore dans l'alignement qui sépare la dite terre d'avec celle d'Augustin Boivin: le chemin que nous avons marqué et plaqué sur les arbres jusqu'au dit alignement doit être fait en commun par tous les habitants de la dite Baie St-Paul pour une fois seulement ainsi que le pont qui sera fait avec quatre bonnes lambourdes, qu'il aura douze pieds de large et sera pavé avec des pieux écaris sur les quatre faces, lesquelles seront chevillées par les bouts sur les lambourdes pour pouvoir passer la dite rivière en tous temps, et le dit pont sera entretenu à l'avenir par les habitants d'en haut à commencer depuis Michel Lavoie en remontant et sur ce qui nous a été représenté par la veuve de feu Simon Duchesne à ce que le dit Bissonnet lui livre un chemin au travers de sa terre pour sortir dessus son habitation les grains qu'elle pourra recueillir dessus son vieux desert où sont ses vieux bâtiments, voulant se faire rebâtir sur son nouveau désert qu'elle a fait faire près la rivière du nord-est où est sa demeure, le dit Bissonnet lui aidera pour cette foi seulement à faire un chemin de charette vis à vis ses vieux bâtiments lequel chemin tombera dans la rivière Aregneault et remontera la côte

de la dite rivière où la dite veuve fera un chemin pour charrier les grains de son vieux désert à son nouveau et en outre le dit Bissonnet aidera à la dite veuve à faire un pont de deux pièces écaris pour passer à pied facilement la dite rivière Aragneault pendant les grandes eaux afin que la dite veuve puisse aller à l'église et au moulin, lequel chemin passera devant la maison du dit Bissonnet pour gagner le pont de pied qu'il faut faire sur le bras du Nord-Est, lequel pont sera fait pour une seule fois pour tous les habitants de la dite Baie St-Paul, et sera entretenu par tous les habitants d'en haut, lequel dit pont va aboutir à la terre de Michel Lavoie où nous avons tracé une ligne droite et plaqué dans le bois debout sur les arbres jusqu'à la ligne des seigneurs où est leur domaine faisant une equerre pour prendre l'ancien chemin qui conduit à l'Eglise qui sera entretenu par les dits seigneurs, auquel chemin ci-dessus marqué et désigné sera travaillé incessamment par les propriétaires et au dépens des terres et revenu d'ycelles dont les propriétaires ne se trouveront pas ou refuseront de travailler pour demeurer Chemin Royal et public à perpétuité à peine contre chacun des contrevenants de l'amende portée par le règlement de la voirie, enjoignant aux officiers de milice conformément au dit règlement de faire travailler et de faire faire incessamment le dit chemin et l'entretenir sur la largeur de vingt-quatre pieds et faisant commander les intéressés de fournir boeufs, chevaux, harnais et journées de corvée tant pour le dit chemin que pour les ponts publics et d'y faire voiturer dès cette même année sur les neiges toutes les pièces de bois nécessaires pour les dits ponts, et en outre ordonnons que chacun en Droit soy (1) s'aquitte du contenu au présent procès-verbal sous les peines portées par les Edits et ordonnances du Roy et règlements de la voirie, fait et arrêté en la dite Baie Saint-Paul, en la maison seigneuriale les jours et an que dessus et ont signé mon dit procès-verbal, sieur Depierre, le dit missionnaire, François Bouchard, Charles-François, Louis Chau-

(1) *En droit soy.* (selon le droit et sa conscience.)

veau, Michel Lavoye et Jean Labranche, les autres susnommés ont déclaré ne le pouvoir et ainsi signé

pour copie

(Signé) Lanouillier Boiscler.

Le procès-verbal ci-dessus et des autres parties, nous l'avons homologué et homologons pour être exécuté selon la forme et teneur.

Fait à Québec le 18 juin 1749.

Signé Bigot,
Intendant.

Suivant la loi, l'intendant et les deux protonotaires conjoints ont signé le dit procès-verbal:

"Thomas Bigot, conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de Justice, Police, finances et de la Marine en toute la Nouvelle France."

"Procès Verbal homologué le 18 juin 1747. Signé Bigot. Les protonotaires conjoints Edouard Burrough et Louis Fiset, ont signé la copie du procès-verbal."

M. J.-B. Martel, capitaine de milice fut chargé de faire rapport au grand-voyer de l'exécution des travaux ordonnés. Le même, en septembre 1747, adresse une requête demandant au nom d'Ignace Gagné, (1) Seigneur en partie du Gouffre, et Jasmin Otis, fermier du Séminaire, pour obtenir un chemin dans les prairies de la Petite Rivière.

On lit dans les procès-verbaux des grands-voyers, qu'en mai et septembre 1747, les chemins suivants furent tracés: 1er chemin de 24 pieds de largeur aux côtés nord et sud de la rivière du Gouffre; 2e chemin de la Baie Saint-Paul aux Eboulements; 3e dans la Seigneurie du Gouffre; 4e de la Petite Rivière à la Baie Saint-Paul.

Dans ces procès-verbaux des grands-voyers du district de Québec, on voit que du 27 du mois d'août 1795 à l'automne de 1800, l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, grand-voyer

(1) Ignace Gagné de la Petite Rivière est co-propiétaire de la seigneurie du Gouffre avec Noël Simard du même endroit; ils l'avaient achetée des héritiers de Pierre Dupré.

du district de Québec, a tracé et autorisé les chemins de front et les routes suivants et successivement: 1e sur la Seigneurie des Eboulements jusqu'à la Baie Saint-Paul, passant par le Cap-aux-Corbeaux; 2e Concession Saint-Gabriel, et ruisseau à Michel; 3e Concession de Saint-Urbain et communication avec le côté est de la rivière du Gouffre; 4e Concession de Saint-Antoine du Cap-aux-Corbeaux et communication avec l'église; 5e Concession du Cap Martin et communication avec le moulin à farine de cette concession; (1) 6e Concession du Racourcy et du rang St-Georges (Matou); 7e Concessions Saint-Ours et Sainte-Croix de la Seigneurie des Eboulements mais dépendantes de la paroisse de la Baie Saint-Paul.

Une requête du 27 mai 1801, présentée au grand-voyer G.-E. Taschereau par Messire Antoine Robert, prêtre-procureur du Séminaire et propriétaire d'une terre à l'entrée de la rivière du Gouffre, sur laquelle passe un chemin public qui, jusqu'à ce jour, a été fait, clos et entretenu par une partie des habitants du lieu qui en retirent le plus de commodité, laquelle requête représente que le dit chemin n'étant point légalement autorisé, les habitants refusent de continuer de le clore et l'entretenir; ce qui cause des dommages, à raison des animaux qui entrent dans les prairies et les champs voisins; pour ces motifs, elle demande votre transport sur les lieux et vous prie de voir s'il est nécessaire au public d'ordonner les clôtures et autres travaux suivant la loi; et une autre requête présentée le 4 du mois d'août de la même année, par M. Louis Chaperon, juge de paix de Sa Majesté pour le district de Québec, au nom de J.-B. Tremblay et René Rousseau, tant en leur nom qu'en celui des autres habitants de la Baie Saint-Paul, expose :

1—qu'il n'y a jamais eu de chemin autorisé jusqu'à la grève et à la place de l'embarquement et du débarquement

(1) Ce moulin à farine sur la rivière César, entre Sainte-Croix et le rang de la Goudronnerie, près du Cap Martin. Le pont reliant St-Urbain au Cap Martin, fut construit en 1801; le nouveau pont, en droite ligne avec la côte de Matou, l'a été en 1936. (2)

(2) Archives de la Baie Saint-Paul, et du Ministère de la Colonisation.

des vaisseaux venant du côté du Gouffre en la Seigneurie de Messieurs les prêtres du Séminaire;

2—que le dit procès-verbal de M. Boisclerc ci-devant grand-voyer, en date du 4 novembre 1730 ne trace un chemin en descendant la paroisse jusqu'à la place de l'ancienne église, exposant de plus qu'une partie du chemin actuellement usité sur l'écore de la rivière, sur la ferme de Messieurs du Séminaire, qui est utilisé à la place de celui ci-dessus tracé par M. Boisclerc est périlleux, n'ayant la largeur que la place d'une voiture . . . etc."

En février, l'inspecteur des chemins, J.-B. Tremblay, expose au grand-voyer que "les chemins du bas de la baie n'étant pas légalement autorisés, les sous-voyers ne peuvent les faire entretenir suivant la loi.

Dans une autre requête, Mme Marie Wardel, veuve de Georges Chaperon, et d'autres habitants de la côte du moulin prient le grand-voyer de fixer un chemin royal sur leur concession pour communiquer avec les chemins publics.

Au printemps de 1802, le grand-voyer fait droit à la requête demandant plus d'espace entre l'écore et le chemin. "La clôture sera rangée à l'ouest pour donner 30 pieds d'espace entre l'écore et le chemin; le chemin sera fait et entretenu et considéré comme chemin royal de front, il traversera les terres de James Tod, de dame Marie Wardel et de Louis Chaperon, et de là continuera sur les terres du Séminaire." Le grand-voyer ordonne aussi comme chemin royal la petite route de quatre arpents conduisant à l'église.

Trois ans plus tard, un grand-voyer doit régler par un procès-verbal le chemin de front de la concession Sainte-Marie et une route de sortie communiquant à la concession de Misère. En 1806, le grand-voyer a changé le chemin de front sur les terres de Damase Lavoie, Jacques Tremblay, Jacques Gauthier et Philémon Pilote à l'endroit appelé Rivière à la truite (rivière des Mares). En 1844, le travail des grand-voyers se termina à la Baie Saint-Paul par le chemin de front et la route du rang Saint-Thomas.

Le Grand-voyer G.-E. Taschereau, en 27, 28 et 29 août 1795 a tracé un grand chemin de front jusqu'à Saint-Urbain, de cette concession, une route de communication avec les colons résidant au nord-est du Gouffre, rang St-Georges (Matou), et du 4, 5 et 7 juillet 1806, le même a tracé 6 routes et chemins de sortie. Le nombre de concessions déjà ouvertes exigeait un tel nombre de chemins, que les Grands-voyers étaient fort occupés à la Baie Saint-Paul.

ÉRECTION DE LA PAROISSE EN MUNICIPALITÉ (1845)

La Municipalité de la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul, étant légalement constituée, les paroissiens élisent un conseil. MM. Adolphe Gagnon, Boniface Cimon, écuyer, Grégoire Girard, Valérie Simard, Célestin Lemieux, Georges Côté, André Dufour sont élus conseillers. M. Adolphe Gagnon est élu maire par ses collègues. C'est le premier maire à la Baie Saint-Paul. M. Chs-P. Huot, notaire, est engagé comme secrétaire-trésorier.

Avant cet événement important, les habitants ont dû s'assembler pour discuter des affaires publiques de la paroisse. Ils s'étaient fait des chemins de fortune, de simples sentiers. C'étaient souvent ces sentiers tracés par les colons que les grands-voyers suivaient. Ils ne manquaient jamais de consulter les habitants dans le choix des endroits. L'érection légale de la paroisse en municipalité ne libérait pas des chemins les conseillers. Les requêtes se succédèrent à un rythme insoupçonné, soit pour de nouveaux chemins à ouvrir, soit pour faire des changements nécessaires . . . Ce n'est pas toujours du premier coup qu'ils pouvaient trouver le meilleur endroit, c'est la pratique, l'usage qui fixe en ce domaine.

Les habitants de la concession Saint-Flavien n'ont pas encore de chemin de front légal. D'ailleurs le chemin utilisé est impraticable. En mai 1859, le chemin demandé se travaille, un pont est construit sur le cours d'eau appelé la Décharge, et une route de sortie de 26 arpents, par la concession Saint-

Joseph est tracée et complétée dès l'année suivante. Les habitants des concessions Sainte-Marie, Sainte-Catherine et Cap-aux-Corbeaux demandent des changements dans leurs chemins de front.

En 1868, le Conseil dresse un procès-verbal du chemin de l'Équerre des Simard du Bas de la Baie. "Le dit chemin prendra à la ligne sud-ouest de la terre d'Ananias Renaud, à environ 12 perches de la propriété de Sieur Joseph Cimon, terre connue sous le nom de Saint-Aubin, et passera sur la terre de Raymond Boivin, au nord d'une grosse roche qui se trouve à environ 3 pieds d'un petit étang, traversera la terre de Raymond Boivin, celle de Louis Simard, dans l'ancien tracé, et ensuite suivra le trait-carré des dites terres du dit lieu de l'Équerre des Simard, traversant les terres d'Ephrem Bouchard, celles des Simard, Ovide, Maxime, Timothée et Elzéar, celles de Wilfrid Tremblay et d'Eloi où le chemin rejoindra le chemin royal du bas de la baie."

Pierre Danais, maire.

Charles Boivin, secrétaire-trés.

En mai 1872, le Conseil accède à la requête de M. J. B. Wiscott, écuyer, agent de la Canadian Titanised Iron Company, qui a obtenu des sieurs Ananias Renaud et Léandre Gobeil la permission de passer sur leur propriété en droite ligne depuis le lieu appelé le détour de l'Écore jusqu'à environ 2 arpents en deça de la maison de Thomas Chaperon, où le dit tramway rejoint le chemin actuellement pratiqué; la dite requête demande que le chemin public de l'Écore suive leur tramway. "Ainsi, le tracé fixé par le procès-verbal du grand-voyer Gabriel-Elzéar Taschereau, en date du 4 août 1801 sera changé comme il est demandé plus haut. "Mais, attendu que par ce changement, le public serait privé de communiquer à la rivière du Gouffre à l'endroit du passage à gué près de l'emplacement de M. Eucher Côté au nord-est du Gouffre, et pour laisser au public la facilité de ce passage dans un cas de besoin public comme réparation ou construction de pont, etc., les dits messieurs Léandre Gobeil et Ananias Renaud seront tenus, dans les cas ci-dessus désignés, de laisser passer

sur leur terre les résidants qui auront besoin de communiquer d'une rive à l'autre du Gouffre."

En 1885, le Conseil établit un bureau de santé, composé de MM. Alfred Simard, Chs Clément, Alfred Morin, tous trois médecins, Zéphirin Guillemette, Georges Cimon, Raymond Boivin, Thomas Potvin, Georges Bouchard, J.-B. Boivin, Narcisse Gariépy et A.-F. Simon.

Quelques cas de fièvres rendent le Bureau sévère: il passe un règlement composé de 16 clauses, dont toutes et chacune seront mises en force dès le jour où elles seront publiées. Des 16 clauses de ce règlement, nous n'en ferons connaître que deux, prouvant que les membres prenaient leur rôle au sérieux:

"La quatrième: les vaches ou autres animaux laissés dehors doivent être dans un enclos situé à au moins 50 pieds du chemin royal et des résidences privées, et que ceux qui n'ont pas de terrain les tiennent dans les étables."

La huitième: "qu'il soit défendu d'attacher les chevaux en tout temps sur le terrain de la Fabrique ou sur le chemin avoisinant; cette clause est suspendue et laissée pour approbation à plus tard."

L'exécution de Louis Riel, à Régina le 9 décembre 1885, a ému les conseillers et provoqué la protestation suivante:

"M. Didyme Allard propose, secondé par MM. Philippe Gagnon et Sixte Bouchard: 1e—Considérant que le représentant de l'autorité fédérale dans le Nord-Ouest, pendant la dernière insurrection, a traité avec Louis Riel en lui demandant et acceptant sa reddition, et que cet acte du Général Middleton n'a pas été désapprouvé par l'Exécutif; 2e—Considérant qu'il a toujours existé un doute très sérieux sur le fait de savoir si Louis Riel a eu, pendant l'insurrection et lors de son procès et de son exécution, la jouissance complète de ses facultés intellectuelles, et que ce doute n'a jamais été éclairé à la satisfaction du public; 3e—Considérant que le jury par son verdict a recommandé Louis Riel à la clémence de la Cour et que l'Exécutif en faisant exécuter la sentence de mort portée par le Tribunal de Régina a méconnu le sens du verdict ren-

du; 4e—Considérant que l'exécution capitale pour offenses politiques n'est plus dans les moeurs de notre époque, et que dans le cas actuel ni la sécurité de l'Etat ni le rétablissement de l'ordre dans le Nord-Ouest ne requéraient une telle rigueur excessive; 5e—Considérant qu'il n'y a eu à la mise à exécution de la sentence de mort portée contre Louis Riel d'autre nécessité apparente que celle de donner satisfaction à la haine des sectaires orangistes amis de Sir John MacDonald; 6e—Résolu unanimement que dans l'opinion de ce conseil l'exécution de Louis Riel a été un acte injuste, impolitique et inhumain, que le Conseil de cette municipalité réproouve comme il condamne énergiquement la conduite du Gouvernement de la Puissance du Canada qui s'en est rendu coupable." (a)

(a)—Si M. Maurile Bouchard, avocat et maire de la municipalité de la paroisse, qui a rédigé cette résolution, et M. Didyme Allard qui l'a proposée à ses collègues vivaient encore, comme ils seraient fiers de cette protestation, en apprenant qu'un membre de la Chambre Haute du Canada, a réhabilité la mémoire du malheureux Louis Riel. "La Liberté et le Patriote" de Winnipeg a rapporté tout récemment que l'honorable G.-H. Ross, sénateur de l'Alberta, a déclaré que "Louis Riel était un homme désintéressé et humain qui a tenté de protéger les Métis et les Indiens". Il ajouta, dit le journal de l'Ouest: "Quand les préjugés auront disparu, les auteurs de l'histoire le placeront parmi les plus éminents hommes d'Etat canadiens."

Ce jugement concorde avec celui du "Prairie Messenger", de Munster en Saskatchewan, où on pouvait lire: "De plus en plus nombreux sont ceux qui croient que le prix payé par Riel en mourant était injuste." Un écrivain canadien, Stephen Brott avait affirmé, dans des causeries à la Radio-Canada, que Riel fut la victime de préjugés chauffés à blanc", que les orangistes ontariens avaient versé des flots de haine contre les métis de l'Ouest. (1)

Les métis et les sauvages, premiers occupants de l'Ouest adressèrent en vain requêtes sur requêtes au gouvernement d'Ottawa, qui fermait l'oreille à leurs justes demandes. Ce silence semblait dire: "allez-vous-en; l'Ouest est à nous, les vainqueurs". Comme le fameux gouverneur de l'Acadie, Lawrence, en dispersant les Acadiens aux quatre coins de l'Amérique: "C'est aux Anglais cette contrée . . ." (2)

(1) Odilon Arteau de "l'Action Catholique", 8 mars 1955.

(2) Pour comprendre les injustices faites aux Métis, il faut lire le volume cinq de "l'Histoire de la province de Québec," par Robert Rumilly.

En 1923, les trois municipalités de la Baie Saint-Paul, comme toutes celles du comté de Charlevoix, s'intéressent au projet d'une grande artère devant relier Québec à Chicoutimi. On parle depuis plusieurs années de quatre projets. Voici celui que proposent les Conseillers de la Baie St-Paul, en comparant les quatre :

1^e—De Québec à Saint-Jérôme 120 milles.

2^e—De Québec à Grande Baie, 120 milles: 80 milles de faits

3^e—De Québec à Grande Baie via Malbaie, 150 milles, 90 milles de faits.

4^e—De Québec via Baie Sainte-Catherine, 175 milles, 100 milles de faits.

"En considérant les déboursés, le développement de la colonisation et les attraits pour les touristes, le chemin de Québec au Saguenay par la Baie Saint-Paul et St-Urbain rencontre les conditions les plus pratiques, et a l'avantage non seulement de relier Québec au Lac Saint-Jean, mais aussi et surtout de travailler à l'avantage du vieux comté de Charlevoix qui a ouvert et peuplé la région.

"Outre les avantages précités, il coûtera une bagatelle en comparaison avec les autres.

"Pour ces raisons, la Municipalité de la paroisse prie le Gouvernement d'adopter le projet de cette grande artère nationale par Chicoutimi, Grande Baie et Saint-Urbain."

(Archives de la Baie Saint-Paul)

En février 1926, la municipalité de la paroisse se voit obligée de payer \$17,502 pour sa part dans la construction de la route nationale Québec Saint-Siméon et du gravelage des rangs Saint-Antoine et Saint-Jean. Elle s'en tira en déboursant sans délai \$11,640.

Liste des MAIRES et des CONSEILLERS de la municipalité
de la paroisse Saint-Pierre, Saint-Paul de la
Baie Saint-Paul:

Les maires de 1845 à 1956 (ordre chronologique):

1845 M. Gagnon Adolphe	1907 M. Tremblay Johnny
1857 " Boudreau Edouard	1908 " Boily Adélar
1860 " Tremblay Ville-	1916 " Tremblay Joseph
mont	(7 mois)
1864 " Fortin Thomas	1916 " Boivin Arthur
1865 " Fortin Thélesphore	(5 mois)
1866 " Duchesne Joseph	1917 " Bouchard Philippe
1868 " Danais Pierre,écuyer	1919 " Fortin J.-Charles
1873 " Boivin Samuel I.E.	1921 " Fortin Charles
1874 " Fortin Mars	1925 " Labbé Athanase
1876 " Tremblay Ovide	1929 " Fortin Elie
1879 " Gagnon Alphonse	1933 " Labbé Athanase
1881 " Boivin Thomas	1935 " Fortin Elie
1882 " Simard Octave	1937 " Labbé Athanase
1883 " Bouchard Maurille	1941 " Fortin Elie
1886 " Allard Dydime	1944 " Simard Aimé
1887 " Gagnon Philippe	1954 " Bouchard F.-X.
1891 " Gagnon Joseph	1955 " Bouchard F.-X.
1893 " Simard Herméné-	
gilde	

Listes des CONSEILLERS de la paroisse Saint-Pierre et
Saint-Paul — 1845 - 1900

CONSEILLERS

CONSEILLERS

—A—

M. Allard Pamphile
" Allard Dydime

—B—

" Boily Samuel
" Boily Ovide
" Boily Xavier
" Boivin Raymond
" Bouchard Sixte
" Bouchard Léandre

—C—

" Côté Georges
" Côté Adolphe
" Côté Fleurent
" Côté Napoléon
" Cimon Frs-Xavier
" Cimon Hubert
" Cimon Joseph
" Coulombe Thomas

—D—

" Dufour Aldée
 " Danais Pierre
 " Danais Elzéar
 " Danais Joseph
 " Duchesne Joseph
 " Dufour Alfred
 " Dufour Gédéon

—F—

" Fortin Thélesphore
 " Fortin Louis
 " Fortin Joseph
 " Fortin Mars
 " Fortin Théodule
 " Fortin Alfred

—G—

" Gauthier Eustache
 " Gauthier Louis
 " Gagnon Alphonse
 " Gagnon Georges
 " Gagnon Joseph
 " Gagnon Thélesphore
 " Gagnon Thomas
 " Gariépy Narcisse
 " Girard Thomas
 " Girard Adolphe
 " Girard Alfred
 " Girard Grégoire
 " Gobeil Léandre
 " Guillemette Zéphirin

—L—

M. Larouche Louis
 " Lemieux Célestin
 " Lemieux Hébert

—M—

" Morin Toussaint

—P—

" Perron Michel
 " Potvin Charles
 " Potvin Napoléon
 " Potvin Thomas
 " Plante Napoléon

—S—

" Simard Valérie
 " Simard Mamer
 " Simard Hyppolite
 " Simard Cléophe
 " Simard Théodule
 " Simard Zéphirin
 " Simard Auguste
 " Simard Louis
 " Simard Octave
 " Simard Eustache
 " Simard Alfred
 " Simard Thélesphore
 " Simard Herménégilde
 " Simard Joseph
 " Simard Alphonse
 " Simard Alexandre
 " Simard Wilfrid

—T—

" Tremblay Napoléon
 " Tremblay Ovide
 " Tremblay Edouard
 " Tremblay Jean
 " Tremblay Richard
 " Turgeon François

—V—

" Verreault Boniface
 " Verreault Charles
 " Vandal Augustin

Les CONSEILLERS de 1900 à 1956 (ordre alphabétique)

—A—

- | | |
|------------------|--------------------------|
| M. Audet Jules | " Bouchard Irénée |
| " Allard Didyme | " Bouchard Hermégilde |
| " Asselin Dorila | " Bouchard Pierre-Arthur |
| | " Bouchard Roland |

—B—

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| M. Boily Alphonse | M. Cimon Joseph |
| " Boily Adélar | " Côté Charles |
| " Boivin Edouard | " Côté Georges |
| " Boivin Emile | " Cimon Boniface |
| " Boivin Léger | " Cimon Simon |
| " Boivin Frédo | " Côté Arthur |
| " Boily Charles | " Côté Jean-Baptiste |
| " Boivin Etienne | " Côté Thomas |
| " Boivin Oscar | " Côté Joseph |
| " Boivin Georges | " Côté Fleurent |
| " Boivin Arthur | " Côté Jean-Baptiste |
| " Boivin Edmour | " Côté Napoléon |
| " Boily Ovide | " Côté Thomas |
| " Boily Alphonse | |
| " Boily Adélar | |
| " Bélanger Oscar | |
| " Bouchard Alfred | |
| " Bouchard Joseph | |
| " Bouchard Pierre | |
| " Bouchard Méridée | |
| " Bouchard Gérard | |
| " Bouchard Alphrédise | |
| " Bouchard Joseph | |
| " Bouchard Philippe | |
| " Bouchard Pierre | |
| " Boivin Edouard | |
| " Boivin Edmour | |
| " Bouchard Frs-Xavier | |
| " Bouchard Oscar | |
| " Bouchard Georges
(Ephrem) | |
| " Bouchard Charles | |

—C—

—D—

- | |
|------------------------|
| M. Dufour Joseph |
| " Dufour Arthur |
| " Dufour André |
| " Dufour Gédéon |
| " Danais Pierre |
| " Dufour Arthur (Eloi) |

—F—

- | |
|-------------------|
| M. Fortin Charles |
| " Fortin Théodule |
| " Fortin Alfred |
| " Fortin Phydime |
| " Fortin Emile |
| " Fortin Elie |
| " Fortin Joseph |

—G—

M. Gagnon Joseph
 " Gauthier Johnny
 " Guay Joseph
 " Guay Emile
 " Guay Arthur
 " Guay Joseph (Alfred)

" Simard Adélar
 " Simard Emile (Auguste)
 " Simard Joachim
 " Simard Aquilas
 " Simard Roland
 " Simard Arsène
 " Simard Alphée
 " Simard Thélesphore
 " Simard Aquilas

—L—

M. Larouche Joseph
 " Labbé François
 " Larouche Emilien
 " Lachance Emilien
 " Larouche Irénée

—M—

M. Ménard Nazaire
 " Ménard Didyme
 " Ménard Hercule

—P—

M. Plante Napoléon

—S—

M. Simard Cléophe
 " Simard Herménégilde
 " Simard Auguste
 " Simard Edouard
 " Simard Héracléus
 " Simard Eloi
 " Simard Hercule
 " Simard Nérée
 " Simard Alfred
 " Simard Oscar
 " Simard Joseph
 " Simard Joseph (Onésime)
 " Simard Charles

—T—

M. Tremblay Wilfred
 " Tremblay Johnny
 " Tremblay Joseph
 " Tremblay Joseph (Ovide)
 " Tremblay Georges
 " Tremblay Philippe
 " Tremblay Euloge
 " Turgeon Joseph
 " Tremblay William

—V—

M. Verreault Arthur

SECRÉTAIRES-TRÉS.

1879 " Morin Joseph
 1907 " Girard Hercule
 1919 " Lavoie Joseph
 1929 " Fortin Joseph-Frs.
 1945 M. Huot Charles,
 notaire
 1947 " Clément Q.-A.,
 notaire
 1951 " Bouchard Roland
 1954 " Tremblay Léger

CHAPITRE ONZIÈME

Municipalité du village 1891. — Maires, conseillers et secrétaires-trésoriers. — Licences des boissons, des cochers et charretiers, commerçants, etc. — Bureau de santé. — Licence des professions et métiers. — Licence de tempérance. — Macadémisation des chemins. — Substitution de municipalité de village en celle de ville. — Premier maire, six échevins. — Retour à la municipalité de village. — Dommages par l'inondation de 1924 (lire au chapitre des inondations). — Travaux pour protéger le village Saint-Joseph (à l'est du Gouffre). — Creusage du Bras du Nord-Ouest. — Exemption de taxes des Petites Soeurs Franciscaines. — Liste des maires. — Conseillers et secrétaires-trésoriers.

La Municipalité du Gouffre érigée en 1921. — Reconstruction du pont sur le Ruisseau César. — Procès de M. Hercule Larouche contre le Conseil. — Travaux de réfection du chemin du Cap-aux-Corbeaux. — Dommages payés au propriétaire. — Procès de M. Wilfrid Tremblay contre la Corporation. Demande au Gouvernement de faire passer la route nationale projetée de Chicoutimi au Petit Saguenay, St-Siméon, la Malbaie, Baie St-Paul, Ste-Anne de Beaupré. — Maires, conseillers, secrétaires.

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE ST-PAUL

L'érection du village en municipalité se fit d'après le Code Municipal, en 1893.

La première assemblée des contribuables du village eut lieu le 17 avril, sous la présidence de M. Charles Boivin, notaire, nommé par le préfet de la seconde division du comté de Charlevoix, conformément aux dispositions du Code municipal. Les conseillers élus sont: MM. Napoléon Leclerc, cordonnier, Arsène-Hidola Simard, avocat, Tous-saint Vandal, forgeron, Georges Bouchard, huissier, Alfred Si-

mard, médecin, William Gagnon, rentier et Jean-Baptiste Ménard, ferblantier.

“Dans l’après-midi du même jour, les conseillers, réunis dans la salle de la Cour de Circuit, prêtèrent serment devant M. Louis Gauthier, juge de paix du district du Saguenay, résidant à la Baie Saint-Paul. M. Arsène-Hidola Simard, élu maire lut la proclamation du Lieutenant-Gouverneur de la province, érigeant en Municipalité le village de Baie Saint-Paul. La proclamation portant le grand sceau de la Province de Québec et la signature de l’Honorable J.-A. Chapleau, lieutenant-gouverneur, laquelle devra être conservée dans les archives de ce conseil.”

M. Charles Boivin est engagé comme secrétaire-trésorier.

Dès la deuxième assemblée, le village est séparé en deux arrondissements et les règlements suivants sont adoptés : 1er, licence pour vendre des liqueurs enivrantes, de mai 1893 à mai 1894; 2e, règlement contre le feu; 3e, cochers et charretiers, (1) 4e, commerçants; 5e, bureau de santé; le 6e, contre les blasphémateurs et fauteurs de désordres; 7e, les chemins d’hiver entretenus en voie double, où toute voiture devra suivre la droite, amende contre les contrevenants.

L’année suivante, à cause des désordres et des dépenses occasionnés par les boissons enivrantes, le règlement permettant la vente des liqueurs spiritueuses est remplacé par une licence de tempérance, accordée à M. Joseph Danais.

Comme il est urgent pour la santé d’avoir de l’eau potable, et la protection contre le feu, le Conseil nomme un comité qui devra s’occuper sans retard de doter le village d’un aqueduc. Un mois après, le 6 juillet, les soumissions sont ouvertes, dont la plus basse, \$10,300, est acceptée. Le règlement d’emprunt passé en 1894 stipule que le village ne paiera pas plus de \$10,300, et que cette somme sera remboursée par bons amortissables en 50 années. Dès le printemps 1894, les soumissions sont ouvertes et les travaux commencent.

(1) *Les cochers voiturent les passagers et les promeneurs; les charretiers, les camionneurs transportent les colis et marchandises.*

Cet aqueduc suscite des difficultés: une quinzaine d'années auparavant, M. Maxime Simard avait posé un aqueduc de bois fournissant l'eau à quelques familles. Les héritiers de M. Simard, propriétaires de cet aqueduc, intentent un procès au Conseil pour faire annuler le règlement décrétant un aqueduc de fer pour alimenter tout le village. Un bref d'injonction est émis pour faire arrêter l'ouvrage. Les procédures sont abandonnées avant la comparution en Cour.

Le Conseil, soucieux de la propreté du village, passe un règlement obligeant sous peine d'une amende de \$20, tout propriétaire de maison, remise et clôture non peinturées, à les blanchir au lait de chaux.

En 1896, le chemin de l'Ecore, après avoir occupé tant de fois les grands-voyers et le Conseil de la paroisse, cause encore du tracas à la Corporation du village . . . Ce chemin se rétrécit chaque année: le Gouffre ronge la glaise qu'il arrose . . . Il faut prendre sur la terre du propriétaire vis-à-vis la partie enlevée. C'est Mme Locadie Dufour, veuve de M. Etienne Boivin, qui cèdera par acte notarié la partie requise pour le chemin royal en 1896. L'année suivante les licences sont renouvelées et augmentées en nombre: cette fois toutes les professions et les métiers y passent: ils paieront \$3 par année et 25 sous pour la licence comme les autres.

Dans la même année, la compagnie d'électricité de la Baie St-Paul, par son fondateur et gérant, M. Fafard, offre d'éclairer les rues et les places publiques pendant l'espace de dix ans au prix de \$3 par année et par lampe au nombre de 50. Elle fournira même de la lumière en dehors du village si elle en est requise.

En 1911, le Conseil décide de macadémiser les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, et de ne pas dépenser plus de \$10,000 par année pour ce genre de travaux, parce qu'il y a d'autres dépenses coûteuses: ouverture de carrière, installation d'outillage dispendieux.

L'année suivante, des démarches se font pour obtenir du Gouvernement que la municipalité du village de Baie Saint-Paul, tel que défini en 1893, soit changé en celui de Corporation de ville.

Au mois d'août 1913, le changement est opéré: il y aura 6 échevins: trois pour le quartier Saint-Jean-Baptiste et trois pour le quartier Saint-Joseph. Le 18, les élections des propriétaires donnent le résultat suivant: maire, M. Emile Gagnon, avocat; échevins, M. Tremblay Médéric pour le siège no 1 du quartier St-Joseph; M. Gaudreault Aquilas pour le siège no 2; M. Tremblay Alfred pour le siège no 3; pour le quartier Saint-Jean-Baptiste: MM. Boivin François, siège no 1; Boivin Oscar, siège no 2; Simard Théodule, siège no 3.

Le 23 décembre, M. le maire, Emile Gagnon, résigne après avoir piloté le bill de la substitution du conseil de village en Corporation de ville, et avoir pris part aux améliorations réalisées dans le village.

En 1920, les échevins songent au retour de simples conseillers de village. Ils regrettent que leurs devanciers, dans un moment d'enthousiasme, aient substitué ville à village. Etant incorporé comme ville, le conseil a perdu une somme assez considérable comme octrois pour travaux de voirie et construction d'écoles.

D'autre part, ne pouvant compléter par ses seules ressources tous les travaux projetés en 1911, la corporation de la ville de Baie Saint-Paul décide de retourner au Conseil de village comme en 1893. A cette fin, M. le Maire est prié de faire les démarches nécessaires.

Le 16 mai 1922, dernière séance du Conseil municipal de la ville Baie Saint-Paul. Le 6 juin, première assemblée du Conseil municipal du village de Baie Saint-Paul comme en 1893.

L'inondation de septembre 1924 causa de grands dommages. (à lire au chapitre: Inondations). Pour prévenir de semblables dégâts, le Gouvernement décida de contribuer pour 50 pour cent aux travaux du Bras Nord-Ouest et autant pour la construction d'un mur sur la rive est du Gouffre pour protéger le village Saint-Joseph. Ces travaux se firent l'été suivant.

En 1926, la Commission des eaux courantes avertit le Conseil municipal du village que les travaux de protection

du Bras Nord-Ouest coûteraient au moins \$74,000.00. La Municipalité répond qu'elle ne peut dépenser plus de \$20,000 pour sa part. Les plans sont modifiés en ce sens, et on creuse le Bras à partir du pont jusqu'à l'écluse du moulin Gariépy.

L'année précédente, la Corporation du village pour protéger ses chemins, avait statué et réglé la pesanteur des charges et la largeur des bandages des roues: "1—pour une charge de 2000 livres (poids maximum), tirée par un cheval, les bandages devront avoir au moins 2½ pouces: 2—pour une charge de 3000 livres (poids maximum), tirée par deux chevaux, les bandages devront avoir trois pouces.

Il faut avouer que l'observance de ce règlement n'était pas chose facile. Heureusement, pas d'amende aux contrevenants.

Entre les années 1930 et 1931, la Municipalité, pour remédier au chômage, entreprend les travaux suivants au coût ci-dessous:

1e—Reconstruction du pont sur le Petit Bras	\$5,000
2e—Pont sur la rivière Arneau (Aregneault)	2,500
3e—Pont sur la rivière Rouge	2,500
4e—Réfection des rues du village	4,000
5e—Rehaussement des trottoirs du village en tarvia	3,000
6e—Travaux de protection sur les rives du Bras Nord-Ouest	6,000
	\$23,000

Le 16 octobre 1933, la Municipalité reçoit du Ministère des travaux publics la sommation établissant qu'au lieu de payer 50 pour cent des travaux, \$11,500, elle n'a payé que les \$1,000 reçues de la Baie Saint-Paul Lumber Co., et fourni du bois et de la pierre, d'après le rapport de l'inspecteur Fortin.

La municipalité rembourse, par arrangement, la somme de \$3,446.62, plus cent dollars de frais.

En décembre 1934, la Corporation reçoit la bonne nouvelle que le Ministère des Travaux publics (d'Ottawa) accordera \$30,000. pour le prolongement du quai de la Batture. Rien dans les archives n'indique que ces travaux ont été exécutés. De fait, ils l'ont été plus tard.

En 1935 le Conseil décide de porter à 25 mille piastres l'évaluation de la partie du lot 811, appartenant aux Petites Soeurs Franciscaines. Cette partie était entrée, au rôle d'évaluation, à \$1500. Après en avoir avisé le Conseil, les Soeurs prennent une action à la Cour des Magistrats à la Baie Saint-Paul. Après consultation, le Conseil décide de s'en tenir à la première évaluation.

En mars 1938, les Petites Soeurs Franciscaines de Marie demandent d'être exemptées de payer les taxes pour leurs propriétés. Après consultation légale, le Conseil acquitte les Soeurs Franciscaines de leur quote part des dettes de la Municipalité, et les exempte des taxes pour toutes leurs propriétés. Cette exemption prit force de loi par un bill passé à la Législature.

La Corporation du village en 1943, comme celle de la Rivière du Gouffre proteste contre le transfert du bureau de la Commission de chômage de la Baie Saint Paul à la Malbaie, et le congédiement des employés. Elle prie le Ministre du Travail de reconsidérer sa décision, qui commet une injustice à l'égard des employés de la Baie Saint-Paul. La résolution est adressée au député, le priant de bien vouloir s'occuper de la question. Malgré les protestations, le bureau a été bel et bien déménagé à la Malbaie.

MAIRES, CONSEILLERS, SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS
de la Municipalité du village de Baie Saint-Paul

LES MAIRES

1893 M. Simard Arsène	1927 M. Tremblay Euloge
Hidolla	1933 " Gariépy Frs-Xavier
1897 " Dauteuil Pierre	1935 " Boivin Emile
1901 " Guillemette Eugène	1939 " Desgagné J.-Etienne
1903 " Paré J.-O.	1940 " Girard Joseph
1905 " Gagnon Emile	1941 " Boivin Emile
1913 " Tremblay Médéric	1943 " Tremblay Henri
1915 " Boivin François	(août)
1919 " Gariépy Joseph	1949 " Girard Joseph
1920 " Tremblay Médéric	1950 " Gravel Joseph
(13 avril)	1952 " Tremblay Chs-Ed.
1921 " Tremblay Euloge	1955 " Girard Joseph
1924 " Gagnon Emile	

LES CONSEILLERS (ordre alphabétique)

—A—	
M. Audet Jules	" Gariépy F.-X.
" Allard Pamphile	" Gilbert Augustin
	" Girard Hercule
	" Girard Joseph
	" Girard Mars
	" Guillemette Thomas
—B—	
M. Bouchard Georges	
" Boivin Raymond	—H—
" Boivin Charles	M. Harvey Philippe
" Boivin Pamphile	" Harvey Vilmont
" Boivin Jean-Baptiste	" Harvey Albert
" Boivin Oscar	
" Boivin François	—L—
" Boily Odilon	M. Leclerc Napoléon
" Boivin Léger	" Larouche Arsène
" Boivin J.-Emile	" Larouche Eugène
" Boily Ovide	" Lavoie Hidalla
" Boily Charles	" Larouche Ludger
" Bouchard Roland	" Lavoie Edouard
	" Lavoie Auréus
	" Leblanc Arthur
—C—	
M. Cimon Joseph	
—D—	
M. Dufour Alfred-Pierre	M. Ménard Jean-Baptiste
" Dufour Didyme	" Morin Joseph
" Duchesne Alphrédise	" Mailloux Joseph
" Desgagné Etienne	" Mailloux Nérée
	" Ménard Joseph
	" Morin Ls-Philippe
	" Morency Albert
	" Morin Oscar
	" Martel Adélar
	" Mailloux Raymond
	" Ménard Emile
	" Mailloux Emile
—F—	
M. Fortin Ladislas	
" Fortin Thélesphore	
—G—	
M. Gagnon William	
" Gagnon Emile	—O—
" Gagnon Joseph	" Otis Alfred
" Gaudreault Aquilas	

—P—

M. Potvin Charles
 " Plante Joseph
 " Perron Joseph
 " Paré J.-O.
 " Potvin Joseph
 " Potvin Georges

" Simard Edouard
 " Simard Alphonse
 " Simard Joseph

—T—

M. Tremblay Michel
 " Tremblay Médéric
 " Tremblay Arthur
 " Tremblay Alfred
 " Tremblay Napoléon
 " Tremblay Joseph
 " Tremblay Eugène
 " Tremblay Henri
 " Tremblay Arthur
 " Tremblay Charles
 " Tremblay Chs-Edmond

—S—

M. Simard Alfred
 " Simard Adam
 " Simard Théodule
 " Simard Hercule
 " Simard David
 " Simard Amédée
 " Simard Charles
 " Simard Arthur
 " Savard J.-O.
 " Simard François-Xavier

—V—
 M. Vandal Toussaint

SECRÉTAIRES-TRÉSORIFIERS

1893 M. Boivin Chs, notaire	1920 M. Bolduc Urbain
1897 " Cimon Georges	1922 " Lavoie Joseph
1905 " Dufour Alphonse	1924 " Lavoie J.-Edouard
1906 " Cimon Thomas	1936 " Tremblay Raym.
1915 " Cimon Emile	1939 " Côté René
1918 " Cimon Joseph	19454 " Tremblay Léger

MUNICIPALITÉ DE LA RIVIÈRE DU GOUFFRE

En 1921, les résidants du côté nord-est de la rivière du Gouffre, comprenant les rangs la Goudronnerie, Saint-Laurent, Saint-Pamphile, les concessions Saint-Antoine du Cap-aux-Corbeaux, Saint-Ours, Sainte-Croix et une partie des rangs Sainte-Marie et Sainte-Catherine (des Eboulements), conviennent de se séparer de la municipalité de la paroisse, pour se constituer en une Municipalité distincte, sous le nom de *Municipalité de la Rivière du Gouffre*.

Le 3 septembre, les habitants s'assemblent pour élire un conseil. Les propriétaires suivants sont élus conseillers: MM. Léandre Gagné, Joseph Cimon, Hidola Simard, Alphonse Lavoie, Arthur Boivin, Hermel Cimon et Edouard Tremblay. Ce dernier est élu maire. M. Joseph Lavoie est engagé comme secrétaire-trésorier à \$8. par mois.

Dès la première assemblée, le Conseil s'occupe de payer les frais de l'incorporation, \$254. et décide de profiter du 50 pour cent, payé par le Ministère de la Voirie, pour le grave-lage des chemins. La nouvelle municipalité emboîte le pas de ses soeurs de la paroisse et du village, en patronnant comme artère, reliant Québec à Chicoutimi, le chemin, vieux de 100 ans, de Québec à Saint-Urbain, Saint-Alexis et Chicoutimi.

Deux ans à peine après son érection, la Municipalité doit faire face à l'opposition d'un propriétaire, relativement à la construction du pont de béton sur le Ruisseau de la Goudronnerie (mieux connu sous le nom de Ruisseau du moulin à César). Ce pont, d'après les plans et devis de l'ingénieur de la Voirie, devait coûter \$8,500.00. Le 10 septembre 1923, le Conseil adopte une résolution en vue de la construction du pont dont les frais seraient payés par les propriétaires des rangs La Goudronnerie, Saint-Laurent et Saint-Pamphile.

M. Hercule Larouche veut que le coût de la construction soit réparti entre tous les contribuables de la municipalité. Il soutient que le règlement est entaché d'irrégularités . . . Le Conseil maintient sa résolution et l'opposant prend des procédures légales contre la Corporation. (A lire la suite au chapitre vingtième: les procès, p. 309).

L'année suivante, la Corporation obtient de la Voirie provinciale un octroi de 50 par cent pour l'élargissement du chemin dans la côte du Cap-aux-Corbeaux. Elle a l'avantage d'exécuter elle-même les travaux et d'employer des hommes de la localité.

Le dynamitage du roc répand des pierres sur la terre de M. Wilfrid Tremblay. Il réclame \$200.00 pour dommages. Les ouvriers se cotisent et payent le montant pour épargner une telle dépense à leur paroisse. L'année suivante, les travaux

reprennent, et le dynamitage projette des pierres et du gravier sur la terre de Wilfrid. Il réclame \$1,000 pour dommages. La Corporation lui offre \$100.00, qu'il refuse. Il intente un procès. (Lire la suite au chapitre vingtième: les Procès, p. 310).

En 1947, le Conseil écrit au Gouvernement "qu'il verrait avec chagrin le transfert à la Malbaie des bureaux du Service sélectif et d'assurance chômage, établis à la Baie Saint-Paul, parce qu'il y a plus d'employeurs et plus d'employés ici qu'à la Malbaie. Une autre raison qui milite en faveur de la Baie Saint-Paul, c'est le fait suivant qui crève les yeux: un employé de la Malbaie vient prendre son travail ici le matin, et retourne chez lui, le soir, par le train régulier du chemin de fer. Il en sera tout autrement pour les travailleurs de la Baie Saint-Paul, obligés de prendre le train arrivant de Québec vers cinq heures et demie pour aller travailler à la Malbaie le lendemain matin. Et le soir, pas de train pour revenir chez eux.

A l'automne 1949, la Municipalité voudrait bien voir la Baie Saint-Paul et tout le comté profiter de l'industrie du tourisme.

On lit dans les procès-verbaux de la séance du 6 octobre, les lignes suivantes: "Charlevoix voudrait avoir sa quote part des 90 millions de dollars que le tourisme apporte annuellement à la province de Québec. Considérant: 1e—que le tourisme est pratiquement la seule industrie que la région de Charlevoix peut développer avantageusement, en raison des richesses spirituelles et culturelles résultant des traditions et légendes, des manifestations de notre personnalité canadienne française que nous pouvons et devons exploiter à notre bénéfice; 2e—que depuis la construction du Boulevard Talbot, la grande majorité des touristes prend cette voie pour Chicoutimi et Lac Saint-Jean. La Baie Saint-Paul se croit justifiable de demander au député du comté, au Ministre de la Voirie et à l'Office du Tourisme, un circuit passant par le Boulevard Talbot, le Lac Saint-Jean, Chicoutimi, revenant par la route de Chicoutimi, Saint-Siméon, la Malbaie, Baie

Saint-Paul et Sainte-Anne de Beaupré, tout comme le tour de la Gaspésie." (1)

En mai 1948, M. René Côté, secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Baie Saint-Paul, est nommé assistant-secrétaire de la Municipalité de la Rivière du Gouffre. (2)

LES MAIRES

1921 M. Tremblay Edouard	1945 M. Tremblay Raoul
1925 " Cimon Hermel	1949 " St-Jelais Jean
1931 " Simard Joseph	1953 " Cimon Hermel
1933 " Gagné Arthur	1955 " Tremblay Renée
1943 " Lajoie François	

Les CONSEILLERS suivants ont agi comme pro-maire:
MM. Lajoie François, Bradet Thomas et Mailloux Arthur.

LES CONSEILLERS

—B—

M. Boivin Arthur
" Bouchard Donat
" Bradet Ovide-Athanase
" Bradet Thomas

—C—

M. Cimon Joseph
" Côté Maurice

—F—

M. Fortin Thomas

—G—

M. Gagné Alfred
" Gagné Léandre
" Gagné Georges
" Girard Joseph

—L—

M. Lavoie Alphonse
" Lavoie Adjutor
" Lavoie Onésime
" Larouche Méridée
" Larouche Ananias
" Lajoie François
" Larouche Nérée
" Lavoie Aimé
" Lavoie Armand
" Lavoie Emery
" Lavoie Georges
" Lavoie Onésime

—M—

M. Mailloux Arthur
" Mailloux Hidola
" Ménard Edouard

(1) *Archives de la Municipalité.*

(2) *Ibidem.*

—P—

M. Potvin Johnny
 " Potvin Nérée
 " Potvin Aquilas

—S—

M. Simard Joseph
 (Héracléus)
 " Simard Hidola
 " Simard Benjamin
 " Simard Joseph (Nérée)
 " Simard Edouard
 " Simard Armand

" Simard Adolphe
 " St-Gelais Alexandre

—T—

M. Tremblay Alfred (Clovis)
 " Tremblay Nérée (Jos-
 Ovila)
 " Tremblay Nérée (Ovide)
 " Tremblay Raoul
 " Thibault Antoine
 " Thibault Joseph
 " Tremblay Joseph (Ovide)
 " Tremblay Gérard
 " Tremblay Henri
 " Truchon Alfred

SECRÉTAIRES-TRÉSORIERIS

1921 M. Lavoie Joseph	1951 " Bolduc Roméo
1929 " Fortin Joseph-Frs.	1954 " Tremblay Léger
1933 " Tremblay Léger	

CHAPITRE DOUZIÈME

LES ÉCOLES — L'ACADÉMIE — LE COLLÈGE

Premier instituteur inscrit.— La tradition nous apprend qu'un Martineau, un Mailloux et Joseph-Octave Perreault ont enseigné avant M. Thomas Tremblay.—Les premiers commissaires inscrits.—Instituteurs, institutrices et salaires payés.—La commission reçoit de la Fabrique la propriété de l'école.—Page du premier registre de l'année 1903.—Les salaires sont les mêmes qu'à Québec et ailleurs.— Ils montent graduellement.—En 1946, arbitrage.—En 1911, décret de la Commission scolaire du village.—Premiers commissaires.—Les Frères Maristes prennent la direction des écoles du village.—Salaires en 1950.—Liste des instituteurs et institutrices.—Liste des commissaires d'écoles.—L'Académie.—Le collège.—Secrétaires-trésoriers des trois commissions scolaires.—

CHAPITRE DOUZIÈME

Rien dans les archives de la paroisse, relativement aux écoles, avant 1877. C'est une lacune regrettable: impossible de connaître les premiers éducateurs des enfants de cette paroisse. Le premier registre des commissaires d'écoles date de cette année-là. D'après les archives, c'est M. Thomas Tremblay, entré à l'École Normale (1) en 1860 et sorti diplômé pour école académique en 1863, qui serait le premier . . .

Nous avons appris de M. Charles Boivin, vieillard de 94 ans, décédé en 1950, père de Mgr Léonce Boivin, P.D., et curé des Eboulements, (décédé en mai 1956), qu'un M. Martineau enseignait en 1858, et d'une autre personne qui tenait ce renseignement de sa mère, qu'un M. Didace Mailloux avait aussi enseigné avant M. Tremblay à l'académie de la Baie St-

(1) A cette date, il y avait à peine trois ans que l'École Normale était fondée.

Paul. On nous a appris que M. Joseph Octave Perron enseignait à la Baie Saint-Paul vers 1858.

Les Commissions scolaires furent établies en 1845. Avant les Commissions, des professeurs ambulants allaient de paroisse en paroisse et même de maison en maison donner des leçons de lecture, écriture et calcul.

Nous serons l'interprète de tous les paroissiens qui ont connu M. Tremblay, en rendant un hommage reconnaissant à cet éducateur, à qui un grand nombre de jeunes gens de cette époque ont dû leur instruction primaire. L'auteur de ces lignes n'oubliera jamais d'avoir été son élève de 1881 à 1882, année où M. Tremblay fut nommé inspecteur d'écoles de ce vaste district. M. Ths Tremblay était un prodige d'ordre et d'économie, pour avoir, avec la modicité des traitements de l'époque, pourvu à la formation de deux prêtres, un médecin, un ingénieur (aujourd'hui ingénieur en chef de l'aqueduc de la cité de Québec), un diplômé de l'École Normale, qui a enseigné plusieurs années à Québec avant d'être assistant de l'inspecteur général de l'enseignement primaire, de trois filles, dont une religieuse, qui ont passé avec distinction tous les examens exigés au cours académique de ce temps-là. M. Thomas Tremblay naquit le 26 novembre 1843, et décéda le 13 avril 1929, après 18 ans d'enseignement et 15 ans d'inspection.

Pas de délibérations enrégistrées par la Commission scolaire avant le 3 juillet 1877. "Étaient présents ce jour-là: MM. Mars-Benjamin Fortin, Joseph Cimon, Auguste Simard, Ovide Tremblay et Thomas Gauthier, président. M. O.-A. Clément, notaire, secrétaire-trésorier. Ce dernier recevra pour honoraires quatre par cent sur tous les argents perçus." (1)

"Pour la prochaine année scolaire, les commissaires engagent les professeurs suivants pour les 13 écoles de la paroisse: M. Thomas Tremblay, réengagé à \$280 pour l'Académie; M. Georges Cimon à \$100, à condition qu'il obtienne un diplôme; les Dames religieuses à \$100 chacune; les demoiselles:

(1) Archives de la Commission scolaire.

Marie Tremblay, \$92; Louise Turgeon, \$60; Elmire Allard, \$60; Anaise Boivin, \$64; Adèle Morin, \$56; Eloïse Allard, \$64; Philomène Tremblay, \$72; Vitaline St-Hilaire, \$76; Josephite Côté, \$64; Elmire Tremblay, \$52; Ernestine Boily, \$36. "Tous ne seront payés qu'à la fin de l'année scolaire."

En février 1878, la Commission décide de diminuer les salaires de tous les professeurs (maîtres et maîtresses), à commencer par M. Thomas Tremblay, qui recevra \$40 de moins, M. G. Cimon 10, et les autres verront leur traitement diminué respectivement de 10, 8, 6, 5 et même 2.

En juillet 1880, la Commission engage M. Xavier Tremblay à \$200, au lieu de M. Tremblay, et M. Zéphirin Bergeron, instituteur à Saint-Hilarion depuis 8 ans, pour remplacer M. Georges Cimon. (1)

Menacée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de perdre l'allocation de \$140 accordée à l'école dite Académie, la Commission scolaire se voit obligée, pour ne pas se priver de cet octroi, d'annuler l'engagement de M. Xavier Tremblay et de réengager M. Thomas Tremblay à \$280.

Pour obliger les commissaires à suivre les séances régulièrement, les commissaires imposent une amende de cinq dollars à tout commissaire en défaut sans raison valable.

A l'assemblée de juillet 1882, la Commission remplace M. Thos Tremblay, nommé inspecteur d'écoles, par M. Pascal Tremblay, de Saint-Fidèle, diplômé de l'École Normale.

En 1882, la Commission scolaire reçoit de la Fabrique la propriété de l'école dite Académie. Cette propriété appartenait à la Fabrique par cession faite à elle par la Corporation archiépiscopale de Québec, le 2 juin 1869. En acceptant ce transport, la Commission scolaire s'engage à remplir les fins spécifiées par le Révérend M. Chauvin, qui l'avait acquise de ses deniers et qui, pour s'assurer qu'on en fasse un bon usage, l'avait cédée à la Corporation de Québec, pour le temps qu'elle jugerait convenable, avant de la rétrocéder à la

(1) *Archives de la Commission Scolaire.*

Commission scolaire de Baie Saint-Paul. Celle-ci devait non seulement tenir la dite propriété en bon état, mais surtout d'y maintenir une bonne école.

LES SALAIRES

Page copiée du premier registre pour l'année 1903 :

Arrondissements	Instituteurs et Institutrices	Salaires
No 1— Académie	Thomas Otis	\$260
Modèle	Ladislav Otis	135
Elémentaire	Dlle Mary Gauthier	58
"	" Blanche Cimon	50
"	" Elizabeth Tremblay	50
No 2—Rang St-Laurent	" Philomène Girard	60
No 3—(2 classes)	Couvent Notre-Dame	100
No 4—Cap-aux-Corbeaux	Dlle Zélia Tremblay	52
No 5—La Remy	" Marie-Louise Fortin	50
No 6—La Goudronnerie	" Marie-Anne Desbiens	55
No 7—St-Ant.-Nord	" Julie Jean	50
No 8—Pérou	" Mélanie Gauthier	55
No 9—La Mare	" Eloïse Fortin	60
No 10—Bas de la Baie	" Marie Boily	57
" " "	" Marie Louise Boily	50
No 11—Saint-Ours	" Hermeline Potvin	50
No 12—St-Antoine-Sud	" Emilie Verreault	50
No 13—Sainte-Croix	" Anita Lavoie	50
No 14—Ruisseau Michel	" Marie Allard	50

J.-O. Paré, N.P., secrétaire-trés.

Dr Alf. Simard, Président.

En dépit de la modicité des salaires accordés aux éducateurs, il n'y a pas lieu de jeter la pierre aux commissaires d'écoles

de la Baie Saint-Paul. On ne traitait pas mieux les professeurs primaires dans la cité de Québec et ailleurs. (1)

En 1930, la Commission scolaire décide de payer \$175 à tout le personnel enseignant, alors que plusieurs membres avaient \$200. En 1942, la Commission scolaire accorda un salaire de \$300. à tout le personnel enseignant, grâce à l'intervention de l'inspecteur, du député, de l'*Office des salaires raisonnables*, et surtout . . . à l'octroi du Gouvernement.

La cause du traitement peu élevé des institutrices est attribuable autant à elles-mêmes qu'à la Commission scolaire, qui recevait chaque année de nombreuses lettres d'institutrices demandant de changer d'école et s'offrant au rabais; de nouvelles diplômées, appuyées de leurs parents, sollicitaient un emploi à un prix souvent inférieur.

Enfin, en 1946, les institutrices de Charlevoix-Ouest obtinrent l'arbitrage pour régler leurs traitements. Le tribunal d'arbitrage était composé de l'honorable juge Thomas Tremblay, président; des MM. Antoine Cimon, avocat de la Malbaie, représentant des institutrices, Rodolphe Tremblay, marchand de St-Joseph de la Rive, représentant des commissions scolaires; M^{re} Marie-Louis Beaulieu agissant pour les institutrices, et M^{re} Irénée Simard pour les commissions scolaires.

Les municipalités en cause étaient celles de Saint-Hilarion, Saint-Urbain, Saint-Placide, les Eboulements, Saint-Joseph-de-la-Rive, la Petite-Rivière, les deux de l'Île-aux-Coudres et les trois de la Baie Saint-Paul.

Les institutrices avaient demandé un minimum de \$600 avec augmentation annuelle de \$50 jusqu'à concurrence de \$1000.00. Le tribunal d'arbitrage leur accorda le minimum demandé, et \$25.00 d'augmentation annuelle jusqu'à concurrence de \$750.00.

(1) *M. C.-J. Magnan, qui a été inspecteur général de l'enseignement primaire puis des écoles normales, a débuté dans l'enseignement avec un salaire de \$200 dans la cité de Québec. Et l'auteur de ces lignes a commencé d'enseigner à Saint-Joseph, chef-lieu du comté de Beauce, avec un traitement de \$250.*

(1) *Archives, Commission scolaire du village.*

Depuis cette date aucune institutrice n'a reçu moins de \$600.00. Le secrétaire-trésorier déclare qu'aujourd'hui plusieurs commencent avec un salaire de \$800 (1952).

DEUXIÈME COMMISSION SCOLAIRE

A la demande de la municipalité du village et au consentement de celle de la paroisse, le Lieutenant-Gouverneur en conseil décréta en 1911 la division de la commission scolaire de la paroisse en deux: le village devenant une commission scolaire distincte de celle de la paroisse sous le nom de *Commission scolaire du village de Baie Saint-Paul*. Les villageois, convoqués en assemblée, élisent les commissaires suivants: MM. Emile Gagnon, Joseph Gariépy, Roger Boily, Charles Martel, Dr Eugène Guillemette. M. Emile Gagnon est élu président, M. Hercule Girard engagé comme secrétaire-trésorier.

Dès le début, il est question de construire un collège de 90 pieds par 50 pour les 200 garçons du village. On demande des soumissions; deux sont présentées l'une de \$13,892 par M. Olivier Michaud et l'autre de \$14,000 par M. Linière Taschereau. La première est d'abord acceptée, puis résiliée; la seconde adoptée.

En 1914, pour terminer la construction du collège et organiser les classes, la commission emprunte \$25,000. Quelques années plus tard, elle fut obligée de le rallonger. Cette année là la Supérieure du Couvent demande \$1000 par année pour la location de trois salles de classe, le paiement de trois institutrices laïques, le chauffage et l'entretien des classes, l'ameublement à la charge de la commission. Celle-ci n'offre que \$600. (1) En 1915, le Provincial des Frères Maristes obtient \$350 par année pour chaque Frère enseignant.

Depuis cette date les salaires ont monté graduellement. Lors de l'arbitrage les instituteurs et plusieurs institutrices recevaient plus que le minimum. Il y en avait qui recevaient

(1) *Archives de la Commission scolaire.*

plus que le maximum. En 1950, le Frère directeur avait reçu \$1350. et les autres Frères \$1200 chacun.

Traitements pour l'année scolaire 1953-1954 :

Frère directeur	\$ 1,650.00
Les 9 Frères enseignant \$1650. chacun	14,850.00
MM. René Gagnon et Réal Tremblay, chacun \$2,500	5,000.00
M. Rosaire Gravel	2,200.00
Deux institutrices, \$1,00 chacune	2,000.00
Deux autres, 850. chacune	1,700.00
Une	800.00
Trois, \$700. chacune	2,100.00
La Commission scolaire paye aux religieuses du couvent	\$8,750.00
Aux 6 institutrices laïques	5,150.00

L'échelle des salaires pour l'année 1954-1955 :

Pour les 10 Frères	\$17,325.00
Aux 8 religieuses	11,500.00
Les deux professeurs laïcs, 2,900 chacun	5,800.00
Le troisième professeur laïc, M. Rosaire Gravel	2,800.00
Les 12 institutrices laïques dont 6 enseignent au collège et 6 au couvent	10,450.00

Les commissions scolaires de Charlevoix-Est payent le personnel enseignant comme celles de Charlevoix-Ouest; la différence du salaire entre quelques institutrices et instituteurs est due à l'expérience et au nombre d'élèves.

Les salaires des institutrices pour l'année 1955-1956 varient de \$900.00 à \$1,200.00 dans toutes les écoles.

TROISIÈME COMMISSION SCOLAIRE

En 1921, un arrêté ministériel détachait de la Commission scolaire de la paroisse, les rangs au Nord-Est de la rivière du Gouffre, pour en faire une commission scolaire distincte des deux autres, sous le nom de Commission scolaire de la Rivière du Gouffre. Cette troisième commission comprend les rangs faisant partie de la Corporation municipale de la Rivière du Gouffre.

Les deux commissions scolaires, celles de la paroisse et du Gouffre entretiennent 17 écoles (dont l'une a trois classes) et payent 20 institutrices. Pour ne priver de l'instruction primaire aucun des enfants de la paroisse, la Commission scolaire du Gouffre maintient deux écoles dont chacune est fréquentée par moins de dix élèves (1), à cause des distances.

Liste des instituteurs et des institutrices de 1877-1903.

—A—

Dlle Allard Elmiré
" Allard Eloïse

—B—

Dlle Bergeron Louise
" Bergeron Georgiana
" Bergeron Albina
" Bergeron Maria
" Bergeron Rose-Anna
M. Bergeron Zéphirin
Dlle Boily Anaïse
" Boily Bernadette
" Boily Cécile
" Boily Luce
" Boily Marie-Marthe
" Boily Mathilde
" Boily Odile
" Boily Sophie
" Boivin Alice
" Boivin Blanche
" Boivin Anésie
" Boivin Elise

—C—

Dlle Cimon Alice
" Côté Josephite
" Côté Henriette

—D—

Dlle Duchesne Alma

—F—

Dlle Filion Olimbe
" Fontaine Marguerite
" Fortin Edith
" Fortin Georgiana

—G—

Dlle Gagnon Alma
" Gagnon Angeline
" Gagnon Blanche
" Gagnon Françoise
" Gauthier (2) Eugénie
" Gauthier Mélanie
M. Guay Gérard
Dlle Guay Lauraine
" Guillemette Virginie

—L—

Dlle Lavoie Jeanne-Mance
" Lavoie Jeannine-Marie
" Lavoie Louise
" Lavoie Olive
" Lapointe Thérèse

(1) Recensement paroissial de 1951.

(2) Gauthier dit Larouche. Les uns ont laissé tomber Larouche, d'autres Gauthier.

—M—

Dlle Morin . . .
 " Morin Delphine

—N—

Dlle Néron Eloïse

—O—

Dlle Otis Rose-Anna

—P—

Dlle Perron Albina
 " Perron Emma
 " Perron Marie
 " Perron Azilda
 " Pilote Almina
 " Pilote Corinne
 " Pilote Hermance
 " Pilote Herméline
 " Potvin Malvina
 " Potvin Victoria
 M. Potvin André

—S—

Dlle Simard Alma
 " Simard Cordélia
 " Simard Emélie

Dlle Simard Joséphine
 " Simard Léa
 " Simard Lidia
 " Simard Laure
 " Simard Louissette
 " Simard Lucette
 " Simard Lucile
 " Simard Prescilla
 Mme St-Hilaire Délima
 Dlle St-Hilaire Vilaline

—T—

Dlle Talon Adélaïde
 " Talon Marie
 " Tremblay Céline
 " Tremblay Clémence
 " Tremblay M.-Desneiges
 " Tremblay Elizabeth
 " Tremblay Laure
 " Tremblay Louise
 " Tremblay Marie
 " Tremblay Philomène
 M. Tremblay Thomas
 " Tremblay Xavier
 " Tremblay Pascal
 " Tremblay Joseph-Arsène
 Dlle Tremblay Antoinette
 " Tremblay Jeanne
 " Turgeon Louise

Listes des instituteurs et institutrices de 1903 - 1956, qui ont enseigné dans les écoles des trois commissions scolaires :

—A—

Dlle Alard Alice
 " Alard Béatrice
 " Alard Gilberte
 " Alard Jeanne D'Arc
 " Alard Juliette
 " Alard Marie
 " Alard Rolande
 " Alard Thérèse

Dlle Audet Alice
 " Audet Gilberte

—B—

Dlle Bergeron Albina
 " Bergeron Georgianna
 " Bergeron Maria
 " Bergeron Marie-Anna
 " Bergeron Rose-Anna

Dlle Fortin Adrienne
 " Fortin Aline
 " Fortin Blanche
 " Fortin Cécile
 " Fortin Charlotte
 " Fortin Colette
 " Fortin Eloïse
 " Fortin Lucia
 " Fortin Marie-Alice
 " Fortin Marie-Louise
 " Fortin Nelly
 M. Fortin Joseph
 Dlle Fortin Rita

—G—

Mlle Gagné Cécile
 " Gagné Gertrude
 " Gagné Jeannette
 " Gagné Alma
 " Gagné Angelina
 " Gagnon Blanche
 " Gagnon Georgette
 " Gagnon Félixine
 " Gagnon Françoise
 " Gagnon Maud
 Mme Gagnon Renée
 Dlle Gagnon Cécile
 " Gagnon Denise
 " Gaudreault Anastasie
 " Gauthier Elise
 " Gauthier Eugénie
 " Gauthier Germaine
 " Gauthier Gertrude
 " Gauthier Julia
 " Gauthier Hermine
 " Gauthier Mary
 " Gauthier Simone
 Mme Girard Gustave
 Dlle Girard Ida
 " Girard Philomène
 " Girard Noëlla
 " Girard Elmire

Dlle Girard Bella
 " Gilbert Thérèse
 " Girard Elonie
 " Guay Alice
 M. Girard J.-Albert
 Dlle Guay Florine
 " Guay Lucile
 " Guay Maria
 " Guay Marguerite
 M. Gravel Rosaire

—H—

Dlle Harvey Lucienne
 " Harvey Marie
 " Harvey Cécile

—J—

Dlle Jean Angélique
 " Jean Julie

—L—

Dlle Labbé Marie
 " Labbé Madeleine
 " Larouche Alice
 " Larouche Améda
 " Larouche Albany
 " Larouche Alina
 " Larouche Carmen
 " Larouche Corinne
 " Larouche Emma
 " Larouche Emélie
 " Larouche Ghislaine
 " Larouche Hermance
 " Larouche Lauraine
 " Larouche Lorette
 " Larouche Lucienne
 " Larouche Jeanne
 " Larouche Marie-Alice
 " Larouche Marie-Colette
 " Larouche Marie-Blanche
 " Larouche M.-Jeannette

- Dlle Larouche Marie-Laure
 " Larouche Emma
 " Larouche Marguerite
 " Larouche Mélanie
 " Larouche Marie-Jeanne
 " Larouche Valentine
 " Larouche Jeanne
 " Lavoie Anida
 " Lavoie Gisèle
 " Lavoie Simonne
 " Lavoie Jeanne
 " Lavoie Oliva
 " Lavoie Ursule
 " Lajoie Lucile
 M. Lajoie Emile
 Dlle Lavoie Huguette
 —M—
 Dlle Mailloux Albina
 " Morin Annette
 " Morin Carmen
 " Mailloux Germaine
 —O—
 M. Otis Thomas
 " Otis Ladislav
 Dlle Otis Rose-Anna
 —P—
 Mme Perron Marie-Sophie
 Dlle Pednaud L.
 " Perron Marie-Sophie
 " Potvin Herméline
 " Potvin Laurette
 " Potvin Germaine
 " Poulin Germaine
 " Poulin Ghislaine
 " Perron Rose-Anna
 M. Potvin André
 —S—
 Dlle Simard Anita
 Dlle Simard Berthe
 " Simard Brigitte
 " Simard Cécile
 " Simard Cédulie
 " Simard Emilienne
 " Simard Gaétane
 " Simard Gertrude
 " Simard Joséphine
 " Simard Juliette
 " Simard Laure
 " Simard Julie-Anna
 " Simard Léontine
 " Simard Louissette
 " Simard Lucette
 " Simard Lucie
 " Simard Lucile
 " Simard Marie-Alice
 " Simard Marguerite
 Mme St-Gelais Eugénie
 Dlle Simard Marie-Luce
 " St-Gelais Marcelle
 " Simard Marie-Léa
 " Simard Anne-Marie
 Mme Simard Tremblay
 Jeanne
 Dlle Simard Marie-des-Neiges
 " Simard Pierrette
 " Simard Alice
 " Simard Prescilla
 " Simard Elisabeth
 " Simard Lina
 " Simard Rose-Anna
 " Simard Cédulie
 " Simard Suzanne
 " Simard Yolande
 Mme Simard St-Gelais
 " St-Gelais Guay
 Dlle St-Gelais Marcelle
 " Simard Marie-France
 " St-Gelais Eugénie
 " Simard Normande
 " St-Gelais Lucienne

—T—

Dlle Tremblay Aline	Dlle Tremblay Marie-des-Neiges
" Tremblay Annette	" Tremblay Marg.-Marie
" Tremblay Antoinette	" Tremblay Mina
" Tremblay Blandine	" Tremblay Monique
" Tremblay Cécile	" Tremblay Paule-Ida
" Tremblay Elizabeth	" Tremblay Pauline-Ida
" Tremblay Des-Neiges	" Tremblay Lucienne
" Tremblay Elmina	" Tremblay Marie-Jeanne
" Tremblay Ernestine	" Tremblay Rachelle
" Tremblay Eugénie	" Tremblay Rita
" Tremblay Fernande	" Tremblay Philomène
" Tremblay Florida	" Tremblay Cécile
" Tremblay Françoise	" Tremblay Ange-Aimée
" Tremblay Gertrude	" Tremblay France
" Tremblay Ghislaine	" Tremblay Zélia
" Tremblay Hélène	" Tremblay Yolande
" Tremblay Irène	" Tremblay Janine
" Tremblay Ivette	M. Tremblay Thomas
" Tremblay Jeanne	Mme Jeanne Tremblay
" Tremblay Jessée	Simard
" Tremblay Lauraine	M. Tremblay Réal
" Tremblay Lauretta	Dlle Turgeon Eva
" Tremblay Léonie	" Turgeon Louise
" Tremblay Lucie	" Verreault Emélie
" Tremblay Marie-Alice	" Verreault Réjane

Liste des commissaires d'écoles de 1877 à 1903 :

M. Asselin Nérée	M. Dufour Arthur
" Boily Adélar	" Dufour Alfred
" Boily Roger	" Fortin Alfred
" Boily Xavier	" Fortin Benjamin
" Boily Arthur	" Fortin Joseph
" Boily Alfred	" Fortin Constance
" Boivin Charles	" Gagnon Joseph
" Bouchard Alfred	" Gariépy Joseph
" Bouchard Alexandre	" Gariépy Edouard
" Bouchard Auguste	" Gauthier Thomas
" Bouchard Charles	" Girard Henri
" Cimon Joseph	" Larouche Boniface
" Cimon Hermel	" Martel Adélar

M. Ménard Didyme	M. Simard Octave
" Otis Alfred	" Simard Ovide
" Simard Alfred	" Tremblay Jean
" Simard Alexandre	" Tremblay Joseph
" Simard Adolphe	" Tremblay Johnny
" Simard Auguste	" Tremblay Napoléon
" Simard Arsène	" Tremblay Ovide
" Simard Eustache	" Tremblay Xavier
" Simard Joseph (Octave)	" Verreault Charles
" Simard Hermégilde	

Liste des commissaires dans les trois commissions scolaires de la Baie Saint-Paul de 1903 à 1956:

—B—	
M. Boily Emile	M. Fortin Ladislas
" Boily Roger	" Fortin Thomas
" Boily Xavier	" Filion Joseph
" Boivin Emile	" Fortin Michel
" Boivin Arthur	
" Bouchard Alfred	—G—
" Bouchard F.-Xavier	" Gagné Arthur
" Bouchard Mérédée	" Gagné Alfred
" Bouchard Léger	" Gagnon Emile
" Bouchard Albert	" Gagnon Joseph
" Boivin J.-E.	" Gobeil Jules
" Boivin Dorila	" Gariépy Edouard
	" Gariépy Joseph
—C—	" Gariépy Olivar
M. Côté Arthur	" Gauthier Thomas
" Côté Georges	" Gariépy Frs-Xavier
" Cimon Paul	" Guay Arsène
" Cimon Thomas	" Gariépy Louis
" Côté Jean-Baptiste	" Gauthier Jean-Baptiste
	" Guay Arthur
—D—	" Guay Emile
" Duchesne Alphrédise	" Guay Hormisdas
" Dufour Ludger	" Guay Gérard
" Dufour Roger	" Guay Wilfrid
" Dugour J.-Roger	" Girard Edouard
	" Gobeil Arthur
—F—	" Guillemette Eugène Dr
" Fortin Amédée	" Gaudreault

—H—

M. Harvey Roméo

—L—

M. Lavoie Alphonse
 " Lavoie Albert
 " Lavoie Mérédecé
 " Lavoie Oréus
 " Lavoie Hidola
 " Lavoie Euchariste
 " Lavoie Onésime
 " Larouche Albert
 " Larouche Ananias
 " Larouche Hercule
 " Larouche Honoré
 " Larouche Lionel
 " Lavoie Emery
 " Larouche Raoul
 " Lemay Honoré
 " Lavoie Henri

—M—

M. Mailloux Henri
 " Mailloux Gaudias
 " Ménard Paul-Emile

—O—

M. Otis Joseph

—P—

M. Pilote Antonio
 " Plante Joseph
 " Potvin Aquilas
 " Potvin Antonio
 " Potvin Johnny

—S—

M. Simard Adrien
 " Simard Amédée
 " Simard Antonio
 " Simard Benjamin
 " Simard Joseph (Eustache)
 " Simard Bernard
 " Simard David
 " Simard Hidola
 " Simard Jean-Joseph
 " Simard Charles (Octave)
 " Simard Charles (Cléophe)
 " Simard Eloi
 " Simard Thomas
 " St-Gelais Dumas
 " St-Gelais Alexandre
 " Simard Arthur
 " Simard Emile
 " Simard Phydime
 " St-Gelais Zoël
 " Simard Bernard
 " Simard Maurice

—T—

M. Tremblay Euloge
 " Tremblay Charles
 " Tremblay Clovis
 " Tremblay Georges
 (Xavier)
 " Tremblay Ernest
 " Tremblay Gabriel
 " Tremblay Georges
 " Tremblay Frs-Napoléon
 " Tremblay Henri
 " Tremblay Wilfrid
 " Tremblay Jean-Pierre
 " Tremblay Médéric
 " Tremblay Joseph
 (Wilfrid)
 " Tremblay Joseph
 (William)

" Tremblay Léon-Joseph	" Tremblay Eugène
" Tremblay Nérée	" Thibault Joseph
" Tremblay Napoléon	" Tremblay Joseph-Léon
" Tremblay Ovide	" Thibault Antoine

SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES

Secrétaires-trésoriers de la Corporation scolaire de la paroisse :

MM. Clément O.-A., notaire	1877
Paré O.-A., notaire	1903
Simard Charles, maître de poste	1917
Simard Edmour, notaire	1943

Secrétaires-trésoriers de la Corporation scolaire du village :

MM. Girard Hercule	1911
Lavoie Jos.-Edouard	1933
Tremblay Léger, déc. 1939 à mai	1951
Côté René, de mai 1951 à mai	1954
Tremblay Léger, depuis mai	1954

Secrétaires-trésoriers de la Commission scolaire de la Rivière du Gouffre :

MM. Lavoie Joseph	1921
Fortin Joseph-François	1929
Simard Charles	1933
Simard Edmour, notaire	1943

L'ACADÉMIE

C'est un nom un peu solennel qu'on avait donné à une maison achetée d'un particulier par le grand vicaire Chauvin. Elle était située sur un grand terrain, le même occupé par le Collège. M. le curé Chauvin l'avait acquise dès les premières années de son ministère à la Baie Saint-Paul, pour en faire un collège; mais la construction d'un couvent pressait plus, étant donné que les garçons recevaient une instruction élémentaire leur permettant d'entrer au séminaire, aux collèges classiques, à l'École Normale, ou de remplir des fonctions exigeant moins de préparation qu'aujourd'hui.

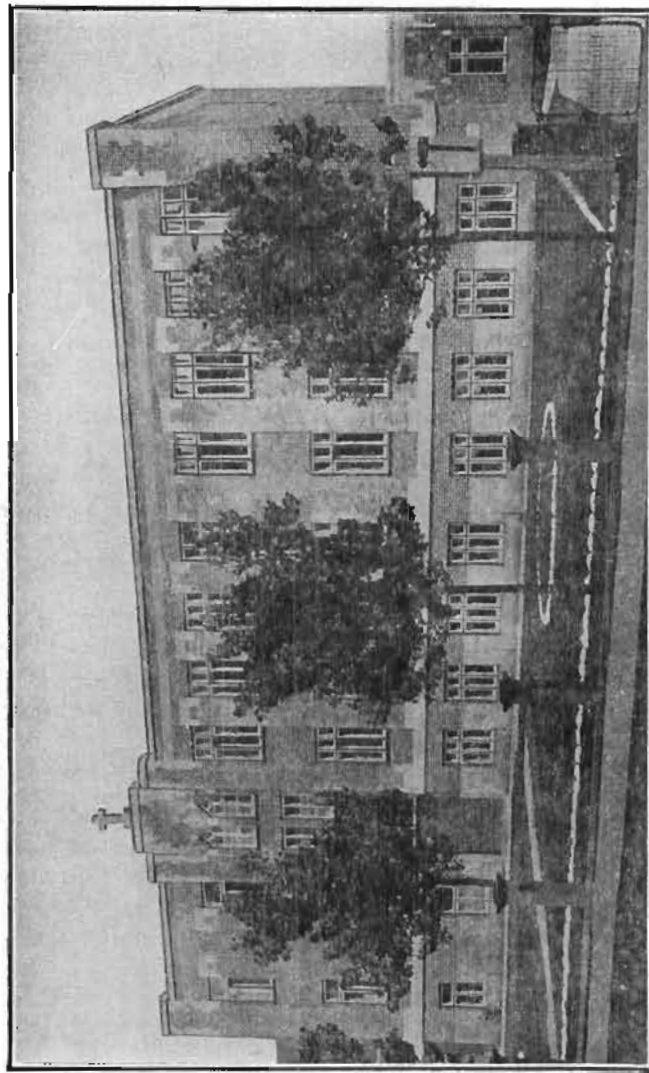
Cette maison fut ouverte à l'enseignement en 1857. Quand elle passa, en 1904, à la direction des Frères Maristes, elle était dirigée par M. Thomas Otis. Le changement ne se fit pas sans discussion: la commission scolaire — il n'y avait alors qu'une seule commission — était satisfaite de l'enseignement des professeurs laïcs . . . Le Frère Cécilius négocia le transfert avec M. le curé Dumas et le docteur Alfred Simard, président des commissaires.

Du temps de M. le curé Fafard, des pourparlers avaient été engagés à ce sujet — relativement à un collège — ils n'aboutirent pas à cause de l'opposition du séminaire de Chicoutimi. (1) Lorsque les Frères en prirent charge, on y faisait tous les cours primaires selon le programme de ce temps-là.

Entre les années ci-dessus il s'opéra bien des changements dans les écoles. Le village étant devenu commission scolaire indépendante se rendit compte qu'il fallait loger convenablement ses 200 garçonnets. Il bâtit à l'endroit de l'Académie un collège comprenant 8 classes et une résidence pour 8 frères, au coût de \$14,000. (2)

(1) *Archives de la Commission scolaire.*

(2) *Ibid.*



Collège bâti entre les années 1914 et 1915, à l'endroit de l'ancienne Académie

Cette construction fut incendiée le 19 octobre 1933. Elle fut reconstruite l'année suivante et mise en état de recevoir les élèves dès le premier septembre. Une aile pour 8 classes, salle et laboratoire fut ajoutée en 1950.

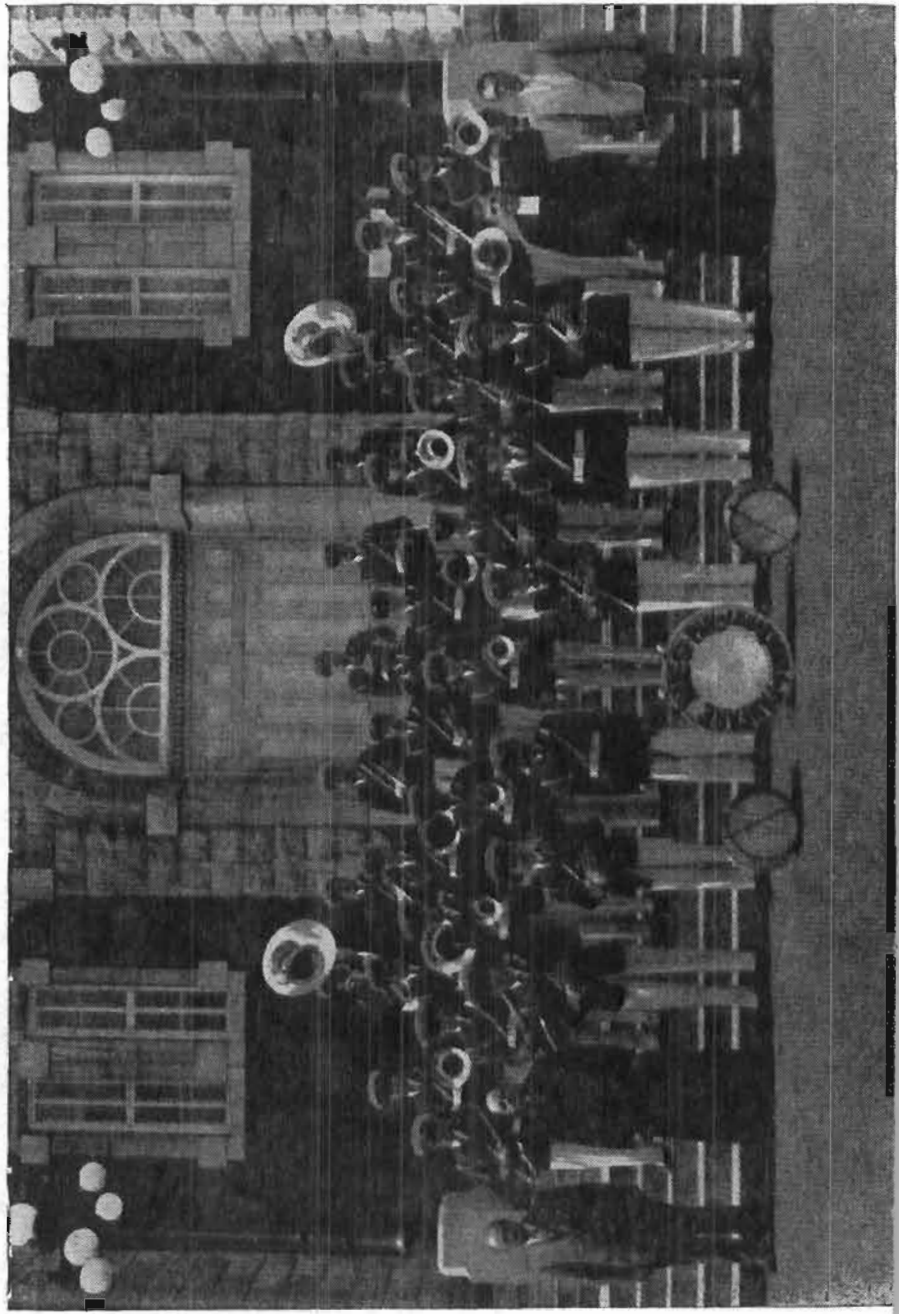
Le fondateur fut le c.f. Gabriel-Marie (1904-1906), premier directeur sous le provincialat du c.f. Cécidius. Entre le premier et le directeur actuel, c.f. Simon-Juste depuis 1950, onze frères se sont succédés à la direction du collège.

L'enseignement se donne dans 20 classes fréquentées par plus de 406 (1956) élèves de la première année jusqu'à la douzième inclusivement. Ce cours supérieur fut établi en 1948. Les premiers élèves de ce cours, au nombre de 6, terminèrent le pré-scientifique en 1951. Ce cours permet l'admission à l'étude de bien des carrières.

On y enseigne aussi les matières des quatre premières années du cours classique, épargnant ainsi aux étudiants quatre ans de séminaire. (1)

On y enseigne aussi la musique, tout particulièrement l'usage des instruments utilisés dans une fanfare. Le Frère Ernest Frédéric a fait de la fanfare de la Baie Saint-Paul un succès. Nous l'avons constaté lors des fêtes du 250^e anniversaire de la fondation de l'église-mère de la contrée (1948).

(1) Renseignements du c.f. Simon-Juste en 1952 et 1956.



LA FANFARE DE LA BAIE SAINT-PAUL

Cette belle fanfare, composée d'anciens et d'élèves actuels, agrémentent les réunions paroissiales.

Au sanctuaire, la plupart des élèves forment la garde d'honneur pour les offices religieux. La chorale formée de 40 élèves chantent aux divers offices de l'église.

Selon l'âge et l'avancement des élèves, les Frères initient les écoliers à la Ste-Enfance, Propagation de la foi, Action catholique, Croisade eucharistique, Caisse populaire. Les élèves ont formé depuis longtemps une amicale. Elle fut réorganisée en 1939 par le c.f. Marie-Epargne.

Depuis la fondation du collège, 32 prêtres, 22 frères maristes, un nombre imposant de médecins, avocats, instituteurs laïcs sont sortis de ses murs. (2)

Noms des personnes enseignant au Collège en 1956, sous la direction du cher frère directeur :

Fr. Simon Justin, dir.	Fr. Jos Gérard Majella
" Louis Vital, c.	" Ernest Frédéric, musique
" Rosario, ass.	" Jules Joseph
" Jean Maurice	" Claude Alfred
" Charles Noë	

Professeurs laïcs :

M. René Gagnon	M. Réal Tremblay
" Rosaire Gravel	" Roland Boily
" Albert Girard	" André Potvin

Institutrices enseignant dans les basses classes :

Mlle Alice Dufour	Mlle Ghislaine Larouche
" Marguerite Fontaine	" France Tremblay
" Huguette Lavoie	" Yolande Tremblay
* Normande Simard	

(1) Archives du collège en 1952.

CHAPITRE TREIZIÈME

Couvent de la Congrégation N.-D. — Inspecteurs d'écoles.—Congrégation des Petites Soeurs Franciscaines de Marie.

Premier couvent à la Baie Saint-Paul et dans toute la région.—Noms des trois premières religieuses.—Sources des finances.—Interruption des travaux.—Agrandissement.—Incendie du couvent.—L'église sauvée miraculeusement.—Reconstruction.—Fêtes du cinquantenaire et du centenaire. — L'École Normale.—Inspecteurs d'écoles: le premier M. Cléophe Cimon, notaire.—Deuxième, M. Samuel Boivin.—Troisième, M. Thomas Tremblay; le quatrième, M. Antonio Millet; le cinquième, M. J.-Etienne Despagné; sixième: M. Charles E. Bouchard et M. Gérard Boies.— Les Petites Soeurs Franciscaines de Marie.—Quatre Canadiennes françaises nées dans la province de Québec.—Elles étaient tertiaires à Worcester.—L'évêque de Springfield leur conseille de fonder leur maison-mère ailleurs.—Reconnaissance à leurs bienfaiteurs.—Fête de leur 25^e anniversaire.—Développement de cette congrégation.—Dans le diocèse de Québec.—Les autres diocèses.—Aux Etats-Unis.

COUVENT DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME

Le 31 juillet 1848, le premier couvent ouvrait ses portes et les classes commençaient. M. le curé l'avait béni la veille.

A la demande des Soeurs fondatrices, il l'avait placé sous la protection de l'évangéliste saint Marc. A la même occasion, la cloche reçut la bénédiction sous le vocable de Notre-Dame du Bon-Secours.

Voici les noms des trois premières religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal: Soeurs Saint-Jacques, Saint-Gilbert et Saint-Luc. La vénérable Mère Sainte-Made-

leine, supérieure générale, avait écrit à M. le curé: "Je vous envoie trois soeurs pleines de santé, avec la meilleure volonté possible."

C'était une maison de pierre crépité à l'extérieur, d'une dimension de 66 pieds par 45, comprenant un rez-de-chaussée et deux étages au toit pointu percé de quatre lucarnes.

La construction du couvent a coûté tant de démarches et de déboires qu'elle mérite d'être racontée. En voici l'abrégé.

C'est Mgr Signay, co-adjuteur de l'évêque de Québec, qui conçut l'idée en 1833 de construire un couvent dans cette paroisse, pour travailler à l'éducation des jeunes filles, former des institutrices dont les écoles avaient besoin, et des mères chrétiennes.

En juin 1833, Mgr Signay écrivit une lettre à M. Lelièvre, ancien curé de cette paroisse, vivant retiré dans une maison qu'il s'était bâtie sur son terrain près de l'église.

Le prélat, croyant intéresser le vieux pasteur à son projet, le prie de bien vouloir lui indiquer quelqu'un qui pourrait céder un terrain convenable à l'établissement d'un couvent près de l'église. Mais l'imprécision de la réponse indiquait que le bon vieux pasteur se désintéressait de la question. Mais Mgr, décidé de poursuivre son idée, ne se découragea pas pour autant. Il insista si bien et avec tant d'apropos qu'il l'entraîna à céder lui-même un emplacement attenant au terrain de la Fabrique, d'une étendue de deux arpents et quelques perches en superficie . . . Le premier pas était fait mais non pas le plus facile . . .

Par suite des récoltes manquées pendant les années 1833, 34, 35 et plusieurs autres, M. le curé Decoigne ne pouvant rien faire, la tâche échoit à son successeur. M. le grand vicaire Marc Chauvin, qui fait à cette fin en 1843, un voyage à Québec, le premier en dix ans de ministère en cette paroisse.

Au commencement de janvier, il convoque ses paroissiens en assemblée et leur expose le projet. Tous ne l'accueillent pas avec enthousiasme; mais les plus généreux acquiescent aux arguments de leur dévoué curé, et conviennent de fournir

tout le bois de construction et la pierre. Avant la fin de l'hiver, tout est rendu sur place.

Un contrat est passé pour la menuiserie et un autre pour la maçonnerie. Mais l'argent manque: la caisse n'a que 82 louis, 6 shellings, 1 denier, provenant des remboursements et de la rente des sommes léguées par M. Lelièvre. Ce montant fut un peu augmenté par des quêtes d'effets dans la paroisse, lesquels furent vendus à l'enchère. Pour le reste — autant dire pour les deux tiers — il fallait compter sur la générosité de quelques paroissiens et . . . sur la bonne Providence. Les travaux avancent: au mois d'août les murs sont terminés; en septembre le toit est posé, les croisées vitrées et mises en place. Les intéressés pensent que tout va bien, quand arrive une lettre de l'évêque avertissant M. le curé "qu'il n'est pas certain que les Dames de la Congrégation soient en mesure de s'occuper du couvent de la Baie Saint-Paul". On suspend les travaux pour un temps indéterminé . . .

Au cours de l'hiver 1847, M. le curé apprend de l'évêque qu'il y a lieu d'espérer que les Soeurs viendraient à l'automne. On se met tout de suite à l'ouvrage pour finir l'intérieur. Tout va si bien qu'au commencement d'octobre, M. le curé pense avoir les Soeurs pour ouvrir les classes à l'automne même.

Encore une épreuve pour M. Chauvin! Les religieuses répondent qu'elles ne peuvent prendre charge du couvent avant qu'il ne soit complètement terminé. Les lettres se suivent dru de M. le curé à l'évêque et aux Soeurs. Dans l'une on lit ce détail savoureux: "J'ai deux vaches que j'ai élevées exprès pour cet établissement, mais 1848 n'aura pas les prérogatives de 1847 . . ."

Enfin tout s'arrange, et après quelques mois, le deuxième étage et les mansardes se complètent, les dépendances se construisent, les meubles entrent . . . Et le trousseau, tout à la charge de M. le curé, dépasse 100 louis. . .

Dans les Mémoires de M. Chauvin, on trouve les différentes sources qui ont contribué à la construction du couvent.

	Ls. Schel. D.		
1—Pris sur les deniers provenant de legs divers de M. Lelièvre, ancien curé de cette paroisse	201	17	10
2—Donné par Mgr Jos. Signay, archevêque	60	5	0
3—Donné par le Séminaire de Québec	5	5	0
En outre, le Séminaire a donné du bois de construction.			
Produit de trois quêtes dans la paroisse	75	12	4
Dons de divers particuliers de la paroisse:			
M. Magloire Bouchard	10	0	0
M. Joseph Duchesne, écuyer	20	0	0
M. Euloge Ginard	6	6	0
M. Joseph Béreau, écuyer	6	5	0
M. André Cimon	4	3	0
M. Denis Tremblay	3	0	0
Madame Vve Henri Tremblay	2	17	1
Dons de quelques paroissiens	8	18	1
Dons provenant de sources inconnues..	7	10	7
Produit de vente d'instruments de fer ..		15	10
<i>Dons étrangers :</i>			
Lord Metcalf, gouverneur général	10	0	0
Honorable D.-B. Viger, ministre	2	10	0
Honorable D.-B. Papineau	1	5	0
TOTAL	425	19	9

Les paroissiens qui contribuèrent le plus de leur personne :

MM. Th. Kane, notaire,

François Tremblay, du Bas de la Baie,

Elie Fortin, du Bas de la Baie.

Pierre Auclair, du Bas de la Baie.

AGRANDISSEMENT ET RÉPARATIONS

En 1881, on allongea le couvent de 20 pieds du côté sud, le toit à pignon fut remplacé par un toit français, la cha-

pelle réparée et le rez-de-chaussée creusé de plusieurs pieds. Le coût de ces travaux s'éleva à \$11,666.42.

La construction du chemin de fer en 1914, ayant occasionné un surcroît de population et le nombre des élèves s'élevant à 258, il fallut agrandir encore le couvent. En achetant au prix de \$3,480.00 le terrain vendu en 1868, les Soeurs se trouvaient propriétaires du dit terrain et de la maison de bois de 60 pieds par 110. Celle-ci fut "glissée" et ajoutée comme annexe."

L'INCENDIE DU COUVENT, 15 JUILLET 1924

"Les pensées de Dieu ne sont pas nos pensées. Dans ses dessins insondables il avait décidé de faire passer par le creuset d'une terrible épreuve un établissement si riche en promesses d'avenir. Le 15 juillet 1924, un incendie détruisait, en moins de trois heures, une oeuvre que soixante-seize ans avaient vu lentement s'édifier." (1)

"Pendant que les Soeurs sont à la chapelle, vers six heures moins un quart, elles entendent les cris, au feu! au feu! Les sapeurs-pompiers arrivent . . . mais le système de protection contre le feu fonctionne mal, soit à cause du mauvais ajustement des boyaux ou de la basse pression de l'eau — peut-être les deux à la fois —, ils ne font que retarder un peu les progrès de l'incendie et donner la chance aux voisins venus au secours de sauver une grande partie du ménage.

Une des Soeurs accourt à la chapelle, ouvre le tabernacle et prend le ciboire et le porte à l'église.

Les dames du village, les Soeurs franciscaines et leurs employés rivalisent de zèle pour secourir les sinistrées. Les religieuses éprouvées reçoivent l'hospitalisation chez les Franciscaines.

"C'est une protection spéciale qui a sauvé l'église. Voyant le temple paroissial en grand danger, quelques soeurs prennent le buste de la Mère Bourgeois et le portent sur une fe-

(1) *Programme-souvenir du centenaire du couvent.*

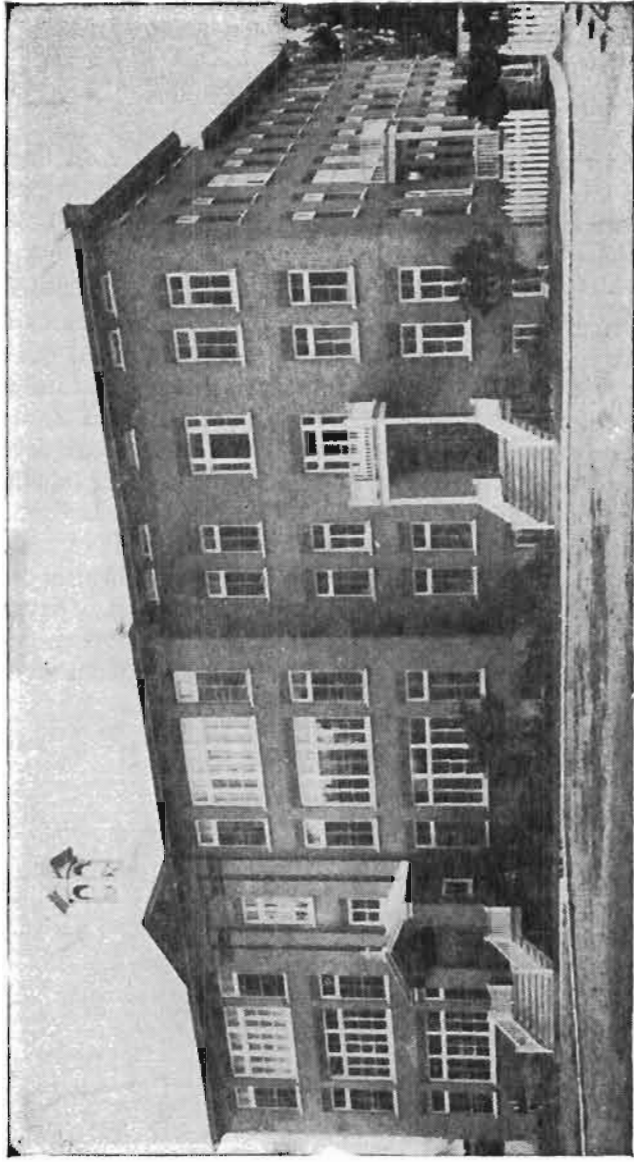
nêtre: aussitôt les flammes changent de direction. L'église est sauvée, mais du couvent, il ne reste que 4 murs calcinés." (1)

1925 — RECONSTRUCTION

Il faut non seulement le relever de ses ruines, mais l'agrandir, le remodeler pour répondre aux besoins nouveaux. Le corps aura 110 pieds par 40, avec une aile de 60 x 40, 3 étages et toit français.

La reconstruction exigea moins de temps et de troubles que la construction. M. Joseph Girard, curé depuis six ans dans cette paroisse, eut plus de chance que M. Chauvin, qui travailla avec un zèle, une constance pendant quinze ans pour édifier le premier et avoir des Religieuses. En une année, le deuxième était construit et meublé, grâce au généreux dévouement de M. le Curé Girard, que les Soeurs reconnaissent comme leur "insigne bienfaiteur". Tout d'abord la Commission scolaire s'engagea de bâtir un pensionnat au coût de \$75,000 environ; la Congrégation se chargeait du tiers de cette somme; et M. le Curé, pour aider les Soeurs à payer les \$25,000, leur légua dans son testament \$10,000 et s'engageait à payer \$500. annuellement pour les intérêts de cette somme.

(1) *Programme du Couvent* (1948).



Le Couvent de 1926, qui abrita l'École Normale jusqu'en 1951.

BÉNÉDICTION DU COUVENT

Grande fête au village dans l'après-midi du 8 août 1926. Les maisons sont pavoisées et une foule nombreuse assiste à la cérémonie. M. le chanoine Philippe Tremblay, enfant de la paroisse et curé de la Malbaie, délégué de Mgr Labrecque, donna l'onction sainte à la cloche qui reçut les noms de Jacques-Honoré de Cantorbery. Les parrains et marraines étaient nombreux et généreux: la somme de \$500 en est la preuve. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, le cortège se dirigea vers le couvent dont M. le chanoine Girard, curé de la paroisse, bénit les murs et l'intérieur de la maison.

Les noces d'or du couvent en 1948 (1)

Fêtes solennelles à cette occasion. Mgr Labrecque daigna présider lui-même les fêtes jubilaires. Le dimanche 2 octobre, séance des élèves anciennes et nouvelles . . . Le 3, messe solennelle . . . bénédiction de la cloche offerte au couvent en témoignage de reconnaissance. Elle reçut les noms de Marie-Marguerite-Ambroise-Michel-Thomas. Les parrains et marraines sonnèrent et déposèrent la somme de \$300, à laquelle s'ajouta celle de \$100., souscrite par les parrains absents.

(1) *Programme du Couvent 1948.*



Ecole Normale - Baie St-Paul, Que.

bâtie en 1951.

ÉCOLE NORMALE, BÂTIE EN 1950-1951 CONTIGUË AU COUVENT À L'EST

Le 2 décembre 1936, les Soeurs signèrent avec le Gouvernement le contrat les autorisant d'émettre des brevets d'enseignement à leurs élèves, selon les conditions exigées par les règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Le principal de cette nouvelle école normale fut M. l'abbé Onésime Larouche de Chicoutimi, et le professeur M. Charles Albert Gilbert de la Baie Saint-Paul.

Le centenaire du couvent fut célébré en 1948.

Dans le programme des fêtes du centenaire, on lit les faits suivants parmi un grand nombre d'autres n'intéressant que les élèves: "Depuis sa fondation, le couvent de la Baie Saint-Paul a fourni à la région 700 institutrices diplômées du Bureau Central des Examineurs Catholiques, et 407 institutrices diplômées de l'École Normale.

"Ce Couvent centenaire rend grâce à Dieu pour cette part qu'Il lui a donné de rendre à la cause de l'enseignement."

ORIGINE DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME AU PAYS

Marguerite Bourgeois, (1) fondatrice de la Congrégation Notre-Dame.

Aucune communauté n'a commencé plus modestement que celle de la Congrégation Notre-Dame. Marguerite Bourgeois arriva à Montréal en 1653. Elle commença d'enseigner aux fillettes françaises et aux sauvages, dans une petite étable.

En 1657, elle accompagna Jeanne Mance en France. Elle revint en 1659 avec trois compagnes. Le gouverneur de Montréal, M. de Maisonneuve, leur donna une étable de pierre

(1) *Faillon, histoire de Marguerite Bourgeois*

(2) *Ibidem.*

qui avait logé des bêtes à cornes et des pigeons dans le haut. Il la fit nettoyer (c'est bien le moins qu'il devait faire) et construire une cheminée et autre chose indispensable au logement des enfants. On couchait au grenier (l'ancien colombier) où il fallait monter par une échelle placée au dehors.

"J'y entrai, déclare Marguerite Bourgeois, le jour de la Sainte Catherine, 25 novembre 1659." (1) Tel fut le berceau de la Congrégation N.-D. On peut dire: "c'est bien là l'oeuvre de Dieu." Cette Congrégation a commencé comme l'oeuvre du Christianisme.

Marguerite Bourgeois et ses trois compagnes se formèrent en communauté, et bientôt une grande maison de pierre s'éleva sur un terrain contigu à l'étable. Aussitôt Marguerite Bourgeois passa en France pour faire approuver son institut. Ce qui fut fait grâce aux recommandations du gouverneur, de l'intendant et de Mgr de Laval. Le mandement de l'évêque est dans le volume 1, p. 578, Hist. de Mgr de Laval par l'abbé Auguste Gosselin.

DÉVELOPPEMENT PRODIGIEUX DE CETTE CONGRÉGATION

I—La Congrégation de Notre-Dame ne compte qu'un seul couvent dans Chalevoix, celui de la Baie Saint-Paul qui comprend l'École normale, le pensionnat et l'École paroissiale.

Dans la région du Lac-Saint-Jean, elle possède trois établissements: celui de Saint-Joseph-d'Alma, la succursale de Riverbend et l'école de l'Île Maligne.

(1) *Marguerite Bourgeois était religieuse dans la Congrégation de Troyes, dont la Supérieure était la soeur de M. de Maisonneuve qui consentit à amener Marguerite avec lui, à condition qu'elle vienne comme fille laïque décidée d'enseigner n'importe où. Quel courage pour se plier à un tel sacrifice! C'est avec joie qu'elle accepte, elle qui avait désiré depuis l'enfance d'aller dans un lieu retiré pour faire du bien aux enfants.*

2—Dans la province de Québec :	148 établissements
Dans la province d'Ontario:	22 "
Dans les provinces Maritimes :	35 "
3—Aux Etats-Unis :	20 "
Au Japon :	2 "

En 1955, la Congrégation comptait 3388 religieuses donnant l'instruction à plus de 80,000 élèves. Elle dirigeait sept collèges classiques et huit Ecole normales. (1)

Deux faits tirés des nombreux événements contenus dans le Programme des fêtes du centenaire du Couvent :

A travers les Annales du Couvent.

"Quand le Couvent ouvrit ses portes en 1848, notre province vivait sous le régime de l'Union des deux Canadas: le haut Canada (la province d'Ontario) et le Bas Canada (la province de Québec).

Lord Elgin était gouverneur, Lafontaine et Baldwin étaient les chefs du cabinet, et le siège du gouvernement était à Montréal."

Prix de la pension à l'ouverture du Couvent :

"En 1848, le prix de la pension d'une élève était d'un louis (\$4.00) par mois. Quand les parents fournissaient les provisions, ce qui était pratique à peu près courante, on débattait l'affaire: les bonnes soeurs pouvaient charger jusqu'à 6 shellings et 8 deniers (\$1.35) par mois. Elles demandaient qu'on apportât en outre: "un minot de blé par mois, une corde de bois et une livre de thé par année."

"Le compte de Mlle Elmire, fille de Pierre Fortin, en 1873, s'établit comme suit: \$2.00 par mois, plus une corde de bois franc: 4 minots de patates, un minot de pois, 4 livres de riz, 2 livres de thé pour l'année. Elle se fournit de pain, le déjeuner et la collation."

(1) Renseignements fournis par les Soeurs.

"Le 18 novembre, acompte sur la pension: un mouton tout rond, 10 schellings."

Ces détails apparemment négligeables dans l'histoire de la Baie Saint-Paul, prouvent que les bonnes soeurs voulaient donner aux familles toutes les chances possibles de faire instruire leurs filles.

INSPECTEURS D'ÉCOLES

Comme il n'y eut rien d'enregistré avant 1877 dans les archives de la Commission scolaire, on ignore les premiers inspecteurs des écoles de la paroisse, comme on ne peut connaître les premiers instituteurs et institutrices.

On se renseigne sur ce sujet dans "L'inspection des Ecoles dans la province de Québec," première partie (1851-1911).

Le premier, pour le district Charlevoix-Saguenay, fut M. Cléophe Cimon, notaire à la Malbaie. Parmi les 22 inspecteurs engagés en 1852 pour toute la province se trouvaient 5 professeurs seulement, les autres se recrutèrent parmi les avocats, les notaires, les médecins, un arpenteur et un marchand.

M. Cimon fut remplacé en décembre 1859 par M. Samuel Boivin, instituteur. Ce dernier exerça cette fonction jusqu'en 1882, alors que M. Thomas Tremblay fut engagé comme inspecteur de ce vaste district. M. Tremblay occupa ce poste de confiance jusqu'en 1915. M. Antonio Millet le remplaça jusqu'en 1925.

M. J.-E. Tremblay, natif de Saint-Hilarion, après avoir été inspecteur dans le district de Hull-Labelle Nord, de novembre 1920 à janvier 1923, fut transféré dans le comté de Frontenac, où il occupa ce poste jusqu'en juillet 1925. Cette année-là il fut nommé inspecteur pour tout le comté de Charlevoix. Depuis 1954, son travail se limitait à la Malbaie. En juillet 1955, il s'est démis de cette charge qui, à l'avenir, sera remplie par deux inspecteurs d'après les changements suivants: deux districts ont été formés en ajoutant une partie du comté

de Montmorency à la partie ouest de Charlevoix, partant de la Baie Saint-Paul, jusqu'à Sainte-Anne de Beaupré. L'inspection des écoles de ce district est confiée depuis le 15 juillet à M. Charles-E. Bouchard de la Baie Saint-Paul. Celles de l'autre district comprenant la partie est du comté de Charlevoix et la partie ouest du comté de Saguenay jusqu'à la Baie Ste-Catherine, sont visitées par M. Gérard Boies.

Même à l'époque où les écoles subirent des assauts menaçants, (A) l'autorité a toujours reconnu qu'elles devaient être contrôlées. Ce contrôle devint encore plus évident lorsque, pour apaiser le peuple, elle (l'autorité) laissa aux commissions scolaires le soin de nommer elles-mêmes les visiteurs (ou inspecteurs). Ce fut un désastre pour les écoles: les mécontents nommèrent de parfaits incompetents . . . et même des gens opposés à tout système de taxation pour les écoles.

Le gouvernement chargea le Docteur Meilleur de préparer en 1851-1852 l'inspection comme il est aujourd'hui, avec les améliorations suggérées par l'expérience. Le Dr Meilleur a été un bienfaiteur insigne pour les écoles de la province. Il s'était préparé à remplir cette importante et difficile fonction (à cette époque mouvementée), en étudiant les meilleures

A—L'année 1851-1852 marque la réorganisation de l'inspection des écoles de la province de Québec comme elle est à peu près aujourd'hui. Il y avait eu des inspecteurs d'écoles un quart de siècle auparavant. Les premiers furent les conseillers législatifs et les députés. Les conseillers ne résidant pas dans les districts à eux confiés ne purent exercer longtemps cette fonction. Les députés s'en chargèrent. Mais on s'aperçut bientôt qu'ils s'occupaient plus de politique que des écoles.

Démis de leur fonction, les députés organisèrent parmi le peuple une opposition qui fit un tort incalculable à l'organisation des écoles et au progrès des élèves. On qualifia cette opposition de "Guerre des éteignoirs". Elle dura longtemps cette guerre, et fut cause que des parents se désintéressèrent des écoles, au point d'en fermer et même d'en brûler.

Les municipalités qui avaient réussi à maintenir leurs écoles pendant la "débâcle des écoles de 1831 à 1836, se virent de nouveau menacées par la réaction causée par la loi 1841, imposant une taxe scolaire sur toutes les propriétés, alors que la loi de 1829 n'obligeait à payer que la contribution mensuelle. Cette différence amena les opposants

autorités en ce domaine. Il composa des manuels scolaires. Il se donna complètement au succès des écoles.

Les écoles de notre région n'eurent pas, que nous sachions, à subir de tels assauts, mais par ricochet le zèle des parents et des commissions scolaires a pu en être attiédi.

Les premiers inspecteurs, après la réorganisation, avaient une lourde charge à remplir dans un temps où les moyens de communications manquaient dans bien des districts, notamment dans la Gaspésie, où l'inspecteur avait à parcourir 80 lieues, celui de Charlevoix-Saguenay n'était guère mieux partagé. Et l'inspecteur de Chicoutimi, avec toute la région du Lac Saint-Jean, était obligé, comme tous les autres inspecteurs, à pourvoir à ses dépenses de voyage à même le salaire de famine accordé à ce fonctionnaire comme aux autres.

L'inspection des écoles primaires est absolument nécessaire à l'avancement des élèves. L'inspecteur s'assure de la division progressive des élèves par classe (année, degré du programme), des méthodes employées et de tout ce qui concerne la bonne tenue.

Le titulaire de l'école a à coeur de montrer à ce visiteur, lors de la deuxième visite, le progrès des élèves. Selon ce qu'il

La nomination d'un surintendant des écoles n'appaisa pas les turbulents. Le docteur Meilleur fut le premier surintendant à remplir cette fonction. Il entreprit de faire connaître au peuple la loi de 1841 en se faisant "commis-voyageur", allant d'une municipalité à l'autre pour rencontrer les commissaires d'écoles, requérant l'appui du clergé qu'il ne manqua pas d'obtenir.

La "Grande Charte de 1845-1846" raviva la lutte des éteignoirs en rétablissant la taxe foncière et décrétant la rétribution mensuelle pour tout enfant de 7 à 14 ans fréquentant ou non l'école. Aussi, les élections des commissaires d'écoles en 1836 déclanchèrent de violentes réactions. Les éteignoirs battus dans bon nombre de municipalités, entreprirent d'empêcher les officiers de remplir leur fonction, en recourant à la peur, aux menaces et aux actes.

Un député se mit à la tête de quelques amis opposés à toute taxe et contribution quelconque et à l'organisation décrétée, pour faire une démonstration turbulente à Beaumont et à Saint-Henri de Lévis. Partout dans la province l'agitation faisait craindre pour tout le système scolaire . . .

constate, l'inspecteur est tenu de donner les conseils appropriés. Et les rapports qu'il doit faire aux commissaires après chaque visite ne portent pas seulement sur l'enseignement aux élèves, mais aussi sur l'état hygiénique des écoles, les améliorations nécessaires à la santé et au confort des occupants.

Nous avons eu l'occasion de lire dans les rapports des inspecteurs conservés dans les registres, de précieux conseils. Dans l'un entre autres le bon M. Thomas Tremblay avait écrit: "Je vous en prie, chers commissaires, ne changez pas si souvent d'institutrices, vous nuisez au progrès de vos enfants." De même dans les rapports de M. J.-Etienne Desgagné, il appuyait sur ce point. Il a même parfois assisté à l'assemblée des commissaires pour les engager à tenir compte des valeurs

Les évêques publièrent des mandements ordonnant aux curés d'expliquer la loi en chair.

Aux élections générales de 1847, Lafontaine et Morin, représentant le parti libéral, conservèrent le pouvoir, et ne consentirent aucune concession aux agitateurs. Ces derniers ne purent faire élire que 5 ou 6 de leurs partisans. (1) En dépit de ce maigre résultat, les agitateurs ne se montrèrent pas moins violents. Aux menaces ils passèrent aux actes. Dans les Cantons de l'Est on incendia des écoles à Hommingford et à Dundee. Les milieux mixtes étaient particulièrement troublés: à Valcartier, Sainte-Catherine, Saint-Raymond et autres localités. Le comté des Deux Montagnes fut agité comme ailleurs, de même qu'à Montréal. A l'île Bizard, les paroissiens ameutés contre le curé menacèrent d'incendier le presbytère et de briser les portes de l'église. Mgr Bourget accourut au secours du curé et porta l'interdit sur toute la paroisse. A Saint-Grégoire et Sainte-Monique de Nicolet, les émeutiers incendièrent les propriétés des commissaires d'écoles et des secrétaires-trésoriers. A Saint-Michel d'Yamaska, le député du comté ne se fit pas scrupule de se mettre à la tête des "brûlots" pour incendier l'école. (2)

(1) Turcotte, "Le Canada sous l'Union", t. II, p. 36.

(2) *L'Inspection des écoles dans la province de Québec, 2e partie (1851 - 1911)*, p. 12.

et donner des conseils relativement à la reconstruction et amélioration des écoles. (1)

LES PETITES SOEURS FRANCISCAINES DE MARIE

Naissance de cette Congrégation.

Cette Congrégation prit naissance à Worcester Massachusset, Etats-Unis, le 12 août 1889. De pieuses jeunes filles, invitées par la grâce à la spiritualité de Saint-François d'Assise, obtinrent la permission de vivre en communauté, suivant un règlement adapté à la vie franciscaine. Elle portaient l'habit du Tiers-Ordre, se dévouaient auprès des orphelins, des malades, des infirmes et prêtaient leur concours à l'enseignement primaire. Leur dévouement et la grâce avec le temps leur valurent l'affiliation au grand Ordre en 1904.

Le début de ces jeunes filles canadiennes françaises, nées dans la province de Québec, fut très aride. A la demande du curé de N.-D. de Worcester, deux institutrices tertiaires furent appelées à diriger un asile pour les orphelins et les enfants abandonnés. Par suite de difficultés, elles furent obligées de changer de quartier . . . Mgr O'Reilly, évêque du diocèse de Springfield, leur conseilla de persévérer . . . et de songer à établir ailleurs leur Maison Mère. Le petit orphelinat de Worcester reçut dans la même année 60 orphelins.

L'endroit où devait se fonder la Maison-Mère leur fut suggéré d'une manière providentielle par l'entremise du Révérend A. Delphos et M. le docteur de Martigny. Celui-ci, inspecteur des asiles au Canada, vint prendre contact avec la maison fondée par M. le curé de la Baie Saint-Paul. Le docteur lui parla des Franciscaines de Worcester. Elles furent mises en communication avec M. Ambroise Fafard qui cherchait des religieuses pour prendre la direction du refuge qu'il venait d'établir.

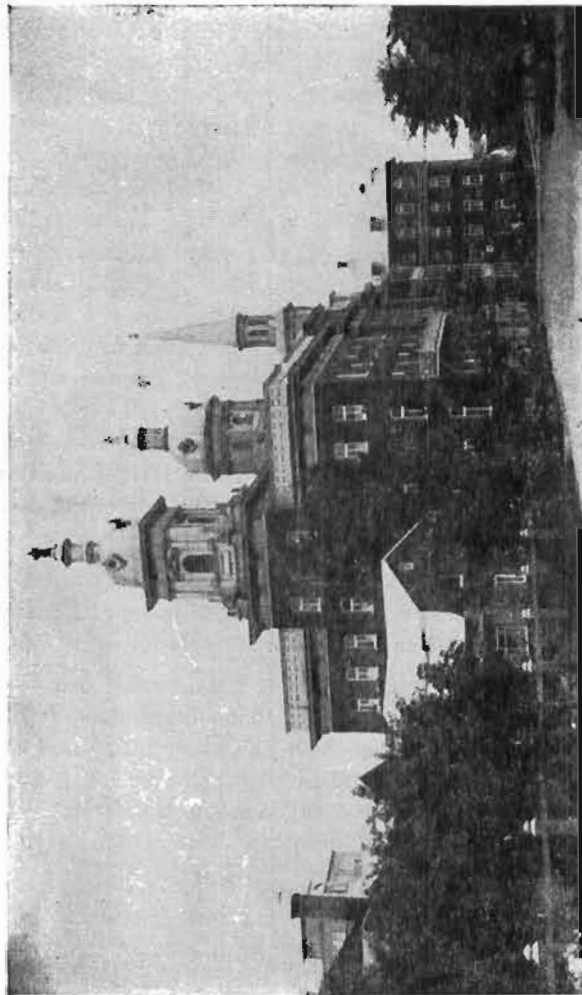
(1) *Il y en eut une qui résista longtemps aux admonestations de l'inspecteur et aux désirs des parents de cet arrondissement . . . Heureusement que le feu se chargea de "faire le vide" sur son emplacement.*

Enfin les désirs du curé et ceux des Petites Soeurs Franciscaines se réalisèrent. Les Petites Soeurs Franciscaines, Marie Bibeau, Catherine Latendresse, Lumina Bolduc, Rose-Anne Marcil, vinrent le 13 novembre 1891, à l'hôpital remplacer Mlle Diana Boivin et son amie. Peu de temps après leur arrivée, plusieurs autres vinrent rejoindre les premières. Tout alla si bien que le 18 février 1892 Mgr Bégin, évêque du diocèse de Chicoutimi érigea la petite famille tertiaire en Congrégation diocésaine. . . et autorisa l'ouverture du Noviciat et la fondation d'une Maison-Mère à la Baie Saint-Paul. Les premiers voeux sont prononcés dans l'église paroissiale le 12 du mois d'août de la même année. Quatre ans plus tard, les fondatrices émettent leurs voeux perpétuels. La Congrégation se développe: deux Soeurs de Worcester viennent compléter leur noviciat à la Maison-Mère. Les deux premières postulantes de Charlevoix furent Marie-Alice Simard, âgée de 16 ans et Marie Bluteau du même âge. Mlle Simard était la fille de M. Onésime Simard et d'Edith Côté de Baie Saint-Paul; Mlle Bluteau était fille de M. Gédéon Bluteau et de Georgiana Harvey de la Petite Rivière.

M. Fafard eut le soin de leur assurer un statut légal par la Législature provinciale. Elles sont donc indépendantes du Conseil municipal et de la Commission scolaire.

Cette Congrégation a pris un essor considérable. En 1948, elle comptait 640 membres répartis dans trois maisons. Elle possède la ferme du sénateur Adolphe Forget, la plus belle de toute la région et même l'une des plus belles de toute la province. Le système électrique et l'aqueduc leur appartiennent en propre.

Cette communauté s'occupe spécialement d'hospices et d'hôpitaux. Elle fait aussi de l'enseignement paroissial. Elle a fondé un Scolasticat-Ecole Normale à la Baie Saint-Paul, un Institut familial à St-Irénée-les-Bains, où des soeurs enseignent l'art ménager.



*La Maison-Mère des Petites Soeurs Franciscaines de Marie.
L'Hôpital Sainte-Anne est à gauche; on n'en voit qu'une pe-
tite partie.*



*L'Hospice Saint-Joseph ou deuxième pavillon de
l'Hôpital Sainte-Anne.*

*Témoignage de reconnaissance des Soeurs à leurs
bienfaiteurs laïcs*

"Après MM. les docteurs Joseph Morin et Eugène Guillemette, qui successivement et à titre gratuit, donnèrent leurs soins au personnel religieux et hospitalier de nos maisons de Baie Saint-Paul, M. le docteur Euloge Tremblay (époux de Mlle Irma Simard) se chargea de ce poste charitable en 1906. L'année suivante, il devenait le premier surintendant médical de l'Hôpital Sainte-Anne, fonction qu'il occupa avec compétence et dévouement jusqu'à sa mort, à l'exception des trois années 1937 à 1940. Pour les progrès de l'oeuvre de l'Hôpital, il s'imposa les sacrifices de deux voyages en Europe, et prit part à plusieurs congrès médicaux aux Etats-Unis.

"Intéressé à notre Congrégation, il semblait étendre à la communauté l'attachement voué à sa soeur franciscaine, notre Soeur Marie-de-Jésus . . . Ce bienfaiteur s'endormit du sommeil des justes, le 29 janvier 1946, à l'âge de 68 ans. . .

"Parmi les nombreux bienfaiteurs des Soeurs, nous devons mentionner tout particulièrement M. Benjamin Simard, marchand de cette paroisse. À ses paroles encourageantes, il ajoutait l'aumône pour les pauvres du dehors dont s'occupaient nos soeurs. Depuis 1910, M. Simard donnait chaque année à la communauté une valeur d'environ \$200.00 en marchandises de son magasin, et en plus de ses largesses, il nous légua dans son testament, \$3,000.00 . . ." (1)

Vingt-cinquième anniversaire de leur arrivée

"Par des fêtes solennelles, le 25ième anniversaire de l'arrivée des Petites Soeurs Franciscaines de Marie fut célébré par toute la paroisse. Le Curé, Mgr F.-X. Belley, prit l'initiative de l'organisation. Il fut secondé par M. l'abbé Onésime Lavoie, secrétaire des deux comités de la ville et de la paroisse. Mgr

(1) *Renseignements de la Supérieure du Couvent.*

l'évêque de Chicoutimi y assistait. À la messe, le sermon, une pièce d'éloquence, fut donné par M. l'abbé Léonce Boivin, vicaire à Saint-Joseph d'Alma, aujourd'hui prélat domestique et curé des Eboulements. Ces fêtes durèrent trois jours (8, 9 et 10 juillet) et furent clôturées par un grand banquet (dans les salles de l'hospice), présidé par Mgr Labrecque . . . Mgr Belley lut les dépêches venant de Son Eminence le Cardinal Bégin, du secrétaire de la province et les lettres de félicitations et de bénédiction de Son Excellence le délégué apostolique, des évêques de tous les diocèses, de plusieurs curés des Etats-Unis, du T. R. P. Pacifique Monza, ministre général des Frères Mineurs, des lettres d'excuse du premier ministre, Sir Lomer Gouin et d'autres. . ."

"Lors des fêtes jubilaires de 1914, Sir Rodolphe Forget a fait un cadeau de \$5,000 à la communauté."

Voici l'oeuvre des Petites Soeurs Franciscaines de Marie :

La construction de la Maison-Mère eut lieu en 1900, par M. Fafard. Il en est parlé à la page de ce curé (1889 à 1899).

Les Soeurs disent n'avoir qu'une catégorie de malades: des arriérés mentaux, tous hospitalisés à l'Hôpital Sainte-Anne.

Les Petites Soeurs Franciscaines de Marie ont l'avantage d'être exemptées des taxes pour leurs propriétés acquises avant et jusqu'à l'année 1938. En retour, elles rendent des services qu'on ne peut évaluer en dollars. Le bien qu'elles font est inappréciable. D'après le recensement paroissial de 1953 par Mgr Boivin, "les hospices Ste-Anne (hôpital) et Saint-Joseph logent 1500 malades et infirmes, y compris le personnel qui en prend soin." Elles emploient pour l'hôpital Ste-Anne, la ferme, l'électricité et l'aqueduc 150 ouvriers en été et au moins 100 en hiver. Si les salaires ne sont pas élevés, elles n'en ont pas moins à payer cent mille dollars par année (\$100,000). (Renseignements donnés par le gérant et l'économe).

"Ce que nous sommes, dit leur registre, et possédons ici (Baie Saint-Paul), nous le devons du moins en grande partie à l'initiative et au dévouement que nous a communiqué M. Fafard, qui a poussé la bienveillance jusqu'à nous permettre de conserver son *cœur si généreux*."

Parmi les Petites Soeurs Franciscaines de Marie se trouvent des religieuses que l'on peut appeler femmes d'affaires. Il y a environ douze ans, par l'entremise de leur procureur à Québec, elles achetèrent à Sainte-Foy une ferme vendue vingt-six mille dollars. C'était un fort prix à cause des hypothèques et des prêts de banque affectés à la propriété.

Depuis l'acquisition de cette propriété, elles en ont vendu une partie pour le boulevard Laurier, qui la traverse; en 1953, vendu à la Cité de Ste-Foy pour \$25,000.00; l'année suivante, à la Commission scolaire pour \$18,000.00 et à l'archevêché pour \$4,000.00 et il y en a encore. . .

1889 : Date de fondation des Petites Soeurs Franciscaines de Marie.

8 novembre 1889: Fondation de l'Hospice Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul, par l'abbé Ambroise Fafard, curé de Baie-Saint-Paul.

13 novembre 1891: la Congrégation des Petites Franciscaines de Marie prend la direction de l'Hospice Sainte-Anne.

1900 : construction de la Maison-Mère des Petites Franciscaines de Marie et de la chapelle du Sacré-Coeur, comme annexes au petit Hospice Sainte-Anne.

1918 : ouverture de la Maison Saint-Joseph pour agrandir les possibilités d'hospitalisation de l'Hospice Sainte-Anne.

Tous les malades admis sont des arriérés mentaux: ils viennent de divers endroits de la province de Québec.

Maintenant, tous les pavillons qui abritent de ces malades mentaux, à Baie-Saint-Paul, sont compris sous le nom officiel de Hôpital Sainte-Anne.

*Congrégation des Petites Franciscaines de Marie
Baie-Saint-Paul, Charlevoix.*

le 28 octobre 1955 (1)

Personnel religieux	Maison-Mère	Maison St-Jos.	Missions	Total
Vœux perpétuels :	135	28	432	595
Vœux temporaires :	8	1	26	35
 Total :—	<hr/> 143	<hr/> 29	<hr/> 458	<hr/> 630
Novices :	36	36
Postulantes :	23	23
 Total :	<hr/> 202	<hr/> 29	<hr/> 458	<hr/> 689
Personnel hospitalisé :		Hommes	Femmes	Total
Pensionnaires du gouvernement :		758	367	1125
Pensionnaires privés :		22	21	43
Pauvres :		2	2
 Total des hospitalisés :		<hr/> 782	<hr/> 388	<hr/> 1170

Résumé

Maison-Mère et Hôpital Sainte-Anne (salles de femmes annexées à la Maison-Mère)	Maison Saint-Joseph Pavillon des hommes de l'Hôpital Sainte-Anne (une salle de femmes aussi)
3	Aumôniers
143	Religieuses
59	Novices et postulantes
33	Juvénistes
237	Pensionnaires du govern. 888 (758 h. 130 f.)
17	Pensionnaires privés 26 (22 h. 4 f.)
...	Pauvres 2
<hr/> 492	<hr/> 945
Total des 2 maisons :	(1437)
Employés dans les 2 maisons :	122 (110 h. 12 f.)

(1) *Tableau préparé par les Soeurs.*

Non compris les employés de la ferme, de l'électricité et de l'aqueduc.

Oeuvres des Petites Franciscaines de Marie, Baie-St-Paul

Archidiocèse de Québec

Maison-Mère: Baie Saint-Paul (Charlevoix)
 Hôpital Sainte-Anne : Baie-St-Paul (Charlevoix)
 Scholasticat-Ecole normale : Baie-St-Paul
 Juvénat : Baie-St-Paul (Charlevoix)
 Ecoles : Pointe-au-Pic (Charlevoix)
 Saint-Urbain (Charlevoix)
 St-Tite-des-Caps (Montmorency)
 Saint-Siméon (Charlevoix)
 Les Eboulements (Charlevoix)
 Petite-Rivière-St-Frs-X. (Charlevoix)
 St-Bernard-sur-Mer (Charlevoix)
 Institut familial : Le Mont Saint-Irénée,
 St-Irénée-les-Bains (Charlevoix)
 Maison d'hospitalisation pour les Soeurs : Québec,
 44, chemin Sainte-Foy.

Diocèse de Chicoutimi

Ecoles : Dolbeau (Roberval); école familiale moyenne annexée
 St-Coeur-de-Marie (Lac Saint-Jean)
 Saint-Nazaire (Chicoutimi)
 Saint-Honoré (Chicoutimi)
 Orphelinat : Chicoutimi, rue Jacques-Cartier Est;
 institut familial annexé.
 Hôpital Sainte-Elizabeth : Roberval.

Diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière

Hôpital : St-Jean-Port-Joli (L'Islet)

Archidiocèse de Montréal

- Ecoles : Madeleine-d'Ailleboust, Montréal,
5425, Charlemagne, Rosemont;
Marie-Rollet, Montréal,
6545, 25e avenue, Rosemont.
- Hospices : Hospice St-François-Solano, Montréal,
3958, Dandurand, Rosemont;
Hospice Sainte-Brigide, Montréal,
1065, rue Maisonneuve;
Hospice Morin, Montréal,
6365, avenue de Saint-Vallier.

Diocèse de S.-Jean-de-Québec

- Orphelinat Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus :
S.-Jean (Iberville), 170, Longueuil.

Diocèse du Golfe S.-Laurent

- Ecoles : Clarke City (Saguenay)
Tadoussac (Saguenay)
Les Escoumins (Saguenay)
- Hôpital : Clarke City (Saguenay)

ÉTATS-UNIS

Diocèse de Worcester

- Hospice S.-François-d'Assise : Worcester (Mass.)
37, rue Thorne.

Diocèse de Portland

- Ecoles : Auburn (Maine), 24, rue Dunn;
Fort Kent (Maine), 141, rue Main;
Wallagrass (Maine), Soldier Pond;
Eagle Lake (Maine, E.-U.).
- Hôpital : Eagle Lake (Maine, E.-U.).

CHAPITRE QUATORZIÈME

Démographie : Recensement de 1762 par le Gouvernement de Québec.—Cadastre abrégé, partie de la Baie Saint-Paul: concession du Moulin 75; concession du Fond 25; concession de la Batture 22; concession de l'Eglise 59; concession du Bras du Nord-Ouest 48; concession de la Mare à la Truite 86; concession Saint-Lazare 19; concession St-Antoine 71; concession Saint-Gabriel (Pérou) 87; concession Saint-Jean 41; concession Saint-Joseph 60; concession Saint Flavien 62; concession Saint-Charles 16; le village et 10 concessions de la Seigneurie de Pierre Dupré. — Recensement de M. Chs. Trudelle, 503 familles, population 3133 (les 500 non incluses) — Recensement de 1890 par M. Fafard (voir son tableau).—Recensement de Mgr le curé de la paroisse.—La comparaison des recensements nous renseigne sur le mouvement de la population, qui devrait être de plus de treize mille sans l'exode d'un si grand nombre.

DÉMOGRAPHIE

RECENSEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1762

PREMIER RECENSEMENT DE LA BAIE ST-PAUL

Noms des propriétaires ou occupants et le nombre de personnes

Propriétaires	Personnes	Propriétaires	Personnes
Le Séminaire (Seigneur)			33
La ferme	6	Joseph Gastonguay	2
Jean Boily (capitaine)	8	Jean Perron	6
Jean Clermont	1	Antoine Perron	8
Jean Ringuet	4	Antoine Simard	10
Jacques Duchesne	6	Thomas Côté	9
François Lombrette	8		

Propriétaires	Personnes	Propriétaires	Personnes
Pierre Perron	7	Michel Tremblay	7
Jacques Perron	5	Antoine Labranche	8
Jacques Connaissant	4	Antoine Dubois	9
Joseph Pellion	6	François Fortin, fils	6
Joseph Néron	5	Michel Bouchard	9
Jean Bissonnet	2	Louis Tremblay	4
Louis Bissonnet	4	Jean Gagné	6
Maréchal Côté	2	Etienne Tremblay	7
Augustin Boivin	8	Pierre Duchesne	5
Joseph Côté	5	Paul Simard	9
Ambroise Gauthier	6	Jacques Banville	4
Charles Simard	7	René Lavoie	6
Ignace Boivin	7	François Tremblay	5
Joseph Boivin	3	Jean Laforge	5
Joseph Simard	11	Nicolas Girard	9
Noël Bouchard	11	Jacques Simard	3
Etienne Gagnon	9	Marc Perron	3
Pierre Allard	9	Charles Tremblay	9
François Fortin	9	Ls-Maurice Tremblay	5
Vve Jacques Lavoie	8	Pierre Girard	11
Roch Lavoie	4	Jean Tremblay	10
Basile Lavoie	7	Louis Tremblay	11
Jean Simard	6	Etienne Perron	6
François-Xavier Lavoie	3	Antoine Gauthier	9
Vve Potvin	3	Louis Simard	6
Ignace Gagné	7	Vve Barbe Simard	10
Gabriel Gagné	10	Michel Gastonguay	8
Jacques Gagné	6	Réfugiés :—	
Joseph Tremblay	8	Baptiste Ménard	2
Jean Otis	3	Louis Navarre	2
Jacques Fortin	6	Joseph Roussel	2
Jean-Baptiste Grenon	7	Mr. Lebrun	2
Jacques Labécasse	5	Joseph Beaulieu	4
Louis Fortin	2	Pierre Dessaline	5
François Bouchard	3	Total :—	80 473

Les 80 propriétaires et les 473 dépendants forment une population de 553 âmes.

RECENSEMENT DE LA PETITE-RIVIÈRE (1762)

Propriétaires	Persones	Propriétaires	Persones
Le Séminaire (fermier)		Propriétaires	14 70
J.-B. Bouchard, capitaine	6	Michel Lavoie	2
Joseph Dufour, lieutenant	7	Vve Gagné	1
Noël Simard	10	Etienne Bluteau	1
Joseph Bleau	4	Jean-Bte Tremblay	1
Jean Simard	7	Ambroise Leguay	1
François Lavoie	7	Bonaventure Dufour	1
Jean-Baptiste Fortin	5	François Tremblay	1
Pierre Simard	10	Louis Bouchard	1
Prisque Simard	1	Joseph Bouchard	1
Nicolas Marchand	1	Etienne Bouchard	1
Jacques Lavoie	1	Réfugiés :—	
Vve Jean Lavoie	1	M. Lapard	1
Jacques Lavoie (père)	2	Jacques Lavoie	2
Propriétaires	14 70	Propriétaires	26 86

La Petite-Rivière, à cette date, était habitée par 24 colons, 2 réfugiés et 86 dépendants, formant une population de 112 âmes. (1)

CADASTRE ABRÉGÉ DE LA SEIGNEURIE DE
BEAUPRÉ, PARTIE DE LA BAIE SAINT-PAUL (2)

Ce cadastre renferme les noms des concessionnaires ou occupants, la description de chaque terre: front, profondeur, superficie, la valeur en louis, schellings et deniers, et rente à payer par le censitaire, sans indication des enfants ou dépendants.

Nous n'indiquons ici que les noms des concessions et des concessionnaires.

(1) Ces recensements: B. St-P. et P. R. en plus des personnes mentionnent toutes les sortes d'animaux domestiques.

(2) Tiré des Cadastres abrégés des Seigneuries du district de Québec, publiés en 1863, mais exécutés entre 1854 et 1860 par ordre des Commissaires. (Bibliothèque du Gouvernement).

Concesion du Moulin

Noms des Concessionnaires	Noms des Concessionnaires
Georges Chaperon	Michel Boily
Ursule Boily et Et. Girard	Thomas Simard
Georges Chaperon (700 arp.)	Ursule Boily et E. Girard
Luc Lavoie	Euloge Girard
Thomas Chaperon	L.-Armand St-Hilaire
Eloi Boily	Ursule Boily
Léandre Gobeil	François Martel
Arsène Simard	Alfred Boily
Wilfrid Tremblay	Roger Boily
François Boivin	Ignace Roy
Armand Guérin	Veuve Michel Boily
Edouard Perron	Wilfrid Boily
Denis Tremblay	Thomas Dufour
Sylvestre Simard	Veuve Michel Boily
Edmond Coudé	Damase Tremblay
Robert Boily	Olivier Bouchard
Elizée Coudé	Magloire Bouchard et al...
Joseph Boily	Thomas Simard
Auguste Tremblay	Olivier Bouchard
Léon Tremblay	Prosper Boily
Edouard Bolduc	Louis Boily
Joseph Lavoie	Joseph Filion
Eloi Boily	Eloi Boily
Isaac Boily	Ambroise Tremblay
Euloge Tremblay	Denis Tremblay
Flavien Grenon	Pierre Bouchard
Théophile Tremblay	Calixte Bouchard
Thimoté Simard	Thimothé Simard
Louis-Adolphe Simard	210 arpents en sup.
Eloi Boily	Maxime Simard
Théophile Tremblay	100 arpents en sup.
Adolphe Simard	Ovide Simard
Elie Fortin	104 arpents en sup.
Armand Guérin	J.-Bte Simard
Elie Fortin	Wilfrid Tremblay
Roger Boily	Sauveur Boily
Adolphe et Louis Simard	Adolphe Simard
Séminaire de Québec	Wilfrid Tremblay

Concession du Fond

Sauveur Boily	Joseph Boily
Arsène Simard	Benjamin Côté
Maxime Simard	Ed. Perron
Sauveur Boily	Benjamin Côté
Eloi Boily	Hypolite Simard
Pierre Bouchard	Vve Aug. Côté et Jos. Côté
Wilfrid Tremblay et al.	Euloge Tremblay
Hypolite Simard	Hypolite Simard
Wilfrid Tremblay	François Boivin
Arsène Simard	Angélique Boivin
Louis Allard	Magloire Bouchard
Edouard Perron	Maxime Dufour
Maxime Simard	Euloge Girard

Concession de la Batture

Mme Jacques Simard	Frs et Angéline Boivin
L. Archevêque	Thomas Chaperon
Euloge Girard	Georges Chaperon
Eloi Boily	Thomas Chaperon
Télesphore Fortin	Eloi Boily
Ovide Clément	Denis Tremblay
Magloire Bouchard	Léandre Gobeil, 120 arp.
Thomas Chaperon	Thomas Chaperon et autres
Denis Tremblay	Eloi Boily
Léandre Gobeil	Georges Chaperon
Thomas Larouche	Justinien Néron

Concession de l'Eglise

Fabrique de la Baie St-Paul	Charles Trudel
Jules Côté	Vve Henri Tremblay
Ls-Ovide Simard	Municipalité Scolaire No. 1
Pierre Adéric Dufour 100 ar.	François Tremblay
Ephrem Gauthier	Chls-Pierre Huot
Abraham Gauthier	Messire l'Evêque, Québec
Israël Dufour	Dr Pierre Danais
Maxime Simard	Etienne Boivin, 75 arp.
Laurent Tremblay	Adolphe Gagnon, 58 arp.
Joseph Cimon, 215 arp.	Etienne Boivin, 55 arp.
Etienne Boivin, 190 arp.	Hypolite Simard, 71 arp.

Adolphe Gagnon	Michel Mailloux
Justinien Néron	André Dufont
René Bédard	Adolphe Gagnon
Louis Tessier dit Laplante	Charles-Pierre Huot
Benjamin Côté	Louis Tessier
Abel Levêque	Charles Voyer
J.-B. Boivin	Benoît Bouchard
Grégoire Lavoie	Antoine Fillion
Eucher Guillemette	Joseph Lavoie
Pierre Simard	Euloge Tremblay
Frs Bouchard	Auguste Simard
Pierre Danais	Hilaire Lavoie
Pierre Danielson	Cyrille Tailon
Juste Ouellet	Georges Simard
Hector Huot	Fabien Simard
Zacharie Tremblay	Eucher Potvin
Thomas Lavoie	Patrice Gauthier
Georges Gagnon	Alphonse Gagnon
Joseph Perron	Jacques Gagnon

Concession du Bras du Nord-Ouest

Georges Gagnon	Napoléon Simard
Georges Côté	Fabien Grenon
Edmond Perron	Alari Simard
Chs-Pierre Huot	Ferdinand Lavoie, alias
Jean Gauthier	Wm. Lavoie
Médère Bouchard	Augustin Néron
Adolphe Gobeil	Ismaël Gauthier
Jean Gauthier	Pierre Auclair
Louis Fortin	Veuve Pierre Audy
Emilien Simard	Roger Gagnon
Ephrem Gauthier	Georges Gagnon, junior
Pierre Danais	Jacques Fillion, fils
Pierre Auclair	J.-Bte Bolduc
Henri Simard	Adolphe Gobeil
Célestin Bouchard	Frs. Bouchard
Ignace Paré	Municipalité Scolaire no 9
Ferdinand Fortin	Michel Perron
Ephrem Allard	Narcisse Lavoie
Auguste Simard et al.	Adolphe Gagnon
Eugène Côté et	Vve Ant. Dorval
Vve Chs. Tremblay	Ignace Paré

Jean Gauthier
J. B. Simard
Jean Gautier

J.-B. Brassard
Adolphe Gobeil
François Perron

Concession de la Mare à la truite

Justinien Néron	Adolphe Bouchard
Adolphe Gagnon	Aldéric Bouchard
J.-Bte Simard	Zéphirin Desgagné
Jean Gauthier	Luc Tremblay
Thomas Perron, 86 arp.	Joseph Boivin
Augustin Boivin, 90 arp.	Clet Dufour
Gabelus Boivin	Thomas Fortin
Evariste Allard	Henri Lavoie
Joseph-Marie Simard	Auguste-Lévis Leclerc
J.-Bte Simard	Alexis Otis
Luc Guay	Gédéon Perron
Joseph Simard	Louis Fortin
Désiré Côté	Michel Fortin
Abraham Bouchard	Vital Fortin
Vital Fortin	Hypolite Fortin
Louis Allard	Octave Guay
Joseph Allard, 118 arp.	Nazaire Bolduc
Joseph-Marie Simard	Thomas Lavoie, fils
Fabien Simard	J.-Bte Laberge
Adolphe Gagnon, 97 arp.	Michel Fortin
Adolphe Côté	Simon Bélanger
Louis Allard	Michel Fortin
Joseph Simard	Jacob Boivin
Zéphirin Simard	Thomas Boivin
Hypolite Fortin	Michel Perron
Elevanche Guay	Vital Fortin
Maxime Simard	Louis Grenon
Fabien Simard	Commission Scolaire, no 5
Benevent Guay	Joseph Boivin
Fabien Simard	Anselme Ménard
Antoine Gagnon, 40 arp.	Alexis Guay
Ambroise Tremblay	Abraham Gauthier
Vital Fortin	Cléophe Côté
Henri Lavoie	Norbert et Alarie Simard
Joseph Boivin	Auguste Simard
Ls Fortin	Louis Allard

Sylvestre Bouchard
Ed Simard, 71 arp.
Louis Fortin
Ed. Simard
Jacob Fortin

Michel Fortin
Ed. Simard, 182 arp. sup.
Séminaire de Québec
Thimothée Simard, 146 arp.

Concession St-Lazare

Thomas Boivin
Thimothé Simard
Louis Fortin
Hypolite Fortin
Abraham Gauthier, 134 arp.
Michel Fortin
Thimothée Simard, 100 arp.
Florent Côté 100 arp.
Abraham Gauthier

Florent Côté, 127 arp.
Frs Grenon, 198 arp.
Alarie Simard, 251 arp.
Norbert et Alarie Simard
Norbert Simard, 222 arp.
Bernabé Simard, 216 arp.
Alexis Simard et
A. Simard, 200 arp.

Concesison St-Antoine

Euloge Tremblay
Maxime Simard
Lucien Dufour
Alfred Boily
Jacob Bouchard
Augustin Tremblay
Léon Tremblay
Louis et Adolphe Simard
Isaac Boily, 44 arp.
Louis Boily, 91 arp.
Ths Simard
Maxime Simard
Octave Tremblay
Louis Verreault
Xiste Bouchard
Frs Simard
Etienne Tremblay
Lucien Dufour, 100 arp.
Florent Dufour
Vve Zacharie Dufour
Thomas Dufour
Barnabé Tremblay
Jean Martel

Adolphe Giguère
Chrysostophe Côté
Thomas Dufour
Vve Eti. Tremblay, 125 arp.
Prosper Boily
Ambroise Tremblay
Louis Boily
Benjamin Bouchard
Théophile Grimard
Benjamin Bouchard
Israël Dufour
Florent Tremblay
Guillaume Dufour
Aldéric Dufour
Onésime Lavoie
Anicette Simard
La Corporation d'école, No 8
Ephrem Simard
Octave Boivin
Pierre Dufour
Vve Gravel
Guillaume Dufour
Pierre Dufour

Alphonse Boily	Louis Côté
Augustin Gauthier	Elizée Guay
André Bouchard	Ovide Côté
Alfred Boily	Alexis Guay, 150 arp.
Adolphe et Ephrem Simard	Florent Tremblay
Joseph Morin, 150 arp.	Etienne Boivin
Edmond Boivin	Christophe Côté
Etienne Simard	Etienne Boivin
Isidore Jean	Ambroise Tremblay
Jacob Guay	Isidore Jean
Joseph Morin	

Concesison St-Gabriel (Pérou)

Georges Côté	François Bouchard
Elie Gauthier	Evariste Allard
Agustin Simard	Claude Bouchard
Edouard Perron	Commission Scolaire, No 7
Luc Gauthier	Gabelus Boivin
Jean Gauthier	Olivier Fortin
Pierre Martel	Adolphe et Yves Côté
Médéric Bouchard	Eusèbe Boivin
Benoît Martineau	Edmond Simard
Michel Fortin	Belarmin Maltais
Vve Didace Boivin	Célestin Bouchard
Israël Boivin	Féréol Simard
J.-Bte Auclair	Jos.-Marie Simard
Etienne Gauthier	Adolphe Côté
J.-Bte Gauthier	Pierre Allard
Louis Paquet	Ephrem Allard
Siméon Bouchard	Jacob Boivin
Henri Dupré	Barnabé Boivin
Hypolite Guay	Michel Fortin
Etienne Gagné	Léandre Boivin
Arsène Simard	Louis Allard
Jean Gauthier	Jean Boivin
Etienne Paré	Joseph Simard
Claude Bouchard	Fabien Simard
Bernard Simard	Jos.-Marie Simard
Vve Ant. Dorval	Jos. Simard
Gabelus Boivin	Jean Gauthier
Joseph Simard	Joseph Boivin
Claude Boivin	Vital Fortin

Clet Dufour	Anselme Ménard
Thomas Fortin	Jos. et Bern. Simard
Henri Lavoie	Louis Allard
Alexis Otis	Jacob Fortin
Louis Fortin	Etienne Bouchard
Michel Fortin	Joseph Fortin
Vital Fortin	Louis Grenon
Hypolite Fortin	Charles Guay
Michel Perron	Joseph Allard
Michel Fortin	Michel Fortin
Claude Boivin	Damase Thérien
Sylvestre Bouchard	Bénévent Guay
Claude Bouchard	Antoine Gagnon
Frs Fortin	Séminaire Domaine

Concession St-Jean

Hypolite Simard	Joseph Tremblay
J.-Baptiste Tremblay	Dominique Bouchard
Thomas Simard	Onésime Lavoie
Henri Simard	Anicet Simard
Louis Bouchard	Protais Duchêne
Louis Verreault	Thomas Simard
François Caron	Olivier Bouchard
Alexandre Verreault	Jacques Sylvestre
Anselme Tremblay	Benjamin Bouchard
Napoléon Huot	Zéphirin Verreault
Israël Martel	Jean-Marie Potvin
Etienne Tremblay	Edouard Potvin
Héritiers A. Castin	Octave Boivin
Christophe Côté	Ephrem Bouchard
Alexandre Verreault	Crispin Fortin
Louis Verreault	Pierre Lefebvre
Joseph Simard	Luc Bouchard
Georges McKay	Représentants d'Alexis Guay
Christophe Fortin	Michel-Jacob Guay
Augustin Boucher	W.-J. Guay et Pierre Dufour
Narcis Duchêne	

Concession St-Joseph

Wilfrid Allard	Louis Fortin
Euchariste Gauthier	Vve Antoine Dorval
Claude Gauthier	Elie Duchêne
Henri Simard	Abel Bouchard
Hippolyte Audet	J.-Bte Bouchard
Magloire Tremblay	Hyppolite Guay
Hildebert Dorval	Norbert Lavoie et
Joseph Audet	Charles Duchêne
Jules Côté	Pepin Tremblay
Alexandre Côté	Célestin Bouchard
Joseph Simard	Eusèbe Boivin
Luc Guay	Hermine Bouchard
Alfred Perron	Edmond Lavoie
Thomas Perron	Féréol Simard
Norbert Simard	Abel Labouvrière
Elie Gauthier	Jean Guay
Luc Gauthier	Jos. Marie Simard
Georges Gauthier	J.-Bte Simard
Eucher Tremblay	Fabien Simard
Benoît Martineau	Zéphirin Simard
Ismaël Boivin	Abraham Bouchard
J.-Bte Auclair	Thomas Fortin
Grégoire Tremblay	Denis Tremblay
Louis Paquet	Ismaël Boivin
J.-Bte Côté	J. Bte Auclair
J.-Bte Bouchard	Augustin Boivin
Arsène Simard	Germain Fluet
Etienne Gagné	Ephrem Allard
Bernard Simard	Georges Gagnon, 340 arp.
Albert Boivin	

Concession St-Flavien

Thomas-Benj. et Aug. Côté	Georges Côté
Henri Simard	Henri Simard
Jos.-Euchariste Côté	Vve J.-Bte Simard
Georges Côté	Timothée Simard
Narcisse Boulet	Ths et Benjamin Côté
François Côté	Onésime Gauthier
Joseph Bouchard	Auguste Côté
Isidore Jean	Gédéon Gauthier

Désiré Côté	Frédéric Simard
J.-Bte Côté	Roger Bonneville
Benoît Côté	Pascal Perron
Claude Gauthier	Roger Gagnon
Joseph Gauthier	Albert Boivin
Euchariste Gauthier	Edmond Boudreau
Abraham Audet	Zacharie Tremblay
Michel et J.-Bte Tremblay	Paul Boivin
Joseph Audet	Albert Bouchard
Hyppolite Audet	Pierre Allard
Joseph Gauthier	J.-B. Bouchard
Vve Ant. Dorval	Denis Lavoie
Michel Cunnigan	Venan Boivin
Jean et Abraham Gauthier	François Bouchard
Joachim Martel	Félix Pilote
Derome Duchêne	Gabelus Boivin
Siméon Bouchard	Alexandre Tremblay
Frs. Tremblay	Jean-Noël Bouchard
Isaac Duchêne	Léandre Boivin
Benjamin Gauthier	Joseph Tremblay
Elie Gauthier	Abel Tremblay
Joseph Simard	Barnabé Boivin
Georges Gauthier	

Concession Saint-Charles

Ths Simard	Ths. Dufour
Damase Tremblay	Ignace Roy
Elizée Dufour	

Nombre de concessionnaires dans chaque concession :

1—Concession du Moulin	74
2—Concession du fond	25
3—Concession de la Batture	22
4—Concession de l'église	59
5—Concession du Bras du N.-Ouest	48
6—Concession de la Mare à la truite	86
7—Concession Saint-Lazare	20
8—Concession Saint-Antoine	71
9—Concession Saint-Gabriel	87

10—Concession Saint-Jean	41
11—Concession Saint-Joseph	60
12—Concession Saint-Flavien	62
13—Concession Saint-Charles	5
<hr/>	
Total des 13 concessions	660

SEIGNEURIE DE LA RIVIÈRE DU GOUFFRE

Lors du recensement, cette seigneurie appartenait aux dames Drapeau. Ce recensement fut clos le 24 décembre 1858, par M. Siméon Lelièvre, écuyer, Commissaire."

"La Seigneurie du Gouffre fut concédée le 30 décembre 1882 par le gouverneur de la Barre, à Pierre Dupré. Elle contient une demie lieue de terre de front sur quatre lieues de profondeur joignant les "douze arpents qui sont depuis la borne de Mgr l'Evêque de Québec, en descendant vers le Cap-aux-Oies; le tout concédé à titre de Fief et Seigneurie, avec le droit de pêche et de chasse pour la dite concession et les douze arpents plus haut mentionnés (à lui concédés par M. de Frontenac), ne faisant qu'une seule et même seigneurie."

Noms des propriétaires ou occupants :

Village Saint-Joseph

Charles Perron	Michel Guillemet
Poissant Morin	Louis Filion
Boniface Verreault	Vve Octave Bouchard
Hypolite Morin	Oline Bouchard
Alexis Dumas	François Arome
Louis Morin	Eucher Côté
Joseph Duchesne	John Doré
Benjamin Simard	Michel Huot
Louis Gauthier	Jacques Morin
André Robitaille	Silvestre Pagé
Jean Renaud	

Concession de la Seigneurie du Gouffre

Concession en remontant la rivière du Gouffre :

Firmin Asselin (Séminaire)	Jos. Simard Nombrette
Vve Louis Gobeil	Jacques Tremblay
Frs-Xavier Cimon	Toussaint Morin
Achille Tremblay	Joseph Potvin
Magloire Bouchard	Jean Ménard
Denis Tremblay	Vve Thomas Nungent
F.-Xavier Cimon	Abraham Ménard et
Magloire Bouchard	M. Gauthier
Boniface Cimon	Ferdinand Simard
Jean-Baptiste Potvin	Augustin Vandal
Charles Potvin	Benjamin Savard
Ephrem Ménard	Toussaint Morin
Boniface Cimon (4 lots)	Vve Aimé Tremblay
Denis Tremblay	Jean-B. Tremblay (8 no.)
Godfroid Bouchard	François Perron
Benjamin Savard	Louis Doré
Ferdinand Tremblay	Augustin Tremblay
Benjamin Tremblay	Vildebon Tremblay (6 nos)
Eloi Tremblay	Jérôme Lavoie (4 nos)
Hubert Lemieux	Mamert Simard
Vve Louis Laforêt	Denobi Tremblay (6 terres)
Jacques Tremblay	Luc Tremblay
Georges Tremblay	Jérôme Simard (3 terres)
Hypolite Gauthier	Edouard Simard
Eucher Gauthier, fils	Joseph Tremblay
Georges Gauthier	Hypolite et Ed Simard
Eucher Gauthier, père	Jean-B. Tremblay
Thomas Potvin	Siméon Boivin
Grégoire Girard	Joachim Lachance
Marc Gauthier	François Perron
Vildebon Tremblay	John Redman
Marcel Tremblay	Jérémie Doré
Benjamin Simard	Barnabé Desgagné
Abraham Ménard	Abraham Boivin
Marcel Tremblay	

Concession du Cap Martin

Cajetant Laforêt	Eucher Tremblay (3 lots)
Jérémi Doré et autres	François Boivin
U.-G. Tessier	Claude Boivin
Joseph Laforêt	Eloi Doré
Edouard Laforêt	Jérôme Doré
Paulin Simard	Cajetant Laforest

Concession du Racourcy

Eucher Bouchard	Simon Bouchard
Yves Laforest	Ephrem Bouchard
Edouard Fortin	Frédéric Fortin
Augustin Côté	Alexis Boily
Edouard Girard	Côme Girard
Gédéon Pradet	Eucher Bouchard
Edouard Girard	Léandre Simard
Côme Duchesne	Frédéric Tremblay
Edouard Côté (3 lots)	Edouard Girard
Edouard Fortin	Norbert Côté
Jérémi Girard	Héritiers François Lachance
Norbert Pradet	Antoine Fortin
Ferdinand Côté	Hér. Thomas Simard (5 lots)
Ulric Simard	" Benjamin Gagnon
Mamert Pradet	" Jean Lacouline
Louis-P. Gagné	" Georges Belèze
Eucher Pradet	" Guillaume Simard
Onésime Bouchard	" Etienne Gagnon
Siméon Picard	Jacob Bélanger
Narcisse Gagné	

Concession St-Georges (Matou)

Joseph Bolduc	Eucher Bouchard
Eustache Tremblay	Moïse Tremblay (4 arp.)
Marc Simard	Edward Boudreau (7 arp.)
Prosper Simard	Octave Simard
Marcel Bolduc	Télesphore Bouchard
Anselme Bolduc	Vve Louis Gagnon
Moïse Tremblay (3 lots)	Joachim Lachance

Concession du Cap-aux-Corbeaux

Boniface Cimon	Roger Tremblay
Archange Potvin	Michel Coudé
Thomas Coulombe	Lucien Truchon
Grégoire Tremblay	Luc Truchon
Charles Martineau	Jean-B. Turgeon
Eloi Tremblay	Frs. Turgeon
Emilien Gagnon	Vve Pierre Potvin
Etienne Gagné	Georges Lapointe
Joseph Truchon	Boniface, Xavier et
Louis Gagnon	Jos Cimon
Luc Truchon	Jean-B. Turgeon
François Turgeon	Dames Seigneuresse
Jean-B. Turgeon	(18 arp. de f.)
Jean-B. Larouche (12 nos.	Ephrem Ménard
26 arp.)	Etienne Gagné
Pierre D. Mailloux (5 lots	Célestin Lemieux
10 arp. de f.)	Jacques Morin
Vital Mailloux	Godfroid Bouchard
Clet Tremblay	Thomas Coulombe
Thomas Tremblay	Emanuel Laforêt (13 arp. f.)
Boniface Verreault	Célestin Lemieux (3 lots 13 a)
Frs.-X. Cimon	

Concession de Misère

Jean-B. Turgeon	Toussaint Tremblay
François Turgeon	Denis Tremblay
François Potvin	Laquant Tremblay
Jean-B. Larouche	Celce Tremblay
Vve Baptiste Potvin	Georges Lapointe
Michel Coudé	André Bouchard
Roger Tremblay	Maxime Tremblay
Léopold Perron	Prudent Thibault
Vve Jos. Gravel et ses enfants	

Concession Ste-Marie

Héritiers Olivie Lavoie	Hypolite Larouche
Abel Lavoie	Georges Larouche
Thomas Larouche	Léopold Perron

Vital Fillion	Louis Fillion
Vve Roger Duchesne	Georges Fillion
Héritiers Frédéric Fillion	Vve Pierre Potvin
Benjamin Fillion	Emmanuel Laforêt
Boniface Cimon	Lucien Truchon
Vve Louis Gobeil	

Concession St-Ours

Alexis Clisse	Hypolite Bolduc
Vve Benjamin Tremblay	Louis Ménard
Vve Michel Potvin	Thomas Simard
Lucien Verreault	Jules Savard
Benjamin Fillion	Cyriac St-Gelais
Cléophe Tremblay	Moïse Tremblay
Patrice Girard	Hypolite Larouche
Héritiers Jos. Potvin	Hubert St-Gelais
Antoine Fortin	Lucien Lavoie
Roger Savard	Michel Lavoie dit Racine
Jules Lavoie dit Racine	Damase Lavoie, fils
Vincent Simard	Elizée Tremblay
Jean-B. Potvin	Grégoire Girard
Emilien Lavoie	Abraham Tremblay
Séverin Bolduc	Casimir Tremblay

Concession Ste-Croix

Boniface Lacombe	Moïse Tremblay
Alexandre Tremblay	Raymond Tremblay
Cyriac Ménard	Edmond Laforêt
Damase Potvin	Cyriac Ménard
Félix Tremblay	Joseph Tremblay
André Robitaille	Hubert Pradet
Benjamin Perron	Casimir Tremblay
C.-G. Tessier	Jean-B. Bélanger
Dame Massue	Elizée Tremblay
Joseph Bélanger	Isidore Tremblay
Damase Lavoie, père	Eucher Tremblay
Joseph Lavoie	Moïse Tremblay
Thomas Lavoie	Jérôme Simard, fils
Jean-B. Renaud	Héritiers Esprit Girard

Concession Ste-Catherine

Edouard Néron	Grégoire Tremblay
Hubert Lemieux	Léopold Perron
Hypolite Bouchard	Héritiers Joseph Gravel

Dans les onze concessions de la Seigneurie du Gouffre, il y a 296 occupants, dans les 13 concessions de la Seigneurie de Beaupré, 660.

Cent ans après le recensement de 1762, la Baie Saint-Paul était habitée par 956 propriétaires ou occupants. Pour connaître la population, il faut recourir aux recensements paroissiaux par les curés.

Le premier recensement paroissial date de 1858, par M. Trudelle.

Voici le tableau de ce recensement tel que tracé par lui dans les archives :

Rangs	familles	commun.	non com.	âmes
Sainte-Croix	5	30	17	47
St-Ours	18	115	62	177
Ste-Catherine et Ste-Marie	9	25	13	38
Cap-aux-Corbeaux	18	142	53	195
La Goudronnerie	54	256	108	364
Cap-à-la-Rée (aux Rets) et village du Nord- Est (St-Joseph)	23	103	47	150
St-Thomas	4	25	10	35
St-Jérôme	14	48	18	66
St-Joseph	51	179	156	335
Pérou (Saint-Gabriel)	31	141	78	219
Equerre	6	35	9	44
St-Jean	17	52	41	93
St-Antoine	245	640	555	1195
Total	503	1906	1227	3633
Total corrigé	495	1791	1167	2958

Erreur dans l'addition des quatre colonnes. Le total inscrit au-dessous de celui du tableau, donne 495 familles, les communiant et non-communiant du tableau donnent 3133 au lieu de 3633. Dans ce total, sont compris les communiant et les non-communiant de la partie ouest du village qu'il a omis d'inscrire dans le tableau.

La différence entre 3133 et 3633 (500) indique de façon assez juste la population du village, partie ouest, en 1858.

En retranchant 2958 (total de la 4^e colonne) de 3633, on a 675; mais la différence des totaux du tableau et ceux corrigés, égale 175, ce nombre soustrait de 675, donne 500, population du village.

En comparant le recensement de 1890 à celui de 1951 (1950), on trouve les familles augmentées de 296 et la population de 1211. Pendant les 60 ans, l'accroissement nous fait comprendre qu'il y a eu des "départs" en dépit de l'augmentation.

C'est pendant les 25 dernières années du dix-neuvième siècle que l'exode a été le plus prononcé en 1884 (1), il y avait 566 familles, l'année suivante, 20 familles de moins. En 1881 (recensement fédéral) la population était de 3794, en 1901, elle est de 3519.

Cette poussée des nôtres vers le Lac Saint-Jean et les centres industriels canadiens et américains se justifie par le manque de terre colonisable à la Baie Saint-Paul et l'absence d'industrie.

(1) Cette année-là, la concession de Saint-Placide est érigée en paroisse, avec un curé depuis 1883. Avant cette séparation, la paroisse comptait 3732 âmes selon le recensement par le curé; le recensement fédéral indique 3749. Saint-Placide comprend les rangs Saint-Castien, Saint-Charles, Saint-Jean, Saint-Benjamin, Saint-Félix, Saint-Narcisse, Saint-Flavien et Saint-Joseph, y compris les terrains appelés vulgairement la Montagne à Roc.

Recensement de 1890, par M. le Curé Fafard

Rangs	familles	commun.	non com.	âmes
Saint-Antoine	52	222	95	317
St-Jérôme (Pérou)	9	29	14	43
Cap à Diamant (Pissec)	5	24	11	35
St-Gabriel de Pérou	33	134	71	205
Ste-Marie et Ste-Catherine	8	37	15	52
St-Marc	3	9	9	18
St-Luc du Cap aux Corbeaux	27	98	60	158
St-Ours et Ste-Croix	40	122	58	180
St-François-Zav. de la Goudronnerie	64	274	84	358
St-Ignace de la Rémy, jus- que chez E. Lavoie	31	133	57	190
St-André des Mares	25	109	39	148
Bas de la Baie	43	160	66	226
Total de la paroisse	340	1351	579	1930
Village, résumé	227	868	392	1260
Total	567	2219	971	3190

Recensement de 1851 par M. le Curé Mgr J.-B. Boivin, p.d.

Rangs	Familles	Comm.	non Com.	âmes	l'église
La Goudronnerie	24	109	27	136	\$165.00
Saint-Laurent	31	110	25	135	137.00
Pérou	24	111	32	143	130.26
St-Antoine	32	172	24	196	134.05
Chemin du Guai	10	29	8	37	270.00
Bas de la Baie	57	228	40	268	200.03
St-Jérôme	6	28	8	36	
Equerre	10	43	3	46	133.90
Ruisseau Michel	12	54	16	70	
Cap-aux-Corbeaux	22	106	16	122	86.00
St-Ours, Ste-Croix, Ste-Catherine	28	129	34	163	113.00
Total	318	1339	291	1658	1604.34

Presbytère	1	6	6	
Soeurs	1	20	20	
Frères	1	9	9	
14 rues du village	542	2074	663	2737
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Grand total	863	3448	954	4402
	<i>Recensement de 1853</i>			
Village	581	2172	467	2639
Les rangs	283	1308	274	1582
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	844	3480	741	4221

En 1955, Mgr le curé Boivin a enregistré 883 familles et 4378 âmes sans les malades de l'hôpital.

"Au recensement de 1951, si on ajoute les 1500 de l'hospice, la population serait de 5721."

À l'exception des religieuses, les malades sont des étrangers (1) à la Baie Saint-Paul.

La comparaison de la population d'une année à l'autre et de cinq à dix ans d'intervalle est déroutante. On s'en rend compte par les chiffres précédents.

De 1890 à 1894, (2) le village était en train de prendre les devants sur les rangs: en cette dernière année, il n'avait que 8 familles et 15 âmes de moins que les rangs. En 1951, il figure dans le recensement avec 296 familles et 1213 âmes de plus que les 14 rangs.

Que la population du village croisse, c'est tout naturel, ce l'est moins dans la décroissance de celle des rangs. Se rendre compte de la diminution ne demande que de comparer le nombre des habitants dans les recensements de 1858, 1890 et 1951. En voici deux exemples: en 1890, le rang de la Goudronnerie (2) comptait 64 familles et 358 personnes, en 1951, il ne compte que 55 familles et 271 personnes (3); le rang

(1) D'après les *Petites Soeurs Farniscaines*.

(2) Les recensements par les curés ont été faits presque chaque année, mais tous n'ont pas été inscrits en détail dans les archives.

(3) En 1951, *Saint-Laurent* et la *Goudronnerie* correspondent à *Goudronnerie* seule dans le tableau de . . . 1890.

Saint-Antoine, dans le même temps, a perdu 20 familles composées de 121 âmes.

D'autre part, comprendre pourquoi les familles diminuent dans les rangs n'est pas aussi facile. Cependant, on en constate la cause dans la recherche, par les jeunes, de salaires plus élevés dans les chantiers et les usines. Ces enfants qui ont gagné plus que les parents entraînent ceux-ci avec eux dans les centres industriels.

Nous ne pouvons clore le chapitre de la démographie sans souligner la longévité de plusieurs habitants de la Baie Saint-Paul. M. Fafard a inscrit dans son 1er recensement 2 vieillards dépassant 90 ans, 19 de 80 à 90 et 32 de 75 à 80 ans. Mgr Boivin, en 1952, en a inscrit 47 de 80 à 98 inclusive ment.

Quelle serait la population approximative de la Baie Saint-Paul sans l'exode de tant de ses enfants? On en trouve le nombre approximatif par le calcul suivant:

En 1851, il y eut 144 naissances et 68 sépultures; en 1951, 127 naissances et 47 sépultures (1)

En prenant pour base la moyenne des naissances des deux années ci-dessus, on a 135 dont on retranchera 57, moyenne des sépultures des deux mêmes années, il restera 78, nombre considéré comme moyenne des 100 années de 1851 à 1951.

Suivant ce calcul, la population de 2,402 en 1951 serait augmentée de 100 fois 78 (7800), donnant une population approximative (et pas mal réelle) de 12,200 âmes, sans tenir compte des 1500 de l'hospice mentionnés par Mgr le Curé dans le recensement abrégé de 1953.

Nous avons remarqué que les trois-quarts des sépultures se composaient de jeunes enfants. En tenant compte de ce fait, on peut conclure que la population serait encore augmentée de plus d'un millier: depuis longtemps les épidémies causées par les maladies infantiles sont combattues avec succès et diminuées considérablement.

(1) Archives de la paroisse, registre des mariages, naissances et sépultures.

CHAPITRE QUINZIÈME

Tremblements de terre et inondations. — Tremblement de terre de 1663 : bouleversement extraordinaire. — Celui de 1791 se fait sentir pendant plusieurs jours.—Celui de 1859 démolit le portail de l'église.—En 1870, dégâts causés par le tremblement de terre.—

Inondations: dégâts causés par les deux Bras en 1893. — En 1896, le village St-Joseph est menacé d'être englouti.— Le dévouement de M. Fafard l'a sauvé.—Inondation après 1900.—Travaux dispendieux occasionnés par les inondations. —Les ponts.

*Tremblement de terre décrit par un témoin oculaire,
le P. Jérôme Lallemant, s. j.*

“Ce fut le 5 février 1663, sur les cinq heures et demie du soir, qu'un grand bruissement s'entendit en même temps dans toute l'étendue du Canada. Ce bruit qui paraissait comme si le feu eût été dans les maisons, en fit sortir tout le monde, pour fuir un incendie si inopiné. Mais au lieu de voir la fumée et la flamme, on fut bien surpris de voir les murailles se balancer et toutes les pierres se remuer, comme si elles se fussent détachées; les toits semblaient se courber en bas, d'un côté, puis se renverser de l'autre: les cloches sonnaient d'elles-mêmes: les poutres, les soliveaux et les planchers craquaient; la terre bondissait; faisant danser les pieux des palissades d'une façon qui ne paraissait pas croyable, si nous ne l'eussions vu en divers endroits.

“Alors chacun sort dehors, les animaux s'enfuient, les enfants pleurent dans les rues, les hommes et les femmes saisis de frayeur ne savent où se réfugier, pensant à tout moment devoir être ou accablés sous les ruines des maisons, ou ensevelis dans quelque abîme qui allait s'ouvrir sous leurs pieds; les

uns prosternés à genoux dans la neige crient miséricorde; les autres passent la nuit en prières, parce que le tremblement de terre continue toujours avec un certain branlement presque semblable à celui des navires sur mer, et tel que quelques-uns ont ressenti par ces secousses les mêmes soulèvements de cœur qu'ils enduraient sur l'eau.

"Le désordre était bien plus grand dans les forêts. Il semblait qu'il y eût combat entre les arbres qui se heurtaient les uns contre les autres.

"L'on voit de nouveaux lacs où il n'y en avait jamais eu; on ne voit plus certaines montagnes qui se sont engouffrées; plusieurs sauts sont aplanis; plusieurs rivières ne paraissent plus: la terre s'est fendue en bien des endroits, et a ouvert des précipices dont on ne trouve point le fond. Enfin il s'est fait une telle confusion de bois renversés et abimés, qu'on voit à présent des campagnes de plus de mille arpents toutes rasées, et comme si elles étaient tout fraîchement labourées, là où peu auparavant il n'y avait que des forêts."

"Au reste, ajoute le P. Lalemand, trois circonstances ont rendu ce tremblement de terre très remarquable. La première est le temps qu'il a duré, du 5 février jusqu'au mois d'août, plus de six mois . . . Les secousses n'étaient pas partout toujours fortes. A Tadoussac, il y tremblait deux ou trois fois le jour avec de grands efforts . . .

"La seconde circonstance est touchant l'étendue de ce tremblement de terre, que nous croyons être universel en toute la Nouvelle-France.

"La troisième circonstance regarde la protection particulière de Dieu sur nos habitations; car proche de nous de grandes ouvertures se sont faites, et une prodigieuse étendue de pays toute perdue sans que nous ayons perdu un enfant, non, pas même un cheveu de la tête."

"Mais ce qui est le plus merveilleux, ce qui tient du surnaturel, c'est que ce cataclysme fut connu d'avance et prédit par plusieurs saintes personnes, à qui Dieu voulut révéler ses desseins de miséricorde et de justice sur le Canada. Marie de l'Incarnation dans ses lettres et la célèbre Catherine de Saint-Au-

gustin dans son journal, racontent des faits, des prédictions vraiment extraordinaires.

"La soeur Catherine de Saint-Augustin (1) n'était pas une illuminée: c'était, écrit M. Auguste Gosselin, une religieuse d'une sublime vertu, remplie des dons de Dieu, ornée de grâces spéciales. Elle jouissait de la plus grande estime de Mgr de Laval et de tous les personnages les plus distingués de son temps."

Effets du tremblement de terre sur les âmes

"On ne saurait croire, dit Marie de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées, tant du côté des infidèles qui ont embrassé la foi, que de la part des chrétiens qui ont quitté leur mauvaise vie. Au même temps que Dieu a ébranlé les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences. Les jours de carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse: les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels: les jeûnes au pain et à l'eau fort fréquents; les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'auraient été dans l'extrémité des maladies.

"Un seul ecclésiastique, qui gouverne la paroisse de Château-Richer, nous a assuré qu'il a fait faire plus de huit cents confessions générales. Je vous laisse à penser ce qu'ont pu faire les révérends pères, qui jour et nuit étaient dans les confessionnaux. Je ne crois pas que dans tout le pays, il y ait un habitant qui n'ait pas fait une confession générale. Il s'est trouvé des pécheurs invétérés qui, pour assurer leurs consciences, ont recommencé la leur plus de trois fois.

"On a vu des réconciliations admirables, des ennemis se mettant à genoux les uns devant les autres pour se demander pardon avec tant de douleur, qu'il était aisé de voir que ces changements étaient des coups du ciel et de la miséricorde de Dieu, plutôt que de sa justice.

(1) Père Raqueneau, *Vie de Catherine de Saint-Augustin*, Paris, 1671.
(Citée par M. Gosselin : *Hist. de Mgr de Laval*)

“Au fort de Saint-François-Xavier, qui est de la paroisse de Sillery, il y avait un soldat de la garnison venu de France, dans les navires du roi, le plus méchant et le plus abominable homme du monde. Il se vantait impudemment de ses crimes, comme un autre pourrait faire d'une action digne de louange. Lorsque le tremblement de terre commença, il fut saisi d'une frayeur si étrange qu'il s'écria devant tout le monde: “Qu'on ne cherche plus d'autre cause de ce que vous voyez que moi: c'est Dieu qui veut châtier mes crimes.” Il commença ensuite à confesser tout haut ses péchés, sans rien avoir devant les yeux que la justice de Dieu, qui l'allait, à ce qu'il croyait, précipiter dans les enfers. Ce fort est à un quart de lieue de Sillery, où il fallut le porter à quatre pour le confesser, la peur l'ayant fait devenir comme perclus. Dieu a fait en lui une si heureuse et si entière conversion, qu'il est aujourd'hui un modèle de vertu et de bonnes oeuvres.” (1)

Marie de l'Incarnation écrit, dans une autre lettre (68e): “Nous craignons la peste ou la famine: Dieu nous a préservés de l'une et de l'autre. Il se trouva qu'après les grandes secousses et les feux qui étaient sortis par les ouvertures de la terre, une sécheresse avait comme brûlé la surface de la terre et consumé toutes les semences. Ensuite de ces aridités, Dieu permit qu'il tombât des pluies en si grande abondance, que les torrents semblaient avoir emporté tout le reste de l'herbe et tout ensemble l'espérance de faire aucune moisson.

“Le contraire est arrivé, car la moisson a été si abondante, que jamais l'on a recueilli tant de blé, ni d'autres grains, dans ce pays. Et pour les maladies, il n'y en a eu aucune, sinon celles que les vaisseaux du roi nous apportaient.

“Vous voyez par là que Dieu ne blesse que pour guérir, et que ces fléaux, que nous avons expérimentés, ne sont que les châtiments d'un bon père.”

Des tremblements de terre il y en eut souvent à la Baie Saint-Paul depuis 1663. Si nous avons reproduit le récit de ce terrible tremblement, c'est parce qu'il a révolutionné l'embou-

(1) *Lettre historique 67e.*

chure du Gouffre. A lire ce que Champlain en a dit en passant devant la baie en 1608, et le rapport du Père Jérôme Lalemant après le tremblement de terre, on se rend compte du changement considérable opéré à l'embouchure du Gouffre, nom que lui donna le fondateur de la Nouvelle-France. "D'une espèce d'îlot de roches contre lequel venaient se jeter avec violence les flots de la rivière, avec le bruit et le tournolement d'un gouffre, le grand tremblement a fait "de ce lieu tout plein d'écueils", un havre de toute assurance." (Le P. Jérôme Lalemant.)

TREMBLEMENTS DE TERRE

En 1791, un fort tremblement de terre jeta l'effroi dans la paroisse, à 7 heures et trois quarts du soir. Il se fit sentir pendant plusieurs jours. M. Lelièvre chanta une grand'messe pour apaiser la colère de Dieu.

En 1859, la Baie fut fortement secouée. Du temps de M. Gingras, un tremblement de terre retentit dans toute la province et tout particulièrement dans Charlevoix, où il y eut des dégats. Le portail de l'église de la Baie Saint-Paul fut tellement endommagé qu'il fallut reconstruire l'église à neuf.

Le couvent de la Baie Saint-Paul eut à subir une grande épreuve par le tremblement de terre de 1870. Laissons parler la soeur qui l'a décrit :

"Le jeudi, 20 octobre, une autre épreuve mit en péril la vie des enfants. Vers 11 h. 30, toutes étaient au réfectoire pour le repas du midi, lorsqu'un violent tremblement de terre, accompagné d'un bruit effroyable, jeta la panique parmi les élèves. Plusieurs sortirent du côté où tombaient les cheminées. Les pierres pleuvaient autour d'elles, mais par une protection visible de la sainte Vierge, aucune ne fut gravement blessée; quatre seulement eurent de légères contusions à la tête. Après avoir calmé et consolé ces pauvres enfants, les maîtresses les congédièrent, car le couvent était inhabitable. Trois grandes cheminées de pierres s'étaient écroulées et avaient écrasé le toit: tout était retombé dans le dortoir, au moins la plus

grande partie, de sorte qu'il était impossible d'y pénétrer. Dans les autres pièces, les cadres, les statues, les bancs, les poêles, tout était renversé et cassé. M. le curé Gingras reçut les Soeurs dans son presbytère. Il dirigea lui-même les travaux de réparation avec tant de célérité que quinze jours plus tard le couvent rouvrait ses portes à la gent écolière. (1)

INONDATIONS

La rivière du Gouffre, alimentée par un grand nombre de lacs, sort de son lit presque tous les printemps et, si les glaces retardent à descendre, elle cause des inondations fort dommageables à certains endroits, tout particulièrement au village de la Baie Saint-Paul. Elle inonde même en toute saison par suite de pluies abondantes et prolongées. Par surcroît, le Gouffre, en arrivant au village, reçoit au printemps les flots agités, souvent tumultueux, de son plus gros affluent, le Bras-Nord-Ouest (2) descendant des montagnes tout proches avec un fracas assourdissant et menaçant les riverains. Cet affluent a souvent causé de grands dommages. Notamment en mai 1893, il sortit de son lit inondant cette partie du village au nord de son cours naturel, charriant au Gouffre arbres et bâtisses, endommageant celles qu'il ne pouvait entraîner.

Le registre de la municipalité signale les détails suivants au nord du Bras: "au printemps de 1893, Madame veuve Achille Châtigny a vu son hangar (3) et son étable emportés par le courant; M. Antoine Filion, maison, étable, hangar et emplacements inhabitables; M. Charles Gagnon, maison fortement endommagée; Phydime Perron, maison et emplacement inhabitables; Xavier Coulombe, maison et emplacement inhabitables; Louis Lavoie, maison et emplacement inhabitables; Xavier Tremblay, maison presque démolie; Auguste Gagnon, étable et hangar à demi démolis; Norbert Tremblay,

(1) *Programme du Couvent, fêtes en 1948.*

(2) *Ce cours d'eau, plus connu sous le nom de Bras Gariépy: M. Narcisse Gariépy a tenu un commerce général sur la rive gauche et au bord du chemin royal.*

(3) *Sous ce nom on désigne remise grande ou petite.*

maison et emplacement inhabitables; Octave Desbiens, étable et hangar inhabitables. Les communications par terre avec le Saguenay rompues." . . .

Dans la nuit du 15 septembre 1924, l'inondation emporta le pont du Bras du Nord-Ouest et celui du Bras du Sud-Ouest (détachement du premier). Avant la chute des ponts, les villageois apeurés par le vacarme des eaux sortaient de leurs maisons et se dirigeaient vers l'église. En peu de temps ils se trouvèrent prisonniers . . . Leur situation était alarmante . . . Ils entraient dans l'église et priaient . . . Dans toute la paroisse il n'y eut que le pont Saint-Pierre (en face de l'église) qui résista. Il était récemment construit de fer. Quelle nuit terrible que celle du 15 septembre!

Depuis ce temps-là, on le craint moins le fameux Bras Nord-Ouest: on y a fait à plusieurs reprises avec l'aide des Gouvernements fédéral et provincial des murs en béton, consolidés par des digues de cailloux. Malgré ces murs de 7 à 8 pieds de hauteur, il est venu sur le point de passer par dessus bord, au printemps de 1953. En ce même printemps, le Bras du Sud (dit de la Halle) avait rempli de sable et gravier les caves des maisons riveraines et emporté une couple de petites étables ou remises . . .

Que dire du Gouffre, si ses affluents commettent tant de dégâts? A l'époque des grandes eaux, avec quelle impétuosité il gruge ses rives surtout dans le village. Sans les digues construites de chaque côté, bien des maisons seraient disparues. A la fin d'avril 1896, le village Saint-Joseph — sur la rive est — fut menacé de destruction. L'inondation produite par les pluies de janvier avait occasionné un amoncellement de glaces grossissant durant l'hiver. Au sud du village, les glaces firent un pont d'une dizaine d'arpents de longueur et d'une épaisseur énorme. On appréhendait un désastre lors de la descente des glaces au printemps. Dans l'après-midi du 19 avril, le Gouffre se met à monter . . . Le lendemain il sort de son

(1) Ce bras plus connu sous le nom du Bras de la Halle: un M. Jos. Simard tenait sur la rive une halle, un marché de viande et autres denrées alimentaires.

lit et se répand dans le village Saint-Joseph, couvrant toutes les rues et les jardins. L'eau montant toujours, on craignit que le pont et toutes les maisons fussent emportés . . . Les familles quittèrent leurs demeures . . .

Deux propriétaires s'opiniâtrent à passer la nuit dans leur maison. Mais ils réalisent bientôt qu'ils sont perdus sans un prompt secours. Des amis mettent une chaloupe à l'eau et, chevauchant avec peine à travers les glaces, ils parviennent à les tirer du grenier . . .

Laissons parler M. le curé Fafard :

"Craignant que tout le village Saint-Joseph fût balayé par les glaces, je résolus de m'adresser à Saint-Joseph, patron du village. Je plaçai d'abord sur le pont des images du Sacré-Coeur de Jésus et de la Sainte Face, et je jetai dans l'eau une petite statuette de Saint-Joseph en le priant instamment de faire retirer les eaux au plus vite et d'une manière naturelle, sans causer de dommages aux propriétés. Dès ce moment, la crue des eaux a cessé. Le lendemain après-midi (mercredi), les glaces commencèrent à avancer tranquillement. Seules les glaces dans le lit de la rivière circulaient à intervalle d'une heure à peu près, une cinquantaine de pieds à la fois; mais celles couvrant les rues et les terrains inondés ne bougeaient pas. Cependant l'énorme clef tenait toujours ferme, et on ne pouvait comprendre par quelle voie s'échappait cette énorme quantité de glaces.

"Enfin, le lendemain, jeudi matin, la clef du bas de la rivière partit d'elle-même au moment le plus inattendu, à marée basse, sans vent, alors qu'elle paraissait si ferme qu'on lui donnait encore dix jours de durée . . . Enfin les eaux s'écoulèrent naturellement. Les glaces restèrent étendues . . . On trouva ma petite statuette à sec, où je l'avais jetée, à l'extrémité nord du pont . . .

"C'était terrifiant et navrant de voir les ravages causés par l'eau et les glaces échouées partout, formant par endroits des banquises de 50 pieds de longueur sur une épaisseur de 6 pieds et de plus appuyées contre les maisons. . . où l'eau avait atteint jusqu'à 6 pieds de hauteur. Chez Elzéar Desbiens il ne res-

tait qu'un pied de vide sous le plafond . . . On regarde comme une faveur insigne, due à la protection de Saint-Joseph, qu'aucune maison n'ait été emportée ni endommagée notablement . . ."

En octobre 1924, pour réparer et prévenir des dommages futurs, le Gouvernement fédéral promit 50% du coût des travaux au Bras-Nord-Ouest, et 50% pour la construction d'un mur au village Saint-Joseph.

BARRAGE DU GOUFFRE

En 1909, pour faciliter la descente de son bois, la Baie Saint-Paul Lumber Company avait barré le Gouffre à une couple d'arpents au sud du pont du Canadien National, sans la permission du Conseil . . . et en dépit de la protestation notariée en bonne et due forme adressée à la Compagnie, protestation suivie de celles des marchands, des navigateurs et des propriétaires de la briqueterie,—les goélettes ne pouvant plus s'approcher du pont pour charger les briques . . . L'ingénieur du district, celui de la paroisse et l'ingénieur en chef des Travaux publics ont tous approuvé des motifs des protestataires. Tous sont d'avis que le Gouvernement ne permettrait pas à la Compagnie de maintenir le barrage. "Le Gouvernement écrivit une lettre au Conseil, l'assurant que le barrage sera démolit et reconstruit suivant des plans du Ministère des Travaux publics et surveillé par l'ingénieur. (1)

La Compagnie se débat pour maintenir son barrage, mais les protestations des résidents du village Saint-Joseph forcent la Municipalité de prendre des protédures contre elle. Ils menacent le Conseil de ne plus payer de taxes municipales si la Compagnie ne le démolit pas. Les procédures judiciaires contre la Compagnie, et la lettre du Gouvernement fédéral en date du 5 mai 1931, l'obligent à démolir son barrage et à payer les dommages. Le barrage, selon l'opinion des résidents et du Conseil, avait forcé le courant du Gouffre vers

(1) *Archives de la Municipalité du village.*

l'Ouest et menacé d'emporter le chemin de l'écore. "Par entente avec le Conseil, elle paye mille dollars pour être déchargée de tous les frais et dommages réclamés à présent et à l'avenir par suite du barrage fait sur les lots 935, 940 et 941. (2) "Entre temps, la Compagnie vend ses limites forestières à la Compagnie Sainte-Anne, à Beaupré, et s'en va à Donnacona. M. Athanase Labbé démolit le barrage sur les ordres de la Donnacona." (2)

Le barrage, qui a occasionné tant de troubles n'était pas le seul responsable de tous les dégâts: le pont du Canadien National construit entre 1916 et 1918, empiète notablement sur la rivière du Gouffre, et le pilier central constitue un gros obstacle à l'écoulement des glaces. . .

L'inondation du Gouffre, les 19 et le 20 mars 1926, avait forcé les habitants du village Saint-Joseph à fuir leur demeure. L'eau et les glaces avaient endommagé un grand nombre de propriétés: plusieurs maisons déplacées de leurs fondations, un grand nombre de remises et d'écuries déplacées et endommagées. Les sinistrés perdirent vivres, vêtements et meubles. Le village ne pouvant seul suffir à tous les besoins, la paroisse aida, et une délégation se rendit à Québec quérir de l'aide du Gouvernement. (3)

Depuis un quart de siècle les inondations ont peu ou point causé de dommages importants, grâce aux travaux de murs et de digues protégeant les rives.

LES PONTS

En mai 1801, les habitants du nord de la rivière du Gouffre adressent une requête au grand-voyer, l'honorable G.-E. Taschereau, le priant d'autoriser la construction d'un pont sur le Gouffre . . . Cette pétition fut bientôt suivie d'une autre signée par une vingtaine de cultivateurs de la Petite Rivière

(1) *Archives de la municipalité du village.*

(2) *Renseignements fournis par M. Athanase Labbé, qui a été maire de la paroisse et préfet du comté.*

(3) *Archives de la municipalité.*

Saint-François, avertissant le grand-voyer que les charges qu'on veut leur imposer pour le pont projeté sur la rivière du Gouffre vont les ruiner.

La construction du pont n'avança pas vite, puisqu'en 1809 plusieurs habitants s'adressant au grand-voyer pour faire ajouter du fer au bois. On a sans doute négligé de consolider le bois par du fer puisqu'au printemps de 1815 le pont dut être réparé. Au mois d'août, M. Jacob Fortin, inspecteur, entrepreneur et charpentier, demanda 300 livres (1) pour cette réparation, en plus des fournitures et matériaux rendus sur place, et des journées de corvée mentionnés au devis. Auparavant, les communications d'une rive à l'autre se faisaient à l'aide de bacs

On payait pour traverser la rivière en bac. Voici le tarif pour les étrangers: "2 sous pour une voiture à deux roues, 4 sous pour une voiture à 4 roues: les paroissiens du côté ouest de la rivière payaient par année 5 gallons et demi de bon blé ou de bon seigle "bien vanné"; les emplacements, 2 gallons et demi de blé ou seigle comme sus-dit ou la valeur en argent; les habitants du côté nord-est fournissaient le bac et le traversier. Un amendement adopté en 1856 modifiait le tarif comme suit: "les étrangers payeront 6 sous pour voiture à 4 roues, 4 sous pour voiture à deux roues. Les usagers du côté sud-ouest payeront 2 gallons et demi de bon blé ou de bon seigle comme sus-dit; et les habitants de l'autre côté fourniront un bac convenable avec tous les accessoires et un bon traversier." (Archives du Conseil).

En 1827, plus de 24 propriétaires de la paroisse s'adressent au Sieur Antrobus, autre grand-voyer du district de Québec, en vue de faire remplacer le pont privé érigé en 1809, par un pont public. Le grand-voyer convoque les paroissiens en assemblée publique pour étudier la question avec les intéressés... Le pont construit en 1809 et réparé en 1815, fut emporté par les glaces au printemps de 1830. (2)

(1) *Livres est employé par louis: en ce temps-là on ne comptait que par louis, schellings et deniers. Le louis valait \$4., le schelling, 20 sous, le denier, 2 sous.*

(2) *D'après les notes de M. Chs. Trudelle*

En 1861, les habitants du nord-est du Gouffre demandent au Conseil de s'occuper de la construction d'un pont. L'année suivante un règlement détermine la part que les résidents des deux côtés de la rivière auront à payer: "Ceux du nord-est paieront deux cinquièmes du coût des travaux et ceux du sud-ouest paieront trois-cinquièmes . . . Ce pont devra être livré à la circulation le 15 novembre. La bénédiction de ce pont donna lieu à une grande fête à laquelle assista presque toute la paroisse. M. le curé Trudelle, dans son allocution, affirma que c'était le troisième pont qu'il venait de bénir et qui reliait les deux rives du Gouffre à cet endroit. Il y eut donc un deuxième pont entre 1830 et 1861. Si les archives sont muettes à ce sujet, les habitants qui avaient payé les frais de la construction de ce deuxième pont pouvaient avantageusement renseigner le curé. Au reste, les résidents à l'est de la rivière ne passèrent pas 31 ans sans pont. . .

Le troisième pont, maltraité par les glaces du printemps 1881, fut condamné et fermé à la circulation pour cause d'insécurité. À l'assemblée de juillet, le conseil résolut la question du pont. Le Gouvernement fédéral accordait \$1000, et "la balance sera payée par tous les contribuables de chaque côté de la rivière sans égard à la population. Et, une fois construit, "il sera entretenu seulement par les contribuables du côté nord-est, qui n'auront d'aide des propriétaires du sud-ouest que dans le cas de reconstruction à neuf." Le Conseil ajoute: "Le procès verbal passé en 1862, concernant la construction du Pont Saint-Pierre, existant actuellement, sera et est présentement nul et sans effet à cause du présent règlement." (1)

En 1923, la Municipalité du Village décide de démolir le pont ébranlé par les glaces et de le reconstruire en fer, dont le coût s'élèvera à \$32,000. Elle espère obtenir du Gouvernement fédéral 15 pour cent du coût de la construction. La Municipalité du Gouffre offre \$2,000, celle de la paroisse \$800. Le pont devra se terminer au printemps de 1924. La démolition coûta \$850. et la construction des piliers et des

(1) Archives du Conseil municipal.

culées \$9,857. Treize propriétaires ont prêté \$9,000, et quatre autres \$2,000. Le Gouvernement Fédéral et le provincial contribuèrent à la construction.

Sur le Gouffre, vis-à-vis le Cap Martin, un pont avait été construit en premier lieu en 1801 et reconstruit à une date non indiquée dans les archives. En 1936, le Ministère de la Colonisation a construit un pont couvert au Cap Martin, vis-à-vis la nouvelle côte de Matou, rang Saint-Georges, à Saint-Urbain. (1)

Le pont de bois sur la rivière des Mares a été remplacé par un pont de béton en 1918. Il fut emporté par l'inondation du 24 septembre 1924, comme celui sur la rivière Remy. Un pont temporaire fut immédiatement construit, en attendant la construction du pont actuel en 1925, au coût de \$34,000. Le Gouvernement provincial contribua pour les trois-quarts du prix de la construction.

Le pont de la Remy fut remplacé par un pont temporaire, et en 1926, il fut reconstruit en fer, avec tablier en béton, au coût de \$18,000. Le gouvernement provincial en paya les trois-quarts (2) et le reste par la Municipalité de la paroisse. Ce pont a été reconstruit en béton armé, avec une voie de 30 pieds, en 1955.

Les ponts sur le Bras Nord-Ouest et le Bras Sud-Ouest furent aussi emportés par l'inondation de septembre 1924. On les reconstruisit temporairement en bois et en 1928, en fer au coût de \$13,156.50 pour le premier, et le deuxième, \$5,913.66. Par l'entremise du député du comté, M. Edgar Rochette, le Gouvernement fédéral accorda 60% du coût des travaux (\$7,893.90). Avec l'octroi du Gouvernement provincial (\$1,485.52), la paroisse n'eut à payer que \$3,777.08. Pour le petit Bras, mieux connu sous le nom de Bras de la Halle, le Ministère des Travaux publics accorda, grâce au même intermédiaire, \$3,911.91, ne laissant à la paroisse que \$2,001.75 à payer pour ce petit pont de fer.

(1) Renseignement donné par le Ministère de la Colonisation.

(2) Les précisions sur ces deux ponts sont données par M. Athanase Labbé, qui a été maire de la paroisse.

Le pont "César", à la Goudronnerie, fut reconstruit en bois dans l'été de 1902. En 1923, la Municipalité entreprit la reconstruction de ce pont en béton. Cette construction causa des difficultés à la municipalité de la Rivière du Gouffre. (Détails au chapitre des procès).

Le pont "Hermel Cimon" (sur le chemin conduisant au Cap-au-Corbeau), fut reconstruit en 1930, au coût de \$7,-393.60.

CHAPITRE SEIZIÈME

Chemin de fer.—Quai.—Cage.—Chemin des Caps.—Incorporation de la Compagnie du chemin de fer Québec Charlevoix Saguenay par la Législature en 1905.—Rodolphe Forget élu député de Charlevoix en 1904.—Il avait promis un chemin de fer.—Le quai construit en 1882.—La cage en 1874-1875.—Le chemin des Caps en 1818.—On y passait avec peine et risque en 1812.—La Barrière.—Les moulins à farine.

CHEMINS DE FER

Le comté de Charlevoix demandait depuis longtemps un chemin de fer. (1) Des députés avaient prié les municipalités de passer des résolutions à cette fin et de les adresser au gouvernement. Il faut bien avouer que sans le richissime Adolphe Forget, le premier train ne serait pas arrivé à la Baie en 1918. Ce richard posa sa candidature aux élections fédérales de 1904. Il fut élu en dépit des nombreux orateurs et cabaleurs supportant M. Charles Angers qui avait représenté le comté. Il faut bien admettre que l'argent dépensé par le nouveau député et les promesses aux Fabriques pour réparations et embellissement d'églises et de presbytères ont contribué largement à ce résultat. Cependant il fut élu de justesse par une faible majorité.

Une des promesses était fort alléchante: un chemin de fer de Saint-Joachim à la Malbaie! Les libéraux s'esclaffèrent de cette promesse qu'ils baptisèrent: "chemin de fer dans la lune." (2)

(1) En 1889, le député au fédéral, M. Simon Cimon avait sollicité des municipalités à demander la construction d'un pont et d'un chemin de fer. On lit une telle demande dans les pages 153 et 154 de la *Mono-graphie de la paroisse de Saint-Hilarion*.

(2) *L'Histoire de la province de Québec par Robert Rumily, vol. 1, p. 181 et 182.*

Le lendemain de l'élection, le député fait arrêter le jeune Edouard Fortin, fils de M. Joseph Fortin, fondateur du journal l'Echo de Charlevoix, qui l'avait malmené pendant la lutte.

Peu de temps après, M. Forget l'invite à Québec et lui remet l'argent dépensé dans cette affaire. M. Forget obtint une rétractation publiée dans la même feuille. De plus, il veut affermer une page dans l'Echo de Charlevoix pour "pousser l'enseignement de l'agriculture, et y glisser à l'occasion des allusions politiques." (1) L'offre de la somme promise pour cette page est refusée.

Le jeune Fortin se montra digne : il n'était pas à vendre, ni l'Echo de Charlevoix.

En 1905, M. Forget se met en devoir de remplir sa promesse de chemin de fer en faisant incorporer, avec l'aide de William Price, par la Législature sa Compagnie du Chemin de fer Québec, Charlevoix et Saguenay, (2) dont les officiers étaient Rodolphe Forget, président, le vice-président, le sénateur Choquette, organisateur du parti libéral dans le district de Québec. Parmi les membres de la compagnie, il y avait le shérif Charles Langelier, les députés Georges Tanguay et Alexandre Taschereau.

Le promoteur obtint un octroi du fédéral par l'intermédiaire du sénateur Choquette.

Pour avoir le capital nécessaire à son entreprise, M. Forget alla en France pour y placer du capital.

Tout ne marcha pas selon ses désirs . . . Le capital fut bientôt dépensé et le chemin était loin d'être achevé. . .

Après bien des tracas et des tractuations, le chemin est abandonné. Le Gouvernement fédéral acheta les droits de la

(1) Robert Rumily.

(2) *L'affaire de la Compagnie Québec, Charlevoix et Saguenay se trouve dans l'Histoire en 23 volumes de la prov. de Québec par R. Rumily, vol. 12; On lit dans les vol. XV, XVI, et autres toutes les affaires financières d'Adolphe Forget avec son oncle C. E. Forget à Montréal et ses propres affaires à lui seul: les Compagnies, les trusts qu'il a formés avec son oncle et avec d'autres.*

Compagnie et continua les travaux commencés en 1910 par la compagnie de Québec Charlevoix et Saguenay et terminés par le gouvernement fédéral. En 1918, le premier train arrivait à la Baie Saint-Paul, et l'année suivante à la Malbaie.

Aux élections de 1908, le jeune Edouard Fortin, rédacteur de l'*Echo* se présenta contre M. Forget. Mais, comment lutter contre un adversaire qui possède pour 24 millions d'actions ordinaires et privilégiées dans "La Compagnie Canadian Cement," (1) qui est président de la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario, qui contrôle la Quebec Railway Light Heat and Power, et qui est parrain d'un grand nombre d'enfants et de cloches dans le comté. (2) Il avait la plus belle ferme de la province à la Baie Saint-Paul.

Le jeune journaliste, se voyant perdu, abandonna la lutte, ferma son atelier et quitta la région. Il s'en alla à Beauceville, où il fonda l'*Eclaireur*. M. Fortin a représenté le comté de Beauce à la Législature de Québec.

En 1911, M. Forget avait à lutter contre M^{re} Lucien Cannon. Son influence n'avait pas diminué, au contraire, il contrôlait le Quebec Railway Light Heat and Power, qu'il avait réussi en 1910 à amalgamer à l'exploitation des tramway, gaz et électricité. M. Forget fut élu.

Mais M. Forget n'était pas ministre . . . Des chefs influents réussirent à le faire "sirer", en lui faisant payer un fort montant à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal (on dit \$100,000).

Le gouvernement de Londres, sur la recommandation des chefs politiques, l'honora du titre de Sir. Après, on put dire: "Sir Adolphe Forget".

(1) *Histoire de la province de Québec*, v. 15 et 16 par Rumily.

(2) *Ibidem*. p. 16 et 17, vol. XV.

UN ENFANT DE LA BAIE ÉLU DÉPUTÉ

M. Joseph Morin, natif de la Baie Saint-Paul, remplissait la charge de secrétaire-trésorier depuis plusieurs années, quand il fut élu député du comté de Charlevoix au provincial, en 1885. Homme de grand jugement, il était aimé de tout le monde et se dévouait à tous. Il le fut jusqu'en 1905, alors que le gouvernement lui confia la charge de gouverneur de la prison de Québec. (1)

CHEMIN DES CAPS

De ce chemin on a parlé bien longtemps avant de l'avoir. En 1745, une démarche sérieuse a été faite. Une requête signée par les habitants de la Petite Rivière, de la Baie Saint-Paul, des représentants des seigneuries de Beaupré (le Séminaire), des Eboulements et de Dupré, pria le grand-voyer, Lanouillier Boisclair, de venir visiter les lieux en vue de tracer un chemin de communication entre la Baie Saint-Paul et Saint-Joachim, sous les ordres du gouverneur et de l'intendant.

Accompagné de Jean Gagnon, lieutenant de milice de la Côte de Saint-Joachim, il vint à la baie et discuta, avec les représentants des intéressés, de l'endroit le plus convenable... "Un chemin par les caps aurait 16 lieues, coûterait cher et serait difficile à entretenir, tandis que par la grève, il n'aurait que 9 lieues en faisant une digue de pierres." Ce projet n'eut point de suite.

Vingt ans plus tard, une demande fut signée par l'abbé Boiret, supérieur du Séminaire, Seigneur de la Baie Saint-Paul, et Malcom Fraser agissant tant pour lui-même que pour John Nairn, seigneur de Murray Bay et capitaine absent. M. Fraser se faisait fort, pour Jacques Simard (2) et les autres Seigneurs de la Rivière du Gouffre et Etienne Tremblay, (3)

(1) *Souvenir personnel de l'auteur.*

(2) *Jacques Simard, héritier de Noël Simard qui avait acheté avec Ignace Gagné la seigneurie des héritiers de Drapeau qui, lui, l'avait achetée de la veuve Dupré.*

(3) *Etienne Tremblay avait hérité la seigneurie des Eboulements.*

seigneur des Eboulements, d'obtenir des juges des sessions de la Paix du district de Québec, un chemin par terre de la Baie Saint-Paul à la côte de la Miche (Saint-Titre).

En 1774, les autorités font mine de s'occuper de ce chemin tant désiré et si nécessaire: elles font tracer un plan figuratif d'un chemin entre la Baie Saint-Paul et la Miche. A la même date, le seigneur John Nairn écrit à Jean Renaud, grand-voyer du district de Québec, lui promettant toute son assistance à l'exécution de ce projet.

Au printemps de 1785, le Conseil exécutif, à la demande des habitants du comté, notamment de ceux de la Petite Rivière et de la Baie Saint-Paul, étudie le projet de la route demandée depuis si longtemps.

En octobre 1795, M. Lelièvre, curé de la Baie Saint-Paul, Jean Fortin, Jacques Fortin, J.-B. Fortin, Antoine Tremblay et autres s'adressent à l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, grand-voyer, pour obtenir l'exploration des Caps par lui-même. Ils ajoutent: nous avons trouvé un endroit très facile pour y pratiquer un chemin depuis la B. St-P. jusqu'à la Petite-Rivière, qui nous donnera peut-être un peu plus d'ouvrage, mais qui fera notre santé par la suite et nous exemptera des dangers et sujétions de la marée."

"En 1801, les Seigneurs John Nairn et Malcolm Fraser adressent une requête tant en leur nom qu'en celui des habitants et des commerçants, exposant les inconvénients pour les cinq paroisses qui sont sans communication en hiver avec la ville . . . et priant le grand-voyer, l'hon. G.-E. Taschereau, de venir examiner l'endroit et d'autoriser la construction de ce chemin. En juillet 1804, le Seigneur Fraser, les héritiers de feu John Nairn, Joseph Dufour, lieutenant-colonel de milice, Antoine Riverin, major de milice, Marc Gagnon, capitaine de milice de l'Île-aux-Coudres, reviennent à la charge, tant pour eux-mêmes que pour tous les autres habitants du comté de Northumberland (Charlevoix) pour obtenir un chemin absolument nécessaire entre Saint-Joachim et les paroisses, Petite Rivière et Baie Saint-Paul.

Le 27 mars 1807, M. Jean-Thomas Taschereau, député du grand-voyer, donne des directives aux inspecteurs de la Malbaie, de l'Île-aux-Coudres et de la Baie Saint-Paul, sur la manière de publier le procès-verbal qui fixe et ordonne un chemin entre la Baie St-Paul et Saint-Féréol.

Enfin, en 1810, quelques habitants des paroisses intéressées s'adressent à M. J.-B. D'Estimauville, grand-voyer du district de Québec, le priant d'examiner et de modifier s'il y a lieu, le tracé du chemin par M. Jean-Thomas Taschereau, ci-devant député grand-voyer. Ce tracé, d'après eux, ferait un chemin trop long et très dispendieux à cause des ponts qu'il exigerait. Pour cette raison et . . . d'autres encore, ils suggèrent un autre tracé : celui passant sur les Caps et aboutissant directement à Saint-Joachim. Ce tracé donnerait un chemin d'au moins un tiers plus court, et le pont le plus dispendieux ne dépasserait pas 40 pieds de longueur. Ce projet fut accepté. En 1812, on y passait misérablement. Après des réparations annuelles, il devint passable en 1818. Une barrière de péage fut établie à une quinzaine de milles du village de la Baie Saint-Paul. Le revenu de ce péage servait à payer le gardien et à défrayer partiellement l'entretien du chemin.

Mgr de Laval, homme aux grandes visées, avait affirmé en 1685, plus de 125 ans avant qu'on se soit accordé sur le tracé du chemin actuel, que les Caps offraient l'endroit le plus pratique.

La barrière a été établie par arrêté du Conseil exécutif, le 29 mars 1854 (5 Geo. IV, chap. 28). Elle a été abolie par proclamation du gouverneur le 12 mai 1916. Cette proclamation abolissait toutes les barrières de péage sur le rive nord.

Le premier qui a passé en automobile par le Chemin des Caps, c'est M. Adolphe Forget, lors de sa campagne électorale dans Charlevoix, en 1904. Il va sans dire qu'il fut contraint plus d'une fois de faire tirer sa voiture par des chevaux!

Depuis cette époque, et tout particulièrement depuis une dizaine d'années, il n'a plus le même visage le "fameux" Chemin des Caps . . . On l'a élargi, redressé, évité des côtes en les contournant, pavé en asphalte (un bout par année). Ce fut

un grand bout en 1955; toute la côte du rang Saint-Antoine n'est plus qu'une pente douce, large et bien pavée jusqu'au bas de la Baie.

De plus, on est en train d'éviter les "célèbres" côtes de Saint-Joachim, toutes en "S", et en angle droit dans la partie la plus rapide et la plus dangereuse. Le travail déjà exécuté permet de présumer que ce changement sera terminé au cours de cette année. (1)

LE QUAI

Les paroissiens de la Baie Saint-Paul ont supplié le Gouvernement durant bien des années, de leur construire un quai. Ce ne fut qu'en mai 1882 qu'on en commença la construction à la pointe du Cap-aux-Corbeaux. Les vieux villageois et les navigateurs n'aimaient pas cet endroit-là pour un quai: "Ne faites pas le quai là, disaient-ils, il y a trop de courant, le quai ne tiendra pas et les bateaux n'y accosteront pas à tous les vents . . ." Les jeunes et les ingénieurs ne prêtèrent pas l'oreille à ces propos. Ils commencèrent . . . Après une huitaine de jours de travail, une bourrasque culbuta le tout: grosses pièces de bois, plançons reliés par des chevilles de fer, tout fut emporté. (2) Les gens expérimentés riaient: "On vous le disait bien que ce n'est pas une place pour un quai . . ." Les jeunes et les ingénieurs ont toujours raison, du moins ils le veulent. Ils donnaient pour cause du désastre, de n'avoir pas assujéti avec des pierres les pièces à mesure de leur mise en place. On recommença au même endroit.

Le travail n'avancait pas vite, puisqu'en 1884, le quai n'était pas très avancé; la rumeur courait qu'on ne le terminerai pas . . . Le conseil municipal écrit au ministre des Travaux Publics au sujet de cette rumeur, lui exposant qu'un chemin sur le flanc d'un cap serait coûteux et complètement inutile si le quai n'était pas terminé. Le ministre répond de faire le chemin convenu et que le quai se terminera. Il se passa en-

(1) On y passe depuis le mois de juin.

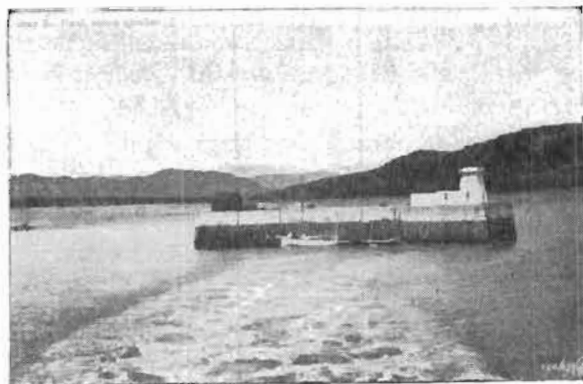
(2) Souvenir personnel: j'allai, avec des camarades d'école, visiter le dégât. J'ai entendu bien des propos à ce sujet.

core plusieurs années avant que les bateaux puissent y accoster. Il avait 1200 pieds en ligne droite et une équerre de 200 pieds. Le premier agent fut M. Edouard Coudé et le deuxième M. Arthur Cimon. (1)

En 1917, la Corporation du village se plaint à la Canada Steam Ship Lines, que "le bateau n'arrétant qu'une fois par semaine à la Baie Saint-Paul n'assure pas un service efficace à la plus riche et la plus ancienne paroisse du comté, que les commerçants et les voyageurs souffrent du manque de communication. En 1921, les bateaux de la Compagnie n'arrétant plus au quai, malgré les représentations légitimes de toute la paroisse, le Conseil adressa la requête suivante à la Compagnie:

"Attendu que les bateaux de votre compagnie n'ont pas touché le quai de la Baie Saint-Paul pendant la dernière saison (1920); que la Baie Saint-Paul est un centre d'affaires pour une population de 20,000 âmes, comprenant les paroisses de la Baie Saint-Paul, Petite Rivière, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, l'Île-aux-Coudres, Saint-Placide; que la Baie Saint-Paul étant la plus proche et la plus facile d'accès pour les gens de ces paroisses; que le bateau n'accostant plus le quai de la Baie, la susdite Compagnie cause des dommages à toutes les paroisses ci-dessus désignées."

(1) Renseignements de M. Arthur Cimon (1952): M. Cimon a été le 2^e et dernier agent de la Cie Canada Steamship. Il a été l'agent de cette compagnie pendant 18 ans, jusqu'à l'année 1920 inclusivement.



LA CAGE

Construite entre 1874 et 1875 (1)

Vue du large ou de terre, elle ressemblait bien à une cage. . . jetée là . . . pour prendre . . . les voyageurs revenant de ou allant à Québec ou Chicoutimi . . . ou à l'un des débarcadaires intermédiaires.

Elle était au nord de la "chaîne" de roches qu'on peut voir dans les basses marées, vis-à-vis l'église de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres. Avec sa lumière, elle constituait un beau phare pour les navires. Il y avait une salle d'attente, un logement pour le gardien. M. Hilaire Tremblay, y demeurait avec sa famille durant la saison de navigation.

Elle améliorait les moyens de communication pour la Baie Saint-Paul et quelques paroisses environnantes. Tout de même elle offrait des inconvénients: pour y parvenir, il fallait monter dans une voiture à roues, embarquer dans la chaloupe dont Edouard Coudé tenait le gouvernail . . . et, arrivé à la Cage, il fallait, à marée basse, l'escalader par une échelle aux barreaux gluants . . . Tout de même c'était beaucoup mieux qu'aujourd'hui, où la Baie n'a plus rien . . . ni cage, ni quai. Il en serait bien autrement et à l'avantage de la paroisse, si on avait relié la cage à la terre ferme par un caisson

(1) *Rapports du département des Travaux Publics de 1867 et 1882.*

à tous les 25 pieds, ce qui aurait coûté guère plus cher que le chemin du quai disparu.

En sera-t-il toujours ainsi? Non . . . Un beau jour se lèvera, où une nouvelle génération entendra la sirène ou la cloche sonner l'arrivée d'un beau navire au quai, à la pointe du Cap Cabaret, près de la baie Charpentier. . . Du fond de cette échancrure, en montant la côte, s'établira la replique du Cap-à-l'Aigle.

En quelques années, l'image aura dépassé le modèle en beauté et en grandeur.

"Ce n'est peut-être pas impossible, dira quelqu'un, mais c'est lointain . . ." Pas autant qu'on le pense au premier abord. . . Il surgira de la vallée de la Baie Saint-Paul un jeune homme au dynamisme communicatif, qui, s'inspirant du courage indomptable de notre premier pionnier, Mgr de Laval, se demandera : "Comment se fait-il que la Baie Saint-Paul n'ait pas de quai? Ha! c'est la politique des "bras croisés", du "laisser faire", du "chacun pour soi".

Un quai assurera le développement du village et par suite de toute la paroisse, en attirant les touristes qui raffolent de la promenade en bateau dans les beaux jours d'été. (a)

LES MOULINS

Les premiers moulins à farine et à bois

Les deux premiers moulins furent construits par ordre du Séminaire, au bas de la baie, sur une petite rivière nommée, de

a—Ce jeune homme, réfléchi et patriote, mûrira son projet avant d'en desserrer les dents, avant d'avoir pris la ferme résolution de le mettre en pratique . . . Alors seulement il pourra le communiquer à un ami dont il sera sûr de la discrétion et de la volonté de travailler avec lui. Une requête en bonne et due forme sera d'abord signée par les chefs civils et religieux, puis par les paroissiens. Personne ne tirera de l'arrière; on fera signer les paroissiens de Saint-Urbain, de la Petite Rivière et de Saint-Hilarion. En face d'une avalanche de signatures, le député ou le candidat sera bien forcé d'agir . . . Les gens signeront la requête, parce que c'est l'intérêt de tous et tout particulièrement de la Baie Saint-Paul: C'est par cet endroit qu'elle pourra se développer, garder plus de ses enfants et assurer aux cultivateurs un plus grand marché pour la vente de leurs produits. A peine la construction du quai commencée que des maisons commenceront aussi à s'élever . . . Le quai terminé, un hôtel s'y établira.

ce fait, rivière du Moulin. Cette rivière n'est qu'un gros ruisseau, auquel on a donné le nom ci-dessus depuis la construction de ces deux moulins. L'endroit précis de ces bâtisses est bien indiqué par des diagrammes, sur le premier plan de la région, tracé en 1735, par l'arpenteur royal, M. Ignace Plamondon. Ce moulin à bois était au pied de la côte, et celui à blé, à une centaine de pieds à l'est du premier, à l'endroit où un petit ruisseau se décharge dans le gros. Plusieurs rectangles ou diagramme figurent sur le plan le moulin et ses dépendances.

La date précise de ces constructions n'est pas indiquée; mais d'après l'affermage des terres à Claude Bouchard en 1676, à Noël Simard en 1677, et à Pierre Tremblay l'année suivante, il est certain que la construction a dû se faire entre 1678 et 1685, par ces fermiers aidés et dirigés par des charpentiers du Séminaire. (Archives du Séminaire).



*Moulin de la Remy bâti par le séminaire sur la rivière Remy
en 1826 - 1827*

Le 9 octobre 1806, M. Robert, procureur du Séminaire, acheta de Louis Bouchard un lopin de terre sur la rivière Remy pour y bâtir un moulin banal à farine. Contrat devant le notaire Sasseville.

Le lendemain, devant le même notaire, un acte fut passé entre M. Antoine Robert procureur du Séminaire et M. Honoré Simard, fils, permettant à ce dernier de construire à ses frais un moulin à farine, sur la rivière Remy: "Un moulin de 36 pieds par 25, sur fondation de pierres, le corps en cèdre et pin rouge. Le constructeur, dans le même contrat l'affirme pour une période de 15 ans, jusqu'en 1821, et jouira de tous les profits, moyennant une rente de 24 livres et 20 sols par année pendant tout le temps du bail, après quoi il le remettra en bon état au Séminaire. Simard aura la préférence de l'acheter au prix qu'en trouvera le Séminaire." Le contrat signé au presbytère de la Baie Saint-Paul par J.-B. Dupré, forgeron, Pierre Drolet et le notaire Sasseville.

Ce contrat a-t-il été exécuté? On ne peut le croire, en dépit du compte détaillé que M. Honoré Simard présenta au Séminaire en 1822, pour 5 jours de travail avec Olivier et Abraham Simard, forgerons: "une roue et rouet, lit et moulange, en tout 44"0"1."

A en juger par ce qui suit, Honoré Simard n'a pas construit le Moulin projeté. Le compte qu'il a présenté au Séminaire doit être pour du travail dans le moulin de la Petite Rivière appartenant au Séminaire.

Il reste qu'il ne fut question du moulin de la Remy qu'en 1825, alors que M. P.-F.-X. Turgeon, procureur du Séminaire, passa un contrat notarié avec M. Jacob Fortin, maître charpentier, à l'effet de "construire un moulin à farine de 66 pieds par 44, mesure anglaise, tout en pierre, à 2 étages et à deux moulanges, tous les matériaux et fournitures tant pour la bâtisse que pour le logement du meunier, à commencer au printemps 1826 et terminer en 18 mois, au prix de 350 livres." Suit le devis complet où rien n'est omis, ni la qualité

des fournitures de tout ce qui était nécessaire au logement du meunier; le tout aux frais du Séminaire."

Dont acte passé devant les notaires Sasseville
et Chs-P. Huot.

L'un des fermiers de ce moulin, Roger Bouchard, a causé bien des tracas au Séminaire. Ce Roger Bouchard avait affermé le moulin en 1831. A l'automne de 1834, le procureur le prévint que le prix de l'affermage sera augmenté et que lui, Roger Bouchard, ne doit compter que sur 6 mois d'affermage: devant laisser le moulin au printemps suivant. Le Séminaire avait décidé de le louer à Louis Pilote au prix de 150 louis par année. Au mois de mai, Roger Bouchard est prié de signer un acte devant le notaire Chs Huot, s'engageant à payer les arrérages dus et tous les dommages causés au moulin, sans préjudice au droit du Séminaire de réclamer toute somme due, etc. M. le curé Gingras, agissant comme procureur du Séminaire, signa l'acte.

Au mois de décembre, Roger Bouchard adressa au Séminaire un compte de 78 louis et 10 schellings pour nettoyage, abattis, construction d'une petite écurie . . . Et comme le règlement se faisait attendre, Bouchard prend des procédures contre le Séminaire à la Cour du Banc du Roy à Québec. . . C'est M. Gingras qui régla l'affaire en 1841. (Archives du Séminaire).

MOULIN DE GARIÉPY

On a donné à ce moulin à farine le nom de Gariépy parce que celui-ci avait organisé tout près de ce moulin un commerce général. De boulanger, il devint homme d'affaires. Ce moulin bâti au nord du Bras Nord-Ouest, presque au centre du village, devint la propriété de M. Narcisse Gariépy, qui l'avait acheté de Théodore Simard. Ce dernier en avait fait l'acquisition de M. Adolphe Gagnon, qui l'avait bâti plusieurs années avant la construction du moulin de la Remy. Un des fils de M. N. Gariépy, Louis, le vendit à M. Athanase Tremblay, en 1927. Ce dernier ne l'a pas exploité long-

temps: un incendie en ravagea l'intérieur et le toit au printemps 1948. (Notes sur le personnage Remy (1).



MOULIN DU RUISSEAU MICHEL

Ce moulin à farine appartient à M. J.-B. Gauthier dit Larouche. Son père l'avait acheté de Ferdinand Guay, qui l'a possédé durant 47 ans, et dont le père Bénévant Guay l'avait acquis en 1871 de la veuve Michel Perron. (2)

M. J.-B. Gauthier nous dit qu'il a été un temps où il y avait à la Baie Saint-Paul sept moulins à farine, 2 au village et 5 dans la paroisse. Au village, à part celui de M. Gariépy, il y en avait un de bâti au nord, sur le même Bras, à une couple de cents pieds à l'est du chemin. Ce moulin à rouleaux

(1) *Pierre Remy, supérieur, né à Paris, arrivé au Canada en 1672, premier prêtre ordonné à Montréal. Après avoir rempli diverses fonctions en cette ville, il fut procureur du séminaire de Québec. Recherches historiques. P.-G. Roy.*

(2) *C'est peut-être de ce nom Michel, que le moulin doit le sien.*

d'acier, comme ceux des grandes meuneries de l'Ouest, faisait, paraît-il, de plus belle farine. Il faut entendre par plus belle, plus blanche: contenant moins de son, plus attrayante, mais moins nourrissante: contenant moins de sels minéraux.

Il y a beau temps que les moulins à blé ne font plus de farine, si ce n'est que par exception.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Les mines.—Haut fourneau.—Licences.—Un curé voulut les abolir.—Troubles à ce sujet.—L'électricité.—Premier réseau pour l'hospice, puis le village.—Plus tard, c'est le Québec Power qui obtint l'éclairage de la paroisse.—Les industries : 2 scieries de bois de fuseau, plusieurs de bois de construction.—Trois garages, dont deux font des réparations.—L'industrie qui emploie le plus d'ouvriers, ce sont les établissements des Petites Soeurs Franciscaines: ferme, réseau électrique, aqueduc.—L'élevage des renards.—Elevage des din-donneaux et des poussins —Couvains.—Coopérative d'abatage et de préparation pour le marché.—Fabrique de cercueils.—Fabrique de tuyaux de ciment.—Sculpture sur bois par Mlle Yvonne Bolduc, artiste reconnue.—Imprimerie depuis près de 15 ans.—Industries disparues: la lère, la fabrique de lainage dans le premier moulin du bas de la Baie.—La deuxième, la briqueterie.

La manufacture de pantalons, établie en 1951, ferme ses portes 3 ans après.—La Cour de circuit est transférée à la Malbaie.

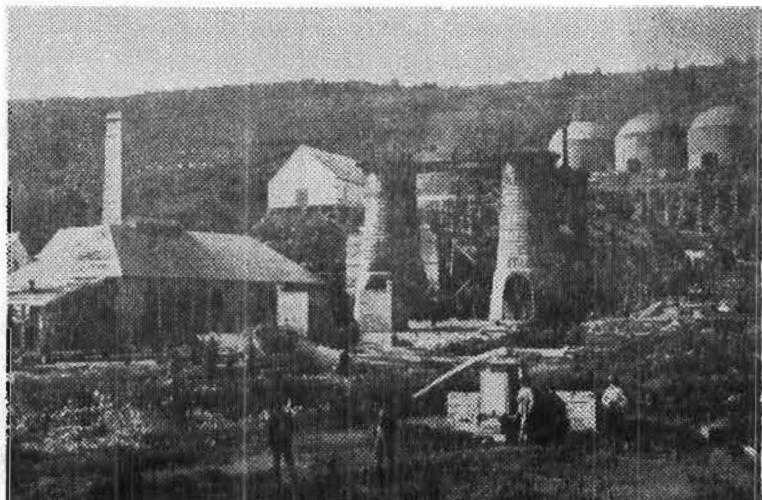
Les mines de fer de la Baie Saint-Paul (Saint-Urbain) sont connues depuis les débuts de la colonie, puisque l'intendant Talon envoya en 1665 un ingénieur en minéralogie, Jacques de Cailhaut, sieur de la Tisserie, membre du Conseil Souverain de Québec, visiter une mine de fer sur les "bords de la rivière du Gouffre (1) à la Baie Saint-Paul." Il ne semble pas que cette inspection ait eu des résultats encourageants.

Ce n'est que 200 ans plus tard qu'on s'occupa de cette mine. En 1867, une compagnie anglaise, la Titanic Iron Company, par son gérant, W. Wiscott, obtint de la Municipalité de la

(1) La mine de fer titané n'est pas sur le bord du Gouffre.

Baie Saint-Paul la permission de construire un chemin à lices (tramway) pour transporter les matériaux nécessaires à l'établissement de hauts fourneaux. Ce tramway ne servit pas longtemps: l'espérance de fondre l'ilménite — minéral de titanium — par le charbon de bois s'avéra quasi impossible.

Ce minéral, plus dur que celui du fer ordinaire, se montra intraitable par le charbon de bois. Ce fut la cause de la faillite de cette entreprise, qui commença à fonctionner en 1872 et ferma en 1874.



*Haut fourneau établi à Saint-Urbain entre les années
1867 - 1872*

Les fabricants de charbon de bois, les charroyeurs, tous les ouvriers travaillant pour la Compagnie perdirent une partie de leur dû. Les fabricants de charbon se consolèrent de cette faillite: les propriétaires de terres à bois disaient: "Si l'exploitation avait continué, elle aurait ruiné notre bois de chauffage."

Du haut fourneau de cette mine, la grosse chaudière à vapeur fut vendue à la compagnie du "Grand Tronc" en 1882.

Deux employés de cette compagnie de chemin de fer vinrent la chercher à Saint-Urbain au cours du mois de mars 1882. Ils louèrent quatre paires de chevaux de la localité pour aider à celle qui les avait véhiculés de Québec à la Baie Saint-Paul. Ils se firent aider par les employés de la Municipalité à consolider tous les ponts et niveler le chemin sur le parcours. C'était une pièce de fonte d'environ 7 à 9 pieds de hauteur et de 12 à 15 pieds de longueur. (1)

En 1875, le Conseil municipal reçut une lettre de Philadelphie demandant la permission de faire circuler une locomotive à vapeur ou un wagon tiré par des boeufs sur le chemin à lices actuel. La permission fut accordée pour cinq ans sous les conditions suivantes: "Une locomotive à vapeur ne devra pas aller plus vite qu'au pas de cheval dans le village et dans toute autre agglomération de maisons." *C'est un peu moins vite que soixante milles à l'heure.* Une telle exigence ne pouvait guère encourager la compagnie.

En 1897, la Municipalité, désireuse de voir exploiter la mine de fer, s'engagea à exempter de taxes pendant 25 ans et à permettre la construction d'une voie ferrée à toute personne ou compagnie qui l'exploiterait." (2)

Les compagnies américaines n'ont jamais perdu de vue le fer titané de Charlevoix. A différentes dates des ingénieurs sont venus faire des forages. Et depuis 1933, il a été expédié aux Etats-Unis près de 200,000 tonnes de minerai, dont 15,000 tonnes durant les années 1943, 1944 et 1945. (3)

Depuis quelques années, une compagnie américaine exploite une mine de titane au lac Allard, près du Havre St-Pierre, sur la côte nord. Elle transporte le minerai à Sorel où il est fondu. La Baie Saint-Paul et Saint-Urbain ne désespèrent pas de voir, dans un avenir prochain, l'exploitation de la mine. Plusieurs compagnies américaines ont les yeux sur ce

(1) *L'auteur de ces lignes a été témoin de ce transport. Il ne garantit pas les dimensions de la bouilloire: il n'en a point pris la mesure.*

(2) *Archives de la Municipalité.*

(3) *Renseignements du chef de gare de la Baie St-Paul, M. E. Trotier.*

dépôt aujourd'hui plus que jamais: elles ont acquis la certitude que le gisement est considérable. Nous en avons la preuve dans les forages pratiqués récemment à 390 pieds de profondeur décelant encore du fer titané.

Un professionnel du village de la Baie Saint-Paul, qui a de grands intérêts dans cette mine, nous a déclaré récemment que le travail exécuté jusqu'à présent assure une production d'au moins huit millions de tonnes de ce minerai. "Étant donné, ajouta-t-il, l'étendue du dépôt et les forages exécutés à différents endroits, je suis convaincu qu'on en pourra tirer dix-sept millions de tonnes."

Ce qui retarde l'exploitation, c'est le manque d'énergie électrique en quantité suffisante. "On espère que le harnachement de la Bersimis, dont la ligne de transmission passe à trois milles de Saint-Urbain engagera sous peu l'une des compagnies à se porter acquéreur de ces dépôts. La nouvelle ligne de transmission y apportera le premier courant en moins d'un an." (1)

Le Supplément du "Soleil" du 16 avril 1910, publiait un article intitulé: "*Le Québec est doté des plus riches gisements de titane au monde,*" écrit par M. W.-B. Morrissy. Il y est parlé de l'usage que les laboratoires des États-Unis ont commencé de faire de ce minerai qu'on nomme ilménite. On en tire l'oxyde utilisé dans la peinture, dans la fabrication du papier pour le blanchir et le rendre plus opaque; l'émail préparé par cet élément s'écaille difficilement. On a même réussi à fabriquer, à l'aide du bioxyde de titane, des petites pièces de bijouterie imitant parfaitement l'améthyste, le rubis, l'émeraude et le diamant . . . Le métal même est d'un prix inestimable pour sa dureté et sa résistance à des températures plus élevées que l'acier; il résiste à l'érosion causée par l'eau de mer; il durcit les autres métaux. Et l'article ajoute qu'on n'est encore qu'au début des possibilités offertes par le fer titane. (2)

"La Quebec Iron and Titanium Company succédait, l'an dernier (1849), à la Kennecott Exploration Limited, à la

(1) D'après les renseignements d'hommes renseignés et très optimistes.

(2) D'après l'article de M. Morrissy.

New Jersey Company, qui avaient commencé à faire le relevé de la région du lac Allard dès 1944. La nouvelle compagnie se prépare à exploiter le massif de minerai du lac Tio, dont on estime la teneur à 150 millions de tonnes d'ilménite.

Cette énorme quantité pourra retarder l'exploitation de la mine de Saint-Urbain, mais bien d'autres compagnies veulent tirer profit de ce précieux métal. Un autre avantage favorisera l'exploitation du dépôt de Saint-Urbain, c'est sa proximité des grandes usines, comparée à l'éloignement de la Côte Nord. De la gare de la Baie Saint-Paul à la mine, il y a à peine huit milles.

En 1936, le Syndicat de Charlevoix, "Radium Exploration Ltée" s'était formé à Québec, pour exploiter une mine de clévéite, mica, radium qu'on prétendait exister au pied des Monts, à 14 milles de la Malbaie. Le Syndicat a adressé des blancs de souscription à un grand nombre . . . Après 1936, tout s'est éteint.

LES LICENCES

La première licence permettant la vente des boissons enivrantes à la Baie Saint-Paul fut accordée en 1893, année de l'érection du village en municipalité distincte. Cette absence de licence n'était pas une certitude absolue que tout le monde pratiquait le régime sec, mais on ne tolérait pas de licence et on renouvelait souvent, presque chaque année, la défense de vendre des spiritueux. La première fut donc passée par la municipalité du village. Elle ne devait durer qu'un an: M. Fafard y avait consenti . . . un peu malgré lui: il avait tant de choses à demander. Elle fut renouvelée en 1897, encore du temps de M. Fafard. Elle durait encore après quatorze ans, lorsque M. Richard Tremblay entreprit de la faire disparaître, comme il est dit à la page de ce curé.

La Municipalité de la paroisse n'a jamais accordé de licence pour les boissons enivrantes ni autre liqueur. Chaque année, elle a renouvelé la défense de vendre des boissons. (Archives de la paroisse).

M. le curé Richard Tremblay est arrivé ici avec l'intention bien arrêtée de faire disparaître "coûte que coûte" la licence des boissons enivrantes. On lui avait dit qu'il y avait eu des scandales dans le village, qu'on avait parlé fort dans l'église. . .

Il ne s'était pas rendu compte que ces désordres provenaient d'étrangers travaillant à la construction du chemin de fer et logeant dans un camp non loin du village. Ils venaient ici le jour de la paye s'approvisionner de boissons. Parfois quelques uns d'entre eux se grisaient et vagabondaient.

Le huissier, nommé par le Conseil pour surveiller ces gens-là, en a traduit devant le magistrat Simard, et conduit d'autres à leur camp. Le magistrat en a condamné à la prison de la Malbaie (1).

M. le curé commença dès son arrivée sa visite paroissiale, aidé de son vicaire. Il profita de cette occasion pour faire signer une requête en vue de forcer le Conseil à supprimer la licence et de passer un règlement de prohibition. Mû par le sentiment bien légitime en soi de faire régner l'ordre dans sa paroisse et de travailler au salut des âmes confiées à sa vigilance pastorale, M. le curé appela deux missionnaires pour prêcher une neuvaine d'abstinence.

D'après les signatures de la requête demandant l'annulation de la licence, M. le curé obtint du Conseil la résolution permettant aux villageois de se prononcer sur cette question par scrutin secret. Le suffrage donna aux partisans du règlement de prohibition une majorité de 14 (136 pour, 122 contre) . . . Le conseil annule la licence, mais ne s'avoue pas battu: aidé de ses partisans, il trouve 14 propriétaires disposés à déclarer sous serment qu'ils ont été influencés par le curé et les missionnaires. . .

Tout s'arrangea dans l'intimité: M. Georges Boily, employé du tenancier de la licence, M. Alfred Côté, prendra des procédures contre le Conseil municipal du village pour avoir supprimé, avant l'expiration du terme, la licence. Le tenan-

(1) *Témoignage assermenté du magistrat.*

cier garantira les frais de la cause, Georges Boily sera le demandeur, ayant comme procureur l'un des avocats du bureau Pentland, Stuart et Thompson de Québec. La défenderesse (la Corporation du village) aura pour procureur le maire (M. Emile Gagnon).

Les mis en cause (M. Louis Gariépy et alias, Dr Eugène Guillemette, Lucien Otis et Herménégilde Simard) ont retenu les services du bureau Casgrain, Lavery et Rivard de Québec.

Entre le scrutin du 12 mars 1911 et la comparution des témoins le 11 septembre 1912, les autorités civiles du village se démènent pour préparer le succès de la cause: la licence rapporte de beaux profits: \$1200. par année, à part les \$50. pour le certificat. (1) Cette somme est constituée (d'après le témoignage du maire), de versements de \$100, \$200, exécutés de temps à autre par le tenancier, sans spécification particulière à ce sujet.

(La suite à lire au chapitre des procès, p. 307). Le procès se passa à la Malbaie. Nous avons lu tout le dossier de cette affaire.

L'ÉLECTRICITÉ

Le premier réseau d'électricité a été établi par la *Compagnie électrique de la Baie Saint-Paul* (dont le fondateur et le premier gérant était M. le curé Ambroise Fafard), pour éclairer l'hospice des vieillards (l'hôpital Sainte Anne) en 1889.

En 1896, la Compagnie obtient l'exemption de taxes sur toutes les constructions et les propriétés qu'elle se propose d'ériger et d'acquérir pour produire l'électricité aux fins d'éclairer le village et les bâtisses des Petites Soeurs Franciscaines de Marie, et pour établir une ligne de téléphone; l'électricité pourra servir comme moteur et autre fin . . . La compagnie obtient le droit exclusif d'éclairer le village pendant 25 ans, à commencer ce jour, 24 octobre 1896. Si la compagnie venait à vendre, la Municipalité aurait la préférence . . .

(Contrat signé par le maire A.-H. Simard et M. Fafard).

(1) D'après les témoins au procès.

Le 26 mars 1897, la compagnie offre à la Municipalité d'éclairer les rues et les places publiques pendant dix ans, pour le prix de trois dollars par lampe au nombre de 50. Proposition acceptée par le Conseil: le renouvellement des poteaux et des verres sera à la charge du Conseil. (Archives du Conseil).

En 1928, la Cie électrique de la Baie Saint-Paul obtient le renouvellement de son contrat passé en 1896 pour 25 ans. Elle le renouvelle pour 25 autres années, à commencer du premier mai 1928 au premier mai 1953. (Les clauses du contrat à page 204 du livre des minutes du Conseil).

En avril 1934, la Cie d'électricité de Baie Saint-Paul, par son procureur, fait la proposition suivante à la Municipalité: "Si elle veut mettre fin à la franchise de 25 ans accordée en octobre 1896 et renouvelée en 1927, la dite Compagnie se rait disposée à lui vendre son réseau de distribution par arbitrage." Le procureur ajoute: "La Municipalité aura besoin du réseau au cas où elle municipaliserait ou ferait des arrangements avec la Shawinigan ou la Corporation électrique de Charlevoix. Cette lettre ne fut pas lue à la séance du premier de mai.

Réponse de la Municipalité du village: "Elle n'est pas intéressée à cet achat. Elle prie M. Hudon de communiquer avec M. J.-A. Desgagné et Oscar Dubé de la Corporation Electrique de Charlevoix. (1)

Le 9 janvier 1935, M. J.-Emile Boivin est élu maire, et MM. Joseph Ménard, Joseph Girard et Ludger Larouche sont aussi élus conseillers.

Le premier juin 1936, l'avocat, M. Jules Gobeil, dans une lettre adressée au Conseil, explique la nouvelle loi de l'électricité et déclare:

"Je suis personnellement convaincu qu'il est à l'avantage du Conseil de prendre l'électricité du Quebec Power, tout comme on faisait avec la Cie Electrique de Baie St-Paul." (2)

(1) *Archives de la Municipalité du Village.*

(2) *Ibid.*

Réponse de M. le maire: "Ces suggestions seront étudiées lors du règlement de cette question."

En juin 1937, M. J.-Emile Boivin est réélu maire et M. Ludger Larouche réélu conseiller, MM. Edouard Lavoie et Adélar Martel sont élus conseillers.

Au mois d'août 1937, dans une assemblée spéciale, le Conseil offre à la Cie électrique de Baie St-Paul \$9,755.74 pour tout le réseau complet et tous les accessoires, "offre valable seulement lorsque le Conseil en donnera avis". La Cie d'électricité a 8 jours pour faire connaître sa décision." (1)

Le 22 octobre, le Conseil invite la Cie du Quebec Power à venir s'entendre avec le Conseil pour la distribution de l'électricité.

Le 2 novembre, le Conseil acceptant les propositions du Quebec Power, ordonne et statue comme suit: "Le Quebec Power installera et maintiendra, dans la Municipalité du village pendant une période de cinq ans, l'outillage électrique nécessaire pour fournir l'énergie électrique nécessaire; 2e franchise exclusive au Quebec Power pendant cinq ans; 3e éclairage des rues à \$12.50 par lampe de 800 watts. (2)"

L'affaire fut bâclée trop privément, au dire d'un grand nombre . . . Le fait est que le Conseil du village a manqué l'occasion d'établir son système électrique en ne profitant point de la belle chute que possède la paroisse sur la rivière des Mares.

Nous l'avons visitée cette chute au cours de l'été 1953. Malgré la sécheresse qui sévissait alors, nous sommes certain qu'elle peut fournir la force nécessaire pour éclairer toute la Baie Saint-Paul. Au reste, au cas de développements futurs, il serait facile d'en accroître la puissance par les lacs environnants. L'eau arrive à la chute avec une telle rapidité que sa puissance en est considérablement augmentée.

(1) *Archives du Conseil.*

(2) *Ibidem*

LES INDUSTRIES

Si par industrie on entend usine, manufacture et fabrique, employant beaucoup d'ouvriers, il n'y a rien de tel ici.

Deux scieries de bois de fuseau fonctionnent de la fin de l'hiver à une partie du printemps depuis bon nombre d'années. Elles emploient chacune dix à douze hommes pendant le sciage. Ces scieries sont surtout alimentées pendant l'hiver par les cultivateurs qui coupent des bouleaux sur leurs terres à bois. Il y a dans la paroisse plusieurs scieries de bois de construction, une au village, à l'endroit de l'ancien moulin à farine aux rouleaux d'acier. Ces scieries n'emploient ordinairement que des bras de la famille.

Il y a trois garages importants dans le village, l'un à l'est du Gouffre et deux à l'ouest. Ce ne sont pas de simples services de gazoline et d'huile: on y fait aussi des réparations importantes, surtout dans les deux derniers ci-dessus.

L'industrie qui fait vivre le plus de familles dans le village, c'est la grande ferme, l'Hôpital Sainte-Anne, l'hospice Saint-Joseph, le réseau électrique et l'aqueduc des Petites Soeurs Franciscaines de Marie, comme il est dit au chapitre treizième.

L'élevage des dindonneaux et des poussins a pris un essort considérable depuis quelques années. Un seul éleveur a vendu l'automne dernier plus de 8 mille dindons et dindes.

Pour favoriser l'élevage des volailles, des couvoirs sont établis au centre de la paroisse dans le village. Le premier, fondé en 1932, est un couvoir coopératif d'une capacité de soixante mille oeufs. Le gérant est M. Léon Tremblay. Le deuxième, établi en 1951 par M. J.-A. Perron, est un couvoir certifié, sous la surveillance du Ministère de l'Agriculture. Il fournit 100,000 poussins et 50,000 dindonneaux par année.

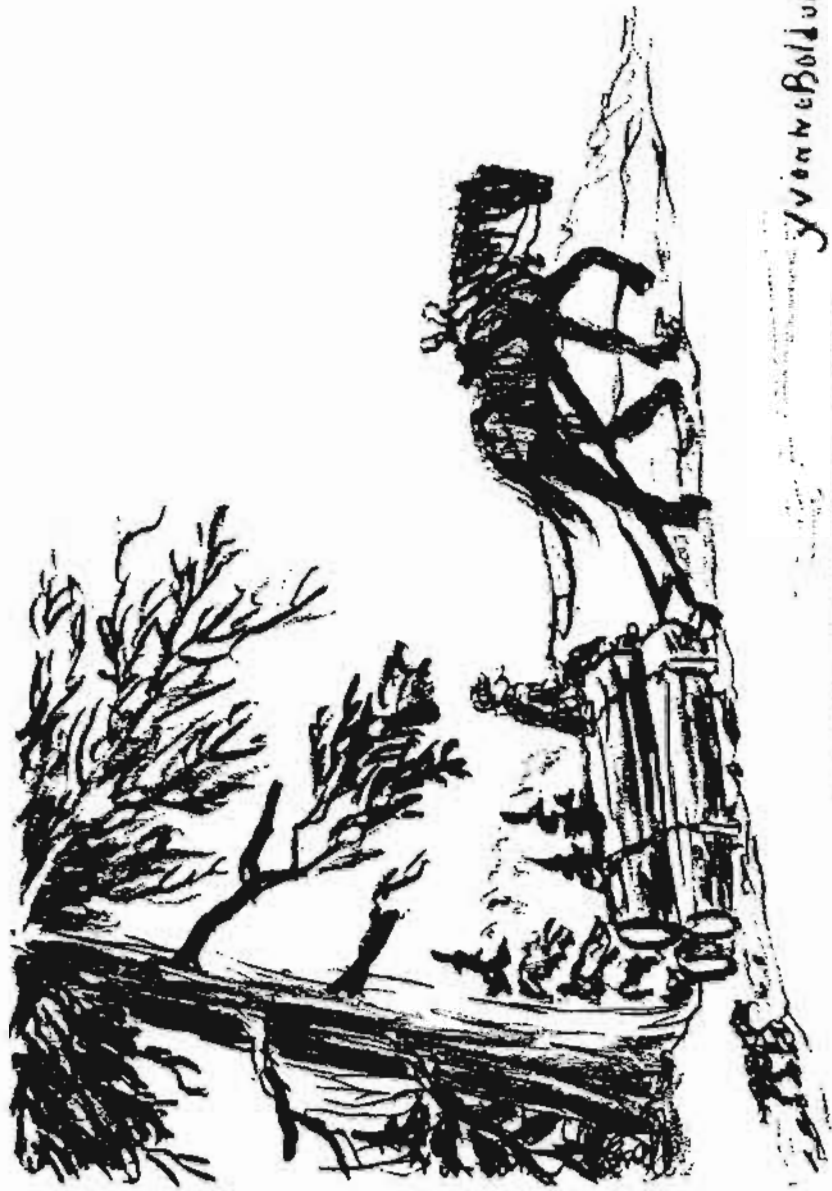
Des éleveurs ont formé un poste d'abattage où les volailles sont préparées avec soin pour le marché. Le gérant de ce poste est M. Ovide Girard.

Le village possède une fabrique de cercueils, fondée en 1884 par Perron & Frère (Jean-Marie et Georges). Ils sont

également propriétaires de la "Société Funéraire de Baie St-Paul, fondée depuis 1884.

Cette société possède un salon funéraire inauguré seulement depuis février 1956.

M. Gérard Perron opère, dans le village, la fabrique de tuyaux de ciment, de 6 à 36 pouces de grosseur. Il emploie plusieurs ouvriers, du printemps à l'automne avancé.



Yvon M. Bolduc

La sculpture sur bois à la Baie Saint-Paul.

LA SCULPTURE

Mlle Yvonne Bolduc pratique cet art avec un succès remarquable.

Cette vignette n'est qu'un simple spécimen des oeuvres accomplies par cette artiste. Pour en saisir le réalisme, il faut le voir dans le bois (pin blanc canadien) où il est exécuté.

Mlle Bolduc est la seule qui colorie ses ouvrages avec ses doigts sans utiliser de pinceaux.

Nous avons vu dans son atelier un bout de madrier de pin représentant une scène de chantier de bois, commandée par le grand entrepreneur John Murdock, de Chicoutimi: On se croit en pleine forêt, des bûcherons abattent, coupent, scient et chargent les tracteurs, le tout aux couleurs naturelles. . . C'est d'un réalisme parfait.

Lors d'une exposition d'art domestique et de sculptures sur bois, tenue à la Malbaie, il y a une quinzaine d'années, il y avait plus de 2,500 pièces provenant de 152 cercles des fermières de tous les coins de la province, Mlle Bolduc mérita la coupe offerte par M. Edgar Rochette, député du comté de Charlevoix.

Mlle Bolduc a vendu de ses ouvrages aux premiers du Canada et de la province de Québec. Bien des touristes en achètent. Voici son adresse :

Yvonne BOLDUC,
Sculptre sur bois — Arts paysans,
Tableaux de tous genres,
Baie Saint-Paul,
Charlevoix.

La Baie Saint-Paul possède une imprimerie prospère, M. Marcellin Harvey en est le propriétaire.

INDUSTRIES DISPARUES

Des industries disparues de la Baie Saint-Paul, celle qui, au début, vers 1912 ou 1915, a soulevé le plus d'enthousiasme, c'est l'élevage des renards. En quelques années, se sont établis autour du village et dans les environs près de 80 parcs ou enclos de renards. Les habitants qui n'avaient pas d'enclos possédaient un ou plusieurs couples dans les grands parcs. Les premiers éleveurs ont réalisé des profits: le couple se vendait mille dollars, et une belle peau valait une centaine de piastres, et même plus.

Un juif, Goodman, hivernait jusqu'à 240 femelles, une compagnie 150, un groupe de la Baie 150. Pendant les bonnes années d'élevage, au moins un demi-million de dollars ont circulé dans la Baie Saint-Paul. Après une vingtaine d'années, les prix se sont mis à dégringoler. L'abondance et les caprices de la mode ont refroidi l'enthousiasme, à tel point que les derniers éleveurs ont perdu de l'argent.

Ce qui a contribué aussi à la faillite de cette industrie, c'est l'abondance des fourures de la Russie sur les marchés d'Europe. On a donné à cet envahissement le nom de "dumping" des fourures russes sur les quais de Londres.

Les plus chanceux dans ce commerce, ce sont les vendeurs de viande à renards et les fabricants de biscuits. Une compagnie de viande a vendu aux éleveurs de la Baie Saint-Paul 1,000,-000 de livres de viande par année, pendant cette période.

La plus ancienne industrie établie à la Baie Saint-Paul, c'était une fabrique de lainage, dans le premier moulin à bois, bâti pour le seigneur de Beaupré, sur la rivière du Moulin, entre 1680 - 1685. Ce fut la première établie et la première disparue après sa fondation.

Une briqueterie fondée par M. Dydime Turgeon, un peu au nord du pont du Canadien National, fonctionna une quinzaine d'années. Elle cessa pendant les difficultés du Conseil avec la Compagnie de bois (Saint-Paul Lumber Company).

Ce ne fut certainement pas par manque de glaise: la Baie St-Paul en est abondamment pourvue.

Un Monsieur Gauthier, étranger à la paroisse, avait fondé une manufacture de pantalons de travail et de sport en 1951. Il employait une cinquantaine d'ouvrières . . . Après trois ans, il ferma boutique et s'en alla.

JOURNAUX FONDÉS À LA BAIE SAINT-PAL ET DISPARUS APRÈS UNE COURTE VIE

Le Courrier de Charlevoix fut le premier fondé en 1895, il disparaissait quelques mois avant 1898. Le 5 janvier de cette année-là, *L'Echo de Charlevoix* publiait son premier numéro. M. Joseph Fortin de la Baie Saint-Paul en était le fondateur et rédacteur. À la page de Forget, chapitre 16e, on a vu ce qu'est devenu "L'Echo de Charlevoix". M. Réal Tremblay, instituteur fonda "*Le Réveil*" en 1943, disparu 3 ans après.

Parmi les "choses" disparues de la Baie Saint-Paul, on doit mentionner la Cour de Circuit, établie le 21 juillet 1859, et transférée, par les ordres du Ministère de la Justice, à la Cour de Magistrat du district judiciaire du Saguenay (à la Malbaie), le 18 décembre 1952.

Il reste à la Baie, le nom de Cour de Magistrat (pour la frime). Elle a siégé à la Baie pour la première fois, le 17 février 1903, mais depuis 1952, et plusieurs années auparavant, elle siège à la Malbaie.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Maladie de la Baie Saint-Paul.—Grippe espagnole.—Épisode de la Flotte anglaise à l'Île-aux-Coudres et à la Baie Saint-Paul.—Fuite des habitants de l'Île à la Baie.—Deux hommes saisissent un officier anglais sur l'Île et le conduisent aux officiers français à la Baie Saint-Paul.—Rapport de l'amiral Durell au général Wolf à Montmorency.—Des chaloupes anglaises sondent la profondeur de l'eau en face de la Baie.—Des soldats et des miliciens, de leurs tranchées tirent sur les vaisseaux anglais.—Durell dit que leur conduite leur coûta l'incendie du village.—Deux mois plus tard, le capitaine Gorham, commandant 800 hommes, parut devant la Baie. — Il passa à travers des barricades des défenseurs de la Baie et incendia le village.

MALADIE DE LA BAIE SAINT-PAUL

On lit dans le volume II, édition Têtu des "Mandements des évêques", des lettres circulaires adressées aux curés, au sujet d'un mal ou maladie sévissant à la Baie Saint-Paul.

Voici un résumé de cette question tiré du volume I, portant le titre "*Four Centuries of Medical Diseases in Canada*". Le chapitre VII consacre 30 pages à cette maladie.

Vers l'année 1773, le Gouvernement du Bas-Canada est informé qu'une maladie ressemblant à la syphilis se répand d'une façon alarmante dans plusieurs parties de la province. Selon une tradition, ce mal aurait été apporté à la Baie Saint-Paul, par un détachement de troupes écossaises qui aurait été envoyé là en service, ou jeté par un accident maritime . . .

En 1776, le docteur Blake, chirurgien du 34^e régiment, écrit à Son Excellence Guy Carleton (qui devint Lord Dorchester) "qu'il avait reçu des rapports d'un grand nombre de localités du Canada sur le caractère d'une maladie qui se ma-

(1) *Archives du Séminaire.*

nifestait comme un virus spécifique différent de la plupart des maladies connues. On supposait, continue le docteur, d'après les symptômes qu'elle devait être la même maladie qui avait infecté une partie des hautes terres de l'Écosse sous le nom *Sibang, Sibbens* ou *Sivens*.

Des résidents de la Baie Saint-Paul déclarèrent que la maladie fut apportée par un pilote écossais qui avait passé l'hiver parmi eux. (1) De ce fait, la maladie prit le nom de *Mal écossais*.

Comme on avait découvert des cas semblables en Nouvelle-Angleterre, notamment à Boston, en 1646, la maladie prit le nom de *Mal anglais*. Il changeait d'appellation selon les localités. On a prétendu qu'à la Baie Saint-Paul, on lui donnait le nom de *Maladie des Eboulements*.—Le premier cas se serait-il déclaré là?— Aux environs de Boucherville, on l'appelait *Luster Crue*; à Berthier et Sorel, maladie du *Chicot*. Elle prenait aussi les noms de *Gros mal, Mauvais mal, Vilain mal*, et plus tard, *Maladie allemande*.

Les ravages causés dans le pays par cette maladie infectieuse émurent les autorités. Des médecins éminents adressèrent une supplique aux grands jurés, pour les engager à prier le Gouvernement de prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour l'extirper. Ils décrivirent cette infection sur tous ses aspects, et la déclarèrent facilement curable surtout dans ses premiers stades. Le général Aldimand, à la requête du Conseil Législatif, écrivit aux curés, les priant d'aider les autorités à extirper cette terrible maladie, qui rendait gênante et difficile la position des voyageurs, nuisait au commerce et aux relations sociales, exposant même les curés au danger dans l'exercice de leur ministère, et tout particulièrement dans le sacrement de pénitence: la contagion pouvait se faire par la respiration, tant est subtile le virus de cette maladie.

Il va de soi que les curés appuyèrent les autorités civiles; ils prièrent les gens de ne pas cacher leurs bobos dans leur intérêt personnel et celui de la société.

(1) *Chap. VII, p. 153, du vol. précité.*

La lettre circulaire écrite en 1783 par Mgr Olivier Briand prouve que le clergé seconda le gouvernement, qui chargea des médecins d'expérience d'aller dans les paroisses soigner les malades aux frais de l'Etat. Les deux lettres de Mgr d'Esglis, l'une en 1785 et l'autre en 1786, engagèrent les curés à aider les chirurgiens à rendre leur travail plus facile et partant plus efficace.

Relativement à cette maladie, tous les médecins ne s'accordaient pas sur le nom ni sur la façon dont elle s'était déclarée.

Le docteur Robert Jones de Montréal écrivait en 1786: "Le mal infectieux découvert pour la première fois à Malbaie (Baie Saint-Paul) se répandit d'une manière si rapide et si destructive dans toute la province du Canada que, depuis les Cèdres (au-dessus de Montréal) jusqu'à la localité où elle fut remarquée pour la première fois, nul endroit semblait en être exempt, bien que les habitants de quelques paroisses fussent infectés d'une façon plus générale et plus violente que dans d'autres. L'Île de Jésus et la paroisse de Laprairie souffrent violemment de ce mal. Sur cette île, il n'est pas rare de voir dans la même famille tous les membres atteints et tomber en même temps. (1)

Le docteur Mervin Nood, chirurgien de l'armée anglaise, dans une lettre au Président du comité chargé par le gouverneur de vérifier la réclamation du Dr Bowman, avait déclaré: "Cette maladie qu'on nomme Mal de la Baie Saint-Paul n'est pas du tout particulier à ce pays, c'est une maladie vénérienne qu'on rencontre dans tous les pays du monde. (2)"

L'honorable A.-W. Cochran, D.C.L., dans une conférence devant les membres de la Société littéraire de Québec, affirma en mars 1841: "Bien des motifs contredisent la tradition voulant que la maladie appelée *Mal de la Baie Saint-Paul* ait été apportée à cet endroit par un régiment de troupes écossaises, parce que le mal sévit dans des parties éloignées de la province qui n'avaient pas eu de communication avec la

(1) Page 147 (*Volume précité*).

(2) *Ibid.*, p. 148.

Baie Saint-Paul . . . D'ailleurs, ajouta le conférencier, le mal s'était déclaré plutôt comme une épidémie qu'une contagion. (1)

Que le docteur Bowman, envoyé à la Baie pour traiter cette maladie, y ait découvert 328 cas en 1785 et 317 en 1786 ne prouve rien d'autre que cette localité a été plus maltraitée que d'autres, comme au temps de la grippe espagnole.

Qu'on ait découvert 3362 cas dans les 48 paroisses visitées par le Dr Bowman, prouve que le mal s'est fait durement sentir dans une population de 120,000 âmes comprises dans les 48 localités. C'est une proportion considérable. Heureuses les paroisses suivantes qui en furent épargnées: Berthier (D. de Québec), Batiscan, Champlain, St-Augustin, Sainte-Foy, les deux Lorettes, Charlesbourg Beauport Sainte-Famille (Ile d'Orléans), Saint-François, Saint-Joachim et les villages indiens.

Les médecins de ce temps-là différaient d'opinion sur le nom de cette maladie. L'un prétendit que c'était une sorte de picote; un autre, que c'était des éruptions scorbutiques parce qu'elle se manifestait par des pustules dans la bouche comme le scorbut; un seul affirma que c'était la syphilis.

Comme nous tenons autant que possible à la précision, nous nous sommes adressés à des sommités médicales canadiennes à ce sujet. On ne semble pas très sûr. "On croit que c'était la syphilis", "Adressez-vous à un tel qui a écrit sur ce sujet." Ce *tel* n'est pas plus sûr que l'autre.

Quant au nom de cette maladie, mal de la Baie St-Paul, on ne semble pas complètement certain, et en ce qui concerne la localité tenons-nous en à l'affirmation de l'honorable A.-W. Cochran, D.L.C., dans sa conférence devant les membres de la Société Littéraire de Québec.

(1) *Volume précité, p. 131.*

GRIPPE ESPAGNOLE

Qui peut déceler la localité où parut pour la première fois la grippe espagnole en 1918? Il est heureux pour la Baie Saint-Paul qu'on ne l'en ait pas rendue responsable. D'ailleurs, elle eut assez à souffrir la perte de quarante personnes, alors que d'autres paroisses en furent exemptées!

ÉPISODE DE LA FLOTTE ANGLAISE À L'ILE-AUX-COUDRES ET À LA BAIE SAINT-PAUL EN 1759

À l'ouverture de la navigation, ce printemps-là, le gouverneur apprend que la flotte anglaise, qui avait passé l'hiver en Acadie, remontait le fleuve en vue de prendre Québec. Il donna l'ordre d'expédier à la Baie Saint-Paul un détachement de l'armée de Montcalm, composé de 150 hommes et d'un certain nombre de sauvages abénaquis, sous le commandement des capitaines de Léry, de Niverville et des Rivières, pour s'opposer au débarquement de l'ennemi à cet endroit, avec l'aide des miliciens de la localité.

L'ordre avait été donné aux habitants de l'Île d'Orléans d'évacuer l'île et à ceux de l'Île-aux-Coudres de fuir à la Baie Saint-Paul et de se sauver dans les bois avec les résidents de cet endroit sous la conduite du curé. . . Consternation et terreur dans l'île et dans la baie . . . Les champs sont à peine ensemencés . . . qu'advient-il de leurs maisons, de leurs animaux? Ils se tournent vers la Providence; ils espèrent que cette flotte aura le même sort que celle de Walker en 1711. (1)

À l'arrivée des soldats de Montréal, on se met en frais d'ériger des élévations de terre, espèces de tranchées en plusieurs endroits sur la plage, qu'on voit encore aujourd'hui et qu'on appelait les "canons".

(1) Une tempête engloutit une partie de cette flotte dans le golfe St-Laurent et força l'autre à retourner en Angleterre.

On était à la fin de mai et les esprits flottaient toujours entre la crainte et l'espérance . . . Les vigies postées sur la pointe d'en bas de l'île et sur les hauteurs de la Baie Saint-Paul, n'apercevaient encore rien. La veille de l'Ascension, on signale un gros navire doublant le Cap-aux-oies, suivi bientôt par un autre, puis 2, et 3 et 10 . . . et enfin toute une flottille poussée par un fort vent de nord-est . . . On ne perd pas encore tout espoir . . . C'est peut-être la flotte française promise l'année précédente! Mais, ô malheur! on distingue à n'en pas douter le pavillon anglais! Cette triste nouvelle se répand à la vitesse de l'éclair. (1)

Fuite précipités des insulaires . . . Chaque famille emporte les objets, les ustensiles les plus indispensables, sans oublier les statues, les crucifix et les images. Les hommes portent en hâte vers les chaloupes les malades, les infirmes . . . Quelle scène que celle de l'embarcation. . . accompagnée de pleurs, de lamentations et de cris . . .!

En peu de temps, canots, chaloupes et barges voguent vers la Baie Saint-Paul.

L'île est déserte quand les vaisseaux de l'amiral Durell eurent mouillé dans le hâvre de Jacques Cartier (appelé par la suite *mouillage des Anglais*). Les matelots grimpent aux mâts; les officiers ajustent leurs lorgnettes pour s'assurer que l'île est déserte. Ils voient bien dans les champs des chevaux et d'autres animaux, mais aucun signe de vie humaine.

Le capitaine Niverville et ses collègues songeaient aux moyens de faire prisonnier quelqu'un d'important de la flotte. Ils demandent aux sauvages d'aller deux en canot à la faveur de la nuit, se cacher près de la grève pour saisir un officier et l'amener à la baie. Aucun des abénaquis voulut risquer d'être pris. François Savard et Anicet Dufour s'offrirent à tenter le projet. Ils allèrent donc de nuit se blottir sous un gros cèdre entouré de jeunes taillis. Au matin, ils voient deux hommes à cheval se livrant à leur sport favori, l'équitation. Nos deux Canadiens

(1) On apprend plus tard que la flotte anglaise s'était divisée vis-à-vis le Bic en trois escadres. Celle qui était sous les ordres de l'amiral Durell arriva à l'Île-aux-Coudres le jour de l'Ascension.

reconnaissent que le deuxième est un officier. Savard dit : "Toi, Nicet, vise le premier, ne le manque pas, moi, je me charge de coucher le cheval de l'officier, et d'un bond à nous deux, celui-ci sera dans le canot. C'est ce qui arriva tel que pensé.

Joie des officiers français et des sauvages de voir atterrir le canot avec l'officier anglais. Ce qui intencifie encore le plaisir, c'est que cet Anglais est le fils de l'amiral Durell. On le traite poliment et on le conduit aux autorités militaires à Québec. . . où il fut reçu avec les honneurs dues à son rang, et remis plus tard aux Anglais.

On lit dans le journal du capitaine Knox (1) le rapport de l'amiral Durell au général Wolf, de son séjour à l'Île-aux-Coudres, le travail du sondage du fleuve en face de la Baie Saint-Paul. Il décrit l'île et la baie où il voit un bel établissement à un mille environ au nord de l'île . . . "Un de nos vaisseaux, dit-il, qui sondait le fleuve en approchant la baie, fut tiré de la rive sans être atteint: il était hors de la portée des tireurs . . . "Un vaisseau, portant des officiers du 15^e régiment, faisait semblant de vouloir accoster à différents endroits pour tromper les "indigènes" de la localité qui dirigeaient contre nous un feu soutenu. Pendant ce temps-là, nos hommes pratiquaient le sondage.

"Malheureusement pour les "indigènes", continue Durell, leur conduite leur coûta cher comme on le verra par la suite ("the unhappy natives paid dear for this behavior, as will be seen in the sequel of this work").

Durell, dans son rapport, raconte qu'il a rencontré un vaisseau français parti de Québec et portant une parente du gouverneur, quatre religieuses et plusieurs notables qui retournaient en France. Il a intercepté et dirigé le vaisseau vers Québec avec un pavillon anglais comme *sauve-conduit*. "Nous voulions, dit l'amiral, montrer notre façon de traiter l'ennemi . . ." Il regrette cependant d'avoir laissé échapper des vaisseaux français chargés de provisions. Ce devait être la flottille chargée de munitions de guerre et de bouche, envoyée par le ministère général. Elle parut à Québec le 15 juin 1959.

(1) Ce journal est à la bibliothèque du Parlement.

Durelle déclare avoir un pilote français (1). Il sait que les vivres manquent à Québec. (a)

L'armée du général Wolf, après avoir pris Louisbourg le 26 juillet 1758 et passé l'hiver en Acadie, remonta le fleuve en vue de prendre Québec. (1) Pendant que l'armée stationnait au Sault Montmorency, le capitaine Gorham faisait des excursions pour approvisionner l'armée. Revenant le 15 août d'une de ses randonnées, et ayant sous ses ordres 150 voltigeurs, un détachement des montagnards écossais, des marins, formant en tous 800 hommes. Ils montaient un vaisseau armé et trois transports. Il avait aussi sous ses ordres un lieutenant de marine et quelques hommes de service pour les aider.

Le capitaine Gorham raconte dans son rapport que le 4 du mois d'août, il se trouvait en face de la Baie Saint-Paul, où 200 hommes travaillaient à s'opposer à leur débarquement. "Ils prenaient plaisir à détruire nos embarcations".

"À trois heures du matin, nos soldats prirent terre, délogeant l'une après l'autre leurs gardes, composées chacune d'une vingtaine d'hommes. Tous prirent la fuite et se retirèrent

ETAT DE LA COLONIE EN 1757

Dorell écrivait le 15 septembre au ministre de la guerre : "Les bataillons de Berry perdent toujours du monde à l'hôpital de cette ville . . . il est mort encore une vingtaine d'hommes depuis ma dernière lettre. La maladie afflige cruellement les religieuses; il en est mort cinq et trois aumôniers coup sur coup (2)". À Québec, on était réduit à 4 onces et même 2 onces de pain par jour.

Montcalm écrivait trois jours après: "Manque de vivres, le peuple est réduit à un quarteron de pain . . . Peu de poudre, point de souliers . . . Il faudrait en envoyer dès le commencement de mars".

Le 26 février 1758, M. Dorell écrivait:(3)"Le peuple périt de misère; les Acadiens réfugiés ne mangent depuis quatre mois que du cheval et de la morue sans pain; il en est déjà mort plus de trois cents . . . Nos soldats sont à la demi-livre de pain par jour, depuis le premier novembre, trois livres de cheval, trois livres

(1) *Des traitres, il y en a toujours eu . . . dans l'Acadie, prise par les Anglais, dans la prise de Québec et ailleurs.*

(2) *Dorell, un des employés de la colonie.*

(3) *Ferland, vol. II, p. 557.*

dans les bois abandonnant leur village, qui fut incendié". Ce village, d'après le rapport, consistait en une cinquantaine de bonnes maisons et de granges. La plus grande partie du bétail avait été retirée.

D'après ce rapport, les Anglais n'avaient perdu qu'un seul homme, outre deux blessés; les Français avaient eu deux de leurs hommes tués, qu'ils avaient réussi à enlever" . . .

De là, ils s'étaient rendus à la Malbaie où ils avaient délogé les habitants avec leurs bestiaux, qu'ils avaient traversé au sud où ils avaient détruit en partie les deux belles paroisses Sainte-Anne et Saint-Roch des Aulnaies, puis chargé leurs vaisseaux de gros bétail, et qu'ils étaient revenus sans aucune perte . . .

Un des deux qui furent tués à la Baie Saint-Paul était Charles Demeule, de l'Ile-aux-Coudres. D'après l'acte de sépulture, il avait été scalpé. Il y avait donc des sauvages parmi les Anglais. (M. l'abbé Charles Trudelle).

"Les Anglais avaient fait prisonniers deux Canadiens, un Tremblay des Eboulements et J.-B. Grenon de la Pointe-

de boeuf, deux livres de pois et deux livres de morue par huit jours. Ils prennent leur mal en patience. . .

"Pendant cet état de misère pour le peuple et les soldats, écrit Dorell, les officiels trouvaient le moyen de s'amuser assez agréablement. Au palais de l'intendant, les bals et les repas se succédaient; le jeu était si violent, qu'il arrivait quelquefois qu'un seul coup de dé y faisait perdre mille livres. "On a joué ici", continue Dorell, "chez M. l'intendant jusqu'au mercredi des cendres, un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs, au quinze, au passe-dix, au trente-et-quarante. Heureusement pour ceux de nos officiers qui ont joué, M. Bigot, qui est en état de perdre, a bien fait les honneurs de cette partie; il lui en coûte environ deux cent mille livres."

"Les gens de la campagne étaient dévorés par quelques hommes rapaces qui, au nom du roi enlevaient les bestiaux à bas prix et les revendaient fort cher. Pris au nom du roi, un boeuf se payait 50 livres, mais il était revendu 1200 francs par ces mêmes hommes."

Longtemps garde-magasin du roi à Québec, le sieur Estèbre, qui s'était demis de ses fonctions en 1658, passa en France extrêmement riche. M. Varin, garde-magasin, obtint la permission de retourner en France; il était alors très riche.

(1)—(Ferland, vol. II, p. 557)

aux-Trembles, et le premier de ce nom à la Baie Saint-Paul. Grenon était l'homme fort de la région.

Le pauvre Tremblay fut soumis à une cruelle épreuve: assis et attaché sur une planche, on le montait à la hauteur des mâts, et on le précipitait à l'eau; à la troisième fois, on le trouva mort.

On voulut soumettre Grenon au même traitement, mais on ne put lui plier les jambes pour l'assoïr.

À la vue de cette force extraordinaire, le capitaine voulant lui conserver la vie et l'amener à Montmorency, où était l'armée, il lui fit attacher les mains derrière le dos.

Un robuste marin se plaisait à le souffleter au visage . . . Grenon, pleurant de rage, pria le capitaine de lui détacher une main. Le marin voulut continuer son jeu: mal lui en prit: Grenon du revers de la main l'étendit mort à ses pieds. Le capitaine le fit détacher et conduire à terre. (D'après le récit de l'abbé Trudelle, dans ses notes).

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

FAITS DIVERS ET ACCIDENTS

Le Saguenay s'échoue sur l'Île-aux-Coudres.—Frayeur des passagers.—Trois nuits et deux jours sur l'Île.—Zéphirin Bolduc emporté par le courant avec ses porcs dans leur soue en pleine nuit.—On croyait ne plus le revoir.—Dans la même nuit un garçon de 12 ans brûlé à mort à Saint-Antoine.—Un jeune homme perdu est trouvé trois mois plus tard au Cap Cabaret.—Un camion dégringole du Cap-aux-Corbeaux, chargé d'ouvriers.—Un camion de Val D'or portant trois hommes et des machines à forer laisse la côte Saint-Antoine et s'écrase en bas tuant trois hommes.—Une institutrice, Mlle Jeannine Tremblay, se noie en traversant le Saguenay dans l'auto-neige de M. Racine de la Petite Rivière.

LE "SAGUENAY" S'ÉCHOUE SUR L'ÎLE-AUX-COUDRES

C'était le 23 octobre 1897. Le "Saguenay" s'apprêtait à partir de Québec pour son trajet à Chicoutimi et les postes intermédiaires sur la rive nord du Saint-Laurent. Il fut retardé ce matin-là par l'abondance des marchandises que les commerçants n'avaient pu embarquer la veille. Et les passagers s'amenaient plus nombreux que le voulaient les officiers.

Enfin, après deux heures de retard, il part. Le ciel est sombre: il fait présager du mauvais temps. À peine passé l'Île d'Orléans, la marche du vaisseau se ralentit sous la force de la marée montante et du vent. Le pont est bientôt libre: On a peine à se tenir debout même à l'intérieur. La pluie glacée, la grêle et la neige se mettent de la partie pour amortir le mouvement du vaisseau. Le vent fait rage, et les passagers se sentent de moins en moins rassurés, malgré leur confiance en leur capitaine.

La tempête devient si violente que le pilote (le capitaine) ne voit point la lumière de la Cage, et sent la rafale s'emparer du navire et le pousser sur l'Île-aux-Coudres . . . La crainte et la peur s'emparent des passagers quand ils sentent le navire s'ébranler et se tordre sous la violence du vent qui l'engage à demi sur la terre! Et ce qui intensifie encore l'effroi, c'est la noirceur bien qu'il ne fût qu'environ trois heures. Quelques-uns pleurent, d'autres crient: "Où sommes-nous? — Qu'allons-nous devenir? — Où aller, on ne voit rien . . . Pour éviter une panique et rassurer les passagers, la voix du capitaine domine toutes les plaintes: "Soyez tranquilles! . . . pas de danger . . . Je répons de vous."

Enfin la tempête s'apaise un peu, on aperçoit les lumières blafardes des lampes à pétrole des insulaires. Un certain nombre se réfugient chez les habitants, les plus hardis demeurent à bord. Des voitures sont requises pour décharger les barils, les sacs de farine et de sucre.

Deux jours et trois nuits sur l'île . . . Ce ne fut que la troisième journée qu'un vaisseau vint prendre les passagers et les marchandises pour les conduire à destination. (1)

M. ZÉPHIRIN BOLDUC À LA DÉRIVE

Vers une heure du matin de la terrible nuit du 15 septembre 1924, quelqu'un entend: "M. Bolduc est emporté par le courant avec ses cochons!" Cette nuit-là personne ne dormait dans le village . . . On avait entendu les cris perçants: "Mon Sacré-Coeur, sauvez-moi! . . . mes enfants . . . ! Oui, il était parti en effet et de la plus involontaire tragique façon . . . Craignant de perdre ses porcs et sans se douter que le courant avait grugé la terre à l'arrière de la soue, il y entre précipitamment . . . les porcs se rangent au fond en vitesse et lui aussi pour les faire sortir: sous ce poids, la cabane culbute sans dessus-dessous dans le Gouffre. . . le toit cède. . . et voilà les occupants à l'eau tumultueuse . . . C'est à ce moment que les cris perçants de la malheureuse victime se firent entendre.

(1) Renseignement par un passager digne de foi, M. Athanase Tremblay.

Des gens du voisinage accourent pour le secourir, mais la noirceur et la vitesse du courant les rendent impuissants. C'est en vain que M. Idola Lavoie, navigateur, lance une petite chaloupe à l'eau et part . . . On n'attend pas les bras croisés: M. Léger Boivin part aussi avec M. Armand Ferland, le beau-frère de la victime, et un ami M. Arthur Daniel, ils se dirigent en chaloupe vers le bas de la Baie, pensant que la cabane pouvait atterrir de ce côté, tandis que d'autres, dont le vicaire, M. Henri Tremblay vont vers l'est . . .

À l'aube blanchissante, on aperçoit la soue que la marée montante avait échouée à l'Ance-aux-Bateaux. On trouva le pauvre Bolduc plus mort que vif: les yeux fermés, la tête pendante comme les jambes, et menacé de tomber d'un instant à l'autre. Heureusement que le fond était devenu le toit: les colombages servant de lambourdes lui permettaient de se tenir. . .

"Pour le sauver, il faut que quelqu'un se mette à l'eau, (a dit M. Ferland) on m'attache une corde sous les bras et je "vas" le tirer par les jambes. Il tomba à l'eau mais ça parut le ranimer un peu."

Il était 6 heures quand on l'entra dans la maison à la grande joie de sa famille et de ses amis, qui ne pensaient plus le revoir. M. le vicaire, un des premiers organisateurs du sauvetage, y entra aussi pour partager le bonheur de la famille et remercier avec elle le premier, le grand sauveteur, le Sacré-Coeur.

UN GARÇON DE 12 ANS BRÛLÉ À MORT

Le même matin du sauvetage de M. Zéphirin Bolduc, M. le curé et le médecin Euloge Tremblay furent mandés dans le rang Saint-Antoine, pour une famille en péril . . . Les cinq garçons de M. Georges Lapointe, surintendant des chemins, étaient menacés d'être brûlés vifs, lorsque les voisins réussirent à les sortir du brasier.

L'aîné, âgé de 12 ans, voulant allumer le poêle avec du pétrole, une explosion le brûla et mit le feu à la maison. Le pauvre garçon expira une couple d'heures après. Trois des

quatre survivants furent transportés à l'Hospice des Petites Soeurs Franciscaines.

ACCIDENT FATAL ARRIVÉ À DEMOISELLE JEAN- NINE TREMBLAY, FILLE DE M. ROMÉO TREMBLAY ET DE MARGUERITE LAROUCHÉ

Le 21 décembre 1951, elle partait des Escoumains où elle enseignait l'art ménager, pour venir passer les fêtes dans sa famille.

En arrivant à la traverse du Saguenay à Tadoussac, l'auto-neige s'engage sur la passerelle, puis sur le pont du bateau traversier, et au lieu de s'arrêter il passe tout droit et tombe à l'eau.

Le chauffeur de l'auto sortit et faillit se noyer: on le retira de justesse. Mlle Tremblay, restée dans la voiture avait cessé de vivre lorsqu'on réussit à sortir l'auto du Saguenay.

En 1921, un incendie détruisit cinq maisons aux environs du garage de M. Paul Dufour. Le feu prit dans le magasin que tenait un M. Baron, qui s'éloigna immédiatement de la Baie Saint-Paul.

En parlant d'incendie, soulignons-en un qui a fait un vide dans le village en 1954, celui d'une grande maison de pierre de trois étages. Les dépendances étaient aussi toutes en pierre. Cette vieille maison a toujours appartenu aux Darnais. Une partie a servi de magasin, une autre d'hôtel. Un descendant de cette famille est en frais de la rebâtir en bois (1955).

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE

Au printemps de 1919, on trouva au Cap Cabaret, un cadavre. L'identification prouva que c'était la dépouille de Thomas Tremblay, fils d'Onésime Tremblay de Sainte-Croix, disparu depuis la veille du jour de l'an au soir. Il était venu chercher à la gare des parents venant de Montréal. Il ne voulut pas monter à Sainte-Croix en même temps

qu'eux . . . Depuis ce soir-là, toute trace de Thomas Tremblay, âgé d'une trentaine d'années, fut perdue (2)

UN CAMION CULBUTE EN BAS DU CAP

En 1945, un camion des Eboulements qui conduisait une dizaine d'hommes travaillant au chemin de la Galette au lac Ha! Ha! passa tout droit à l'équerre du chemin du Cap-aux-Corbeaux. Le camion abat les premiers taillis, étête les arbres et va s'écraser au bas du cap. Un homme a le cou cassé, un autre, une jambe cassée, le reste blessé plus ou moins gravement.

A la fin du printemps de l'année suivante, un camion, parti de Val D'or, Abitibi, chargé de machines à forer, s'écrase au pied de la dernière côte de Saint-Antoine: les trois hommes sont tués dans la cabine du camion. Un seul respire encore. Les machines avaient broyé la cabine et rendu les victimes méconnaissables. Ces hommes venaient faire des forages sur les terrains des mines de fer de Saint-Urbain.

(2) *Récit de Mme Henri Mailloux, native de Sainte-Croix.*

CHAPITRE VINGTIÈME

Procès de Roger Bouchard contre Decoigne.— Procès de Decoigne contre Roger Bouchard.—Déclarations de M. Si-rois et contestation de l'élection de Langevin.—La Couronne contre Eusébie Tremblay.—Georges Boily versus la Municipalité du village de Baie Saint-Paul. — Hercule Larouche versus la Municipalité de la Rivière du Gouffre.—Wilfrid Tremblay versus la même Municipalité.

LES PROCÈS

Roger Bouchard, versus B. Decoigne, prêtre.

Comme il est dit à la page de M. le curé Decoigne, Roger Bouchard avait accusé M. le curé d'actions criminelles . . . Des menaces, Roger passa aux actes . . . Quelques mois plus tard, le curé reçoit de l'évêque une lettre lui apprenant que des affidavits l'accusent d'actions infâmes . . . Le curé nie énergiquement . . . En septembre 1836, il reçoit de la cour du Banc du Roy l'ordre de comparaître à la cour pour répondre aux accusations portées contre lui. "A défaut de se conformer à cette injonction, il devra payer une amende de 500 louis, et les cautions, Louis Bélair et André Cimon payeront 250 louis chacun."

La cour s'ouvre . . . Les grands jurés, après avoir pris connaissance des accusations, déclarent qu'il n'y a pas matière à procès.

M. Decoigne ne subit pas de procès mais il reste sous le coup des accusations. (1)

Dans l'intervalle (1), André et son ami S. P., qui ont signé les affidavits, craignant d'être appelés comme témoins et poussés par leurs parents, se rendent chez M. le curé, lui avouent s'être parjurés, et lui demandent pardon . . .

L'accusé fait arrêter Roger pour subornation de témoins. A ce stage des procédures, ce ne sera plus la cause du Roi contre Decoigne, prêtre — on est en septembre 1837, l'année de l'accession de la reine Victoria au trône d'Angleterre — ce sera la cause de la Reine contre Roger Bouchard.

Les avocats de M. le curé sont MM. Valfelcon et Hamel; celui de Bouchard, M. Aylwin (devenu juge plus tard); le juge Sewell préside le tribunal. Roger Bouchard paraît devant ses pairs . . .

A l'enquête, les deux présumés témoins, André Ouellet et Sauveur Potvin, qui ont signé les affidavits, jurent qu'ils s'étaient parjurés. . . Le procureur de Bouchard découvre dans les procédures un défaut de forme obligeant le tribunal d'annuler l'acte d'accusation. Ainsi, l'affaire est remise à la session suivante des assises criminelles . . . Sur les conseils du procureur de Bouchard, les deux témoins sont accusés de parjure en mars 1838. . . André est déclaré coupable et condamné à un an de prison.

A la session suivante de la cour, les témoignages contre Bouchard son accablants, mais un juré dissident oblige le tribunal à remettre la cause . . . Dans l'intervalle, M. le curé meurt subitement.

L'innocence de M. Decoigne est bien évidente, mais ses amis n'ont pas eu complète satisfaction.

(1) *Nous les avons lues, les accusations, au complet, au Palais de Justice à Québec, en 1953. Roger a réussi à induire André O... (homme de 27 ans d'après les témoignages) à déclarer sous serment les actions infâmes qu'il lui a suggérées et le prie de trouver un ami qui corroborera son témoignage. Il les conduit à Québec, les deux déclarent sous serment, devant le juge de paix, Jean Langevin, l'action infâme suggérée et inventée diaboliquement par lui, Roger Bouchard.*

DÉCLARATIONS DE M. SIROIS

Contestation de l'élection de M. Hector Langevin, conservateur, par M. Pierre-Alexis Tremblay, libéral, candidat dans Charlevoix, lors des élections fédérales de 1876.

Le procès se déroula à la Malbaie devant le juge Routhier (Alphonse-Basile), écrivain, ancien candidat conservateur dans un comté de la rive sud.

Le procès dura longtemps: 175 témoins comparurent, il y en eut de toutes les paroisses du comté.

Le premier témoin, M. Etienne-Théodore Paquet, député de Lévis à la Législature, se trouvant à la Baie Saint-Paul le dimanche précédant le vote, déclara que M. Sirois avait mis les fidèles en garde contre un parti anticlérical qui voulait abolir la dîme et affamer les prêtres . . . "Emporté par son éloquence imaginative, continua le témoin, le curé prédit qu'à la suite du libéralisme, une révolution prochaine où les prêtres seraient persécutés. "Que dis-je? ajouta le curé, on marchera dans leur sang . . . Il reste un seul moyen s'il n'est pas trop tard! . . . d'éviter cette persécution atroce: l'union immédiate du peuple et du clergé contre le libéralisme". (1)

Parmi les nombreux témoins de la Baie Saint-Paul, plusieurs confirment le témoignage de Paquet, entre autres les cultivateurs Thomas Côté, Henri Grégoire, Octave Simard (marguillier), Xavier Larouche: et, parmi les autres témoins, l'un déclara que si Tremblay n'avait pas eu 150 de majorité dans la Baie, c'était dû au sermon du curé: un autre attesta que ce sermon avait "reviré" plusieurs électeurs . . . tous témoignèrent dans le même sens . . . Et les témoins des autres paroisses affirmèrent sous serment (toujours) les uns plus catégoriquement que d'autres, que les sermons avaient empêché plusieurs partisans de Tremblay de voter et induit des parents et des amis à voter contre lui . . . que les sermons leur avaient fait craindre des châtements, des malheurs.

Pendant les mois de juillet, août et septembre, l'attention des deux partis politiques est concentrée sur la Malbaie. . .

(1) *Rumilly*, vol. II, p. 57 et 58.

Avant de rendre sa décision, le juge se "plaint amèrement d'avoir à juger une affaire qui se complique d'une question politico-religieuse, menaçant de diviser non seulement les électeurs et le clergé de Charlevoix, mais encore toute la population de cette grande colonie, et spécialement l'Eglise et l'Etat... La justice a été cruelle pour moi de mettre sur les épaules d'un seul le jugement d'une telle question" . . . Il espère n'avoir pas à juger en dernier ressort . . ." Enfin, après avoir analysé quelques témoignages, il ne trouve point d'influence indue, spirituelle, mais seulement de l'influence temporelle, et déclare Hector Langevin légalement élu député de Charlevoix. Le jugement attendu depuis si longtemps est publié et diffusé par milliers . . .!

En décembre, il y eut la révision d'une contestation des dernières élections provinciales. Le député Beauchesne, du comté de Bonaventure, fut disqualifié pour sept ans, pour avoir été élu par l'influence indue. C'est le juge Casault qui prononça le jugement au nom de ses deux collègues de la Cour de Révision, "Moi, dit le juge, j'applique les lois, je ne les fais pas."

Voilà les deux partis avec deux jugements équivalents, servant d'obus aux deux camps qui se bombardent avec les jugements de Cour. . .

Le juge Routhier s'était consolé dans l'espérance de ne pas avoir à "juger en dernier ressort". C'est la Cour Suprême qui jugea en dernier ressort, où Tremblay, battu dans Charlevoix, porta sa cause. Le jugement fut rendu par Jean-Thomas Taschereau, frère de l'archevêque de Québec. Il trouva de l'influence indue, et déclara nulle l'élection de Langevin, sans le disqualifier, mais l'obligeant à payer six mille dollars de dépens. Jugement prononcé le 28 février 1877. (La Cour Suprême avait été instituée en 1875). Des rapports de teneur différente sur les affaires politico-religieuses de la province pleuvaient à Rome.

Le Saint-Siège demandait des nouvelles à l'archevêque de Québec . . .

Mgr Langevin, évêque de Rimouski et frère d'Hector Langevin, fit des instances auprès de Mgr Taschereau pour que le juge Casault se rétractât ou fût privé de sa chair de professeur à l'Université. D'autres faisaient des démarches contre François Langelier, professeur lui aussi, qui avait défendu des candidats libéraux . . .

Un nouveau duel s'engagea dans Charlevoix entre Langevin et Tremblay. Le combat fut presque aussi mouvementé que dans le premier: l'archevêque avait défendu au clergé de se mêler d'élection.. Langevin fut réélu, mais avec une majorité fort réduite "par suite d'une corruption effrénée de la part des rouges", dirent les conservateurs. Langevin élu par suite d'une "corruption effrénée", dirent les libéraux.

Des difficultés surgirent entre Québec et Montréal au sujet de l'Université qui "défendait son existence", et les Montréalais qui en voulaient une, furent momentanément apaisés par la bulle érigeant canoniquement l'Université Laval. Les commentaires de la bulle invitaient les parents à envoyer leurs fils à cette université. . .

L'archevêque en promulgant la bulle, publia un mandement dans lequel il dit: "Le Saint-Père a bien voulu approuver l'attitude neutre que nous avons gardée vis-à-vis les partis politiques de notre pays." (1) Dans ce mandement, l'archevêque ajoutait: (a)

(a)—"Pourquoi donc, à propos de question où la religion n'a rien à démêler, viendrait-on passionner les esprits en leur faisant croire que la foi et les moeurs sont en danger? Pourquoi ferait-on entendre de ces accusations vagues et sans précision, qui ne pourraient que jeter un doute injuste sur la doctrine de toute une faculté, de toute une école? Pourquoi ébranlerait-on la confiance que le public doit reposer en des hommes qui la méritent . . .?"

Tout l'imbroglie politico-religieux reposait sur la confusion de l'interprétation du mot libéralisme, que les uns identifiaient au libéralisme religieux en France, en Italie et autres pays d'Europe, tandis que les autres prétendaient suivre le libéralisme anglais . . . (suite au bas de p. 306)

(1) *Histoire de la province par R. Rumilly, vol II, p. 74.*

EUSÉBIE TEMBLAY

Procès d'Eusébie Tremblay, épouse de William Boutet, pour avoir empoisonné sa voisine, Céline Guay, le 9 juillet 1883, dans la paroisse de Saint-Placide, incluse dans la municipalité de Baie Saint-Paul.

Madame Boutet s'amène au presbytère de la paroisse Saint-Pierre Saint-Paul pour avoir du vin: le médecin lui avait conseillé d'en boire pour remédier à la faiblesse dont elle se plaignait. La servante du curé lui donna, au nom de M. le curé Beaudet, une bouteille de vin. Le docteur A. Simard lui vendit de l'arsenic pour empoisonner les rats qui "brisaient tout" . . .

De retour chez elle, elle prépare deux verres de vin et envoie sa fillette inviter sa voisine à venir fêter avec elle. C'était le 9 juillet 1883. Le mari d'Eusébie Tremblay était William Boutet et son père, William Tremblay.

Le Dr. Charles Clément, député coroner du district du Saguenay, a tenu l'enquête les 25 et 26 juillet à la Baie Saint-Paul. Il ordonna l'exhumation du cadavre 30 jours après l'enterrement. . . Eusébie est arrêtée et emprisonnée à la Malbaie. Le procès se déroula devant le juge Routhier. Elle fut défendue par l'avocat Stanislas Perreault (1) du même endroit. Faute de

(a)—Le chanoine Lamarche, délégué par Mgr Langevin pour demander le renvoi du professeur Casault, profita de cette occasion pour représenter les libéraux comme des "libéraux catholiques", dans un mémoire en quatre points. M. l'abbé Benjamin Paquet, ami et conseiller de Mgr Taschereau, présenta lui aussi à la Congrégation, un mémoire.

Pour donner satisfaction aux uns et aux autres, le Souverain Pontife délégua Mgr Conroy, évêque d'Armagh, (Irlande du Nord (l'Ulster) qui était bien au courant du régime anglais. Le délégué du pape fut reçu royalement par tous les groupes . . . Il tint d'abord secrètes ses instructions reçues de Rome. Instructions qu'on peut lire dans le vol. II, de p. 76 à 78 incl. Robert Rumilly.

(1) Renseignement de M. Lucien Lemieux, fils de M. Frs-Xavier Lemieux, défenseur d'Eusébie dans les deux procès qu'elle a subis à Québec. Elle a raconté à son défenseur son trajet de la Malbaie à Saint-Henri. Elle marchait la nuit, se cachait le jour . . .

documents à ce sujet, nous ignorons la nature du jugement, mais nous savons qu'elle s'est évadée de la prison et qu'on l'a trouvée le printemps suivant chez son frère, à Saint-Henri de Lévis.

N'ayant rien découvert à ce sujet au Palais de Justice de la Malbaie, ni à celui de Québec (qui n'ont pas été incendiés et reconstruits après 1883 et 1884) nous avons pu lire le déroulement des procès d'Eusébie dans la chronique des tribunaux de "L'électeur". C'est là que nous avons lu ce qui est écrit plus haut d'Eusébie. Ce qui s'est passé à Saint-Placide, concession de la Baie Saint-Paul, et à la Malbaie a été lu aux Assises Criminelles d'avril 1884. Les jurés ne s'étant pas accordés, la cause fut remise à l'automne. Cette fois, malgré l'habileté de ses défenseurs, Frs-Xavier Lemieux et son conseil, Charles Fitzpatrick, Eusébie fut condamné à être pendue à la prison de Kingston le 10 décembre.

Les défenseurs obtinrent la commutation de la sentence de mort en emprisonnement à vie dans la prison de Kingston. Eusébie est décédée dans cette prison et inhumée à Beauport.

PROCÈS DE GEORGES BOILY CONTRE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE

Le 23 septembre 1912, la Cour procède à l'enquête dans la cause de Georges Boily contre la Municipalité du village.

Le premier appelé à rendre témoignage, c'est M. Oscar Boivin, (1) conseiller depuis sept ans. Il déclare être en faveur de la licence, mais il a été influencé par les sermons . . . A la question de M^{re} Stuart relativement à la confession, M^{re} Rivard s'objecte à toute question au sujet de la confession . . . Stuart reconnaît que le témoin n'est pas obligé de répondre, mais s'il le veut il peut le faire . . . Il s'en suit une longue discussion sur ce sujet . . . Le tribunal, présidé par le juge Blaise

(1) Tout le dossier est à la Malbaie. Nous l'avons lu en entier.

Letellier, partage l'opinion de Stuart, et renvoie l'objection. La même objection est faite à chaque témoignage et renvoyée de même . . .

M. Boivin déclare s'être confessé deux fois, à la première, il n'a pas voulu promettre de voter en faveur du règlement de prohibition: il n'a pas eu l'absolution; . . . la deuxième fois, il promet de voter pour le règlement afin de faire sa retraite, mais quelque temps après la communion, il a changé d'idée. En transquestion, il admet avoir été avisé de promettre de voter pour le règlement, et de voter contre.

Il n'était pas facile de faire admettre par les témoins qu'il y avait eu des assemblées, des petits comités en vue de les préparer. Les témoins, Eugène Lavoie, charretier (cocher) et Delphis Bouchard se sont confessés deux fois, la 2e fois après la votation. Le témoin Danielson, cordonnier, promit de voter en faveur du règlement pour avoir l'absolution, et il vota contre . . . Delphis Desmeules, journalier n'a pas voté à cause des sermons et de la confession . . . Norbert Tremblay, ancien cultivateur âgé de 73 ans, déclare ne se rien rappeler de tout ce qui a été dit . . . mais il a voté contre le règlement . . . Théodule Simard, conseiller, âgé de 45 ans, avoue s'être confessé deux fois, la 2e fois il promit de voter en faveur du règlement, et il vota contre. En transquestion, il se montre d'abord réticent . . . mais il finit par admettre que le maire et le magistrat Simard "l'ont avisé qu'il ne peut pécher en votant contre malgré la promesse, parce qu'il rendra témoignage un mois après le vote." . . . Le notaire J.-O. Paré a fait le sacrifice de son opinion pour faire sa retraite: "Je n'ai pas changé mon opinion, dit-il, je l'ai abandonnée", puis il vote contre le règlement . . . Il ajoute: "cette affaire a été le sujet général de la conversation à la Baie Saint-Paul et ailleurs.

D'autres villageois qui avaient donné leur nom, Joseph Dufour, Thomas Larouche, Edmour Gagnon, hôtelier de tempérance, déclarent être en faveur de la licence et avoir été influencés par les sermons et les confessions . . . cependant ils ont voté contre le règlement . . . Quelques autres témoins (très peu) ont voté en faveur.

Résultat :

Le tribunal, après avoir analysé les témoignages, les résume en 18 considérants et prononce le jugement: "Règlement annulé pour influence indue."

Ce qu'il y a de plus triste et de vraiment déplorable, c'est que la Cour ait permis de forcer les portes du tribunal sacré, le confessionnal — où tout ce qui se passe entre le confesseur et le pénitent doit demeurer inviolé.

PROCÈS DE M. HERCULE LAROUCHE CONTRE
LA MUNICIPALITÉ DU GOUFFRE

On a vu que la Municipalité avait adopté une résolution en vue de faire payer les frais de la construction du pont sur la rivière du moulin de César, par les propriétaires des rangs La Goudronnerie, Saint-Laurent et Saint-Pamphile. (1)

L'action prise en cour par l'opposant, pour faire annuler la proposition du Conseil, lui donne raison: la Cour Supérieure du district du Saguenay enjoint au Conseil d'arrêter les travaux de la construction du pont, en vertu d'un procès-verbal irrégulier et homologué le 10 septembre 1923. Le Conseil décide de maintenir sa résolution, et de s'adresser à la Cour d'appel de Québec pour faire rejeter l'injonction. . . Celle-ci est maintenue . . . Les travaux reprennent et les frais de la construction sont répartis sur les propriétés de tous les contribuables de la municipalité.

(1) On ne s'entend pas sur les rangs Saint-Laurent et Saint-Pamphile ajoutés à Goudronnerie: un secrétaire affirme que La Goudronnerie désigne tout le rang, sans Saint-Laurent ni Pamphile. Le recensement de 1890 lui donne raison. Par contre, un autre secrétaire déclare: pas de Pamphile, mais St-Laurent. Le recensement de 1951 partage l'avis de ce dernier. Nous n'oserons trancher la question. Au reste, elle importe trop peu. D'après les derniers renseignements recueillis de personnes bien renseignées, entre autres le notaire Edmour Simard, il faut s'en tenir au cadastre sur lequel le rang Saint-Pamphile remplace Saint-Laurent qui n'y est pas indiqué. "D'après le cadastre, Saint-Pamphile désignerait une partie (celle du sud) de la Goudronnerie, à partir de l'extrémité de la rue Saint-Joseph jusqu'au pied des côtes du Cap-aux-Corbeaux, cette partie forme le rang Saint-Pamphile, que bon nombre désignent encore rang Saint-Laurent."

PROCÈS DE M. WILFRID TREMBLAY CONTRE
LA MUNICIPALITÉ DU GOUFFRE

Au chapitre onzième, à la page de la Municipalité de la Rivière du Gouffre, il est rapporté que M. Wilfrid Tremblay avait réclamé \$200.00 pour dommages causés par le dynamitage du roc, en vue d'élargir le chemin dans la côte du Cap-aux-Corbeaux. L'année suivante, à la reprise des travaux, la dynamite lança des pierres et du gravier sur la terre du même propriétaire. Cette fois, il réclame \$1,000. Le Conseil lui offre \$100. Il refuse et intente un procès. La Cour lui accorde \$25.00 pour les pierres projetées sur son terrain.

Insatisfait de ce jugement, il en appelle . . . Le jugement en première instance, est maintenu. N'empêche que la Municipalité paya \$2,700. pour les frais des procédures. La jeune municipalité subit des dépenses se montant à \$5,000. au cours des deux procès avec Larouche et Tremblay.

Dans ses difficultés avec ce dernier, le Conseil avait donné l'ordre au contre-maître des travaux de ne pas l'employer. Le registre du Conseil est très réticent dans cette affaire: il ne mentionne pas les frais que Wilfrid a dû payer, lui aussi, dans le procès en appel, puisque le jugement en première instance a été maintenu.

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

Usages et coutumes — Langage.

M. Trudelle arriva ici préjugé contre les paroissiens: on lui avait fait un tableau peu rassurant sur leurs moeurs (1). Il est vrai que l'événement arrivé le jour de son entrée au presbytère, et ses premières relations avec certains paroissiens, et celles de ses deux premières années comme curé, étaient de nature à le décourager, à tel point qu'il pria l'évêque de le rappeler de cette paroisse. Mais les six autres années de son ministère ont modifié son opinion sur les habitants. La veille de son départ, le dernier dimanche de septembre 1864, M. Trudel a écrit dans ses notes, ce qu'il avait dit en chaire: "Aujourd'hui, 25 septembre . . . grande journée d'adieux et de regrets . . . Je pars demain matin . . . emportant de bien doux souvenirs avec moi. . ."

En parlant des bâtisses, M. Trudelle a écrit: "Ici on voit encore des maisons de pierre de champs, d'autres de bois équarri, ni crépies, ni lambrissées, ni blanchies à la chaux. C'est surtout dans la Mare que l'on peut voir ces spécimens du genre — c'est aussi dans cette partie de la paroisse que se conserve le mieux les usages et les traditions de la paroisse. Il faut dire cependant que le village a donné l'exemple de grandes améliorations que l'on commence à imiter dans le reste de la paroisse."

M. Trudelle continue à décrire les maisons des rangs: "L'intérieur des maisons correspond en général à l'extérieur — il y est lamentablement d'une pauvre apparence: de petites chaises de bois mal faites, une table se convertissant souvent après les repas, en une sorte de grande bergère, — la brimbale, la salière de bois, quelquefois le dressoir, — un ou deux seaux

(1) A relire à la première page de l'introduction, et surtout à la page de M. Trudelle, chapitre des curés....

(que plusieurs nomment *sieaux*) suspendus au mur — voilà le ménage de la cuisine — dans la chambre ou salon, s'il y en a, sont suspendus les harnais du dimanche, les robes de carriole (qu'on appelle parfois les *peaux* de carriole) . . . et celles des "créatures", en hiver on n'y peut faire entrer les "visites".

"Si l'on est peu curieux en général sur la beauté des édifices et l'ameublement des maisons, il en est tout autrement de la toilette: sous ce rapport la Baie peut soutenir comparaison avec les paroisses les mieux endimanchées. Le luxe qui fait irruption partout a réussi à traverser les Caps. On ne voit presque pas ici, comme dans la côte de Beaupré et autour de Québec, les hommes en capot de grosse étoffe du pays, ceinture fléchée, bonnet de laine grise ou rouge, et les femmes portant le jupon de droquet et le mantelet d'indienne avec le petit *châle* — véritable costume de la femme canadienne à la campagne.

"Ici comme partout la pipe est en grand honneur: mais ce qu'il y a de particulier, c'est que même les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion ont cet usage. Il n'est pas rare de voir de tout petits bons hommes passer en fumant avec le sans-gêne des vieillards et, pour mieux les imiter, tenir leur pipe renversée: on les voit tirer de leurs goussets des pipes aussi longues qu'eux et les charger avec la facilité et l'aplomb des maîtres fumeurs. On voit encore quelques vieilles fumer: il paraît qu'autrefois c'était plus commun. Ici les femmes et les filles partagent avec les hommes bien des travaux qu'on ne voit faire ailleurs que par ces derniers. C'est ainsi que les femmes et les filles ne font aucune difficulté de herser et de conduire le train du laboureur . . . (1)"

Depuis cette époque, il s'est opéré bien des changements, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des maisons. Elles sont aujourd'hui, et depuis près d'un demi siècle, de belle apparence et bien entretenues au dehors et au dedans. On voit peu de paroisses aussi bien bâties en général. Le village s'est encore embelli depuis que M. Trudelle l'a cité comme exemple.

Quant au mobilier des anciens (nos pères et nos grands pères), il était sans doute fort "différent de celui du style Louis

(1) *Archives de la Fabrique.*

XV", mais il leur coûtait presque rien, pas même de clous: les pièces assemblées à mortaises et consolidées par des chevilles de bois. Ils s'accommodaient si bien de leur mobilier qu'ils le conservaient ainsi jusqu'à ce qu'ils eussent *pris le dessus*, comme on dit. Il leur fallait économiser: "l'aîné pensera bientôt à se marier," se disaient le père et la mère, "il faudra lui acheter une terre . . . et les filles recevront des amis, des aspirants . . . alors, il faudra améliorer . . .

Ingénieux nos pères, nos grands pères, et bien secondés par leurs épouses, excellentes fermières . . . Les hommes fabriquaient tout: chaises, tables, lits: les femmes tissaient au fil de lin lingerie et literie, et de la laine des moutons ils fabriquaient flanelle et étoffe.

La plupart des anciennes maisons n'étaient pas grandes et parfois composées seulement d'un rez-de-chaussée et pas de mansardes. Dans ces demeures, la cuisine était la principale pièce, servant de salle à dîner et de chambre à coucher. On entrait dans la cuisine d'une telle de ces maisons habitée par une famille de dix: on ne voyait que deux grands lits (de "haute taille"): lits à "quenouilles" ou lits à "grand'mère", comme on disait, les pieds ou les montants se prolongeaient presque au plafond, entourés de ciels: sous chacun de ces lits, une couchette se poussait le matin et se tirait le soir. Voilà de la place pour huit personnes. Et les autres membres de la famille? dans une espèce de canapé sans coussin (appelé "bed") et servant de siège qui s'ouvrait, donnant place aux autres. On ne voyait que deux lits, on en voit cinq maintenant . . . et le tout propre et décent, mais pas très hygiénique.

Et comme la table occupe un large espace, elle s'est muée en fauteuil. En levant le bord de la table, elle glisse sur les bras de la *future* bergère.

Il y avait aussi deux autres chambres dont l'une servait au coucher et l'autre, comme chambre. Elle servait aussi à d'autres fins . . . *chambre de réserve*, qu'on ouvrait qu'aux parents ou amis en visite. Comme les cultivateurs de cette époque n'avaient pas au début, les dépendances, les remises où tenir en bon ordre

les harnais et les robes de carrioles, (1) on les accrochait, en hiver, dans cette chambre.

Ce qu'on ne doit pas ignorer, c'est la paix, le bonheur dans ces familles. Et ce qui y contribuait beaucoup, ce n'était pas tant la présence de ces objets, que le précieux souvenir des mains qui les avaient fabriqués. Assis sur ce rustique canapé et ce fauteuil sorti de la table, on jouissait plus de cette vie simple (2) et active que sur le moelleux *Chesterfield* . . .

M. Trudelle, soulignant le langage des paysans, déclare qu'ils parlent bien, à part quelques expressions particulières qu'ils semblent avoir créées, comme *chouanner*, pour dire des balivernes, et *faire deuil*, pour faire de la peine.

Avouons que le mot deuil (peine, chagrin, affliction) a été fortement défiguré, mais on ne le dit plus, ou très rarement. Venons à *chouanner*, verbe d'une origine absolument française, de même que *chouannerie*, tous les deux dérivés de chouan (a).

"Nos paysans parlent bien", a dit un Français de grande culture, qui a visité plus d'une paroisse et qui s'est assis à la table de quelques-uns de nos habitants. "C'est un langage un peu vieilli, dit-il, mais correct." Il a remarqué avec plaisir

a—On donnait le nom de chouans aux paysans français attachés à la monarchie et qui se cachaient et se donnaient de faux noms, pour ne pas servir comme soldats sous la première République. Tous les royalistes étaient des chouans. Chouanner, c'était combattre à la façon des chouans; et leur révolte prenait le nom de chouannerie.

Les chouans se sont armés et ont combattu les ennemis de la monarchie: un de leurs chefs a été exécuté sur l'ordre de Bonaparte (Napoléon 1er). Parmi les régiments venus pour combattre les sauvages, plusieurs sont restés comme colons, ou censitaires de leurs chefs devenus seigneurs. Ces colons parlaient entre eux des chouanneries, et comme c'étaient choses du passé qu'on prenait alors pour des balivernes . . . De tels propos prirent bientôt

(1) Carriole, en France se dit d'une petite charrette couverte. Ici on en fait une voiture d'hiver et de promenade, tandis que la carriole française est employée par les paysans à porter les légumes au marché.

(2) Gardons-nous de donner à cet adjectif le sens de "bonace", comme le font trop de gens. Être simple, c'est être naturel, modeste, sans recherche partout, dans ses relations, comme dans la toilette.

l'accueil spontané et chaleureux de l'hospitalité et de la politesse de l'ancienne France.

Il s'est rencontré quelques visiteurs de passage dans la province, qui ont affirmé que la langue française était en péril, parce qu'ils ont entendu les mots *icite* pour *ici*, *moué* pour *moi*, *étout* pour *aussi*. Nous n'avons qu'à penser que ces Français manquaient de culture.

René Bazin, grand écrivain du vingtième siècle a entendu ces mots dans plusieurs provinces de France, notamment dans les provinces de l'ouest. Il a écrit plusieurs articles à l'occasion de "Maria Chapdeleine", roman de Louis Emond, où tout se passe au Lac Saint-Jean. C'est en analysant ce livre qu'il parle des mots cités plus haut. Les marins bretons et normands, devenus colons, ont appris à leurs enfants les termes, embarquer et débarquer, même quand il s'agit d'un simple blanc et surtout d'une voiture ordinaire, mais aujourd'hui plusieurs (beaucoup) emploient les verbes entrer dans et sortir de l'automobile au lieu de monter dans et sortir de l'auto.

Les anciens mots français ne mettent pas la langue en péril; ce qui la déflorit, ce sont les anglicismes, la plaie du siècle.

Ah! si nos écoles consacraient cinq minutes par jour à la correction du parler, du langage des élèves, elles auraient tôt

le nom de chouannes ou choennes. Et le qualificatif **chouanneux** suivait de près le nom (selon l'habitude des paysans de former des qualités en **eux** plutôt qu'en **eur** (menteux pour menteur).

Nos ingénieux grands-pères, en plus des meubles, fabriquaient des cuvettes, des tinettes et d'autres vaisseaux dont l'un portait le nom de gargouche. Ce récipient ne nécessitait ni clous ni broquette . . . une simple écorce de bouleau, une rondelle de bois pour le fond, le tout assemblé et assjetti avec des racines de nos arbres ou taillis . . . l'anse, aussi de racines tressées ou tordues. Les fabricants de ces vaisseaux rustiques n'ont pas inventé complètement le nom: ils ont dû le prendre de la forme de la gargousse, petit cylindre de métal renfermant la charge d'un canon. Ils n'ont changé que la syllabe **ss** en **ch**, et la gargouche servait à la cuillette des bleuets, à contenir des légumes qu'on apporté du champ à la maison.

fait de l'épurer. (1) Les remarques verbales ont peu d'efficacité sur les jeunes de l'école primaire. Le moyen le plus sûr et le plus fructueux, le voici: un carton de deux pieds ou plus ou moins de hauteur et d'une vingtaine de pouces de largeur, portant un trait de plume tracé au milieu de haut en bas. A gauche, sera écrit: On ne dit pas: A droite, on dit:— Le carton accroché au mur exhibe aux yeux des élèves la faute commise.

Il ne se passera pas bien des mois avant que les deux côtés du carton soient couverts de fautes et de corrections. On ne doit pas interrompre la marche des leçons et des exercices pour s'occuper de ces corrections, cela se fait au commencement ou à la fin de la classe. Ce qu'il y a de vraiment intéressant dans ce travail, c'est le plaisir croissant que les élèves y prennent: ils se corrigent les uns les autres. Et même cet exercice fait d'une pierre deux coups: les élèves feront remarquer à leurs frères et sœurs à la maison les fautes exhibées à l'école et par ricochet les parents pourront sans doute en tirer profit eux-mêmes.

Les habitants de la Baie Saint-Paul sont économes. Ils l'étaient encore plus il y a une quarantaine d'années qu'aujourd'hui. M. l'abbé Léonce Boivin, aujourd'hui Monseigneur, p.d., et curé des Eboulements, a écrit dans "Nos Montagnes", "Les prêtres des habitants de la Baie aux paroisses étrangères se comptent par millions. Après une enquête faite par le bureau des Notaires, ajoute-t-il, la Baie Saint-Paul était en tête de tout le pays pour sa population. Un curé de St-Urbain vient au village et annonce en plein été qu'il voudrait offrir \$40,000. de débentures de son église aux journaliers de la Baie Saint-Paul: le soir tout est souscrit."

Si les paroissiens de la Baie Saint-Paul ont su conserver l'esprit d'économie de nos ancêtres, ils ont aussi, et en premier lieu, conservé leur foi solide et agissante. "La vie, a dit Lyau-

(1) Il existe des dictionnaires du bon langage; des brochures, des plaquettes de mots corrigés; une de 100 noms anglais traduits en français; une autre de 200 mots publiés par l'abbé Blanchard de Montréal. Les outils, les vêtements sortent des manufactures anglaises et baptisés sous des noms anglais.

tey, sans la foi ne serait qu'une folie incobérante, si la spiritualité ne la réglait."

La paroisse Saint-Pierre - Saint-Paul est une très bonne paroisse bien organisée au point de vue religieux: les Tertiaires, les Dames de Sainte-Anne, les Enfants de Marie, la Ligue du Sacré-Coeur. La tempérance a ses promoteurs dans les Cercles Lacordaire et Jeanne D'Arc.

Une preuve évidente de la bonne éducation puisée dans la famille et à l'école, c'est le nombre de prêtres, de religieux et religieuses originaires de la Baie Saint-Paul.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA BAIE-SAINT-PAUL

Allard, Joseph	1875-1901-1944	Chicoutimi
Auclair, Pierre-Elzéar	1938-1867-1896	Baie Saint-Paul
Boily, Albert	1883-1912-1943	N.-D.-de-la-Doré
Boily, Edouard	1865-1893-1932	Saint-Urbain
Boily, Pierre	1842-1868-1887	Les Eboulements
Boily, Roger	1825-1857-1896	La Broquerie, Man.
Boivin, Egide	1895-1924	Mistassini
Boivin, Léonce	1885-1909	Les Eboulements
Bouchard, R.P. Alfred	1897-1923	Cap-dela-Madeleine
Bouchard, Joseph	1893-1919	Bagotville
Bouchard, Léonard	1916-1945	Séminaire de Québec
Bouchard, Nérée	1890-1916	St-Léon de Conic (Man.)
Boulianne, Egide	1910-1937	Kénogami
Brassard, F.-X.	1861-1887-1933	Magog
Chevrefils, Jean-Olivier	1790-1813-1835	St-Constant
Cimon, Georges	1871-1898-1947	Hôtel-Dieu de Chi.
Cimon, Horace	1893-1918	St-Bernard de l'Île- aux-Coudres
Cimon, Frs-Xavier	1891-1917-1931	Baie-Saint-Paul
Côté, Charles	1908-1936	Val-D'Or
Côté, Edmour	1878-1904-1918	Ct-André du Lac- St-Jean
Côté, R.P. Paul, o.m.i.	1908-1936	Etats-Unis
Côté, Paul-Emile	1909-1934	Hôtel-Dieu St-Va- lier, Chicoutimi
Côté, Thomas	1874-1905-1936	Port.-du-Fort, Ont.

Daniel, Arthur	1912-1941	Kénogami
Drolet, Arthur	1904-1932	Ascension
Duchesne, Frèdeau	1898-1927	Ile-Maligne
Dufour, Charles-Henri	1918-1943	Sém. de Chicoutimi
Dufour, Edouard	1814-1842-1889	Québec
Fillion, Amédée	1886-1913	
Fortin, Benjamin	1920-1943	Sém. de Chicoutimi
Fortin, Frs-Joseph	1906-1930	Chicoutimi
Fortin, Herménégilde	1885-1912	Sém. de Chicoutimi
Fortin, Joseph	1891-1920	St-Méthode
Fortin, Ls-Philippe	1917-1941	Sém. de Chicoutimi
Gagnon, Amédée	1853-1883-1896	Rosière, Wisconsin
Gagnon, Louis	1854-1882-1933	Chicoutimi
Gariépy, M.-Arthur	1865-1888-1939	La Patrie
Gariépy, Charles	1870-1893-1928	Ham-Nord
Gaudreault, Rosario	1923-1948	Sém. de Coucoutimi
Gauthier, Aug.-Ths	1816-1842-1876	Baie Saint-Paul
Gauthier, J.-J. Nap.	1850-1876-1892	Québec
Gauthier, Ls-Onésime	1840-1860-1880	St-Lazare, Bell.
Gauthier, Patrice-R.	1878-1906-1931	Highgate, Vermont
Girard, Jos-André	1839-1867-1917	St-Patrice
Gobeil, R.P. Alonzo,	1905-1932	Montréal
o.m.i.		
Larouche, Ludger	1896-1923	St-Frs.-de-Sales
Larouche, Ovide	1857-1886-1926	St-Fidèle
De Lavoye, Claude	1690-1715-1717	Québec
Lavoie, Elzéar	1867-1893 1951	St-Gédéon
Lavoie, Héraclius	1858-1887-1934	St-Joseph-d'Alma
Lavoie, Polydore	1844-1880-1917	Montréal
Otis, Lucien	1824-1851-1868	Québec
Perron, Jos.-O.	1864-1889	St-Irénée
Renaud, Georges	1881-1907-1930	Dolbeau
Renaud, Joseph	1860-1886-1914	N.-D. d'Hébertville
Renaud, Louis	1885-1910	Escoumins
Simard, Ls Arthur	1863-1893-1944	Aurora, Ill.E.U.
Simard, Cléophas	1886-1890-1947	Aurora, Ill.E.U.
Simard, Edmour	1884-1912	Chicoutimi
Simard, Ov.-Dolor	1895-1918	Sém. de Chicoutimi
Simard, R.P. Georges,	1878-1905	Univ. d'Ottawa
o.m.i.		
Simard, Jean	1863-1895-1943	Baie St-Paul
Simard, Lionel	1903-1929	Roberval

Simard, Thomas	1890-1918-1928	Québec
Tremblay, Didyme	1864-1890-1927	Normandin
Tremblay, Jos-Et.	1874-1899-1934	Québec
Tremblay, J.-Baptiste	1857-1885-1890	Ottawa
Tremblay, Jean-Paul	1918-1944	Sém. de Chicoutimi
Tremblay, Médéric	1851-1878-1904	Eboulements
Tremblay, Onésime	1852-1879-1918	Roberval
Tremblay, Pascal	1908-1926	Sém. de Chicoutimi
Tremblay, Philippe	1872-1896	La Malbaie
Tremblay, Roland	1921-1948	Roberval
Tremblay, Rosaire	1905-1929	St-Aimé des Lacs
Tremblay, Thomas	1876-1902-1941	Baie Saint-Paul
Tremblay, Zamilda	1884-1912	Macamic

N.B.— M. le chanoine F.-X. Fréchette. "Supplément historiques sur le diocèse de Chicoutimi".

RELIGIEUX ORIGINAIRES DE LA BAIE-ST-PAUL

Fr. Zéphirin, C.S.S.R.	1925-1942	
fils d'Aquilas Simard (Zéphirin)—Joséphine Boivin		
Fr. J.-Arthur, S.V.P.	1896-1901	
fils de Napoléon Côté (Arthur)—Marie Tremblay		
Fr. Marie-Raynald, F.E.C.	1925-1942	
fils de Léonidas Simard (Elzéar)—Marie Lavoie		
Fr. Adolphe-Justin, F.M.	1891-1907	
fils de Maxime Simard (Edmour)—Victorine Tremblay		
Fr. Florent-Emile, F.M.	1908-1924	
fils de Gédéon Dufour (Emile)—Cordélie Simard		
Fr. Joseph-Eloi, F.M.	1898-1916	
fils de Charles Tremblay (Eloi)—Marie Bouchard		
Fr. Allyre, F.M.	1912-1930	
fils de Misael Lavoie (Ludger)—Léocadie Lavoie		
Fr. Etienne-Louis, F.M.	1920-1929	
fils de Elie Bolduc (Antonio)—Angéline Lavoie		
Fr. Charles-Jérôme, F.M.	1920-1940	
fils de Joseph Tremblay (Chs-Eugène)—Anaïse Cimon		
Fr. Gabriel-Etienne, F.M.	1924-1941	
fils de Clovis Bouchard (G. Magella)—M.-A. Châtigny		
Fr. Noël-Benoit, F.M.	1925-1943	
fils de Anicet Bissonnette (Roger)—Marie Tremblay		

- Fr. Rosaire-Gabriel, F.M. 1927-1946
 fils de Joseph Gravel (Dolor Rosaire)—M.-Aud. Dufour
 Fr. Jules-Allard, O.M.I. 1907-1925
 fils de Joseph Allard (Jules)—M.-Louise Boily

ABREVIATIONS :

- C.S.S.R. : Frère de la Congrégation du Très Saint Rédempteur.
 S.V.P. : Frères de Saint-Vincent-de-Paul.
 F.E.C. : Frères des Ecoles Chrétiennes.
 F.M. : Frères Maristes.
 O.M.I. : Frères Oblat de Marie-Immaculée.

RELIGIEUSES ORIGINAIRES DE LA BAIE-ST-PAUL

- Sr. M.-Colette, P.F.M. 1867-1894-1936
 Jean-Baptiste Simard (Marie)—Angelina Gauthier
 Sr. M.-Agnès-d'Assise, P.F.M. 1868-1894-1923
 Théophile Pilote (Georgianna)—Marie Tremblay
 Sr. M.-Frs.-d'Assise, P.F.M. 1869-1893
 Ferdinand Tremblay (Marie-A.)—Marie Renaud
 Sr. M.-de-Bon-Secours, P.F.M. 1871-1893-1932
 Ferdinand Tremblay (D.-Emma)—Marie Renaud
 Sr. M.-Amable-de-Jésus, P.F.M. 1874-1898-1917
 Néré Asselin (Demerise)—Suzanne Lavoie
 Sr. M.-Pierre-d'Alcan, P.F.M. 1875-1899
 Jacob Tremblay (Marie)—Sophie Bouchard
 Sr. M.-de-la-Purification, P.F.M. 1876-1894-1931
 Louis Larouche (Geneviève)—Denise Desgagné
 Sr. M.-Ambroise, P.F.M. 1877-1893-1925
 Onésime Simard (Marie-Alice) Edith Côté
 Sr. M.-Elisabeth-de-H., P.F.M. 1878-1900-1930
 Michel Tremblay (Agnès)—Céline Simard
 Sr. M.-Rose-de-Viterbe, P.F.M. 1879-1898
 Arthur Potvin (Blanche)—Emilie Allard
 Sr. M.-de-Jésus, P.F.M. 1881-1897-1903
 Jean-Bte Simard (Marguerite)—Angelina Gauthier
 Sr. M.-Jos.-du-S.-C., P.F.M. 1881-1904
 Théophile Bouchard (Laure)—Marie Tremblay

- Sr. M.-Thérèse-de-Jésus, P.F.M. 1881-1904
Arthur Potvin (Marie)—Emilie Allard
- Sr. Marie-de-Jésus, P.F.M. 1882-1905
Thomas Tremblay (Marie)—Malvina Gagnon
- Sr. Marie-de-la-Miséricorde, P.F.M. 1886-1914
Toussaint Vandal (Delmina)—Cédulie Verreault
- Sr. M.-Madeleine de P., P.F.M. 1886-1910
Auguste Bourassa (Elmina)—Victoire Vallières
- Sr. M.-Bernadette-de-Jésus, P.F.M. 1888-1905-1921
Jean-Bte Renaud (M.-Louise)—Anaïse Cimon
- Sr. M.-de-la-Croix, P.F.M. 1888-1903
Nérée Asselin (M.-Louise)—Suzanne Lavoie
- Sr. M.-Didace-du-S. C., P.F.M. 1890-1909
Georges Côté (Emma)—Marie Renaud
- Sr. M.-Emilienne, P.F.M. 1891-1915
Arthur Fillion (Eliosa)—M.-Cécila Bouchard
- Sr. M.-Chs.-de-Jésus, P.F.M. 1892-1913-1924
Réal Duchesne (Adélia)—Marie Verreault
- Sr. M.-Claire, P.F.M. 1894-1919
Toussaint Vandal (Alice)—Cédulie Verreault
- Sr. M.-Reine-de-Ros., P.F.M. 1894-1921
Jean Larouche (Alice)—Marie Simard
- Sr. M.-Brigitte-du-Sacré-Coeur, P.F.M. 1894-1918
Hercule Fortin (Cécilia)—Marie Larouche
- Sr. M.-Delphis-de-Jésus, P.F.M. 1895-1913
Réal Duchesne (Lucie)—Marie Verreault
- Sr. M.-Paul-Eugène, P.F.M. 1899-1930
Camille Côté (Adrienne)—Zoé Simard
- Sr. M.-Jeanne-des-A., P.F.M. 1899-1921
Louis St-Hilaire (Délia)—Marie Roy
- Sr. M.-Clara, P.F.M. 1900-1926
Ferdinand Lavoie (Yvonne)—Virginie Tremblay
- Sr. Marie-de-Sion, P.F.M. 1901-1921
Arthur Boivin (Florina)—Ernestine St-Gelais
- Sr. M.-Sophie-de-Jésus, P.F.M. 1902-1922
Joseph Larouche (Julia)—Sophie Fortin
- Sr. M.-Colette-de-Jésus, P.F.M. 1904-1928
Philippe LeBlanc (Anne-M.)—Emilie Simard

- Sr. M.-Joseph-Henri, P.F.M. 1904-1924
Hercule Fortin (Marguerite)—Marie Gauthier
- Sr. M.-Cécile-des-A., P.F.M. 1906-1926
Philippe Bouchard (Cécile)—Caroline Bouchard
- Sr. Germain-Marie, P.F.M. 1906-1927
Joseph Gariépy (Gertrude)—Eugénie Gendron
- Sr. M.-Marg.-du-S. C., P.F.M. 1906-1927
Hercule Fortin (Gérardine)—Marie Gauthier
- Sr. M.-André-du-Cénacle, P.F.M. 1908-1928
Joseph Simard (Philomène)—Emérence Tremblay
- Sr. M.-Léonard-d' Assise, P.F.M. 1908-1928
Phydime Bouchard (Adrienne) Lucia Simard
- Sr. M.-Rose-de-Jésus, P.F.M. — 1908-1932
Aimé Savard (Laure-Ange) M.-Louise Bradette
- Sr. M.-Lucienne, P.F.M. 1909-1927
Joseph Simard (Lucienne)—Emerence Tremblay
- Sr. Thomas-Marie, P.F.M. 1909-1934
Thomas Côté (Elmina)—Poméla Simard
- Sr. M.-Joseph-Arthur, P.F.M. 1911-1932
Arthur Drolet (Lucie-Anna)—Maria Guay
- Sr. Marie-Françoise, P.F.M. 1913-1937
Bernardin Boivin (Blanche)—M.-Louise Bradet
- Sr. M.-de-la-Miséricorde, P.F.M.
Albert Lavoie (Béatrice)—Amarilda Tremblay
- Sr. M.de-la-Rédemption, P.F.M. 1917-1941
Joseph Fortin (Laurette)—Alice Simard
- Sr. M.-J.-de-la-Lande, P.F.M. 1920-1939
Mérédée Bouchard (Olivine)—Délia Lavoie
- Sr. M.-Joseph-des-A., P.F.M. 1923-1942
Joseph Guay (Rose-Alice)—Eugénie Laforest
-
- Sr. Ste-Augustine, C.N.D. 1837-1858
Henri Duperré (Emma)—Sophie Perron
- Sr. St-Herman-Joseph, C.N.D. 1839-1861
Michel Boily (Adéline)—Marguerite Duchesne
- Sr. Ste-M.-des-Neiges, C.N.D. 1840-1859
Henri Duperré (M.-Zélia)—Sophie Perron
- Sr. St-Roch, C.N.D. 1850-1877
Benjamin Tremblay (Delphine)—Angèle Potvin

Sr. St-Valère, C.N.D.	1855-1881
François Asselin (Malvina)—Sophie Lefrançois	
Sr. St-Sébastien, C.N.D.	1858-1879
Eucher Guillemette (Adolphe)—Adélaïde Tremblay	
Sr. St-Avit, C.N.D.	1858-1879
Robert Boily (Marie-Rose)—Louise Simard	
Sr. Lavoie, C.N.D.	1861-1890
Edmond Lavoie (M.-Delphine)—M.-Adèle Boivin	
Sr. St-Ovide, C.N.D.	1861-1883
Ovide Tremblay (M.-Sophie)—Sophie Tremblay	
Sr.-St-Pierre-de-la-Croix, C.N.D.	1869-1889
Ovide Boily (M.-Lse-Emilie)—Emilie Bouchard	
Sr. St-Zosime, C.N.D.	1873-1894
Alfred Bouchard (M.-Anne)—Aldéline Rhéaume	
Sr. Mailloux, C.N.D.	1876-1903
Celachan Tremblay (Marie-Lse)—Louise Truchon	
Sr. St-Thomas-du-Cénacle, C.N.D.	1878-1899
Alfred Bouchard (Marie-Amélie)—Adéline Rhéaume	
Sr. St-François-de-G., C.N.D.	1883-1905
Thomas Girard (M.-Lse-Emérence)—Ida Tremblay	
Sr. St-Pacôme, C.N.D.	1880-1911
Edouard Tremblay (M.-Laura)—Luce Simard	
Sr. Ste-Marie-des-Oliviers, C.N.D.	1898-1917
Trefflé Tremblay (M.-Laura)—Olive Vandal	
Sr. St-Fulgence, C.N.D.	1898-1917
Joseph Bouchard (M.-Em.-Diana)—Eugénie Bissonnette	
Sr. Ste-Sophie-du-S.-C., C.N.D.	1905-1928
Joseph Larouche (M.-Alice)—Sophie Fortin	
Sr. Ste-Irène, C.N.D.	1908-1931
Joseph Larouche (Aline)—Sophie Fortin	
Sr. Simard, C.N.D.	1910-1941
Nérée Bouchard (Marie-Bl.)—Emma Lavoie	
Sr. Frs-Xavier-du-S., C.N.D.	1912-1932
Oscar Boivin (Anna-Marie)—Marie-Lse Gagnon	
Sr. St-Guy-Martyr, C.N.D.	1920-1943
Médéric Tremblay (Jacqueline)—Anastasie Gagnon	
Sr. Ste-Geneviève-de-C.N.D.	1925-1947
Clovis Bouchard (Geneviève)—M.-Anne Chatigny	

- Sr. Marie-Eustelle, H.S.A. 1915-1942
Joseph Gagné (Antoinette)—M.-Anne Lavoie
-
- M. Ste-Claudine, J.M. 1881-1903
Phydime Simard (Marie)—Rachel Girard
- Sr. Ste-Marcelle, J.M. 1909-1935
Emile Côté (Laura)—Marie Dufour
-
- Sr. St-Grégoire, H.S.A. 1916-1934
Joseph Drolet (Marie-Anne)—Léontine Déry
-
- Sr. Marie-des-Neiges, S.C.I.M. 1847-1875
Jacques Simard (Olive)—Suzanne Cimon
- Sr. St-Basile, S.C.I.M. 1851-1874
Henri Duperré (Virginie)—Sophie Perron
- Sr. St-Adrien, S.C.I.M. 1865-1889
Jacob Tremblay (Marie)—Sophie Bouchard
- Sr. St-Clément, S.C.I.M. 1868-1891
Joseph Lajoie (Françoise)—Hermine Tremblay
- Sr. Marie-de-la-Paix, S.C.I.M. 1868-1896
Asène Simard (Lydine)—Luce Guillemette
- Sr. M.-Rénée, S.C.I.M. 1875-1893-1911
Réné Dupont (Eugénie)—Amarilda Lamonde
- Sr. St-Lydia, S.C.I.M. 1885-1904-1909
Phydime Simard (Elisabeth)—Julie Bouchard
- Sr. St-Dominique, S.C.I.M. 1915-1936
Patrice Lajoie (Bernadette) —Marie Simard
-
- Sr. St-Etienne, N.D.B.C. 1882-1896
Norbert Simard (Céline)—Elavie Gauthier
- Sr. St-Ls-de-Gonzague, N.D.B.C. 1887-1910
Clovis Bouchard (Rose-Emma)—Emerente Tremblay
- Sr. St-Raymond-Marie, N.N.B.C. 1912-1929
R Joseph Leclerc (Noëlla)—Nohémie Bergeron
- St. Anna-Maria, N.D.B.C. 1912-1941
Phydime Simard (Lucie)—Marie Simard
-
- Sr. Delphine, C.P. 1857-1883-1910
Ferdinand Tremblay (Delphine)—Marie Renaud

- Sr. Céline, C.P. 1859-1883-1917
Thomas Coulombe (Céline)—Olive Gauthier
- Sr. Marie-Joseph, C.P. 1862-1883-1907
Nap. Lavoie (M.-Joseph)—M.-Jos. Cunningham
- Sr. Sophie, C.P. 1863-1883-1934
François Tremblay (Sophie)—Dina Martel
- Sr. Valvina, C.P. 1866-1883-1939
Thomas Coulombe (Malvina)—Olive Larouche
- Sr. Amarilda, C.P. 1871-1886
Napoléon Lavoie (Amarilda)—M.-Jos. Cunningham
- Sr. Anicet, C.P. 1880-1907
Anicet Lavoie (Dianna)—Alphonsine St-Gelais
- Sr. Marie-de-Cordoue, C.P. 1888-1909
Raoul Duchesne (M.-Léda)—Marie Verreault
- Sr. Aimé, C.P. 1899-1924
Martial Verreault (Marie-E.)—Lucinie Lavoie
-
- Sr. Marie-Antoine, S.A. 1836-1859-1899
Antoine Turgeon (Olympe)—Émérencienne Fillion
-
- Mère St-Léon, H.D.Q. 1849-1868-1886
Thomas Coulombe (M.-Rose)—Geneviève Duchesne
- Mère St-Ignace-de-Loy, H.D.Q. 1860-1887-1933
Auguste Simard (M.-Augustine)—Louise Duperré
-
- Sr. St-Michel-Archange, P.S.H. 1860-1886-1942
Michel Boily (Marie)—Laure Duperré
-
- Sr. St-Jean-de-la-Crois, N.D.P.S. 1910-1939
Arthur Côté (Yvonne)—Rose Gilbert
- Sr. St-Léon, N.D.P.S. 1911-1938
Joseph Guay (Corinne)—Emélie Bouchard
-
- Sr. M.-du-St-Esprit, S.F. 1876-1897-1945
Gédéon Simard (Philomène)—Angèle Dufour
- Sr. Ste-Claire-d'Assise, S.F. 1876-1904-1925
Charles Verreault (Alma)—Marie Bouchard
- Sr. St-Aodélaïde, S.F. 1878-1899
Joseph Larouche (Caroline)—Adélaïde Lugen

- Sr. Ste-Hélène, S.F. 1884-1904
Alexandre Tremblay (Emilia)—Hélène Simard
- Sr. Ste-Adéla, S.F. 1888-1907-1912
Wilfrid Gauthier (Marie)—Adèle Dufour
-
- Sr. M.-de-Jeanne-de-Chantal, N.D.R. 1903-1926
Joseph Tremblay (Ernestine)—Amélia Potvin
-
- Sr. M.-de-St-Gérard, A.M. 1885-1905
Joseph Cimon (Delphine)—Clara Tremblay
-
- Sr. St-Alphonse, U.Q. 1822-1842-1864
André Cimon (Henriette)—Thède Rodrigue
- Sr. St-Bonaventure, U.Q. 1871-1892-1918
Ovide Boily (Joséphine)—Aurélié Bouchard
-
- Sr. St-Vincent-de-Paul, U.R. 1876-1893
Auguste Néron (Anaïse)—Suzanne Tremblay
- Sr. M.-du-S.-C., U.R. 1901-1925
Phydime Turgeon (Dolorèse)—Léda Larouche
-
- M. M.-Mélitine-des-Sts-Anges, F.M.M. 1879-1919
Roger Boily (Corinne)—Laure Allard
- Sr. M.-Thérèse-Emilienne, F.M.M. 1898-1919
Phydime Bouchard (Albertine)—Malvina Côté
- Sr. M.-de-St-Annpbert, F.M.M. 1903-1927
Phydime Bouchard (Berthe)—Malvina Côté
- M. M.-de-St-Védulphe, F.M.M. 1916-1934-1943
Joseph Tremblay (Marie)—Aurore Fortin
-
- Sr. Ste-Emilienne, C.Q. 1848-1867-1898
Augustine Boivin (Ombéline)—Joseph Gauthier
- Sr. St-Eucher, C.Q. 1871-1892
Eucher Guillemette (Amar.)—Adélaïde Tremblay
- Sr. St-Jos.-Calasance, C.Q. 1871-1890
Hercule Simard (Léda)—Christine Pichar
- St. St-Anseïme, C.Q. 1876-1901
Joseph Duchesne (Angéline)—Delphine Bouchard

- P.F.M. : Petites Franciscaines-de-Marie de la Baie St-Paul.
C.N.D. : Congrégation de Notre-Dame de Montréal
H.S.A. : Hospitalières de St-Augustin (Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi).
J.M. : Religieuses de Jésus-Marie.
S.C.I.M. : Soeurs Servantes du Coeur-Immaculée de Marie (Bon-Pasteur de Québec).
N.D.B.C. : Soeurs Notre-Dame du Bon-Conseil.
C.P. : Soeurs de Charité de la Providence.
S.A. : Soeurs de Ste-Anne.
H.D.Q. : Soeurs de l'Hôtel-Dieu de Québec.
P.S.H. : Monastère du Précieux-Sang de St-Hyacinthe.
N.D.P.S. : Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours.
S.F. : Petites Soeurs de la Ste-Famille.
N.D.R. : Soeurs de Notre-Dame du St-Rosaire de Rimouski.
A.M. : Soeurs Antoniennes de Marie.
U.Q. : Ursulines de Québec.
U.R. : Ursulines de Roberval.
F.M.M. : Religieuses Franciscaines Missionnaires-de-M.
C.Q. : Soeurs de la Charité de Québec.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

La Baie Saint-Paul.—Description de la Baie.—Jacques Cartier est-il le premier blanc qui l'a aperçue.—Que dit la préhistoire?—Avant Christophe Colomb, des villes existaient en Amérique.—Au treizième siècle des marchands occupaient le Nouveau Brunswick.—Les glaces ont envahi le Groënland et dispersé ou anéanti les habitants.—Le nom de Baie Saint-Paul et de la rivière du Gouffre.—Dégâts causés par le Gouffre.—Le Gouffre a changé son cours en plusieurs endroits, surtout en arrivant au fleuve.—La mine de la Baie Saint-Paul, c'est le sol, la terre glaise de la Baie St-Paul.

LA BAIE SAINT-PAUL

Cette magnifique baie d'une largeur d'au moins deux milles et d'une profondeur de quatre milles, est la plus grande et la plus belle de toute la côte nord. De quel qu'endroit qu'on la voit, elle est toujours belle. "Du dessus des côtes de Saint-Antoine, la Baie Saint-Paul a l'air d'un immense cirque, le Forum du monde,— l'arène au centre, le plus beau jardin de verdure — une vaste ouverture sur le beau fleuve, pour servir d'entrée à l'univers. — Et cet amphithéâtre de montagnes, superposées en terrasses, en falaises, en échelons comme symétriques et concentriques. . ." (1)

Cette baie, peut-on dire que le premier homme de race blanche qui l'ait vue soit Jacques Cartier? Non, si l'on tient compte de la préhistoire où des antiquaires et des savants ont prouvé que trois siècles avant la naissance de Christophe Colomb, le Canada a été non seulement aperçu, mais vu et habité par des hommes de race blanche. Au début du onzième siècle,

(1) "Dans nos montagnes", par Mgr L. Boivin, p.d., quand il était jeune prêtre. Dans ce livre intéressant, le style est alerte et lesté comme l'auteur, qui escaladait les montagnes et courait d'un lac à l'autre de la région de Charlevoix et Saguenay.

les Islandais fréquentaient les côtes du continent et y faisaient la traite avec les naturels depuis la rivière Potomac (Etats-Unis), en montant jusqu'au Groënland, où il y avait des villes, des églises, des prêtres et un évêché. Des croisades furent prêchées en Amérique, on y percevait le denier de Saint-Pierre . . . Vers le XIII siècle le Nouveau-Brunswick était occupé par des commerçants du nord de l'Europe.

L'envahissement du froid au XIV siècle a couvert le Groënland de glaces et mis un terme aux relations de l'Islande . . . Les établissements disséminés furent perdus . . . Ils périrent sous les coups des sauvages . . .

Surprise des premiers Français arrivant en Acadie de rencontrer des chefs de Souriquois et des Micmacs portant de la barbe: on vénérât partout le signe de la croix . . . Les pêcheurs basques et bretons venaient à l'île de Terre-Neuve et sur les bords du Saint-Laurent . . . (1)

La Baie St-Paul, que Jacques Cartier mentionne, sans la nommer, lorsqu'il mouilla à l'Île-aux-Coudres, lors de son deuxième voyage . . . Cartier n'a fait que l'apercevoir, "une petite baie, au nord de l'île", qu'il nomma Île-aux-Coudres (1535).

Champlain, en passant devant la baie, voit une "petite rivière" qui vient se jeter avec force sur l'îlot de roches, il la nomme Gouffre en 1608.

Le nom de Saint-Paul a dû être donné par les Pères Jésuites avant ou après le grand tremblement de terre de 1663, décrit par le Père Jérôme Lalemant.

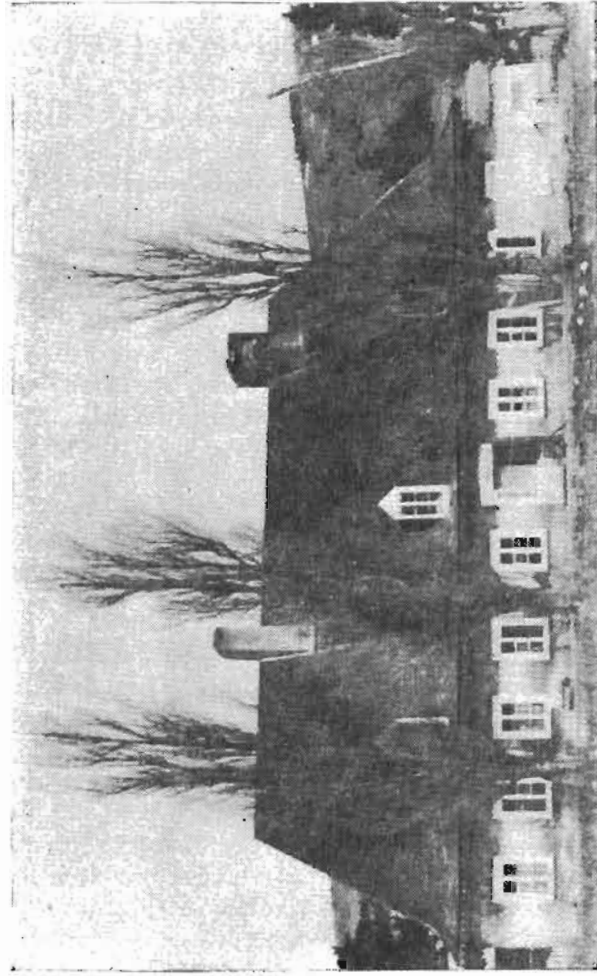
Regardant aujourd'hui l'entrée de la baie, et pensant à ce qu'en ont dit Champlain et le Père Charlevoix, s.j., dans son "Voyage en la Nouvelle-France", on en vient à la conclusion que le Gouffre ne se jetait pas dans le fleuve comme aujourd'hui à l'endroit du quai de la batture: il longeait le Cap-aux-Rets et le Cap-aux-Corbeaux. Nous nous en sommes assuré en creusant à partir de quelques arpents au sud du pont du

(1) D'après l'abbé Ferland, *Histoire du Canada*, vol. I.

Canadien National), le long de la rive est, et nous avons trouvé le véritable lit du Gouffre. Il n'épousait pas la courbe à l'est, vis-à-vis le pont. . . La partie ouest du pont et ses approches formaient le fond. Descendez dans les aulnes au nord-ouest, et creusez: les cailloux usés et le gravier sont presque à fleur de terre. C'est là qu'il arrivait du nord en passant dans la partie est du village Saint-Joseph, dont la plupart des maisons reposent sur son lit.

Le Gouffre a changé complètement son cours à peu de distance au nord du village Saint-Joseph, et s'est dirigé vers l'ouest, menaçant d'envahir le terrain où se trouvent l'église et une grande partie du village. Après cette course dangereuse, il tourne à gauche pour aller reprendre son ancien lit. On s' imagine bien que sans ces détours, il devait arriver avec plus de violence à "l'îlot de roches à son embouchure". De ce fait dérive le nom que lui a donné Champlain.

Il n'y a pas qu'à l'endroit du village et à son embouchure que le Gouffre a fait des siennes: au Cap Martin, il a formé un îlet de plusieurs cents pieds, et à l'endroit où les deux courants se rejoignent, le chemin se rétrécit de façon à prévoir qu'avant longtemps la municipalité sera forcée de tailler dans le Cap pour passer. Les caprices de cette rivière ont occasionné de grandes dépenses . . . en terre et en argent.



Le Manoir, construit par le Séminaire de 1715 à 1718.

LE MANOIR

En 1923, le feu détruisait un beau spécimen de l'architecture française du XVIII^e siècle. Cette maison seigneuriale fut construite, d'après les livres de compte du Séminaire, entre 1715 et 1718. Ce manoir avec la ferme a passé aux mains de plusieurs après la vente par le séminaire à Léandre Gobeil en 1857.

À la mort de ce dernier, sa femme le vendit à un nommé Samson. De ce dernier, il passa aux mains de Villemont Tremblay, qui le vendit avec la ferme aux Petites Soeurs Franciscaines en 1918. (1)

Après l'incendie, un conseiller en proposa la reconstruction pour en faire un musée. Le projet, conçu d'un sentiment patriotique, n'eut point d'écho. On voit, dans l'histoire de Saint-Jean Port-Joly, un modèle semblable à celui de la Baie Saint-Paul. Il fut construit par Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joly. C'est là qu'il écrivit ses "Anciens Canadiens" et ses "Mémoires" . . . Il y fut inhumé en 1871.

LA PLUS SÛRE DES MINES

Amis lecteurs, permettez qu'il soit fait mention dans ce livre, d'une mine qui ne trompe point ses exploitants, contrairement à celle du fer titané de Saint-Urbain, celle-ci a fait évanouir bien des espérances dans la région, tandis que le sol cultivé, la bonne terre grasse de la Baie Saint-Paul ne trompe point. Voilà la mine incomparable. Celui qui sait l'exploiter est certain de vivre dans la sécurité et la paix. C'est un travail dur, mais sain, qui demande un esprit d'observation et d'initiative pour suppléer parfois au manque de connaissances techniques. . . Il n'y a pas de profession exigeant autant de notions diverses, outre la réflexion et le calcul. Il ne suffit pas de savoir conduire un attelage et tenir les mancherons d'une charrue . . .

(1) *Petites Soeurs Franciscaines.*

Le cultivateur, le débutant surtout doit étudier sa terre pour en connaître tous les endroits susceptibles de produire telle culture plutôt que telle autre et constater, s'il est nécessaire ou simplement utile de faire une rigole ou un fossé, ou un drain.

Au sujet de l'adaptation d'une culture (céréale ou légume) à telle pièce de terre, le débutant ou même celui qui a une certaine pratique, doit expérimenter lui-même en semant une céréale sur une parcelle de terre (une planche ou demie-planche), et à côté une autre graine. Il faut se défier de l'expérimentation trop en grand (comme on dit), ce serait peut-être compromettre la récolte.

Ce n'est pas tout de connaître tous les coins de sa terre pour y adapter la semence, et s'être assuré de l'égoutement à y pratiquer, le cultivateur doit aimer ses animaux de ferme pour les soigner intelligemment, pas seulement les nourrir, mais découvrir par l'observation les bobos dont ils souffrent. Les animaux sont les auxiliaires indispensables des cultivateurs: ils mangent ce que la terre produit et donnent en retour l'engrais qui en maintient la fertilité, tandis que les machines (certaines qui ne sont pas indispensables) "mangent" les profits.

La réflexion convaincra le cultivateur intelligent et non routinier que la terre doit contenir les éléments nécessaires au développement complet des plantes. Une terre maigre ne peut donner un bon rendement, et le fourrage et les grains produits par cette terre ne peuvent nourrir parfaitement les animaux, et tout s'en suit logiquement: l'engrais (le fumier) de ces animaux ne peut fournir à la terre les éléments qu'il n'a pas . . . Il faut suppléer à cette carence par des engrais chimique absolument nécessaire à la fertilité de ces terres. Là-dessus, l'agronome nous conseillera. Il y a des laboratoires où l'on analyse la terre. L'agronome donnera les conseils nécessaires. Il est préposé dans un comté pour aider les cultivateurs, en visitant leurs terres . . . Les cultivateurs d'un rang peuvent s'assembler, en hiver, en tout temps, chez l'un d'entre

eux pour entendre les conseils de l'agronome qu'on aura amené à l'endroit convenu.

On a beau avoir de la pratique et de l'expérience, on peut toujours en apprendre: il n'y a pas de bornes dans une science. On est payé de son travail qu'en proportion de l'attention et du soin qu'on y a apportés.

Il serait peut-être bon d'avoir à la Baie Saint-Paul une école moyenne d'agriculture, dont profiteraient les fils des cultivateurs de tout le comté. Vous pouvez l'obtenir si vous le voulez énergiquement . . .

AUTOS, CAMIONS ET TRACTEURS À BAIE ST-PAUL

En 1953, il y avait 210 automobiles de promenade, 140 camions, 75 tracteurs. (M. Elzéar Lavoie, percepteur du revenu). Il y en a quelques-uns de plus aujourd'hui.

APPENDICE : L'ÎLE-AUX-COUDRES

L'Île-aux-Coudres a fait partie de Baie-Saint-Paul.—Acquisition de l'Île par le Séminaire.—Colonisation de l'Île.—Ouverture des registres.—Erection de l'Île en paroisse (1827).—Pèlerinage de M. l'abbé Henri Casgrain à l'Île-aux-Coudres.—Description de la première messe.—Eloge de son ami, M. l'abbé Epiphane Lapointe, natif de l'Île.—Légende du Père de la Brosse.—Récit par le Père lui-même de sa mystérieuse mort à Tadoussac.—En pleine nuit, M. le curé Casgrain attend à la pointe d'en bas de l'Île.—Le Père de la Brosse était aimé des sauvages.—Les habitants de l'Île l'intercédaient comme un saint.

L'ÎLE-AUX-COUDRES

D'après la division civile des paroisses, l'Île-aux-Coudres a fait partie de la Baie Saint-Paul. (1) Le Séminaire en fit l'acquisition en 1687, avec droit de pêche et de chasse.

Le premier colon qui s'établit sur l'île fut Joseph Savard en 1720, bien que le séminaire ne commençât à concéder qu'en 1728. Il se réservait les grèves et le droit de chasse et de pêche, les concessions commençant à la haute marée. Ce système nuisant à la colonisation, et la décision prise par le séminaire de ne pas y construire une maison ou manoir, la réserve des grèves et du droit de pêche cessèrent. Les registres s'ouvrirent en 1741. Les missionnaires enrégistraient les baptêmes et les sépultures.

Mgr Panet, par un décret canonique l'érigea en paroisse en 1827, sous le nom de Saint-François. (2) M. Compain en fut le premier curé.

(1) *Dictionnaire des paroisses et des cantons, C.-E. Deschamps*

(2) *Il est pourtant reconnu de la première paroisse à l'Île-aux-Coudres est Saint-Louis.*

PÈLERINAGE À L'ÎLE-AUX-COUDRES

par l'abbé Henri Casgrain

Dans un tout petit livre portant le titre *Opuscule*, imprimé en 1876, l'auteur raconte dans la deuxième partie, le pèlerinage qu'il fit à l'Île-aux-Coudres le 7 septembre 1875, en souvenir de son compagnon et ami intime, M. l'abbé Epiphane Lapointe.

"Cet ami, dit l'auteur, était une nature d'artiste. Ses grands talents lui auraient permis de briller au premier rang de n'importe quelle profession, mais il a fait mieux: il a été un excellent prêtre. Il a annoncé l'Évangile aux pauvres et aux petits. Comme son divin Maître, il a passé en faisant le bien; il a répandu sur ses pas la bonne odeur de Jésus-Christ.

Grand par l'intelligence, plus grand encore par le cœur, il s'est fait aimer en faisant aimer son modèle.

"Je partis de la pointe de Saint-Roch des Aulnaies, avec le capitaine Chs Gagnon et un aide. Après une traversée un peu houleuse, la chaloupe jeta l'ancre sur le rivage de l'Islette, au sud-ouest de l'île. En gravissant la colline, nous suivons un sentier qui nous conduit sur le versant opposé: nous voilà au pied d'une grande croix de bois érigée en 1848, par la piété d'un enfant de l'île, M. l'abbé Epiphane Lapointe, mort en 1862, curé de Rimouski.

"Cette croix portait l'inscription: *Ici fut célébrée la première messe dite ici à l'Isle-aux-Coudres par le Révérend Père de la Brosse en 1755.*

"Oui, c'était la première messe pour quelques colons établis sur l'île à cette époque. . . Mais il y avait 230 ans que la première avait été dite sur la pointe d'en bas de l'île, où Jacques Cartier avait mouillé ses vaisseaux (*la Grande Hermine, la Petite Hermine et l'Emérillon*) en septembre 1535.

Voyons ce que le pilote de Saint-Malo dit à ce sujet: "Le sixième jour du dit mois, nous vîmes poser à une île qui fait une petite baie et couche de terre. Iceîle île contient environ trois lieues de long et deux de large et est une moult bonne

terre et grasse, plaine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes: et entre autres y a plusieurs coudres franches que nous trouvâmes for chargées de noisilles, aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais un peu plus dures. Et par ce la nommâmes Isle-aux-Coudres.

"Le septième jour du dit mois, jour de Notre-Seigneur, après avoir oui la messe, nous partîmes de la dite isle pour aller à mont le fleuve." (Relation de Jacques-Cartier 1535).

LA PREMIÈRE MESSE (1)

"Transportons-nous par la pensée au 7 septembre de l'année 1535. Voyons les équipages des trois navires affairés à la préparation du divin sacrifice qui s'accomplira dans un instant. Les deux aumôniers ne sont pas moins occupés que les marins à l'ornementation de la table où reposera bientôt le Roi des rois.

"Le bord de ce coteau sur lequel nous venons de nous agenouiller, par respect pour ce souvenir, a servi de gradin à l'autel qui fut alors arrosé par le sang de l'agneau de Dieu. Le fleuve de grâces qui en découla, plus grand que celui qui passe à nos pieds, a inondé toute cette contrée. Il a fécondé la semence divine qui, plus tard, y fut déposée. Cette semence a cru comme le grain de sénévé de l'Évangile, et est devenu aujourd'hui le grand arbre du christianisme, dont les rameaux s'étendent sur tout notre pays, et à l'ombre duquel les oiseaux du ciel, c'est-à-dire les enfants de l'Église viennent se reposer.

"La France américaine, en ce moment suprême,

A reçu l'onction de son premier baptême."

(1) En 1534, lors du premier voyage de Jacques Cartier, une messe fut célébrée dans le port de Brest, au Blanc Sablon, sur la Côte du Labrador. Jacques-Cartier, le 10 février 1534, entra dans le port de Brest (sur la côte du Labrador), où le lendemain (11 juin), fut dite une messe . . . Il planta une croix dans le havre qu'il nomma Saint-Servain (aujourd'hui Rocky Bay). Tous ces lieux étaient fréquentés par des Français. "Histoire des Canadiens français", par Benjamin Sulte.

LÉGENDE DU PÈRE DE LA BROUSSE

"Le père Jean-Baptiste de la Brosse était missionnaire de la Compagnie de Jésus. Il était Français de naissance, natif de la Tremouille, ville du Poitou. Arrivé au Canada en 1754, il a parcouru, dans ses courses apostoliques, une grande partie de notre pays, depuis Mascouche, aux environs de Trois-Rivières, jusqu'à l'Acadie, depuis la rive sud du fleuve jusqu'aux sources du Saguenay. Missionnaire des sauvages aussi bien que des blancs, il a laissé un souvenir impérissable. On peut dire que le Père de la Brosse a été l'un des premiers curés de l'Île-aux-Coudres."

En 1876, M. l'abbé Casgrain écrit : "Il y a près d'un siècle qu'il est mort et cependant son nom est encore aussi populaire que de son vivant. Sa vie d'apôtre et les circonstances merveilleuses qui ont accompagné sa mort ont environné sa mémoire d'un prestige qui ne s'est pas effacé."

"Le soir du 11 avril 1782, M. Compain, alors curé de l'Île-aux-Coudres, veillait seul dans sa chambre. Après la récitation de son bréviaire et sa lecture du soir, il entend, vers minuit, les sons d'une cloche. Il croit d'abord être le jouet d'une illusion; il se penche vers la fenêtre et écoute attentivement: c'était la cloche de la chapelle qui sonnait comme un glas funèbre. M. Compain sort du presbytère, la cloche continue de sonner. Il entre dans la chapelle: personne! et la cloche sonne toujours. Soudain! une voix se fait entendre et lui dit: "Le Père de la Brosse est mort; il vient d'expirer à Tadoussac. Ce glas funèbre t'annonce son dernier soupir. Un canot viendra te chercher pour te conduire à Tadoussac où tu feras sa sépulture."

"Le bruit s'était déjà répandu quelque temps auparavant, dans les missions du Père qu'au moment de sa mort les cloches de ses missions annonçaient son trépas. Le lendemain, M. Compain attendait au rendez-vous qui lui avait été assigné, sur la pointe d'en bas de l'Île-aux-Coudres."

"Que s'était-il passé à Tadoussac? Le Père de la Brosse y était en mission depuis quelque temps et attendait l'arrivée des sauvages que l'ouverture de la navigation allait bientôt amener une foule de l'intérieur des terres. Leurs canots chargés de pelleteries descendaient du Saguenay à la suite des glaces. Durant quelques semaines, le rocher de Tadoussac était le centre d'une activité et d'un commerce qui contrastaient avec son aspect solitaire pendant le reste de l'année. Là, la grève se couvrait de longues files de canots d'écorce; sur le penchant de la côte se dressaient les cabanes des sauvages appartenant, pour la plupart, aux tribus montagnaises; le port de Tadoussac se remplissait de navires d'outre-mer qui venaient y faire escale pour la traite des pelleteries."

Tandis que les traitants faisaient leurs récoltes pour les grands de ce monde, le Père recueillait parmi les petits sa moisson pour le ciel. Une tradition fidèle a conservé tous les détails de ses derniers moments, dont les circonstances mémorables étaient bien de nature à frapper tous les esprits . . . Ce récit a été mis

en écrit par M. l'abbé Epiphane Lapointe, natif de l'Île-aux-Coudres. Il l'a recueilli en 1846, de la bouche d'un témoin oculaire nommé Jean Audet dit Lapointe; ce vieillard était parvenu à l'âge avancé de quatre-vingt-onze ans; il habitait alors à la Sainte-Famille de l'Île d'Orléans. Sa mémoire était fidèle, ajoute M. Lapointe et son jugement parfaitement sain. Son âme droite paraît avoir toujours eu en horreur le mensonge.

Voici le récit de ce témoin oculaire :

"La veille de sa mort, le Père de la Brosse paraissait en parfaite santé. C'était un vieillard grand et robuste; sa parole semblait inspirée. Il était âgé de soixante-huit ans.

Pendant tout le jour, il avait vaqué aux devoirs de son ministère, confesse, baptisé, prié à son ordinaire dans la chapelle de Tadoussac. A la tombée de la nuit, le Père alla prendre quelques heures de récréations dans la maison d'un des officiers du poste. Il fut gai et aimable comme toujours; il prit même quelques parties de cartes avec ses hôtes. Vers neuf heures, il se leva et se prépara à partir. Après avoir souhaité le bonsoir à tout le monde, il se recueillit un moment, et prenant un ton solennel, il dit :

"Mes amis, je vous dis adieu, pour l'éternité, car vous ne me verrez plus vivant sur la terre. Ce soir même à minuit, je serai corps. Vous entendrez, à cette heure-là, sonner la cloche de ma chapelle: elle vous annoncera ma mort. Si vous ne me croyez, vous pourrez venir vous en assurer par vous-mêmes. Mais, je vous en prie ne touchez point à mon corps. Demain, vous irez chercher à l'Île-aux-Coudres, M. Compain, pour m'ensevelir et me donner la sépulture. Il vous attendra au bout d'en bas de l'Île. Ne craignez point de partir, quelque temps qu'il fasse. Je répons de ceux qui feront ce voyage."

Un employé du poste lui fit observer que sa santé apparente présageait nullement une mort aussi prochaine . . .

"Mon enfant, répondit le Père, vous reconnaîtrez avant le jour la vérité de mes paroles." Il se retira.

Ceux qui ont des montres ne manquent pas d'observer l'heure . . . Au coup de minuit, la cloche de la chapelle commence à sonner. "Saisis de frayeur, nous accourons vers la chapelle; nous entrons. A la lueur de la lampe du sanctuaire, nous entrevoyons dans le chœur la robe noire du bon Père de la Brosse. Il était prosterné à terre, immobile, le visage dans ses deux mains jointes, appuyé sur la première marche de l'autel. Il était mort. Cette étrange nouvelle se répand comme la foudre dans toute la mission. Dès le point du jour toute la mission, tant sauvages que civilisés, envahit la chapelle . . . Chacun veut contempler une dernière fois le corps du saint étendu sur le pavé du chœur. Personne n'ose lui toucher. On regarde, on prie, on invoque, on pleure . . . Les sauvages restent là, immobiles des heures entières . . .

Dès le lendemain, une tempête du sud-ouest s'était élevée si violente que l'eau poudrait sur le fleuve comme de la neige. . . Personne n'osait lancer une embarcation à la mer . . . Le pre-

mier officier du poste dit à ceux qui l'entouraient: "N'y aura-t-il pas, parmi vous, trois hommes de coeur qui veuillent m'accompagner pour accomplir les dernières volontés de notre bon Père? Rappelez-vous ce qu'il vout a dit: "Il n'y aura aucun risque pour ceux qui feront ce voyage."

Aussi, un canot est lancé, et les quatre hommes qui le montent prennent le large. A peine sont-ils sortis du port de Tadoussac, à leur plus grande surprise l'eau s'aplanit sous leur canot, tandis que partout, autour d'eux, la tempête rugit avec fureur et rend la mer blanche comme un drap, une main invisible les pousse avec rapidité, si bien qu'à onze heures du matin, ils doublent le Cap-aux-Oies et sont en vue de l'Île-aux-Coudres. M. Compain les attendait au bout d'en bas en se promenant le long des rochers. D'aussi loin qu'ils furent à la portée de sa voix, il leur cria: "Le Père de la Brosse est mort, vous venez me chercher pour lui donner la sépulture."

Le soir du même jour, M. Compain débarquait à Tadoussac. . .

On apprit plus tard que dans toutes les autres missions du Père de la Brosse, à Chicoutimi, à l'Île Verte, aux Trois-Pistoles, à Rimouski et à la Baie-des-Chaleurs, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes à minuit.

Telle est cette merveilleuse légende que tous les gens de l'Île-aux-Coudres connaissent par coeur et qu'un grand nombre d'autres personnes des deux rives du fleuve racontent avec quelques variantes faciles à concilier.

Si ce fait singulier n'avait eu qu'un ou deux témoins, il serait facile de le révoquer en doute, mais il a eu pour acteurs et spectateurs toute une population qui n'avait aucun intérêt à monter une fable, à fausser la vérité. Ceux qui ont étudié la vie des saints sont familiers avec de telles manifestations. Ils savent que Dieu prend à coeur la gloire de ses élus et qu'il se plaît à honorer, même ici-bas, ceux qui se sont faits humbles, pauvres, misérables pour l'amour de Lui.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres avaient une si grande confiance au Père de la Brosse, que bien des familles ne manquaient jamais de l'intercéder dans leurs prières quotidiennes. Mon compagnon, M. l'abbé Epiphane Lapointe, m'a souvent répété que sa grand'mère et sa mère ne terminaient leurs prières sans faire trois fois cette invocation: "Saint Père de la Brosse, priez pour nous."

Pendant bien des années, les sauvages qui descendaient ou remontaient le Saguenay ne passaient jamais devant le port de Tadoussac sans mettre le pied à terre, pour aller prier dans la chapelle où reposait le corps de celui qui avait été l'image vivante de leur Père céleste. . .

Cette touchante coutume a cessé depuis l'enlèvement des restes du Père de la Brosse: l'abandon et la ruine dans lesquels était tombée la chapelle de Tadoussac, a déterminé, il y a bon nombre d'années, la translation de ces saintes reliques dans l'église de Chicoutimi."

Les habitants de l'Île-aux-Coudres tenaient la Baie Saint-Paul responsable de toutes les tempêtes secouant leur île. À ce sujet, M. le grand vicaire Alexis Mailloux a écrit en 1870, dans sa brochure, "Histoire de l'Île-aux-Coudres":

"L'Île-aux-Coudres a eu le malheur d'avoir pour voisine au nord la fameuse Baie Saint-Paul, qui semble receler dans ses entrailles toutes les tempêtes . . .

"Dès qu'arrive la saison d'automne, il ne se passe presque jamais une journée sans que cette Baie Saint-Paul ne décharge sur l'île quelques bouffées d'un vent froid et assez souvent d'une grande violence. C'est cette Baie Saint-Paul qui, en ouvrant les cavernes que les tremblements de terre ont creusées dans l'intérieur de ses innombrables montagnes, refroidit l'atmosphère au point de causer des gelées même pendant le mois d'août. . .

"J'ai vu plusieurs fois, de mes propres yeux, cette eau qui s'élevait dans l'air à une hauteur considérable.

"Entre toutes les tempêtes que les cavernes de la Baie Saint-Paul ont fait sortir de leurs flancs, les habitants de l'île ont gardé le souvenir des deux suivantes . . ."

L'auteur décrit la première arrivée en janvier 1803. "Vers le soir la violence du vent renversa deux granges et arracha un pignon de la chapelle . . .

"En septembre de la même année, ajoute l'auteur, il prit encore fantaisie à la Baie Saint-Paul de lancer sur l'Île-aux-Coudres, une autre tempête qui, cette fois, dura deux fois vingt-quatre heures. . . Le blé en javelles fut éparpillé le long des clôtures et dans les champs voisins; le blé encore debout perdit son grain par le choc des épis se frappant les uns contre les autres. Les champs couverts de grains décourageaient les habitants . . ."

"Le fléau des chenilles en l'été de 1779 occasionna un désastre. Il y en avait partout en quantité immense sur les clôtures, les pans des maisons, les arbres, elles pénétraient dans les maisons, se jetaient dans l'eau à boire, dans la nourriture. Les feuilles, les tiges des jeunes plantes, les herbes, tout fut

dévoré . . . Désastre indescriptible, désolation pour tout le monde. Aucun moyen humain pour remédier à cette plaie. On recourut aux prières publiques, au jeûne, aux processions organisées par le curé. La miséricorde du bon Dieu leur vint en aide. Après quelques jours de ce désastre, les chenilles s'amoncelèrent dans les ravins et les cours d'eau desséchés. Il y avait à craindre que la putréfaction de ces amoncellements d'insectes ne fussent une menace pour la santé, mais Dieu ne fait pas les choses à demi. Il fit tomber une pluie abondante qui fit couler les insectes au fleuve."

M. le grand vicaire Alexis Mailloux croyait-il vraiment à son récit? Il est permis d'en douter. Ne voulait-il pas accréditer les croyances des insulaires . . .? Un exemple de cette opinion générale dans l'île nous en est donné par un marin qui avait conduit l'abbé Cassegrain dans son pèlerinage. Ce navigateur du nom de Gagnon, du plus loin qu'il aperçut les montagnes de la Baie Saint-Paul, il accusa la baie d'être la cause des désastres qui accablent l'île . . .

Les habitants de l'Île-aux-Coudres ne parlaient pas ainsi par antipathie pour les résidants de la Baie Saint-Paul, mais plutôt induits par des légendes superstitieuses répétées et exagérées d'une génération à l'autre . . .

Des premiers insulaires à ceux de deux cents ans plus tard, tous venaient à la Baie pour leurs affaires: mouture de grain, achat et vente devant notaire, guérir ou consulter le médecin; et avant l'établissement d'une cure, c'est à la Baie qu'ils devaient venir pour les besoins de la religion. C'est dire que pendant longtemps, près de cent ans, la Baie Saint-Paul était la principale et même leur seule place d'affaires. Il y viennent encore de temps à autre . . .

L'ÎLE-AUX-COUDRES

D'après le grand-vicaire, M. Alexis Mailloux, originaire de l'Île-aux-Coudres et qui a écrit une petite brochure intitulée "L'Histoire de l'Île-aux-Coudres", peu d'endroits de la

province, à part Québec et Montréal, ont conservé autant de souvenirs des marins français que l'Île-aux-Coudres. Ils avaient construit un quai (on dit même deux), et un cimetière.

Les registres conservés à la cure de la paroisse Saint-François (1) datent de 1741, et la première chapelle fut construite en 1748. Elle fut desservie par des missionnaires et les curés de la Baie Saint-Paul jusqu'au temps où elle eut un curé, en 1827. Le 24 août de cette année-là, un décret canonique de Mgr Panet l'érigéait en paroisse.

De 1750 à 1756, 28 des enfants de l'île se noyèrent en traversant au nord.

"Le grand tremblement de terre du 7 décembre 1791 répandit la terreur sur l'île: il se fit sentir pendant 40 jours. ("L'Île-aux-Coudres", par le grand Vicaire Mailloux).

"En 1871, il y avait quatre moulins à farine sur l'île, deux à vent et deux à eau. Cependant, les habitants étaient parfois obligés d'aller à la Baie Saint-Paul ou à la Petite Rivière où le Séminaire avait construit un moulin à farine.

D'après M. Mailloux, peu d'endroits dans la province de Québec, à part les cités de Québec et de Montréal, possèdent autant de souvenirs des Français. Les marins avaient construit un quai (on dit même deux), à l'endroit appelé "mouillage" et (mouillage des Anglais), un cimetière. Le premier enfant baptisé sur l'île eut pour parrain un officier d'un navire français, et pour marraine une fille de l'île.

Les colons se formaient en groupe de 20 à 25 pour tendre une "pêche" (une bordique) à marsoins. Avant les Français et les colons canadiens, les sauvages venaient faire la pêche aux marsoins à l'île. Jacques Cartier en parle dans ses relations.

(1) *Disons Saint-Louis au lieu de Saint-François, si vraiment c'est Saint-Louis.*

Avant de clore ce livre, nous voulons réparer un oubli à l'égard de deux jeunes gens qui se sont préparés à l'enseignement, à l'École Normale Laval, pendant que nous y étions professeur. Il s'agit des deux frères, Philippe et Ernest Simard de la Baie Saint-Paul.

Philippe, en enseignant à Montréal, a étudié la dentisterie. Il pratique la profession de dentiste à Saint-André Avellan, comté de Papineau.

Ernest a enseigné, lui aussi, à Montréal, puis il a étudié le droit. Admis au barreau, il a occupé le poste d'avocat de la Commission des Liqueurs en 1936, et vers 1940, il est président de la Régie des Services publics, et depuis l'année dernière il est le septième juge de la Cour municipale de Montréal.

Jules, frère aîné de ces deux Simard, a étudié l'agronomie au Collège Macdonald. Il a occupé le poste de Chef de l'inspection des Semences pour la province sous l'autorité du Ministère fédéral de l'Agriculture. Il a été sous-ministre de l'Agriculture à Québec. Aujourd'hui retiré, il demeure à la ville Montroyal.

LES PLUS NOMBREUSES FAMILLES DE TOUTE LA RÉGION

Les trois premiers colons, appelés par Mgr de Laval pour exploiter les terres défrichées par les goudronneurs de l'Intendant Talon, ont donné à la région les plus nombreuses familles. Dans le "Recueil de Généalogies des comtés de Charlevoix et Saguenay" par le Frère Eloi-Gérard, mariste, il y a 9480 personnes portant le nom de Tremblay, 3945 de Bouchard, 2840 de Simard.

Le Recueil n'a enregistré les familles de la région que jusqu'à 1939. Il a été imprimé en 1941.

Dans la Baie Saint-Paul, on dirait que les Simard et les Tremblay se disputent la prédominance en nombre.

Les autres familles les plus nombreuses après les trois premières dans la région, sont les Dufour, les Gagnon, les Girard et les Savard.

Emoi dans le village, un matin du printemps 1893.

L'estacade (le boom) qui retenait les traverses de chemin de fer de M. Narcis Gariépy se rompt et le courant entraîne les milliers de billes au fleuve. Perdu pour le propriétaire, le fruit du *chantier* de l'hiver. Ce qui fut encore plus malheureux, c'est la noyade d'un employé, un jeune homme d'environ 25 ans, Antoine Lapointe (de La Baleine, Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres). (Renseignement de M. Arthur Simard (Hippolyte).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Les "Pionniers de la Baie Saint-Paul", l'abbé Honorius Provost, sous-archiviste du séminaire.

Archives du Séminaire.

Rapports de l'archiviste, Ant. Roy.

L'Histoire de Mgr de Laval, l'abbé Auguste Gosselin.

Relations des Jésuites.

Faillon, l'Histoire de Marguerite Bourgeois.

Ferland, Histoire du Canada.

"Nos Pionniers", l'abbé Jean-Paul Tremblay.

Archives de la Fabrique.

Pensées et notes sur la paroisse, le curé Chs. Trudelle.

Le clergé du diocèse de Chicoutimi, le chanoine E. Frenette.

Procès-verbaux des grands-voyers, district de Québec, P.-G. Roy.

Archives des trois Corporations municipales.

Archives des trois Commissions Scolaires.

Archives des Petites Soeurs Franciscaines de Marie.

Archives des Soeurs de la C. C. N. D., couvent de la Baie.

Bibliothèques de la Législature et du Séminaire.

Palais de Justice de la Malbaie et de Québec.

Ministères de la Colonisation et des Travaux publics.

L'Histoire de la province de Québec, Robert Rumily.

L'Histoire de l'Île-aux-Coudres, le grand vicaire Alexis Mailloux.

Bureau d'enregistrement de la Baie Saint-Paul.

Renseignements de personnes responsables.

Souvenirs personnels de l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

Page XXIII

AVANT-PROPOS

Page XXVII

INTRODUCTION

Page XXX

CHAPITRE PREMIER

Page 1

La Baie Saint-Paul s'ouvre par l'industrie du goudron.—L'intendant Talon fonde de grandes espérances sur les mines.—Un ingénieur français fait des recherches.—Talon écrit au ministre Colbert que le succès est certain, s'il trouve du salpêtre et du soufre.—Arrangement avec Pitoïn et Després, goudronneurs.—L'exploitation des pins de la région pour la marine française.—Un Nommé Noël passe l'hiver à la Baie avec vingt hommes pour couper des pins.—Pitoïn et Després négligent la facture du goudre pour traiter avec les sauvages.—Ils défrichent et cultivent une partie des belles terres entre le Bras du Nord-Ouest et celui du Sud-Ouest.—Protestation de l'évêque.—Procédures à Québec et à Paris.—Requête de l'abbé Dudouyt.—Jugement de l'intendant au nom du roi.—Pitoïn et Després condamnés à quitter le pays.—Un autre personnage s'empare des terres cultivées.—Protestations.—Un acte en bonne forme délivre la seigneurie de cet accapareur.

CHAPITRE DEUXIÈME

Page 12

Premier propriétaire de la Seigneurie de Beaupré, Cheffaut de la Renardière.—Le premier colon de la Petite Rivière, appelé à la Baie.—Un an après, Noël Simard.—Ensuite Pierre

Tremblay.—Monseigneur de Laval premier pionnier de la Baie Saint-Paul.—Il descendait de l'ancienne noblesse des Montmorency, et, du côté maternel, il tenait de la noblesse des Laval.—Encore jeune, il tendait à la perfection.—Douleur de perdre son père, ses deux frères aînés.—Abandon de ses études pour gérer la succession.—Il retourna au collège.—Ordonné prêtre à 25 ans d'âge.—Avant l'interruption de ses études, il avait été nommé archidiacre d'Evreux.—Son nom proposé comme évêque missionnaire au Tonkin.—Il entre à l'ermitage de Caen pour se préparer dans la prière à ses fonctions.—Question d'un évêque à Québec.—Nommé vicaire apostolique du Canada.—Opposition de l'archevêque de Rouen.—Difficultés de toutes sortes.—A l'ermitage de Caen, il attend, il s'en remet à la Providence.—Il est nommé vicaire apostolique au Canada.

CHAPITRE TROISIÈME

Page 21

Question d'un évêque au Canada.—On ne s'entend pas à ce sujet.—Plusieurs noms suggérés.—Difficultés entre la cour du roi et Rome.—Le roi veut un évêque sous la direction de l'archevêché de Rouen.—Discussions interminables sur le choix.—Enfin l'abbé François de Laval de Montigny est nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France.—Il choisit le 4 octobre, fête de Saint-François d'Assise pour être consacré.—Il choisit le consécrateur et les assistants.—Encore des difficultés suscitées par l'archevêque de Rouen.—Le jeune abbé attend dans le calme et la prière, à l'ermitage de Caen.—Des laïcs, des religieux, des prêtres se rencontraient dans ce lieu de prières.—Consécration à l'abbaye de Saint-Germain des Prés par le nonce apostolique.—L'archevêque de Paris se croit offensé, le roi aussi.—Le calme se rétablit.—Lettre du roi et ordonnance.—Départ de l'évêque pour le Canada.—Arrêt à Percé.—Arrivée à Québec.—La population à sa rencontre.—Monseigneur s'attire tous les cœurs.—Une calamité.—Troubles causés par l'abbé de Queylus.

CHAPITRE QUATRIÈME

Page 33

Affliction de l'évêque.—La Mère Marie de l'Incarnation. L'évêque écrit au pape.—Il raconte les massacres des iroquois.—D'Avaugour n'a que 100 hommes contre 2400 iroquois.—Craintes des habitants.—Latour représente au roi la situation.—Boucher est député en France.—Le vaisseau est quatre mois en mer.—Découragement des habitants.—On propose d'abandonner la colonie.—Monseigneur décide d'aller exposer lui-même la situation.—Longue et pénible traversée du retour.—Scorbut à bord, huguenots grossiers.—Le roi rappelle M. D'Avaugour.—Choix de M. de Mézy.—Ce dernier devient le plus grand ennemi de l'évêque.—Il veut l'intimider.—De Mézy se réconcilie.—Préjugés de Talon contre l'évêque et les Jésuites.—Il loue d'abord le clergé, puis il veut remplacer les Jésuites par des Récollets.—Lettre du roi à l'évêque.—Deuxième voyage de l'évêque.—Talon est la cause de tout le trouble.—Il passe en France et amène avec lui six récollets.—L'érection de Québec en évêché.—Troubles causés à l'évêque.—M. Dudouyt défend le clergé auprès de Colbert.

CHAPITRE CINQUIÈME

Page 48

Souffrances de l'évêque.—Pas de visites en 1677.—Il les reprend l'année suivante.—Troisième voyage en France à cause des désordres.—En 1680, par acte passé à Paris, il donne tous ses biens au Séminaire.—Activité de l'évêque dans ses visites.—Des centaines de lieues en canot.—Peu de chemins, peu de chevaux l'obligent parfois à voyager à pied, l'hiver en raquettes.—Pour les mêmes motifs que dans les trois voyages précédents, il entreprend le quatrième.—Le voyant souffrant et infirme, la cour ne veut pas le laisser retourner en Nouvelle-France.—Rien ne peut le retenir.—Joie des Canadiens au retour de leur premier évêque.—Avant de partir, il apprend la nomination de son successeur.—Il s'en remet toujours en la Providence.—Malgré les accusations contre lui,

il a la confiance du roi.—Deux affaires difficiles réglées, alors qu'il était jeune prêtre, lui avaient gagné cette confiance.— On savait aussi à la Cour, le travail accompli pendant qu'il était archidiacre d'Evreux.—Les oeuvres de l'évêque au Canada.—Missions établies.—Eglises bâties.—Il pensa à tout: Ecole d'agriculture, de métiers.—Sa grande piété.—Chagrins de l'évêque: l'incendie de la Basse Ville.—Massacre de Lachine.—Incendie du petit et du grand séminaire.

CHAPITRE SIXIÈME

Page 59

DÉCÈS DE MGR DA LAVAL

Décès de Mgr de Laval, le 6 mai 1708, âgé de 86 ans.— Son corps fut exposé durant trois jours dans la cathédrale.— Tout le monde faisait toucher à son corps des objets de dévotion.—À la demande des communautés, les restes mortels y furent portés en procession.—Inhumation dans le caveau de la cathédrale.—Funérailles des plus grandioses.—Secondes funérailles en 1878.—La précieuse dépouille fut exposée durant huit jours. — La foule voulait la voir comme en 1708, on promena ses restes dans toutes les églises de la ville. Ces funérailles furent encore plus grandioses que les premières.—Faits merveilleux constatés comme en 1708.—Les premiers enregistrés par M. Glandelet ont été perdus.—Ouverture du procès Ordinaire en vue de la béatification.

CHAPITRE SEPTIÈME

Page 69

Claude Bouchard — Noël Simard — Pierre Tremblay

Claude Bouchard, premier colon à la Petite Rivière et premier fermier à la Baie Saint-Paul.—Etabli d'abord à l'Ange-Gardien, il achète deux terres au Petit-Pré, qu'il vend à Mgr de Laval.—À la Petite Rivière, puis à la Baie Saint-Paul.—Agé et infirme à 73 ans, il cède tous ses biens à sa femme.— Il est mort chez un de ses fils à St-Antoine de la Baie Saint-

Paul.—Service funèbre à l'église de la Baie, inhumation à la Petite Rivière.—Les Bouchard du Perche descendent d'une famille ancienne, alliée aux Montmorency, en 945.—Arrivée de Noël Simard avec son père, Pierre en 1657.—Noël, maçon comme son père.—Etabli à Sainte-Anne, il vint à la Baie St-Paul en 1678, suivant un bail de cinq ans.—Auparavant, il avait une terre à la Petite Rivière.—Des descendants de Noël Simard, dit le Lambret, nés à la Baie Saint-Paul, on en compte de toutes les professions: des Monseigneurs, des juges, des industriels de grande renommée à Sorel: Joseph, Edouard et leurs enfants.—Pierre Tremblay, né en 1626, et venu au pays vers 1650, s'établit sur la côte de Beaupré, puis à la Petite-Rivière.—Appelé à la Baie en 1679.—Nombreux sont les descendants de Pierre dans tout le pays.—Le premier, Pierre, n'a pas résidé à la Baie. Son fils Pierre est devenu seigneur des Eboulements en 1710.—Un des fils du deuxième Pierre bâtit le manoir seigneurial.—En France, le Père Capucin, Joseph du Tremblay fut anobli pour service rendu à l'Etat. Il fut conseiller du Cardinal Richelieu (ministre de Louis XIII).

CHAPITRE HUITIÈME

Page 87

La fabrique—La paroisse—Les desservants—Les Curés

Les deux actes les plus anciens conservés: le premier en 1750: assemblée pour la construction d'une nouvelle église.—Le deuxième: le premier baptême.—Premier missionnaire, M. l'abbé P.-P. Gagnon et premier prêtre à passer l'hiver, à la Baie Saint-Paul en 1685.—Entre les années 1682 et 1684, des prêtres du séminaire et des pères de passage firent la mission.—Première sépulture en 1686.—Premier mariage, 1688.—Première chapelle, en 1698.

CHAPITRE NEUVIÈME

Page 108

Le grand vicaire, Marc Chauvin 1840-1856.—L'abbé Charles Trudelle 1856-1864.—L'abbé Nérée Gingras 1864-

1873.—M. l'abbé Joseph Sirois 1873-1880.—M. l'abbé Pierre-Hubert Beaudet 1880-1882. — M. l'abbé Ambroise Fafard 1889-1899.—M. l'abbé Joseph Dumas 1899-1911. —M. l'abbé C. Richard Tremblay 1911-13.—Mgr Frs-Xavier Belley 1913-1919.—M. l'abbé Joseph Girard 1919-1934.—M. l'abbé Jos.-Calixte Tremblay 1934-1940.— M. le chanoine J.-B. Boivin, p.d., 1940.

CHAPITRE DIXIÈME

Page 145

L'acte d'érection de la paroisse en municipalité.—Pas de conseil municipal avant 1845.—Les grands-voyers.—Procès-verbal du premier chemin.—En 1762, 86 concessionnaires cultivaient à la Baie Saint-Paul, 29 à la Petite-Rivière.—Les chemins tracés de 1730 à 1745.—Conseil, premier maire et premiers conseillers.—Demande de J.-B. Wiscott, agent de la Titanized Iron Company.—En 1885, un bureau de santé.—Protestation contre l'exécution de Louis Riel en 1885.—Route nationale proposée par le Conseil municipal.—Projet de route reliant Québec à Chicoutimi.—Liste des maires, des conseillers et des secrétaires-trésoriers de la paroisse.

CHAPITRE ONZIÈME

Page 161

Municipalité du village 1891. — Maires, conseillers et secrétaires-trésoriers.—Licences des boissons, des cochers et charretiers, commerçants, etc.—Bureau de santé.—Licence des professions et métiers.—Licence de tempérance.—Macadémisation des chemins.—Substitution de municipalité de village en celle de ville.—Premier maire, six échevins.—Retour à la municipalité de village.—Dommages par l'inondation de 1924 (lire au chapitre des inondations).—Travaux pour protéger le village Saint-Joseph (à l'est du Gouffre).—Creusage du Bras du Nord-Ouest.—Exemption de taxes des Petites Soeurs Franciscaines.—Liste des maires.—Conseillers et secrétaires-trésoriers.

La Municipalité du Gouffre érigée en 1921.—Reconstruction du pont sur le Ruisseau César.—Procès de M. Hercule Larouche contre le Conseil.—Travaux de réfection du chemin du Cap-aux-Corbeaux.—Dommages payés au propriétaire.—Procès de M. Wilfrid Tremblay contre la Corporation. Demande au Gouvernement de faire passer la route nationale projetée de Chicoutimi au Petit Saguenay, St-Siméon, la Malbaie, Baie St-Paul, Ste-Anne de Beaupré.—Maires, conseillers, secrétaires.

CHAPITRE DOUZIÈME

Page 173

LES ÉCOLES — L'ACADÉMIE — LE COLLÈGE

Premier instituteur inscrit.— La tradition nous apprend qu'un Martineau, un Mailloux et Joseph-Octave Perreault ont enseigné avant M. Thomas Tremblay.—Les premiers commissaires inscrits.—Instituteurs, institutrices et salaires payés.—La commission reçoit de la Fabrique la propriété de l'école.—Page du premier registre de l'année 1903.—Les salaires sont les mêmes qu'à Québec et ailleurs.— Ils montent graduellement.—En 1946, arbitrage.—En 1911, décret de la Commission scolaire du village.—Premiers commissaires.—Les Frères Maristes prennent la direction des écoles du village.—Salaires en 1950.—Liste des instituteurs et institutrices.—Liste des commissaires d'écoles.—L'Académie.—Le collège.—Secrétaires-trésoriers des trois commissions scolaires.—

CHAPITRE TREIZIÈME

Page 194

Couvent de la Congrégation N.-D. — Inspecteurs d'écoles.—Congrégation des Petites Soeurs Franciscaines de Marie.

Premier couvent à la Baie Saint-Paul et dans toute la région.—Noms des trois premières religieuses.—Sources des finances.—Interruption des travaux.—Agrandissement.—Incendie du couvent.—L'église sauvée miraculeusement.—Re-

construction.—Fêtes du cinquantenaire et du centenaire. — L'École Normale.—Inspecteurs d'écoles: le premier M. Cléophe Cimon, notaire.—Deuxième, M. Samuel Boivin.—Troisième, M. Thomas Tremblay; le quatrième, M. Antonio Millet; le cinquième, M. J.-Etienne Despagné; sixième: M. Charles E. Bouchard et M. Gérard Boies.—Les Petites Soeurs Franciscaines de Marie.—Quatre Canadiennes françaises nées dans la province de Québec.—Elles étaient tertiaires à Worcester.—L'évêque de Springfield leur conseille de fonder leur maison-mère ailleurs.—Reconnaissance à leurs bienfaiteurs.—Fête de leur 25^e anniversaire.—Développement de cette congrégation.—Dans le diocèse de Québec.—Les autres diocèses.—Aux Etats-Unis.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Page 220

Démographie : Recensement de 1762 par le Gouvernement de Québec.—Cadastré abrégé, partie de la Baie Saint-Paul: concession du Moulin 75; concession du Fond 25; concession de la Batture 22; concession de l'Eglise 59; concession du Bras du Nord-Ouest 48; concession de la Mare à la Truite 86; concession Saint-Lazare 19; concession St-Antoine 71; concession Saint-Gabriel (Pérou) 87; concession Saint-Jean 41; concession Saint-Joseph 60; concession Saint Flavien 62; concession Saint-Charles 16; le village et 10 concessions de la Seigneurie de Pierre Dupré. — Recensement de M. Chs. Trudelle, 503 familles, population 3133 (les 500 non incluses) — Recensement de 1890 par M. Fafard (voir son tableau).—Recensement de Mgr le curé de la paroisse.—La comparaison des recensements nous renseigne sur le mouvement de la population, qui devrait être de plus de treize mille sans l'exode d'un si grand nombre.

CHAPITRE QUINZIÈME

Page 242

Tremblements de terre et inondations. — Tremblement de terre de 1663 : bouleversement extraordinaire. — Celui de

1791 se fait sentir pendant plusieurs jours.—Celui de 1859 démolit le portail de l'église.—En 1870, dégâts causés par le tremblement de terre.—

Inondations: dégâts causés par les deux Bras en 1893. — En 1896, le village St-Joseph est menacé d'être englouti.— Le dévouement de M. Fafard l'a sauvé.—Inondation après 1900.—Travaux dispendieux occasionnés par les inondations. —Les ponts.

CHAPITRE SEIZIÈME

Page 256

Chemin de fer.—Quai.—Cage.—Chemin des Caps.—Incorporation de la Compagnie du chemin de fer Québec Charlevoix Saguenay par la Législature en 1905.—Rodolphe Forget élu député de Charlevoix en 1904.—Il avait promis un chemin de fer.—Le quai construit en 1882.—La cage en 1874-1875.—Le chemin des Caps en 1818.—On y passait avec peine et risque en 1812.—La Barrière.—Les moulins à farine.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Page 271

Les mines.—Haut fourneau.—Licences.—Un curé voulut les abolir.—Troubles à ce sujet.—L'électricité.—Premier réseau pour l'hospice, puis le village.—Plus tard, c'est le Québec Power qui obtint l'éclairage de la paroisse.—Les industries: 2 scieries de bois de fuseau, plusieurs de bois de construction.—Trois garages, dont deux font des réparations.—L'industrie qui emploie le plus d'ouvriers, ce sont les établissements des Petites Soeurs Franciscaines: ferme, réseau électrique, aqueduc.—L'élevage des renards.—Elevage des dindeonneaux et des poussins.—Couvoirs.—Coopérative d'abatage et de préparation pour le marché.—Fabrique de cercueils.—Fabrique de tuyaux de ciment.—Sculpture sur bois par Mlle Yvonne Bolduc, artiste reconnue.—Imprimerie depuis

près de 15 ans.—Industries disparues: la lère, la fabrique de lainage dans le premier moulin du bas de la Baie.—La deuxième, la briqueterie.

La manufacture de pantalons, établie en 1951, ferme ses portes 3 ans après.—La Cour de circuit est transférée à la Malbaie.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Page 286

Maladie de la Baie Saint-Paul.—Grippe espagnole.—Épisode de la Flotte anglaise à l'Île-aux-Coudres et à la Baie St-Paul.—Fuite des habitants de l'Île à la Baie.—Deux hommes saisissent un officier anglais sur l'Île et le conduisent aux officiers français à la Baie Saint-Paul.—Rapport de l'amiral Durell au général Wolf à Montmorency.—Des chaloupes anglaises sondent la profondeur de l'eau en face de la Baie.—Des soldats et des miliciens, de leurs tranchées tirent sur les vaisseaux anglais.—Durell dit que leur conduite leur coûta l'incendie du village.—Deux mois plus tard, le capitaine Gorham, commandant 800 hommes, parut devant la Baie. — Il passa à travers des barricades des défenseurs de la Baie et incendia le village.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Page 296

FAITS DIVERS ET ACCIDENTS

Le Saguenay s'échoue sur l'Île-aux-Coudres.—Frayeur des passagers.—Trois nuits et deux jours sur l'Île.—Zéphirin Bolduc emporté par le courant avec ses porcs dans leur soue en pleine nuit.—On croyait ne plus le revoir.—Dans la même nuit un garçon de 12 ans brûlé à mort à Saint-Antoine.—Un jeune homme perdu est trouvé trois mois plus tard au Cap Cabaret.—Un camion dégringole du Cap-aux-Corbeaux, chargé d'ouvriers.—Un camion de Val D'or portant trois hommes et des machines à forer laisse la côte Saint-Antoine et

s'écrase en bas tuant trois hommes.—Une institutrice, Mlle Jeannine Tremblay, se noie en traversant le Saguenay dans l'auto-neige de M. Racine de la Petite Rivière.

CHAPITRE VINGTIÈME

Page 301

Procès de Roger Bouchard contre Decoigne.— Procès de Decoigne contre Roger Bouchard.—Déclarations de M. Si-rois et contestation de l'élection de Langevin.—La Couronne contre Eusébie Tremblay.—Georges Boily versus la Municipalité du village de Baie Saint-Paul. — Hercule Larouche versus la Municipalité de la Rivière du Gouffre.—Wilfrid Tremblay versus la même Municipalité.

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

Page 311

Usages et coutumes — Langage.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Page 328

La Baie Saint-Paul.—Description de la Baie.— Jacques Cartier est-il le premier blanc qui l'a aperçue.—Que dit la préhistoire?—Avant Christophe Colomb, des villes existaient en Amérique.—Au treizième siècle des marchands occupaient le Nouveau Brunswick.—Les glaces ont envahi le Groënland et dispersé ou anéanti les habitants.—Le nom de Baie Saint-Paul et de la rivière du Gouffre.—Dégâts causés par le Gouffre.—Le Gouffre a changé son cours en plusieurs endroits, surtout en arrivant au fleuve.—La mine de la Baie Saint-Paul, c'est le sol, la terre glaise de la Baie St-Paul.

APPENDICE : L'ILE-AUX-COUDRES

Page 325

L'Ile-aux-Coudres a fait partie de Baie-Saint-Paul.—Acquisition de l'Ile par le Séminaire.—Colonisation de l'Ile.—Ouverture des registres.—Erection de l'Ile en paroisse (1827).—Pèlerinage de M. l'abbé Henri Casgrain à l'Ile-aux-Coudres.—Description de la première messe.—Eloge de son ami, M. l'abbé Epiphane Lapointe, natif de l'Ile.—Légende du Père de la Brosse.—Récit par le Père lui-même de sa mystérieuse mort à Tadoussac.—En pleine nuit, M. le curé Casgrain attend à la pointe d'en bas de l'Ile.—Le Père de la Brosse était aimé des sauvages.—Les habitants de l'Ile l'intercédaient comme un saint.
